UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01791669 3

(23)

I

91 c

DE LA PASSION DU JEU,

PREMIÈRE PARTIE.

N° 4.

Se trouve A PARIS

Chez N. L. MOUTARD, Libraire-Imprimeur de la REINE, rue des Mathurins, hôtel de Cluny.

Avec Approbation, et Privilège du Roi.

DE LA PASSION DU JEU,

DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS;

PAR M. DUSAULX, ancien Commissaire de la Gendarmerie, de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & de celle de Nancy.

Non ut desinat, sed ne vincat.

DÉDIÉ A MONSIEUR.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR.

M. DCC. LXXIX.

LIBRARY
DEC 2 - 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

HV
6710
D8

A MONSIEUR,
FRERE DU ROI.

MONSEIGNEUR,

Je méditois depuis long-temps d'écrire ſur le Jeu, lorſque la Renommée nous apprit que vous en blâmiez les excès; & ce fut alors que je me

ſentis plus de force, plus de courage.

J'appris encore, par l'un des hommes inſtruits & honnêtes qui ont l'honneur de vous approcher, que, conſidérant cette paſſion comme un riche ſupplément à celle de la cupidité, vous deſiriez d'en connoître les progrès, les viciſſitudes, & ſur-tout les remèdes.

Les vrais remèdes ne peuvent être adminiſtrés que par ceux qui, comme vous, MONSEIGNEUR, *ſervent de modèles & forment l'opinion : l'exemple des Princes vertueux eſt plus impoſant que les préceptes.*

Dès que j'eus raſſemblé des matériaux, je ſouhaitai, pour l'intérêt des mœurs, que le digne Rejeton de

STANISLAS le Bienfaiſant, *qui avoit daigné lui-même m'ouvrir la carrière des Lettres* (1), *voulût bien agréer l'hommage d'un travail ſpécialement entrepris pour ſeconder & ſes vœux, & les ſublimes intentions de ſon Auguſte Frère, dont le cœur plein de juſtice, plein de bonté, n'a jamais reſſenti que des paſſions généreuſes.*

Vous m'avez permis, MONSEIGNEUR, de faire paroître ſous vos auſpices cet Ouvrage dont vous approuvez le motif & l'intention. En vous l'offrant, je me félicite, avec toute la France, de ce que nous avons le

(1) Sa Majeſté le Roi de Pologne honora, de ſa préſence, la Séance tenue le 30 juin 1757, à l'Académie royale de Nancy, pour la réception de l'Auteur.

bonheur de voir, dans le Prince le plus voiſin du Trône, le protecteur des Lettres & l'exemple de la Nation.

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

DUSAULX.

PRÉFACE.

L'ANTIQUITÉ n'offre pas un seul Ouvrage, spécialement dirigé contre la passion du jeu : il paroît, au contraire, qu'on s'occupoit beaucoup plus des moyens de perfectionner les différens jeux, que d'en retarder les progrès ; & ce n'est pas, dit Ovide, un des moindres reproches que nous puissions faire à nos ancêtres (1).

ON lit dans Suétone, que l'Empereur Claude aima tellement le jeu, qu'il écrivit sur l'art de jouer (2); art qu'il vaut mieux, assurément, oublier qu'enseigner. Thomas Hyde, dans son Livre *des Jeux Orientaux*, cite plus de vingt Auteurs qui, en différens idiomes, ont parlé d'une multitude de jeux, dont les noms ne sont plus guère connus que des Savans.

---

(1) *Sunt aliis scriptæ, quibus alea luditur, artes ;*
Hæc est ad nostros non leve crimen avos.
Trist. II. — 471.

(2) *Aleam studiosissimè lusit ; de cujus arte librum quoque emisit.* Claud. Cap. XXIII.

Ce n'eſt que depuis la renaiſſance des Lettres, que l'on s'eſt enfin aviſé de combattre méthodiquement la fureur du jeu. Cette idée ſalutaire ne s'offrit d'abord qu'à des eſprits foibles, ou déja fauſſés par les ſubtilités de l'Ecole.

Le plus ancien Traité que je connoiſſe, vient d'un Médecin Flamand, nommé *Paſchaſius Juſtus* (1). Cet homme, fameux par ſes erreurs, le compoſa pour ſe guérir lui-même, mais en vain; le mal triompha du remède. Son Livre peu recommandable, ſi ce n'eſt par l'intention, m'a fourni cependant quelques anecdotes aſſez curieuſes.

Je n'ai rien pu tirer d'un petit volume intitulé *les Déſordres du Jeu* (2): cet opuſcule d'un joueur François, animé du même eſprit que le joueur Flamand, n'eſt qu'un recueil de *Ouï-dire*, ſans obſervations, ſans but moral & ſans autorités; ce n'eſt qu'un tiſſu groſſier de réflexions triviales,

(1) *Paschasius Justus* publia, en 1560, ſon Livre *De Alea, ſive de curanda ludendi in pecuniam cupiditate.*

(2) Chez Etienne Michalet. Paris, 1691.

de contes dénués d'intérêt, & d'une prolixité insupportable.

Je n'ai pas tiré plus de fruit, des rêveries métaphysiques de certains Docteurs, dont la manie est de nous fatiguer sans nous instruire. Vers la fin du siècle dernier, plusieurs questions qui s'étoient élevées à l'occasion du jeu, furent vivement débattues par des Théologiens, des Casuistes & des Jurisconsultes, à qui je ne conteste, à cet égard, que le talent d'éclairer, de toucher & de persuader.

On cita, contradictoirement de part & d'autre, les saintes Ecritures, les Conciles, le Droit Canon & le Droit Civil, sans oublier les Auteurs profanes, de quelque pays, de quelque secte qu'ils fussent : tout fut mis à contribution, pour ne prouver que des choses évidentes ou superflues. Quant aux mœurs, elles furent à peine effleurées; on avoit bien d'autres projets.

Il s'agissoit de savoir à quoi s'en tenir sur la nature du sort & sa relation avec l'Etre suprême; comme si l'idée d'une Providence éternelle, infinie, ne répu-

gnoit pas eſſentiellement à tout ce que notre ignorance n'attribue qu'au haſard. Cette queſtion, ſi c'en eſt une, cauſa de grands débats : la querelle s'alluma, les volumes s'entaſſèrent ; & les noms de ceux qui moururent les premiers, n'échappèrent pas aux ſarcaſmes de leurs adverſaires. Cependant, lorſque ces grimoires indéchiffrables tomboient entre les mains des joueurs, ceux-ci ne ſe doutoient pas ſeulement qu'il fût queſtion du jeu.

Il importe à l'hiſtoire de l'eſprit humain d'entrer dans quelques détails. Origène avoit cru voir clairement, dans un paſſage du Deutéronome, que les Anges tiroient au ſort le département des nations, & la tutèle des individus (1) : il n'en fallut pas davantage pour conſacrer le ſort.

Le miniſtre Joncour (2) ſe déclara, ſans reſtriction, contre les jeux de haſard, moins parce qu'ils nuiſoient à la ſociété, que parce qu'ils profanoient les voies

(1) *In Joſiam*, Hom. XXIII.

(2) Joncour, Miniſtre à la Haye, publia en 1713 quatre Lettres ſur les Jeux de haſard.

de la Providence. L'erreur n'a plus de terme lorſqu'on part d'un faux principe: « les plus petits jeux, diſoit-il, ceux où il » y a le moins à gagner ou à perdre, n'en » ſont que plus criminels, vu que l'on » péche ſans motif. Il ne convient pas, » ajoutoit-il, de fatiguer, pour ainſi dire, » la Divinité, en la faiſant intervenir gra- » tuitemenr, cent fois en une heure. » Ce Miniſtre eut beaucoup de ſectateurs, ſur-tout parmi les Hollandois.

Les adverſaires de ces rigoriſtes prétendoient qu'il n'étoit pas néceſſaire, pour convertir les joueurs, de ſavoir avec préciſion, ſi Dieu concourt immédiatement à chaque coup de Dez: mais en s'échauffant, leurs objections ne devenoient pas plus ſenſées, que les ſophiſmes qu'ils attaquoient. « Quelle volonté de Dieu le ſort » manifeſtera-t-il, demandoit fièrement » le miniſtre la Placette, ſi ceux qui le » jettent n'ont aucun deſſein? Par exem- » ple, quand je trouve des Dez ſur une » table & que je les roule par diſtraction, » quelle volonté de Dieu le ſort peut-il

» révéler dans cette conjoncture ? » *Risum teneatis, amici ?* Ce n'eſt pas que ces hommes laborieux manquaſſent d'eſprit, ils en abuſoient ſeulement.

PLUS éclairés, ils dédaignèrent enfin le ſort, que les Anciens avoient déja dépouillé de ſa fauſſe majeſté : la queſtion devint inſenſiblement morale, ce qui étoit déja beaucoup.

CHANGE-T-ON ſubitement de manière de raiſonner ? On diſputa long-temps, ſans rien éclaircir : les uns, ſoutenoient que les jeux en eux-mêmes, & de quelque nature qu'ils fuſſent, étoient indifférens ; les autres, qu'ils étoient eſſentiellement nuiſibles. Il ſe forma deux partis : dans le premier, on ſupprimoit tous les abus du jeu, on en retranchoit l'avidité, & l'on diſoit qu'à cela près, le jeu étoit utile & agréable : dans le ſecond, on ne débitoit que des lieux communs, puiſés dans les cotteries de quelques vieilles femmes acariâtres & ſuperſtitieuſes.

SI, de part & d'autre, ils avoient voulu

s'entendre, s'ils avoient été moins exclusifs, ils auroient bientôt ſenti que, ſans la cupidité, tous les jeux ſeroient innocens; que l'on peut tolérer ceux qui amuſent indépendamment de l'argent, mais qu'il faut proſcrire les jeux perfides, qui ne ſubſiſtent que par l'attrait du gain.

C'ÉTOIT l'avis du bon abbé de S. Pierre, que l'on a traité de *rêveur*, pour n'avoir pas un ſeul inſtant déſeſpéré de la félicité publique. « On a ſouvent tenté, dit cet » ami des hommes, de bannir les jeux de » haſard : je ne ſais ſi, pour en venir à bout, » il ne faudroit pas bannir tous les jeux de » cartes, & même le petit jeu, le jeu » modéré, parce qu'une longue pratique » de modération, eſt plus difficile que la » privation entière du jeu : il faudroit » pour cela beaucoup de conſtance & de » fermeté dans celui qui gouverne ; choſe » rare (1) ! »

JE ne dois point confondre les travaux du ſavant profeſſeur de Lauſanne & de

(1) Annales, Tom. I. pag. 163.

Groningue (1), avec ces productions ſcolaſtiques, tombées, preſque en naiſſant, dans l'oubli ; car perſonne ne ſait aujourd'hui, du moins parmi les gens du monde, ſi Gataker, Ameſius, Voet, la Placette, Joncour, Boquillot, Thiers, du Tremblai, &c. &c. &c. ont écrit ſur le jeu.

Si Barbeyrac n'a pas fait un ouvrage vif & nerveux, il a du moins laiſſé un livre d'une érudition curieuſe & variée. Le caractère des joueurs ne lui étoit guère plus familier qu'à ſes Devanciers : mais il les ſurpaſſe infiniment, en ce qu'il a combiné ſes matériaux, & ſcrupuleuſement recherché les diverſes circonſtances du jeu, dont il connoiſſoit auſſi-bien le matériel, qu'il en a peu ſaiſi l'eſprit.

On pourroit encore lui reprocher, de n'avoir pas enviſagé ſon ſujet par les côtés les plus intéreſſans ; d'avoir manqué de philoſophie & de goût, quoiqu'il ait de la méthode & des vues aſſez fines. Ce qui

(1) Jean Barbeyrac. Traité du Jeu, où l'on examine les principales queſtions de Droit & de Morale qui ont rapport à cette matière. Seconde Edition, 1737.

fatigue

fatigue le plus, c'eſt qu'on s'apperçoit à chaque page, qu'il s'eſt donné la torture pour ramener, ſans néceſſité, tous les principes du droit & de la morale, aux conventions des joueurs : barbares conventions, qui, malgré les mépriſes des Légiſlateurs modernes, n'ont jamais obtenu, n'obtiendront jamais de ſanction vraiment légale. Se figurant que l'on peut ſtatuer ſur la bonne-foi des joueurs, tantôt il conſidère le jeu comme un ſimple amuſement, tantôt comme un commerce légitime. Pour concilier des choſes incompatibles, il ſe jette dans un labyrinthe, d'où lui-même ne ſauroit ſe tirer, malgré ſes diſtinctions & ſes diviſions multipliées à l'infini.

Comme je n'exige pas d'en être cru ſur parole, voici quelques aſſertions fidellement extraites : elles me tiendront lieu de Pièces juſtificatives.

Il faut, d'abord, ſavoir que Barbeyrac, ainſi qu'il le déclare, a voulu ſe faire un ſyſtême capable d'embraſſer tout ce qu'on avoit écrit avant lui, pour & contre, ſur la

paſſion dont il s'agit. La difficulté de lier enſemble tant de principes incohérens, ne lui a pas permis d'en avoir de bien arrêtés: on peut le remarquer, ſur-tout, dans la première Partie de ſon Ouvrage, où il enſeigne à jouer & à fuir le jeu.

« POUR avoir le droit de condamner ab-
» ſolument le jeu, il faudroit, dit-il, qu'il
» eût preſque toujours des ſuites fâcheuſes
» & inévitables, tant par rapport à nous-
» mêmes que par rapport à autrui, & que
» ces ſuites fuſſent toujours fort à craindre,
» quel que fût le caractère des joueurs: ſi
» l'on bannit néanmoins tout ce qui le
» rend nuiſible, ſi l'on ſe garantit de l'a-
» varice cauſe de tous les maux, il n'y
» aura plus d'inconvéniens. » Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner cette hypothèſe, démentie par le fait: je veux faire connoître Barbeyrac, non le réfuter. Il expoſe enſuite, toutes les qualités propres à former un Beau-joueur; & n'exige, à cet effet, pas moins de lumières, pas moins d'honnêteté, que s'il s'agiſſoit de l'inſtitution d'un Philoſophe ou d'un Magiſtrat.

L'ESSENTIEL étoit de conſidérer ſi les malheurs du jeu, en ſont ou n'en ſont pas des effets néceſſaires: ſi le jeu importe tellement au genre humain, qu'on n'y puiſſe toucher ſans attenter à ſes vrais plaiſirs, car ceux-ci ſont reſpectables. Barbeyrac l'a ſi bien ſenti, que, revenant ſur ſes pas, il blâme avec les reſtrictions qu'exigeoit ſon ſyſtême, tout ce qu'il avoit ou conſeillé, ou toléré conditionnellement. Afin de juſtifier les jeux des Citoyens, il s'étoit d'abord autoriſé des jeux d'Etat, communément appelés *Loteries* : il reconnoît enſuite que « la faculté d'avoir, à point nommé, le moyen de ſatisfaire un deſir » innocent, mais ſujet à mener au crime, » eſt une tentation très-dangereuſe, & » contre laquelle on ne ſauroit trop ſe » précautionner. »

IL va plus loin : « Lorſque le jeu en eſt au » point qu'on n'y ſauroit remédier par des » défenſes modifiées, il n'y a point d'autre » expédient que de défendre toutes les » ſortes de jeux; ce qui doit avoir lieu, » quand cette fureur eſt devenue ſi géné-

» rale, qu'elle s'empare de toutes les » conditions : il ſeroit inutile, alors, de » n'interdire que certains jeux, ou à cer- » taines perſonnes, ou bien en telle & » telle circonſtance. » Il dit, ailleurs, » qu'il faut renoncer aux choſes les plus in- » nocentes, quand il n'y a pas moyen d'en » uſer ſans préjudice de ſon devoir : *C'eſt-* » *là*, ajoute-t-il d'après S. Mathieu, *l'œil* » *qu'il faut crever, les pieds qu'il faut couper,* » *plutôt que d'être jeté au feu éternel* (1). »

CETTE concluſion ſuffit, pour juſtifier Barbeyrac de ſes contradictions apparentes : on voudroit qu'il eût moins inſiſté ſur des queſtions minutieuſes & triviales.

FALLOIT-IL, par exemple, demander ce que devient le contrat du jeu, quand un des joueurs a la raiſon troublée par le vin, ou lorſque tous deux ſont plongés dans une égale ivreſſe? N'étoit-il pas ſuperflu d'obſerver que toutes les fois qu'un enfant & un domeſtique, riſquent de l'argent *ſans une approbation expreſſe ou tacite des parens*

(1) MATTH. XVIII. 8. 9.

ou des ſupérieurs, le contrat du jeu eſt nul de droit?

CES choſes, & toutes celles qui leur reſſemblent, ſont trop évidentes pour être diſcutées : ce qui l'eſt moins, c'eſt une dernière aſſertion que je ne ſaurois m'empêcher de relever. Le droit de jouer, dit-il, n'appartient qu'à l'homme indépendant. Où trouver cet homme dans l'ordre ſocial? Quand il ne tiendroit à perſonne par les liens du ſang, n'eſt-il pas d'autres liens non moins reſpectables?

CE TRAITÉ, fourniroit bien d'autres obſervations : je les ſupprime, de crainte que l'on ne me ſoupçonne d'avoir formé le projet, de rabaiſſer un Ecrivain d'ailleurs très-eſtimable, & dont les recherches ont abrégé les miennes.

JE réſume, en peu de mots, ce que j'ai dit de Barbeyrac : il m'a ſemblé que pour employer ſon érudition, il s'étoit jeté trop ſouvent dans des diſcuſſions ſuperflues, ou étrangères à ſon ſujet : que malgré ſes correctifs, il avoit trop ménagé les joueurs, & leur avoit trop accordé. Le plus grand

défaut de ſon Ouvrage, dont un tiers rend le reſte inutile, vient de ce qu'il differte quand il faut peindre, & ne dit rien au cœur.

LA SORBONNE, n'a pas dédaigné de s'expliquer ſur le jeu : on ne peut qu'applaudir à la ſageſſe de ſes motifs, à la juſteſſe de ſes déciſions. Elle affirme, néanmoins, que le deſir du gain dans cette conjoncture eſt irrépréhenſible, pourvu qu'il ſoit réglé (1) : à cet égard, je ſerai moins complaiſant que la Sorbonne.

ON ne doit jamais capituler, avec les paſſions eſſentiellement nuiſibles. Quiconque, dit Juvénal, allume dans un jeune cœur l'inſatiable deſir des richeſſes, & fomente ce dangereux penchant, par des conſeils ſiniſtres, l'imprudent ! il a lâché toutes les rênes à des courſiers fougueux : vainement il voudroit les retenir ; au mépris de ſa voix, ils emportent loin des bornes & le char & le maître. L'homme eſt tellement exceſſif, qu'il ne croit jamais,

(1) Réſolution ſur le Jeu de haſard, faite en Sorbonne le 25 juin 1697, pag. 11.

quelque choſe qu'il faſſe, avoir atteint le terme preſcrit à ſes paſſions (1).

MON ſujet, m'a naturellement conduit à faire des recherches, ſur l'établiſſement des Loteries. La métamorphoſe des jeux domeſtiques en jeux d'Etat, ſera le dénouement de cet Ouvrage. Je parlerai des Ecrivains, qui ont été contraires ou favorables à ces derniers jeux, encore plus funeſtes que les premiers. Mais je ne dirai rien ou peu de choſe, du Livre confus & indigeſte de Grégorio-Leti (2): quand on entaſſe volume ſur volume, juſqu'à quatre-vingt-dix, à moins d'être un Bayle ou un Voltaire, il eſt bien rare d'en laiſſer un qui ſoit digne des regards de la Poſtérité (3).

---

(1) *Nemo ſatis credit tantum delinquere, quantum Permittas: adeo indulgent ſibi latius ipſi.*
JUV. Sat. XIV, v. 233.

(2) Critique hiſtorique, politique, morale, économique & comique, ſur les Loteries anciennes & modernes, ſpirituelles & temporelles, des Etats & des Egliſes. *Ameſt. 1697.*

(3) G. LETI dit dans ſa Préface, qu'ayant donné au Public plus de 90 Volumes, il a bien le droit de s'en donner deux à lui-même.

QUE les Joueurs ne s'enorgueillissent pas, de ce que de grands Géomètres se sont amusés, dans leurs Récréations Mathématiques, à résoudre quelques problêmes sur les différens jeux (1) : les Buffon & les d'Alembert, qui font tant d'honneur à la France & à leur siècle, n'ont pas prétendu seconder les passions abjectes, sans cesse combattues par leur conduite & leurs écrits.

C'EST au Public, à juger de cet Ouvrage : s'il ne corrige personne, je regretterai de l'avoir entrepris.

J'AVERTIS que je n'ai rien cité que d'après de bons garans ; & je certifie l'exactitude de tout ce que j'avance, en qualité d'Acteur ou de Spectateur. Si j'avois fait un Poëme, j'aurois tâché de l'embellir par la fiction : écrivant sur les Mœurs, je respecte la vérité. Au reste, je vais montrer à la jeunesse, la route que j'ai suivie trop tard : mais enfin je l'ai suivie, lorsque fatigué de mes erreurs, je compris qu'il étoit plus

(1) HUYGENS, MONTMORT, MOIVRE, SAUVEUR, NICOLE, &c.

sûr & plus honnête, d'aller au ſecours de mes Compatriotes que de les dépouiller.

MON exemple, je le ſais, mon zèle & mes efforts ne peuvent rien, à moins d'être ſecondés par les Grands, par les Riches, &, ſur-tout, par ceux qui gouvernent les Empires.

GRAND PRINCE, dont le Corrupteur & tout homme dépravé redoutent les regards, ce n'eſt qu'à vous qu'il appartient de diminuer la fureur du jeu, dans ces belles contrées récemment ſoumiſes à vos Lois : qu'il eſt réſervé, de trancher les principales têtes de cette Hydre formidable. L'un de vos Auguſtes Prédéceſſeurs, mérita le beau titre de Reſtaurateur des Lettres : SIRE, l'avenir vous en promet un autre plus glorieux encore, puiſqu'il s'agit de réformer nos Mœurs.

O MON ROI ! tout annonce la proſpérité de votre Règne : excepté les Ingrats, chacun vous bénit, chacun vous aime. Quoique votre grand cœur n'ait pas beſoin qu'on l'encourage, j'oſe, néanmoins, mettre ſous

les yeux de Votre Majesté, cette leçon du Précepteur des Rois. TOUT PRÉVIENT LES VŒUX DES PRINCES, dit Tacite : MAIS IL EN EST UN, QU'ILS DOIVENT RENOUVELER SANS CESSE ; ET C'EST L'INSATIABLE VŒU, DE LAISSER UNE HEUREUSE MÉMOIRE (1).

(1) *Omnia principibus statim adsunt : unum insaziabiliter parandum, prosperam sui memoriam.* Ann. Lib. IV. §. 38.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans cet Ouvrage.

PREMIÈRE PARTIE.

Introduction, Page 1

Chap. I. *Du Jeu, ſur-tout dans les temps anciens; ce qu'en ont penſé les Philoſophes, les Hiſtoriens, les Orateurs & les Poëtes*, 4

Chap. II. *Suite du précédent*, 13

Chap. III. *Principales Lois portées contre le Jeu juſqu'à nos jours*, 19

Chap. IV. *Suite du précédent*, 24

Chap. V. *Statuts des Rois d'Angleterre contre le Jeu*, 32

Chap. VI. *Réſultats des deux Chapitres précédens*, 39

Chap. VII. *De l'origine & des progrès de la ſorte de cupidité qui fait les Joueurs*, 44

CHAP. VIII. *Du Jeu, principalement en France, juſqu'à François I,* 51

CHAP. IX. *Du Jeu, depuis François I juſqu'à Henri IV,* 56

CHAP. X. *Du Jeu, ſous Henri IV,* 61

CHAP. XI. *Du Jeu, ſous Louis XIII,* 69

CHAP. XII. *Du Jeu, ſous Louis XIV,* 72

CHAP. XIII. *Suite du précédent,* 77

CHAP. XIV. *Du Jeu, pendant la Minorité de Louis XV, juſqu'aux Jeux publics des Hôtels de Geſvres & de Soiſſons,* 81

CHAP. XV. *Fureur actuelle du Jeu,* 87

CHAP. XVI. *Ce qui entretient & augmente, aujourd'hui, la fureur du Jeu,* 95

CHAP. XVII. *Des Moyens employés, en différens Pays, pour modérer la fureur du Jeu,* 101

CHAP. XVIII. *Pourquoi les grands Moraliſtes & les Beaux-Eſprits, n'ont point encore inſiſté ſur la fureur du Jeu,* 109

CHAP. XIX. *De quelle utilité ſeroit le Journal d'un Joueur,* 118

CHAP. XX. *Ce que la fureur du Jeu doit à l'ennui*, 124
CHAP. XXI. *De l'Avarice : ce qui la distingue de la passion du Jeu*, 128
CHAP. XXII. *Caractères distinctifs de la passion du Jeu*, 132
CHAP. XXIII. *Que les diverses sortes de Joueurs peuvent se réduire à trois Classes*, 139
CHAP. XXIV. *Que les Joueurs sont d'autant plus mépriſables qu'ils sont plus fortunés*, 149
CHAP. XXV. *Profits du Jeu, essentiellement injustes*, 152
CHAP. XXVI. *Qu'il n'est pas possible de soumettre les Joueurs à des règles invariables*, 159
CHAP. XXVII. *Du Jeu, relativement au gain*, 163
CHAP. XXVIII. *De la conduite, aux Jeux de hasard*, 168
CHAP. XXIX. *De l'esprit du Jeu*, 172
CHAP. XXX. *Pourquoi les gains faits au Jeu, tournent rarement au profit des Joueurs*, 176

CHAP. XXXI. *Réponſes aux prétextes de quelques Joueurs*, 180
CHAP. XXXII. *Inſociabilité des Joueurs*, 188
CHAP. XXXIII. *Suite du précédent*, 193
CHAP. XXXIV. *Indécence des Joueurs*, 196
CHAP. XXXV. *Puſillanimité des Joueurs*, 201
CHAP. XXXVI. *De la ſuperſtition des Joueurs, en général*, 208
CHAP. XXXVII. *De la ſuperſtition des Joueurs, relativement aux Etres inanimés*, 212
CHAP. XXXVIII. *De la ſuperſtition des Joueurs, relativement au Culte.* 215
CHAP. XXXIX. *Des Bons-mots & du flegme des Joueurs*, 222
CHAP. XL. *Ce que c'eſt qu'un Beau-Joueur*, 225
CHAP. XLI. *Des Joueurs faſtueux.* 230
CHAP. XLII. *De la Bienfaiſance & du Zèle de quelques Joueurs*, 234
CHAP. XLIII. *Projet honnête, mais d'une exécution difficile*, 241

CHAP. XLIV. *Poëtes, Savans & Philosophes, Joueurs,* 243

CHAP. XLV. *Révolution dans la vie des Gens de Lettres,* 253

CHAP. XLVI. *Dangers des Sociétés actuelles, pour les Gens de Lettres,* 257

CHAP. XLVII. *Exemple d'un Homme de Lettres abruti par le Jeu,* 263

SECONDE PARTIE.

CHAP. I. *Des progrès du Jeu,* Page 1

CHAP. II. *De quelques imprudences, relatives à la passion du Jeu,* 6

CHAP. III. *Principales causes de la perpétuité du Jeu,* 8

CHAP. IV. *Quel est, en dernier ressort, l'effet de l'avidité sur les Nations,* 10

CHAP. V. *Joueur Sauvage,* 14

CHAP. VI. *Joueur civilisé,* 19

CHAP. VII. *Suite du précédent,* 24

CHAP. VIII. *De la sorte d'égalité qui règne parmi les Joueurs,* 28

CHAP. IX. *Dangers de certaines liaiſons, & principalement de celles que l'on contracte au Jeu*, 34
CHAP. X. *Emulation actuelle de faſte & de jouiſſances*, 40
CHAP. XI. *De la conduite des Maîtres & Maîtreſſes de Maiſons, relativement au Jeu*, 45
CHAP. XII. *Des Jeux de Commerce ou de Société*, 51
CHAP. XIII. *Que l'Amour-propre ſuffit pour empoiſonner les Jeux les plus déſintéreſſés*, 57
CHAP. XIV. *Qu'il n'eſt rien de moins ſociable que nos Jeux de ſociété*, 60
CHAP. XV. *Des Femmes*, 65
CHAP. XVI. *Des Joueuſes*, 69
CHAP. XVII. *Exiſtence des Joueurs, pendant l'intervalle des ſéances*, 75
CHAP. XVIII. *Joueurs en action*, 81
CHAP. XIX. *Suite du précédent*, 87
CHAP. XX. *Viciſſitudes du Jeu*, 92
CHAP. XXI. *Du lendemain de la Séance*, 97

CHAP.

CHAP. XXII. *Du danger de prendre ſon Tout*, 99

CHAP. XXIII. *Ivreſſe du Gain*, 101

CHAP. XXIV. *Inquiétude, orgueil, impatience & contention des Joueurs*, 106

CHAP. XXV. *Influence du Jeu ſur les Spectateurs*, 112

CHAP. XXVI. *Quelle ſorte de Gens ſuivent les Joueurs*, 118

CHAP. XXVII. *Des Amuſemens naturels*, 124

CHAP. XXVIII. *De la Gaieté & du Plaiſir*, 128

CHAP. XXIX. *Aux Détracteurs des Amuſemens naturels*, 132

CHAP. XXX. *De l'Habitude*, 139

CHAP. XXXI. *Moyen & motifs, heureuſement employés pour retenir un Joueur*, 143

Lettre d'un Ami à ſon Ami Joueur, après une perte conſidérable, 145

CHAP. XXXII. *Précautions contre la Rechute*, 150

CHAP. LV. *Que la passion du Jeu, devroit être étrangère à la Puissance Souveraine,* 265

CHAP. LVI. *Des Princes, qui se sont le plus hautement déclarés contre les Jeux de hasard, & contre les Joueurs,* 269

CHAP. LVII. *Principaux Moyens de réforme,* 273

CHAP. LVIII. *De l'éducation, relativement à la passion du Jeu,* 280

CHAP. LIX. *De la Sûreté de la Jeunesse,* 286

CHAP. LXe. ET DERNIER. *Edit de l'Empereur de la Chine, père du Prince règnant, contre la fureur du Jeu;* ou *IXe. Précepte d'Yong-Tcheng, principalement adressé aux Gens de Guerre,* 294

Traduction littérale du neuvième Précepte d'Yong-Tcheng, &c. par le P. Amiot, 303

Fin de la Table des Chapitres.

DE LA

DE LA PASSION DU JEU,

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

L'UN des plus beaux préſens que la Philoſophie de concert avec l'Eloquence, pût faire à l'ordre civil & politique, ce ſeroit le tableau fidèle de la fureur du jeu telle qu'on la voit maintenant en Europe : s'il n'en guériſſoit pas, il avertiroit du moins d'en chercher les remèdes.

IL eſt des vices que l'on n'attaque point impunément, ſur-tout quand ils ſe ſont pour ainſi dire naturaliſés ; les défenſeurs

en ſont d'autant plus redoutables, que leurs paſſions ſont injuſtes : les mœurs du Prince me raſſurent, ſes Lois m'encouragent.

NOTRE auguſte Monarque a des paſſions généreuſes : il hait le luxe, il hait le jeu. Indigné de ce qu'il y avoit parmi les Militaires preſque autant de Joueurs que d'Officiers, il a ſignalé le commencement de ſon règne par deux Ordonnances conſécutives (1) qui leur défendent de ſe livrer aux jeux de haſard.

CE Prince, ne ſait pas le déſordre qui règne dans les villes & juſque dans les campagnes. Puiſqu'on s'obſtine à garder le ſilence, il faut le rompre; & c'eſt à ceux qui cultivent les Lettres que cet honneur eſt réſervé : les Gens de Lettres furent de tout temps, les derniers Magiſtrats des Nations corrompues.

QUI d'entre nous craindroit de plaider enfin la cauſe des mœurs, quand la juſtice

(1) La première Ordonnance, Tit. IX des Punitions, eſt du 25 mars 1776 : la ſeconde, concernant les Dettes des Officiers, eſt du 2 juin 1777.

& la bonté ſont réunies ſous la même couronne, quand le Prince n'eſt entouré que de Miniſtres vertueux ? Il étoit permis à tous les gens de bien, ſous les Titus, les Nerva, les Trajan, d'exprimer ſans détour leurs véritables ſentimens (1).

DEUX ſortes de gens étudient la morale, les uns pour en parler, les autres pour la pratiquer : ne ſongeant guère qu'à ces derniers, je dirai plutôt ce qui ſert que ce qui plaît.

---

(1) *Rara temporum felicitate, ubi ſentire quæ velis, & quæ ſentias dicere.* TACIT. Hiſt. Lib. I. §. 1.

Je traduirai rarement les paſſages latins, parce que mon Texte en fournira les équivalens.

CHAPITRE PREMIER.

Du Jeu, ſur-tout dans les temps anciens ; ce qu'en ont penſé les Philoſophes, les Hiſtoriens, les Orateurs & les Poëtes.

L'HOMME naturellement ſuperbe, impatient, & dont la cupidité ſe reproduit ſous tant de formes, a porté de tout temps juſque dans ſes plaiſirs, le beſoin de la conquête & l'image de la guerre : témoins les fêtes, les ſpectacles & les jeux des Grecs & des Romains, ſur-tout de ces derniers, qui traitant les autres peuples de barbares, contemploient de ſang froid l'arêne enſanglantée, & jouiſſoient enfin des convulſions du Gladiateur expirant : témoins les Tournois de ces braves & fanatiques Chevaliers, qui pendant la paix ou plutôt durant les trèves, ne reſpiroient que les combats.

CES violens exercices, du moins, n'aviliſſoient pas les ames, n'énervoient pas les corps : on devoit eſpérer que, tôt ou tard, l'humanité gratuitement outragée

rentreroit dans ſes droits, puiſqu'en effet ces jeux cruels n'exiſtent plus depuis long-temps.

LA manie dont il s'agit, plus invétérée que les précédentes, n'a pas encore ceſſé de tourmenter le genre humain. Une tradition, antérieure dit-on aux temps fabuleux & récemment publiée (1), prouve qu'il y avoit déja des joueurs effrénés chez *les Gentous* ou habitans idolâtres du Bengale & de l'Indoſtan.

L'EMPEREUR Juſtinien, ne doute pas que les jeux de haſard ne ſoient plus anciens que les jeux d'exercice: Platon en attribue l'invention au fameux Mercure Triſmégiſte (2).

CHAQUE ſiècle, chaque peuple eut ſes vertiges particuliers. Le vertige du jeu ap-

(1) *Code des Gentous*, &c. On prétend que ce Code eſt de l'antiquité la plus reculée, & que l'on n'en ſauroit fixer l'époque : les Anglois l'ont fait traduire par les Bramines, & en ont publié une traduction angloiſe en 1777.

(2) Voyez le Traité du Jeu, par BARBEYRAC, L. I Chap. II. not. 4.

partient avec plus ou moins d'énergie, à tous les ſiècles, à tous les peuples. Je n'en ſache aucun qui s'en ſoit garanti, ſi ce n'eſt le peuple Juif; encore ne fut-ce qu'avant ſa diſperſion: il devint joueur après avoir fréquenté les Grecs & les Romains (1).

PARCOUREZ la terre depuis le Japon juſqu'à l'extrémité du Nouveau Monde, quels que ſoient le Culte, les Lois & les Opinions, vous trouverez des joueurs dans les climats glacés, dans les climats brûlans (2). On prétend néanmoins que les ſectateurs de Mahomet craignent de ſe livrer aux jeux de haſard, ſévèrement défendus par leur Prophète (3).

LA fureur du jeu paroît générale s'il eſt vrai, comme les Voyageurs s'accordent à le dire, qu'en Afrique, en Amérique & dans les terres nouvellement découvertes,

(1) Voyez l'Hiſt. Univ. des Anglois, Tom. II. p. 536.

(2) Dans l'Empire du Mogol, il eſt enjoint à l'Officier chargé de la Police, de pourſuivre ceux qui ſe livrent aux jeux de haſard. *Légiſlation Orientale, &c.* par M. ANQUETIL DUPERRON, *p.* 250. *Amſt.* 1778.

(3) *Longueruana*, ſeconde Partie, pag. 25. Voyez encore la *Légiſlation Orientale*, pag. 113.

des hordes vagabondes & des peuplades entières, s'y livrent avec plus de rage que les nations civilisées (1).

CHERCHONS d'abord dans les débris de l'Antiquité, les témoignages épars des progrès & des symptômes de ce mal universel : nous verrons ensuite quelle fut, en dernier ressort, l'influence de ce levain qui fermentoit depuis tant de siècles.

LES Prêtres d'Egypte racontèrent à Hérodote, qu'un de leurs Rois étoit descendu vivant dans ces demeures souterraines, que les Grecs appellent les *Enfers:* que ce Prince y avoit joué, & qu'il avoit alternativement éprouvé l'une & l'autre fortune (2).

MERCURE joua contre la Lune (3), car

(1) LAFITEAU, Mœurs des Sauvages Américains, Tom. II.

(2) HÉRODOT. L. II.

(3) Plutarque rapporte, d'après une fable Egyptienne, que le Soleil ayant découvert le commerce secret de Rhéa avec Saturne, lui souhaita de n'accoucher ni dans aucun mois, ni dans aucune année. Mercure, qui aimoit la même Déesse, joua contre la Lune, & lui gagna chaque soixante-dixième partie du temps qu'elle éclaire

on jouoit auſſi dans l'Olympe. Les mortels jouoient contre les Dieux. Le Gardien du temple d'Hercule, pour paſſer le temps dit Plutarque (1), prit des Dez, joua contre le Dieu, à condition s'il gagnoit qu'il en obtiendroit quelque faveur ſignalée : s'il perdoit, qu'il fourniroit au fils d'Alcmène une belle courtiſanne.

TOUTES ces fables & tant d'autres que je pourrois rapporter, prouvent, quoi qu'en aient dit quelques ſavans, que Palamède & les Lydiens ne furent point les inventeurs des premiers jeux (2). C'eſt principalement dans le cœur humain, qu'il faudra chercher l'origine de cette fatale induſtrie.

PLUSIEURS traits diſperſés dans la ſuite

---

l'horizon : ce dieu réunit ces parties, dont il fit cinq jours qui furent ajoutés à l'année, laquelle étoit auparavant de 360. PLUTARQUE, *Traité d'Iſis & d'Oſiris.*

(1) Vie de Romulus.

(2) Les ſavans ſe ſont autoriſés de ce paſſage d'Hérodote : « Les Lydiens, s'il faut les en croire, ont » inventé les dez, les oſſelets, & les autres jeux » qui ſont maintenant en uſage chez les Grecs. » *Lib. I.* §. 94.

de cet Ouvrage, marqueront où en étoient les Grecs & d'autres peuples relativement à la fureur du jeu. Quant aux Romains, il eſt évident qu'ils devinrent joueurs long-temps avant la deſtruction de la République, puiſqu'ils avoient déja des Livres ſur l'art de jouer (1), puiſque Caton le Cenſeur ne ceſſoit de leur crier : Citoyens, fuyez les jeux de haſard.

LES caractères de cette paſſion étoient ſi bien connus ſous Auguſte, qu'Ovide les a preſque tous indiqués. C'eſt-là, dit-il, c'eſt au jeu que la cupidité trahit notre cœur, le montre à découvert : on sèche de deſir, on frémit de colère, & l'on ſe meurt de rage. Que d'injures ! quels cris frappent les nues ! Les Malheureux ! ils invoquent les Dieux, les Dieux qui les châtient : ils les invoquent cependant, & c'eſt ce qui les ſoutient dans leurs perplexités (2).

QUOIQUE ſatirique de profeſſion Horace s'eſt contenté, par égard pour l'Em-

(1) Voyez la Préface, pag. ix.

(2) *De Arte amandi*, Lib. III. v. 371.

pereur, de dire que les Lois avoient défendu le jeu (1) : les deux vers de cet Auteur que l'on emploie ſouvent pour en déſigner les effets, ne regardent que ceux de la raillerie, qui n'eſt pas un jeu indifférent (2).

ECOUTONS un contemporain de Domitien, & de dix autres Empereurs dont la plupart furent en proie à la fureur du jeu : écoutons un ami de la vérité (3), qui n'a ménagé perſonne. Quand la manie des jeux de haſard, dit Juvénal, fut-elle plus ardente ? Non content aujourd'hui de porter ſa bourſe au lieu de la ſéance, le joueur y fait traîner ſon coffre-fort. C'eſt-là, dès qu'une fois les inſtrumens du jeu ſont diſtribués, que vous verriez s'élever les combats les plus terribles : perdre cent-mille ſeſterces & ne pas vêtir un eſclave

(1) *Lib. III. Carm.* Od. XXIV.

(2) Ces deux vers conviennent pareillement aux *Jeux de main :*

Ludus enim genuit trepidum certamen, & iram;
Ira truces inimicitias, & funebre bellum.
Epiſt. Lib. I. Epiſt. XIX. v. 48.

(3) *Vitam impendere vero.* Juv. Sat. IV. v. 91.

tranſi de froid, n'eſt-ce-là que de la fureur (1)?

IL paroît que les Romains ne jouoient pas ſur leur parole : ils n'avoient pas encore inventé cette multitude de ſignes à l'aide deſquels, ſans être retardés par le poids de l'or & de l'argent, les joueurs modernes peuvent ſe ruiner ſecrettement & ſans appareil.

UN autre ſatirique moins fort, moins véhément que Juvénal, mais plus fin, plus enjoué, Lucien, achèvera ce qui concerne cette époque. Pour châtier ſon ſiècle, il introduit Saturne dans l'un de ſes Dialogues : celui-ci obſerve que ſous ſon Règne on jouoit aux Dez ſans chaleur, ſans paſſion. On ne jouoit, dit-il, que des noix ou telles autres bagatelles, pour paſſer le temps. Ces joueurs antiques, ajoute-t-il, bien différens des joueurs actuels, ne dépouilloient point leurs amis : ſoit qu'ils gagnaſſent, ſoit qu'ils perdiſſent, ils ne ſe fâchoient pas, ils ne briſoient point les Dez.

(1) JUV. Sat. I. v. 97.

LE même Auteur, employant le même Perſonnage, lui fait dicter des lois dont le réſultat mérite d'être rapporté. Si quelqu'un, dit Saturne, ne ſe conforme pas à ce qui vient d'être ſtatué contre le jeu, je le condamne à jeûner le jour de ma fête. Je veux que ces lois ſoient fidellement gravées ſur des colonnes d'airain : je veux que chaque Riche en ait une au milieu de ſa maiſon; & j'avertis que tant qu'elles ſubſiſteront, la peſte, la guerre, la famine & tous les autres fléaux, en ſeront exilés. Si l'on vient à les abattre, il arrivera tout le contraire (1).

PASSONS à des autorités plus graves.

(1) LUCIEN, Saturnales.

CHAPITRE II.

Suite du précédent.

DEPUIS Lucien, qui écrivoit ſous Marc-Aurèle, juſqu'à la tranſlation du ſiège impérial, la manie des jeux de haſard fut toujours en augmentant. Vers le temps où Conſtantin abandonna Rome pour n'y plus revenir, tout le monde juſques à la populace de cette ville étoit, ſelon Ammien Marcellin, en proie à la fureur du jeu (1).

VOICI des excès qui paroîtroient fabuleux, s'ils n'étoient pas rapportés par des Ecrivains dignes de foi. Lorſque les Germains s'étoient ruinés au jeu, ils ſe jouoient eux-mêmes : celui qui perdoit, ſe livroit à la merci de ſon Adverſaire, & décoroit du beau nom de fidélité cet abſurde dévouement. Le paſſage de Tacite eſt trop remarquable pour ne pas le citer en entier. Ce qu'il y a d'étrange, dit cet Hiſtorien,

(1) *Ex turba verò imæ ſortis & paupertinæ, &c. aliqui pugnaciter aleis certant.* Lib. XIV. Cap. VI.

c'eſt que le jeu ſoit une de leurs affaires les plus importantes, & qu'ils s'y livrent, même à jeun, avec tant d'abandon, qu'après avoir tout perdu, ils finiſſent par ſe jouer d'un ſeul coup. Alors, le vaincu ſubit volontairement l'eſclavage : quoique plus jeune, quoique plus fort, il ſe laiſſe garoter & vendre. Cette réſignation, il l'appelle bonne-foi. Le vainqueur, pour ne pas rougir long-temps de ſa victoire, vend le plus tôt qu'il peut ces ſortes d'eſclaves aux étrangers (1).

CE que Tacite dit des Germains, a lieu de notre temps. On voit à Naples & dans d'autres endroits de l'Italie, des Bateliers qui jouent leur liberté pour un certain nombre d'années. Nos *Dettes d'Honneur* ne ſignifient rien autre choſe que d'être eſclave de ſa parole, eſclavage auſſi dur que l'autre.

S. AMBROISE rapporte que les Huns, ſortis des marais de la Scythie, peuple farouche & preſque ſans lois, ſe ſoumettoient inviolablement à celles de leurs

(1) *De Morib. German.* Cap. XXIV.

différens jeux : après avoir perdu, dit-il, ce qu'ils avoient de plus cher, leurs armes, ils jouoient leur vie, & quelquefois se donnoient la mort malgré celui qui les avoit gagnés (1).

ON trouve, à cet égard, des choses incroyables dans les Voyageurs. C'est en vain que l'on défend aux Nègres de Juida de jouer leurs femmes & leurs enfans (2). *Paschasius Justus* assure qu'un Vénitien joua sa femme ; *Schouten*, qu'un Chinois joua sa femme, ses enfans, & les perdit. Si ce qu'on m'a dit est vrai, quelques Débauchés jouèrent dernièrement *au plus haut point*, une Courtisanne célèbre. Les Indiens jouent jusques aux doigts de leurs mains, & se les coupent eux-mêmes pour s'acquitter (3). Peut-on donner le nom de jeux, s'écrie Justinien, à ce qui cause tant d'horreurs (4)?

QUE des nations farouches ou paresseu-

(1) *De Tobia*, Cap. XI.
(2) THOM. HYDE, *De Lud. Oriental.*
(3) THOM. HYDE, &c.
(4) *Quis enim ludos appellet eos, ex quibus crimina oriuntur?* De Concept. Digest. II. Lib. IV. §. 9.

ſes, uniquement guidées par un inſtinct brutal, conſervent toujours les mêmes vices, je le conçois : mais que des Grecs & des Romains ſe ſoient de plus en plus dégradés, voilà ce que j'aurois de la peine à comprendre ſi j'ignorois que ces gouvernemens fameux, toujours diſtraits par l'ambition ou par l'avarice, ne s'occupèrent des mœurs que lorſqu'il ne fut plus temps d'y remédier.

CEPENDANT, on avoit conſtamment blâmé les joueurs. Malgré leurs continuelles agitations, Socrate leur reprochoit de croupir en effet dans l'oiſiveté, parce qu'ils ſont au moins inutiles à leurs ſemblables. Théophraſte les couvroit de mépris. Ariſtote leur refuſoit toutes les qualités du cœur : mauvais parens, diſoit-il, & amis infidèles, au lieu de donner ils raviſſent, plus vils que les Brigands & les Voleurs qui n'exercent leurs rapines qu'au riſque de leur vie (1). Platon, Sénèque & Plutarque, ne ceſſent de répéter les mêmes choſes.

(1) *ARISTOT. Ethic.* Lib. IV. Cap. III.

NUL

NUL Ecrivain, ne les a plus maltraités que Cicéron : il les nomme, les pourſuit ſans relâche, ſoit dans ſes Traités philoſophiques, ſoit dans ſes Oraiſons : jamais il ne les cite qu'avec des épithètes diffamantes ; &, dans le dénombrement qu'il fait des métiers indignes d'un honnête homme, il n'oublie pas le métier de joueur (1).

CICÉRON ne prévoyoit pas, ſans doute, que l'on dût un jour délibérer, ſi l'Etat ne pourroit pas tirer parti d'une compagnie de joueurs toujours ſubſiſtante (2). J'avoue que le Profeſſeur de Groningue eſt pour la négative : ce qu'il a mis en délibération, eſt pratiqué maintenant dans preſque toute l'Europe, où le jeu a des formes réglées & des Adminiſtrateurs.

---

(1) *Adde huc (in ſordidis quæſtibus) ſi placet unguentarios, aleatores, totumque ludum talarium.* De Offic. Lib. I. Cap. XLII.

(2) BARBEYRAC conſidère le jeu ſous cinq aſpects : « Le quatrième, dit-il, conſiſte à faire du jeu une » eſpèce de commerce ; de l'ériger en profeſſion ho- » norable, ou du moins autoriſée. Je ne ſache pas » pourtant, ajoute-t-il, qu'il y ait eu quelque part, » un corps de joueurs, qui tînt rang parmi les divers » ordres d'une ville ou d'un Etat. » *T. I. p. 213.*

JE ne trouve, dans l'Hiſtoire, qu'une circonſtance où le jeu ait, dit-on, adouci le malheur de tout un peuple. La Lydie, ſous le règne d'Atys, fils de Manès, fut affligée d'une famine générale : les Lydiens, pour ſe diſſimuler le ſentiment de leurs maux, inventèrent les Dez & d'autres jeux ; ce qui les conſola pendant dix-huit ans, & ne les empêcha pas de mourir de faim (1).

C'EN eſt aſſez, pour faire connoître quelle étoit la fureur du jeu dans les temps anciens ; ce qu'on en penſoit : non qu'elle ait toujours été la même. Le travail & la médiocrité garantiſſent de cette paſſion, qui ne ſe développe guère qu'au ſein de l'oiſiveté produite par l'opulence, ou bien lorſque l'avidité des Gouvernemens la rend en quelque ſorte néceſſaire.

QUAND les beſoins factices & les deſirs exaltés, ont une fois pouſſé les Princes & les Peuples hors des ſentiers de la Nature, c'eſt alors qu'il ne ſuffit pas de blâmer, de

(1) *HÉRODOT.* Lib. I. §. 94.

défendre le jeu ; les lois qui le proscrivent, sont innombrables.

CHAPITRE III.

Principales Lois portées contre le Jeu jusqu'à nos jours.

MOINS il y a de mœurs, plus on multiplie les lois : ces lois tardives, plus foibles que les passions, que l'exemple & l'habitude, ne changent point les hommes, elles les chagrinent seulement ; si quelquefois elles les contiennent, ce n'est que jusqu'à la première occasion de les enfreindre ; on la trouve bientôt, cette occasion, lorsqu'on la souhaite ou qu'on la cherche.

QUAND un Etat est corrompu, au lieu d'instruire les sujets, de les forcer au bien pour leur propre intérêt, on se contente de noter, de punir les infracteurs subalternes ; c'est ainsi que tant de lois, tombées dans le néant, pour avoir été aussi mal préparées que mal exécutées, n'ont pas

ceſſé d'affliger l'humanité, ſans jamais la corriger.

LE Code des *Gentous*, dont j'ai déja parlé (1), contient pluſieurs lois inſuffiſantes, quoique ſévères & même atroces. Il n'étoit permis de jouer, chez ces anciens peuples, qu'en préſence du Magiſtrat: celui-ci avoit ſon droit de préſence; il veilloit ſur les différens jeux, avertiſſoit des fautes, & puniſſoit les prévaricateurs en leur faiſant couper deux doigts (2).

LORSQUE Athènes & Rome eurent atteint le plus haut degré de ſplendeur; c'eſt-à-dire, quand l'Atticiſme & l'Urbanité, précurſeurs ordinaires de la molleſſe & de l'avarice, firent inſenſiblement préférer les plaiſirs aux devoirs, l'Aréopage & le Sénat ſe ſignalèrent, de part & d'autre, par la cenſure des vices que les Magiſtrats de ces deux nations ſe permettoient à eux-mêmes, & la fureur du jeu ne fut point épargnée.

(1) Voyez Chap. I, pag. 4. not. 1.

(2) *Code*, &c. Chap. XXI. Sect. I. pag. 287 de la Traduction Angloiſe.

CHEZ les Grecs, on avoit déja, du temps de Périclès, ſouvent flétri les joueurs : enſuite il fut enjoint aux citoyens de dénoncer ceux qui jouoient furtivement ; c'eſt pourquoi quelques-uns partoient d'Athènes, pour aller jouer à Scyros dans le Temple de Minerve (1), comme nous voyons aujourd'hui des Vénitiens qui parcourent la France & l'Angleterre, afin de pouvoir ſe livrer aux jeux de haſard, récemment défendus dans leur patrie (2).

CES ſortes de jeux furent conſtamment prohibés, chez les Romains, ſous peine d'infamie : quiconque y donnoit à jouer perdoit le droit de Citoyen, & reſtoit à la merci des forcenés qui pouvoient, impunément, ſe venger ſur ſa perſonne & ſur ſes biens, des caprices de la fortune (3). On ſent l'imprudence de ce dernier moyen.

LES Ediles, du temps de Martial, avoient inſpection ſur les tavernes où les joueurs

(1) *PLUTARCH. De Exilio.*

(2) Gazette de France, N°. 15. Février 1777.

(3) Digeſt. *De Aleatoribus*, Lib. XI.

ſe raſſembloient : on voit dans l'une de ſes Epigrammes, qu'ils y étoient ſurveillés avec tant de ſoin, que les Dez trop vivement agités, ſuffiſoient pour les trahir (1). Cette police invariable, quoique impuiſſante, toujours maintenue par le Sénat & par les Empereurs, s'exerçoit encore parmi les ruines du Bas-Empire.

LES Pères de l'Egliſe & les Conciles, ont vainement tonné contre le jeu; le Clergé lui-même en donnoit l'exemple. J'apprends, dit Juſtinien, que des Diacres, des Prêtres, &, ce que j'ai honte d'ajouter, que des Evêques ſpécialement chéris de Dieu, ne ſe font aucun ſcrupule de jouer aux dez (2).

M. LE BEAU parle d'un évêque de Syllée, qui vivoit ſous le règne de l'empereur Léon V, au commencement du neuvième ſiècle : c'étoit non-ſeulement, dit-il, le

(1) *Et blando malè proditus Fritillo*
Arcana modo raptus e popina,
Ædilem rogat udus Aleator.
MART. Lib. V. Epig. ultim.

(2) *De Epiſcopali obedientia.* Lib. I. Tit. IV.

Courtiſan le plus délié, mais encore le plus gros-joueur (1).

LE cardinal Pierre Damien, au onzième ſiècle, condamna un Evêque de Florence, pour avoir joué dans une auberge, à réciter trois fois de ſuite le Pſeautier, à laver les pieds de douze pauvres, & à leur compter un écu par tête (2).

DANS ces derniers temps, un Evêque de Langres s'attira cette épitaphe, pour avoir ſcandaliſé ſon Diocèſe :

Le bon Prélat qui gît ſous cette pierre,
Aima le jeu plus qu'homme de la terre :
Quand il mourut, il n'avoit pas un liard ;
Et, comme perdre étoit chez lui coutume,
S'il a gagné Paradis, on préſume
Que ce doit être un grand coup de haſard (3).

(1) Hiſt. du Bas-Empire, Tom. XIV. pag. 326.
(2) B. P. DAMIAN. *Opuſc. XX. Cap. VII.*
(3) *Menagiana*, Tom. I. pag. 346.

CHAPITRE IV.

Suite du précédent.

NOS Rois, les Rois d'Eſpagne, d'Angleterre, & tous les Potentats de l'Europe, ont fréquemment ſévi contre cette peſte renaiſſante : Charlemagne, Louis le Débonnaire & S. Louis, l'ont combattue de toutes leurs forces.

CHARLES V auroit mérité le nom de Sage, par la ſeule Ordonnance dans laquelle, recommandant les jeux d'exercice, & proſcrivant les autres, ce bon Prince ne ſtipuloit que pour la proſpérité de ſon peuple, & la gloire de ſon Royaume.

« VOULANT, diſoit-il, obvier à tous in-» convéniens, toujours duire & gouverner » nos Sujets, en ce qui peut leur être » utile & agréable, défendons les jeux de » haſard, &c. (1) » On s'en abſtint pour quelque temps ; mais les grands Vaſſaux, la Nobleſſe & le Clergé, ne tardèrent pas

(1) Ordonnance de 1369.

à ramener la licence. Il n'eſt preſque jamais poſſible de faire le bien : quand on le veut, on en ignore les moyens ; quand on les connoît, il eſt trop tard.

LES joueurs ne furent point réprimés juſqu'à Charles VIII : celui-ci ſe contenta de défendre aux priſonniers détenus au *Châtelet*, de jouer aux dez ; il permit aux perſonnes de diſtinction, arrêtées pour des cauſes légères & purement civiles, de jouer ſeulement au trictrac & aux échecs (1).

FRANÇOIS I, au lieu de propoſer à ſes ſujets, comme Charles V, des plaiſirs innocens, voulut légitimer les dettes contractées à la *Paume :* prévenant en quelque ſorte les idées de Barbeyrac, qui a conſidéré le jeu comme un commerce (2), il nomma des Gardiens, des Juges & forma un Tribunal, pour concilier les joueurs ; il eſt vrai que cette Ordonnance n'a point été exécutée (3).

(1) Ordonnance de 1485.

(2) Voyez le Chap. II. pag. 17. Not. 2.

(3) Lettres patentes de 1527.

LE même Prince, en 1532, défendit les jeux de hasard seulement aux Comptables, & condamna quiconque joueroit contre eux, à restituer le double de ce qu'il leur auroit gagné (1). Il est clair que François I, dans cette circonstance, ne songeoit qu'aux intérêts du fisc.

CE Monarque, recommandable à d'autres égards, connoissoit si peu l'esprit du jeu, *qu'afin d'en réprimer la fureur*, ce sont ses propres termes, il donna des Lettres patentes pour l'établissement d'une Loterie qui ne fut point tirée faute d'enregistrement, &, sur-tout, parce que le Peuple n'étoit pas encore assez joueur pour se laisser prendre à cet appât (2).

VOYEZ comment tout se prépare & s'enchaîne : la cupidité propose, l'ignorance ordonne, les fripons s'en mêlent ; & la politique aveugle, ratifie ensuite, aux dépens des nations, de funestes projets dont les maux sont infinis, & le remède presque impossible. Voilà cependant où nous en

(1) Edit donné à Châteaubriant en 1532.

(2) Ces Lettres patentes sont de 1539.

ſommes, depuis que les jeux domeſtiques ont enfanté les jeux d'Etat.

SOUS Henri II, François II, Charles IX & Henri III, les joueurs ne furent preſque point inquiétés ; ils triomphèrent ſous Henri IV.

LOUIS XIII, indigné de leurs excès, ne fut pas plutôt ſur le Trône, qu'il déploya contre eux toute la rigueur des lois : « A » notre grand regret, dit-il, nous avons » trouvé le jeu ſi commun à notre avène- » ment à la Couronne, que nous avons vu » pluſieurs de nos Officiers & de nos Sujets » de différentes qualités, réduits aux plus » viles reſſources, après avoir diſſipé ce » que l'induſtrie de leurs pères leur avoit » honorablement acquis par de longs tra- » vaux, &c. (1) »

CETTE Ordonnance, réitérée deux fois de ſuite, produiſit de bons effets, ſur-tout dans les claſſes moyennes. Louis ne s'en tint pas là : pour arrêter non-ſeulement le jeu des particuliers, mais encore celui des

(1) Déclaration de 1611, contre les Brelans, les Académies de jeu, &c.

Princes, des Grands, de la Nobleſſe, & des Riches, il pourſuivit indiſtinctement le Luxe dans toutes les maiſons (1).

LES punitions ſuivirent les menaces; deux maîtres de jeu & quatre joueurs, furent condamnés, chacun, à dix mille livres d'amende (2), ce qui étoit alors une ſomme conſidérable. Parmi tous ces plébéiens que l'on châtioit, je n'y vois point de nobles: la Nobleſſe jouoit, cependant, & très-gros jeu.

« CES défenſes, dit un Auteur contem-
» porain, furent, d'abord, aſſez bien ob-
» ſervées: peu de temps après, quel-
» ques Seigneurs rouvrirent des jeux dans
» leurs Hôtels, bien sûrs que les huiſſiers
» n'oſeroient pas s'y préſenter; ce qui
» fait, ajoute-t-il, que ce grand abus pour-
» roit bien recommencer (3). »

CET abus, en effet, recommença ſous le Règne ſuivant, & força toutes les digues

(1) Commiſſion établie, en 1626, pour la réformation des habits, meubles, équipages & jeux.

(2) Par Sentence du 21 avril 1635.

(3) Mercure François, Tom. II. pag. 37.

qui, jusqu'alors, lui avoient été vainement opposées. Ce n'est pas qu'on ne trouve encore beaucoup de Réglemens contre le luxe & contre le jeu; mais l'exemple de la Cour fut plus fort que ses prohibitions.

LOUIS XIV défendit, sous les peines les plus grièves, *la Bassette & le Hoca*; que firent les joueurs? ils déguisèrent ces jeux sous les noms de *Pharaon*, *Barbacole*, *Pour & contre*, *&c.* Il suffit, le plus souvent, pour avoir l'impunité, d'éluder les termes de la loi. C'est ainsi que l'on se moquoit des précautions de la Reine-Mère, qui pendant sa Régence, afin de rendre les recherches plus imposantes, faisoit accompagner les Officiers de Police par un Exempt de ses Gardes. On compte, sous Louis XIV, plus de vingt tant Ordonnances que Déclarations ou Edits contre les jeux de hasard.

APRÈS tant d'animadversions inutiles, on s'est retourné du côté diamétralement opposé : on défendoit le jeu, maintenant on invite à jouer; car je compte pour rien

quelques reſtrictions employées, ſous Louis XV, pour la forme & par un reſte de pudeur. J'aurai occaſion d'examiner une Ordonnance émanée, en 1760, du Tribunal des Arbitres de la Nobleſſe, par laquelle la perte des joueurs eſt fixée à cent piſtoles pour chaque ſéance; de ſorte qu'il n'eſt pas permis, aux gagnans, d'en exiger davantage.

IL ſemble que les Princes & leurs Miniſtres, fatigués de contredire un penchant ſi général, aient, d'un commun accord, fait grace à cette antique manie; du moins eſt-il certain, quels que ſoient leurs motifs & leurs intérêts particuliers, qu'ils la ſecondent & la perpétuent. Qui ne ſait pas qu'elle entre, aujourd'hui, dans les ſpéculations de certains Gouvernemens, & leur fournit d'immenſes contributions, dont la ſource ſera bientôt tarie ſi le mal continue?

QUELLE manœuvre, grand Dieu! que cette invention moderne, à l'aide de laquelle tout un peuple & toutes les nations, peuvent, à jour nommé, jouer con-

tre l'Etat, & ſe ruiner entr'elles au même jeu (1).—Que les Citoyens ſe ruinent, qu'ils s'égorgent, pourvu que l'Etat s'enrichiſſe. —Fort bien! ſi l'on ne veut plus régner que ſur des ſcélérats, & ſur les cendres des morts.

JE n'ai préſenté que des Lois Françoiſes, parce que toutes celles qui, depuis la chute de l'Empire Romain, ont été portées contre la fureur du jeu, dans les diverſes contrées de l'Europe, ne ſont, à quelques modifications près, que des répétitions : je vais, cependant, à cauſe de la rivalité permanente entre la France & l'Angleterre, jeter, relativement aux jeux de haſard, un coup d'œil ſur les lois & la police des îles Britanniques.

(1) Ce mal exiſte, chez nous, ſans que l'on en puiſſe accuſer perſonne : les premiers Auteurs, n'en ſentoient pas les conſéquences ; les autres, ont ſuivi le torrent. La ſuppreſſion des Loteries ne ſauroit s'opérer ſur le champ ; il ſuffit que le Roi & ſes Miniſtres, ne les voient pas de bon œil.

CHAPITRE V.

Statuts des Rois d'Angleterre contre le Jeu.

LA rigueur des lois, dépoſe preſque toujours contre les mœurs : ſi j'ignorois, par exemple, quel eſt l'emportement des Japonois, il me ſuffiroit de ſavoir que, chez eux, on punit de mort quiconque riſque de l'argent aux jeux de haſard (1).

C'EST Blackſtone (2) qui parlera juſqu'à la fin de ce Chapitre. Le contrat du jeu, dit préliminairement ce fameux Juriſconſulte, eſt le plus abſurde des contrats, puiſqu'il ne s'agit, en dernier reſſort, que de ſavoir ſur qui tombera la ruine, & que le vainqueur tarde rarement à ſubir le ſort du vaincu. De tous les vices, c'eſt le plus effrayant ; il rend le peuple pareſſeux, le porte à la débauche, l'enhardit au crime. Les nobles, il les dégrade : tantôt il ren-

(1) Voyez l'Eſprit des Lois, L. VI. Chap. XIII.

(2) Commentaire ſur le Code criminel d'Angleterre.

verſe

verse les maisons les plus illustres, les plus florissantes; tantôt, sans parler du suicide, il fait qu'on se déshonore & qu'on se prostitue.

IL semble que les Germains, nos ancêtres, nous aient transmis, dès l'origine, toute la fureur qu'ils ressentoient pour le jeu.

SI cette fureur continue & s'augmente, ce n'est pas faute de Lois, tant anciennes que modernes. Pour arrêter le désordre, dans les derniers rangs de la Société, Henri VIII défendit aux Artisans, sous peine d'amende & de prison, de se livrer, excepté pendant les fêtes de Noël, aux jeux qui, de son temps, étoient en vogue (1). La même défense, confirmée par un Statut de Georges III, inflige les mêmes peines à ceux qui donnent, publiquement, à jouer aux Domestiques (2).

LES jeux des Grands & des Riches, tels qu'ils existent maintenant, sont de toute

(1) Statut 3, Chap. IX.
(2) Statut 30, Chap. XXIV.

autre conſéquence ; ils méritent beaucoup plus l'attention du Magiſtrat : quand les ſupérieurs jouent, les ſubalternes les imitent ; ceux-ci ne joueroient pas, s'ils n'en recevoient l'exemple.

QUE peuvent les Lois, en pareille conjoncture ? que peuvent-elles ? lorſqu'un faux honneur exige que l'on s'exécute ſans délai, que l'on s'immole en ſilence & ſans recourir aux Tribunaux. N'importe, ne nous laſſons point de faire des Lois contre le jeu, de les renouveler, ſur-tout de les rendre familières, afin que les joueurs de bonne foi & de bon lieu, ſachent ce qu'ils ont à craindre, tant de la part du Gouvernement, qui s'engage à les punir, que de la part des frípons, dont ils ne ſauroient manquer d'être les victimes. Ceux-ci, lorſqu'ils gagnent, réclament l'honneur ; & la loi, quand ils perdent. Ces Lois, mettent des bornes fort étroites, à ce qu'il eſt permis de riſquer aux jeux de haſard.

SI quelqu'un, dit Charles II, ſoit en jouant, ſoit en pariant, perd plus de cent

livres (1) en une ſéance, je le diſpenſe du paiement : je condamne ſon Adverſaire à compter le triple de la ſomme gagnée, moitié à la Couronne, moitié au Dénonciateur (2).

LA Reine Anne, déclare nuls & de nul effet, les billets, l'argent prêté & tous les engagemens contractés au jeu (3) : elle donne encore action au perdant contre le gagnant; &, au défaut de ce dernier, à quiconque voudra pourſuivre le délit, adjugeant, à celui-ci, le quintuple de la ſomme perdue. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'elle permet à ceux qui ſollicitent la confiſcation des gains faits au jeu, de prendre à ſerment l'Infracteur de quelque qualité qu'il ſoit; voulant que les actions de cette nature, ſuſpendent les privilèges des Membres du Parlement.

CETTE Princeſſe, n'a pas oublié les joueurs infidèles : lorſqu'ils gagnent plus de dix livres, ſoit en argent, ſoit en effets, elle les condamne à rendre le quintuple,

(1) Il s'agit dans ce Chapitre de livres ſterlings.

(2) Statut 16, Chap. VII.

(3) Statut 3, Chap. XIV.

les ſoumettant, d'ailleurs, à des notes d'infamie, à des peines afflictives; en un mot, les traitant comme on traite les Parjures.

ON voit, dit Blackſtone, que nos Rois n'ont rien omis de ce qui pouvoit flétrir le jeu, en dégoûter les joueurs. Vains efforts! pour ſe ſouſtraire aux châtimens, on changeoit les noms : on annonçoit des ventes, des encans, des adjudications, qui n'étoient que des Loteries. On ne ceſſoit, dans tous les quartiers de nos villes, & juſque dans les bourgades, de tirer ces ſortes de Loteries avec des billets, des cartes ou des dez. Tous les jours, c'étoit de nouveaux expédiens, de nouvelles ruſes, qui aboutiſſoient également à la perte des biens & des mœurs. Georges II, condamna les moteurs de ces différens jeux, à cinq cents livres d'amende; leurs dupes, à cinquante.

TOUTES les Loteries *dénuées de la ſanction du Parlement*, tout ce qui équivaloit aux Loteries, comme *le Pharaon*, *la Baſſette*, &c. fut pareillement défendu, par un grand nombre de Statuts.

LES courſes de chevaux, qui n'étoient que des jeux plus ruineux que les autres, furent également ſoumiſes aux Ordonnances. Georges II, ne voulut pas, néanmoins, priver ſes Sujets d'un exercice martial & ſalutaire, mais il défendit, ſous peine de deux cents livres d'amende, d'y parier plus de cinquante livres (1).

LE même Prince, non content d'oppoſer aux nouveaux abus de nouvelles Lois, fit revivre les anciennes, tant il avoit à cœur de dompter cette paſſion toujours combattue, toujours renaiſſante : pour moi, je prétends que, s'il n'eſt pas poſſible de la vaincre, on peut la réfréner. Si cette fureur, plus ardente que jamais, brave impunément le Légiſlateur & la décence, ſi elle compromet la ſûreté publique, c'eſt moins la faute de nos Lois, que celle des Magiſtrats qui négligent de les faire exécuter.

L'AUTEUR, n'a pas oſé blâmer ouvertement les jeux d'Etat, ſi chers à ſon pays; on voit aſſez ce qu'il en penſe. Les

(1) Statut 13, Chap. XIX.

Lois & les peines, dit-il, ne remédieront à rien, tant qu'on n'aura pas le courage de frapper le grand coup, tant qu'on laiſſera ſubſiſter le principal reſſort du jeu. Il faut donc, ajoute-t-il, anéantir les jeux de haſard, ſous quelque dénomination qu'ils ſe préſentent : il faut tout accorder aux joueurs ou leur tout refuſer. — Jouez ce jeu, direz-vous, mais n'en jouez pas d'autres. — On le jouera ce jeu que vous permettez, préciſément pour jouer à celui que vous défendez. C'eſt en vain, que l'on tenteroit de mettre des bornes légitimes, à la témérité des joueurs : ceux-ci, ſont plus agiles que la verge des Lois, qui les pourſuit ſans les atteindre (1), ou les châtie trop tard.

TELS ſont les faits & les idées du *Com-*

(1) Le Maréchal de Saxe, étant en quartier d'hiver dans une ville de Flandres, ſe félicitoit de les avoir tellement intimidés, que l'on n'en voyoit preſque plus dans ſon armée : on ſe mit à rire. Le Maréchal, ſe doutant de quelque choſe, voulut ſavoir ce qu'il en étoit, & promit de faire grace pour cette fois: on lui dit que, dans la maiſon voiſine, toutes les cuves, chez un Braſſeur de Bière, étoient remplies de joueurs.

mentaire où j'ai puisé cet article : le ton de mon Ouvrage, me forçoit de ne prendre que l'esprit de Blackstone.

CHAPITRE VI.

Résultats des deux Chapitres précédens.

COMPAREZ les Lois Angloises aux Lois Françoises, vous verrez que les premières, en plus grand nombre, plus pressantes, plus détaillées, supposent que les Anglois ont été, de tout temps, plus enclins que nous à la fureur du jeu : tandis que, chez eux, le peuple jouoit déja, on ne trouve guère de joueurs en France, que parmi les Grands, la Noblesse & le Clergé.

POUR mieux sentir l'esprit des Lois précédentes, pour connoître les causes qui influent, maintenant, sur tous les peuples de l'Europe, il faut remarquer que nous & les Insulaires nos voisins, nous n'avons long-temps joué qu'à la manière des Sauvages, plutôt par instinct que par projet ; plutôt pour assouvir nos besoins de pre-

mière néceſſité, que pour ſatisfaire une multitude de fantaiſies plus urgentes que les vrais beſoins.

LORSQUE l'Anglois, navigateur infatigable, eut fait le tour du globe, il ſe familiariſa tellement avec les dangers & le haſard, que ſes factions, ſes affaires & ſon commerce, empruntèrent l'eſprit du jeu.

TOUT, dès-lors, en Angleterre, fut ſoumis au calcul: le lucre y prit la place de l'honnête. Excepté quelques Philoſophes & quelques-unes de ces ames que la contagion ne ſauroit infecter, le reſte n'étudia ſes devoirs que ſur des tables de probabilités, dreſſées pour apprendre à faire des fortunes rapides. Bientôt, on ne vit plus que des *chances* dans les choſes poſitives, dans celles qui relèvent uniquement de la prudence & de l'honneur. Ce fut alors, que l'Angleterre reſſentit ces convulſions terribles, & telles qu'en éprouvent les Nations avares, lorſqu'elles ſont dévorées de l'amour des richeſſes, encore plus deſtructeur que celui des conquêtes.

LES Romains commencèrent par l'am-

bition, finirent par l'avarice : dans le premier cas, ils furent moins éloignés de la vertu. « Tant de villes rasées, s'écrie » Montaigne, tant de Nations extermi- » nées, tant de millions d'hommes passés » au fil de l'épée; la plus riche & la plus » belle partie du monde, bouleversée pour » des perles & du poivre : quelles victoi- » res ! Jamais l'ambition, jamais les inimi- » tiés publiques, ne poussèrent la race » humaine à de telles atrocités. »

QUOIQUE joueurs d'origine, ainsi que les Anglois, nos jeux eurent une influence plus tardive sur les mœurs & sur les affaires publiques; cependant, ils arrivèrent au même terme par une autre route.

NOTRE heureux pays, protégé par des montagnes & par des mers, la France plus fertile en denrées que l'Angleterre, plus féconde en Beaux-Arts que l'Espagne, attira, sans effort, l'or & l'argent du Nouveau Monde. Le débordement de ces richesses soudaines, dégoûta des travaux honnêtes, fit pulluler les Intrigans : il enfanta les Systêmes, les Banques, les Lote-

ries, & mille autres pratiques imitées des jeux de hasard, quoique d'un produit certain pour les Instigateurs. Les riches, jouèrent par avidité; les pauvres, par besoin. Par-tout on vit des jeux publics, des jeux d'Etat. Les Lois, qui proscrivoient le jeu, furent réduites au silence.

OBSERVONS que la plupart de celles que l'on avoit promulguées, à cet égard, dans les différens Etats formés des débris de l'Empire Romain, n'eurent que des effets momentanés, parce qu'elles étoient, le plus souvent, vagues, contradictoires, sans préparations, & quelques-unes purement fiscales: au reste, toutes ces Lois ne furent constamment exécutées, qu'en ce qu'elles privoient & qu'elles privent encore les joueurs, du droit de réclamer juridiquement leurs gains; car le Tribunal de l'Honneur établi chez nous, est extrajudiciaire.

LES bonnes Lois, celles de S. Louis, de Charles V & de Louis XIII; celles de Henri VIII & de la Reine Anne, ont subi le sort des institutions humaines, qui s'a-

boliſſent d'elles-mêmes, quand on les néglige : les Lois gravées dans le cœur de tout homme non dénaturé, ne ſeront jamais abrogées ; ce ſont ces Lois éternelles, que j'aurai ſoin de rappeler.

IL s'agit moins, dans le cours de cet Ouvrage, de démontrer que la fureur du jeu eſt préjudiciable à toutes les Sociétés, à tous les Gouvernemens, que de perſuader ce qu'on ſait déja, & ce qu'on ne ceſſe d'excuſer par des ſophiſmes. Sachez, diſoit un Ancien, que ni le temps, ni l'autorité, ni les Nations ne ſauroient preſcrire contre la vérité (1) ; on peut ajouter, contre les mœurs. Je vais bientôt examiner, relativement à mon ſujet, quelles furent celles de nos Ancêtres.

(1) TERTULL. *De velandis Virginibus.*

CHAPITRE VII.

De l'origine & des progrès de la ſorte de cupidité qui fait les Joueurs.

IL y a toujours eu des joueurs, puiſqu'on n'a jamais ceſſé de défendre le jeu : les langues, tant anciennes que modernes, en atteſtent la perpétuité, tant par les fréquentes métaphores empruntées des différens jeux, que par les proverbes & les comparaiſons dont elles ſont remplies. Térence compare la vie humaine, à ces jeux ou l'adreſſe corrige le haſard (1). Céſar, prêt à franchir le Rubicon, s'écrie : Le ſort en eſt jeté (2). Lucien fait dire à Héraclite, que le Monde eſt un enfant qui joue & qui jette des dez en courant (3).

CES traces légères, diſperſées dans une immenſité de volumes, & les Lois que j'ai déja citées, ne ſuffiſent pas pour apprendre

(1) TERENT. Adelph. Act. IV. Scen. VII.

(2) PLUTARCH. *Vita Pompei.*

(3) Les Philoſophes à l'encan.

à connoître la fureur du jeu. Ne voulant raisonner, autant qu'il est possible, que sur des faits, je consulterai les Livres, je fouillerai dans nos Annales.

LA plupart de nos anciens Historiens n'ont laissé que des squelettes : plus occupés de dates que de mœurs, ils nous ont à peine indiqué la marche de la Société, & les rapports de la vie privée. On ne s'est avisé que depuis peu, de joindre l'Histoire de l'Homme à celle des Empires. Faute de matériaux suffisans, j'en suis réduit à quelques conjectures, fondées, néanmoins, sur les récits des Voyageurs (1).

LES Hommes, soit qu'ils fussent disperses ou rassemblés en Société, soit qu'ils fussent actifs ou indolens, libres ou asservis, riches ou pauvres, ont-ils senti la fureur du jeu, d'une manière uniforme & également préjudiciable ? ou bien, cette passion n'a-t-elle pas été alternativement affoiblie ou redoublée, dans les différens

(1) Ce que je dirai des Sauvages, sera d'après Ribas, Brikell, Charlevoix, Labat, Lafiteau, &c.

degrés de civiliſation, tant par les Lois que par les mœurs, & ſelon que celles-ci ont été plus ou moins relâchées ?

S'IL eſt vrai que preſque tous les Sauvages ſoient joueurs, il en faut conclure que ce vice eſt en quelque ſorte naturel : il ne s'enſuit pas qu'il agiſſe de même & ſans interruption, ſur tous les individus & dans toutes les circonſtances.

AVANT d'en venir à des temps modernes qui tenoient encore de la barbarie, jetons un coup d'œil ſur le berceau de l'humanité ; voyons-en les beſoins, les habitudes, les inclinations : conſidérons le Sauvage, non comme un Diſciple fidèle de la Nature, dont il eſt auſſi loin que nous, mais comme un Adulte qui s'approche lentement du terme, dont nous nous éloignons.

LE Sauvage, n'a de paſſions qu'autant qu'il éprouve de beſoins : ceux-ci, excepté la faim, la ſoif & le ſommeil, ſont toujours en proportion de ſes rapports. Dès qu'il joue, c'eſt une preuve qu'il a déja fait quelques pas vers la ſociabilité,

puiſqu'il veut tirer parti de ſes ſemblables. Remarquez que le principe qui ſert à rapprocher les hommes, commence par en retarder l'union, & tend à la diſſoudre preſque auſſitôt qu'elle eſt formée.

LE jeu, ne ſauroit être la principale affaire des Peuples vagabonds ; il faut chaſſer avant d'aſſouvir la faim : ils chaſſent donc, ils mangent, ils dorment, & leur vie eſt, preſque toute entière, partagé eentre l'action & le repos. L'un n'eſt pas toujours la récompenſe de l'autre ; c'eſt alors, ſeulement, qu'ils n'ont pas le temps ni le beſoin de jouer.

LE jeu, dira-t-on, ſuppoſe plus d'aiſance ; il ſuppoſe au moins le néceſſaire & bien d'autres deſirs : comment ſe fait-il que le Sauvage devienne joueur ?

QUAND la chaſſe eſt abondante, il ſe plaît tellement dans l'inertie, qu'il n'en ſortiroit jamais, ſi l'on avoit ſoin de renouveler ſes proviſions : mais il ſait que, parmi ſes pareils, chacun n'exiſte que pour ſoi. Cependant, le plaiſir de ne rien faire le ſollicite & rit à ſa penſée : s'il

apperçoit un peu de ſuperflu, il riſque la ſubſiſtance de pluſieurs jours, dans l'eſpoir de prolonger un état qui lui tient lieu de la félicité ſuprême, ſur-tout quand il le compare à ſes travaux habituels, ſi durs, ſi ſouvent infructueux !

S'IL gagne, au lieu de ſe repoſer il continue de jouer ; s'il perd, il reprend ſon arc, s'enfonce dans les forêts. Ne doutez pas qu'à ſon retour, quoique chargé de proies, il ne montre autant d'avidité pour conquérir, au jeu, les proies de ſes ſemblables, que nous n'en témoignons pour les brillans métaux, qui allument & redoublent, inceſſamment, notre inſatiable cupidité.

TELS furent, à peu près, les anciens Germains ; telles ſont encore ces Hordes errantes dans les ſables Africains, & ſur les bords des torrens de l'Amérique.

PARMI ces Hommes incultes, j'y vois plus de manie que de chagrin : chacun, en ſe livrant au jeu, ne compromet que ſon propre bonheur. Point de patrie, point de Lois, par conſéquent peu de devoirs

&

& de ſenſibilité. Les travers de l'eſprit, les déréglemens du cœur, n'affligent, de temps en temps, que l'individu qui ſe conſole d'un jour à l'autre; & cela, faute de réflexion: l'opinion qui la produit, ne règne pas encore. Le remords & la honte ne viennent qu'après la conſcience & l'honneur, qui ſommeillent dans l'ame des Sauvages.

QUELS que ſoient leurs revers, tant que le cœur bat, ils méconnoiſſent le déſeſpoir, parce qu'en perdant des fruits ramaſſés à la hâte, ils ne ſauroient perdre le droit de faire contribuer la Terre à leurs nouveaux beſoins. Exempts de nos préjugés, libres de nos liens & de toutes les entraves qui nous captivent vainement, pour nous rendre meilleurs, ils ſouffrent ſeul-à-ſeul, &, par ſtupidité, ſont plus patiens que nous.

QUAND le Sauvage commence à ſe civiliſer, l'aveugle inſtinct qui l'animoit, ſe tempère par devoir & par prudence: ſa cupidité mieux dirigée, lui fait enviſager d'autres jouiſſances que la chaſſe, le ſom-

meil & le jeu. Il commence par chercher ſon bonheur dans celui de ſa famille : tout entier à la culture du champ qui lui fut aſſigné, il n'a plus le temps de ſe nuire à lui-même. Bientôt la République s'accroît, ſous les auſpices de la tempérance & de la médiocrité. D'eſſais en eſſais, on arrive enfin au terme où l'homme, mûr, ne ſait pas s'arrêter : terme heureux, ſi le bonheur eſt fait pour nous, & que tant de Peuples célèbres ont regretté trop tard !

C'EST ainſi que l'Homme civiliſé, après bien des viciſſitudes, s'éloigne, en ſens contraire, du bonheur qu'il cherchoit : c'eſt ainſi qu'il retourne à ſes premiers penchans, & ſe rapproche de ſes aïeux Sauvages ; avec cette différence, néanmoins, que les vices de l'ignorance & de la brutalité, ſont plus circonſcrits que ceux des Peuples policés & corrompus. Tel eſt le cercle des paſſions humaines, dont les extrêmes ſe touchent & ſe reſſemblent.

CHAPITRE VIII.

Du Jeu, principalement en France, jusqu'à François I.

SI l'on considère que la Société, source intarissable de bien & de mal, de vertus & de vices, n'étoit pas, il y a quelques siècles, ce qu'elle est maintenant; que nos pères, gémissans sous le joug féodal, étoient plus occupés des besoins de première nécessité que de leurs plaisirs; qu'ils n'avoient ni le temps, ni l'occasion de jouer: on conviendra que les Lois portées, en France, contre la fureur du jeu, regardoient moins le peuple que les chefs de la Nation.

ON voit en effet dans nos Annales, que ces Seigneurs hautains & fainéans, qui ne savoient guère que tourmenter leurs Vassaux, boire & se battre, étoient, pour la plupart, des joueurs effrénés; qu'ils bravoient, impunément, la décence & les Lois. Le Frère de S. Louis jouoit aux dez, sans égard aux ordres réitérés de ce Prince

vertueux (1). Dugueſclin, lui-même, perdit dans ſa priſon tout ce qu'il poſſédoit (2). Le Duc de Touraine, frère de Charles VI, *ſe mettoit voulontiers en peine*, dit Froiſſart, *pour gagner l'argent du Roi :* tranſporté de joie, de lui avoir un jour gagné cinq-mille livres, ſon premier cri fut : *Monſeigneur, faites-moi payer* (3).

ON jouoit juſque dans les Camps & en préſence de l'Ennemi. Des Généraux, après avoir ruiné leurs propres affaires, ont compromis le ſalut de la Patrie. Philibert de Châlon, Prince d'Orange, commandant au ſiège de Florence pour l'Empereur Charles-Quint, perdit l'argent qui lui avoit été compté pour la paye des ſoldats ; & fut contraint, après onze mois de travaux, de capituler avec ceux qu'il auroit pu forcer (4).

QUELQUEFOIS, pendant la paix, on ſe raſſembloit pour jouer en liberté. Il eſt

(1) Hiſt. de S. Louis, Edition du Louvre, pag. 85.
(2) Hiſt. de Dugueſclin, par MÉNARD, pag. 299.
(3) FROISSART. T. IV. pag. 29.
(4) PAUL. JOY. Hiſt. Lib. XXIX.

fait mention, dans le Manuscrit d'Eustache Deschamps (1), d'un Hôtel de Nesle,

(1) Fol. 391. Col. 4 du Manuscrit de M. de la Curne de Sainte-Palaye.

Voici le Titre de ce petit Poëme, écrit avec beaucoup de naïveté : « C'est le Dit du Gieu des Dez fait » par Eustace, & la manière & contenance des Joueurs » qui étoient à Néele, où étoient Messeigneurs de » Berry, de Bourgogne, & plusieurs autres. »

L'Auteur, après avoir décrit les convulsions des joueurs & rapporté leurs blasphêmes, dit, vers la fin de cet Ouvrage :

« Que maints Gentils-hommes très-haulx
» Y ont perdu armes & chevaulx,
» Argent, honour & Seignourie,
» Dont c'étoit horrible folie, &c. »

Dans un autre endroit où il parle des désordres de la Noblesse :

« Li jeune enfant deviennent Rufien,
» Joueurs de Dez, gourmands & plains d'yvresse,
» Hautains de cuer, & ne leur chaut en rien
» D'onneur, &c. » Fol. 242. Col. 3.

On voit dans la Bibliothèque du Roi, deux anciens Manuscrits de cet Eustache Deschamps, dit Pierre Morel : ses Ouvrages contiennent des détails de mœurs, que l'on ne retrouve point ailleurs.

Philippe de Maizière, dans le Songe du vieux Pélerin, dont M. le Bœuf nous a donné une Notice très-curieuse, recommande au Roi Charles VI, Liv. III, Chap. LII, de s'appliquer à de bonnes lectures : *Tu peux bien lire & ouir aussi*, lui dit-il, *les Dictiez vertueux de ton serviteur & officier Eustache Morel.*

fameux, ſous Charles VI, par de ſanglantes cataſtrophes : plus d'un Acteur y ont perdu les uns, la vie ; les autres, l'honneur plus cher que la vie. Cet Hôtel n'étoit pas ouvert à tout le monde, comme ceux que l'on a connus depuis, ſous les noms de *Geſvres* & de *Soiſſons :* il n'étoit fréquenté que par la Nobleſſe, ou par les Particuliers les plus opulens. Le jeu n'avoit pas encore confondu toutes les conditions ; cette honte étoit réſervée à des temps poſtérieurs. Ce Tripot, eſt le premier que je connoiſſe en France.

QUANT au Peuple, l'Hiſtoire & les Mémoires du temps, nous apprennent qu'il ſe livroit plus volontiers aux jeux d'exercice, qu'aux jeux de haſard ; & même je trouve dans les Antiquités de *Sauval*, que ceux-ci lui étoient abſolument étrangers. « Avant l'arquebuſe, dit-il, & la poudre » à canon, il avoit toujours en main l'arc » & l'arbalêtre ; &, de tout temps, il s'eſt » plu à jouer au palet, aux quilles, à la » boule & autres paſſe-temps (1). »

(1) SAUVAL, Antiquités de Paris, Tom. II. pag. 680.

L'INVENTION des cartes, apporta quelques changemens dans la manière de s'amuſer. Les différens jeux qu'elles amenèrent, coûtèrent d'abord plus de temps que d'argent : cette perte, non moins réelle que l'autre, attira l'attention des Magiſtrats & du Clergé. Un Religieux Auguſtin, dit *Paſquier*, fit, ſous Charles VII, des changemens merveilleux dans Paris par ſes prédications : à ſa voix, on alluma des feux dans pluſieurs quartiers ; chacun, à l'envi, courut y jeter *cartes, billes & billards* (1).

EXCEPTÉ quelques folies paſſagères, quelques accès momentanés, je n'ai rien trouvé non-ſeulement dans les derniers rangs de la Société, telle qu'elle exiſtoit alors, mais encore dans l'état moyen, qui puiſſe les faire ſoupçonner de la fureur du jeu ; tandis, au contraire, que je vois cette fureur régner, ſans interruption, dans les palais des Rois ou dans les maiſons des Grands.

QUAND nous en ſerons aux joueurs

(1) Recherche des Recherches, &c. pag. 721.

infidèles, on verra comment on jouoit ſous Louis XI & ſes ſucceſſeurs : on remarquera que la délicateſſe & la bonne foi, ſe ſont altérées à proportion que le jeu s'eſt augmenté. Il ne faut pas s'y méprendre, quelque choiſie que ſoit la ſociété des joueurs, elle eſt rarement exempte de baſſeſſes ; & ceux-ci, quoi qu'ils en diſent, tardent rarement à s'oublier.

CHAPITRE IX.

Du Jeu, depuis François I. juſqu'à Henri IV.

« DU temps de François I, dit l'Abbé de » Longuerue, on ne ſavoit pas ce que » c'étoit que ce miſérable jeu dont la rage » a gagné tout le monde (1); » ce qui ſignifie ſeulement, que les Citadins économes & laborieux, des villes médiocrement peuplées, ne s'y livroient pas encore. Ce Savant, ne pouvoit pas ignorer que les Cours, ont preſque toujours été le théâtre du jeu.

(1) *Longueruana.*

» Nos Rois, dit Sauval, l'ont aimé de tout » temps; & préſentement on les voit, à » portes ouvertes, paſſer le temps aux » échecs, au trictrac, aux dez (1). »

J'EN ai dit aſſez, pour indiquer les vraies ſources de cet abus; pour montrer, d'avance, par où doit commencer la réforme. Continuons de ſuivre cette paſſion qui, déſormais, va marcher à plus grands pas, & ſe gliſſer juſque dans le ſanctuaire de la Juſtice. « Je ſais qu'il y a des joueurs » parmi vous, diſoit en 1564, le Chan- » celier de l'Hôpital, au Parlement de » Bordeaux (2). »

SI les Rois, avoient imité le déſintéreſſement de Henri II, cette manie n'auroit pas fait tant de progrès. Brantome, donne une haute idée de la généroſité de ce Prince, en même temps qu'il fait la ſatire de ſes Contemporains: « Il jouoit à la » paume, dit-il, & s'y affectionnoit fort; » non pour l'avarice, car ce qu'il gagnoit,

(1) Antiquit. de Paris.

(2) Mémoires & Harangues, imprimés chez Pierre Chevalier.

» il le donnoit à ſes aſſociés : s'il perdoit, » autant de perdu pour lui, il payoit pour » tous ; auſſi les parties de ce temps, n'é- » toient-elles que de deux, trois ou quatre- » cents écus au plus, non, comme à préſent, » de quatre-mille, ſix-mille & deux fois » plus : mais le paiement ne s'en fait auſſi » beau comme alors, & il faut, aujourd'hui, » en faire bonne compoſition (1). »

LE même Auteur parle d'un Capitaine François, nommé la Roue, qui jouoit cinq à ſix-mille écus d'un coup; ce qui, alors, étoit exorbitant. Ce joueur intrépide, propoſa de jouer vingt-mille écus contre l'une des Galères de Jean-André Doria : celui-ci, quoiqu'il eût engagé ſa parole, la retira de crainte d'être raillé, s'il venoit à ſuccomber. « Je ne » veux pas, diſoit-il, que ce jeune Aventu- » rier, qui n'a de quoi perdre, me gagne » ma Galère, pour s'en aller triompher » en France, de ma fortune & de mon » honneur (2). »

(1) BRANT. Tom. VII. Diſc. XLI. pag. 54. La Haye, 1770.

(2) BRANT. Tom. V. Diſc. XXXVI. pag. 65.

ON jouoit ſi gros-jeu, qu'un fils naturel du Duc de Bellegarde fut en état de lui compter, ſur ſes gains, cinquante-mille écus (1) pour s'en faire reconnoître juridiquement.

CES excès, commençoient à faire beaucoup de ſenſation; on en parloit diverſement; le Peuple s'eſſayoit; les frippons s'inſinuoient à la Cour. Comme ils n'étoient pas fort habiles ils appelèrent, à leur aide, des Italiens nos maîtres, de tout temps, en fait de ſoupleſſe & de dextérité. De concert avec les premiers, ceux-ci gagnèrent trente-mille écus à Henri III, *qui avoit*, dit un Journaliſte (2), *dreſſé en ſon Louvre un déduit de cartes & de dez*. Ce n'eſt pas que ce Prince aimât le jeu: quand on ſe paſſionne pour le *Bilboquet*, au point d'y jouer ſans ceſſe & juſque dans les rues, on a plutôt l'air d'une dupe que d'un joueur (3).

(1) La plus forte partie de cette ſomme, avoit été gagnée en Angleterre. *Mém. Hiſt.* &c. par AMELOT DE LA HOUSSAIE, Tom. II. pag. 15.

(2) Journal de Henri III, Tom. I. pag. 273.

(3) « En ce temps, (1585) le Roi commença à

JE n'en saurois dire autant, du Prince qui lui succéda. On voit, dans les *Mémoires de Nevers*, des Lettres écrites, dès l'année 1557, par quelques Magistrats de Bordeaux : ces lettres témoignent que le jeune Henri, alors peu fortuné, savoit déja trouver les moyens de satisfaire sa passion naissante (1). Son exemple, dans la suite, fit tant de mal, que la sévérité de Louis XIII ne put le réparer. « Henri IV, dit Péré» fixe, n'étoit pas beau-joueur, mais » âpre au gain, timide dans les grands » coups & de mauvaise humeur dans la » perte : ce grand Prince, n'étoit pas » exempt de taches non plus que le so» leil (2). »

» porter un bilboquet à la main, dont il jouoit même » allant par les rues. » *Journ. de Henri III*, Tom. I. pag. 462.

(1) « Quand l'argent lui manque, portent ces Let» tres, il sait bien s'en procurer; il envoie à ceux ou » à celles qu'il croit de ses amis, une Promesse écrite » & signée de lui, priant qu'on lui renvoie son Billet » ou qu'on y fasse honneur; jugez s'il y a maison où » il soit refusé : tout le monde est jaloux d'avoir un » Billet de ce Prince. » *Mém. de Nevers*, Tom. II. pag. 586.

(2) Hist. de Henri le Grand.

CHAPITRE X.

Du Jeu, ſous Henri IV.

ON n'avoit point encore joué, en France, avec tant d'acharnement qu'à la Cour de Henri : des familles illuſtres, s'y ruinèrent de fond en comble ; le Duc de Biron y perdit, en une ſeule année, plus de cinq-cents-mille écus ; *mon fils Conſtant*, dit d'Aubigné, *y perdit vingt fois plus qu'il n'avoit vaillant, de ſorte que, ſe trouvant ſans reſſource, il abjura ſa Religion* (1).

C'EST dans cette Cour, que fut perfectionné l'art de ſe ruiner plus promptement (2), & que pluſieurs Italiens firent valoir leurs talens. L'un d'eux, nommé Pimentel, s'étant prévalu, contre le Duc

(1) Mém. de THÉODORE-AGRIPPA D'AUBIGNÉ, &c. pag. 213.

(2) En ſimplifiant les ſignes de la perte & du gain. *Voyez* les Mém. de BASSOMPIERRE, Tom. I. pag. 206. Cologne, chez Pierre Marteau, année 1692. Et pour les citations ſuivantes, Tom. I. pag. 172, 164, 334, 166, 52.

de Sully, de l'honneur qu'il avoit de faire ſouvent la partie de Henri IV : « Com-» ment, *ventre de ma vie !* lui répliqua le » Duc, vous êtes donc, à ce que je vois, » *ce gros piffre* d'Italien qui gagnez tous » les jours l'argent du Roi ? *pardieu* vous » êtes mal tombé, car je n'aime ni ne » veux ici de telles gens. » Pimentel s'é-chauffoit : « Allez, allez, lui dit-il en le » repouſſant, vous ne me perſuaderez » point avec votre *baragouin* (1). »

LA Nation, long-temps agitée par les guerres civiles, ſe repoſoit enfin au ſein de la paix & de l'abondance, dont les fruits ſont quelquefois empoiſonnés. Le Guerrier qui n'avoit plus d'ennemis à combattre, le Barreau jaloux de la Douane, l'Artiſan révolté de la modicité de ſon ſalaire ; en un mot, preſque toutes les profeſſions, éprouvèrent la fureur du jeu. Des Magiſtrats, vendirent la permiſſion de jouer.

CES jeux, tant ceux des Grands que

(1) Mém. de SULLY, Tom. VII. pag. 3.

des Particuliers, on les conçoit à peine. Baſſompierre déclare, dans ſes Mémoires, qu'il gagna plus de cinq-cents-mille livres dans le cours d'une année : « Je les ga-» gnai, dit-il, quoique je fuſſe diſtrait par » mille folies de jeuneſſe & d'amour; & » mon ami Pimentel gagna, de ſon côté, » plus de deux-cents-mille écus. »

LES gains de ce Courtiſan, ſouvent répétés, furent énormes : il gagna chez le Duc d'Epernon de quoi payer ſes dettes, de quoi ſe faire habiller magnifiquement, acheter des broderies, une épée garnie de diamans, &c.; « &, tous frais faits, dit-il, » j'eus encore cinq ou ſix-mille écus de » reſte, pour tuer le temps. »

UNE autre fois & dans un âge plus avancé, il gagna cent-mille écus, en une ſeule ſéance, tant à M. de Guiſe, qu'à Joinville & au Maréchal d'Ancre. En liſant ſes Mémoires, j'étois indigné de ſes ſuc-cès; en parcourant ſa vie, j'ai ri de ſa misère. Il mourut tellement obéré, qu'il ne laiſſa pas de quoi payer la vingtième

partie de ſes dettes (1); & c'eſt ainſi, que finiſſent preſque tous ſes pareils.

C'EN eſt fait des mœurs, quand le Prince joue : Henri IV jouoit, comme les joueurs vulgaires, tantôt avec audace, tantôt avec foibleſſe, &, toujours, d'une manière affligeante, pour quiconque ſe rappelle ſes qualités ſublimes. On ſavoit qu'il aimoit à gagner : le Duc de Savoie, jouant contre lui, diſſimula ſon jeu, &, par politique, renonça volontairement à quatre-mille piſtoles (2).

ON ne l'abandonnoit pas impunément lorſqu'il perdoit. Baſſompierre, après un gain conſidérable, ſous prétexte de ſe rendre où l'appeloit ſon ſervice, s'eſquiva furtivement : le Roi fait courir après lui; on l'arrête, on le ramène; il en eſt quitte pour donner la revanche.

HENRI, le bon Henri, incapable de la moindre diſſimulation ſoit en bien, ſoit en mal, montroit ſouvent une cupidité

(1) Voyez la Préface des Mémoires précédens.
(2) Mém. de SULLY, Tom. III. pag. 434.

dont

dont Sully rougiſſoit : ce Prince, afin d'acquitter les dettes qu'il avoit contractées au jeu, retint un jour ſoixante-douze-mille livres, ſur une confiſcation dont le profit ne devoit pas le regarder (1).

UNE autre fois, il fut ſubitement épris de quelques pièces d'or, que Baſſompière avoit apportées à Fontainebleau, & que l'on nommoit alors *Portugalloiſes*. Il s'en mouroit d'envie : il falloit jouer pour les gagner, mais il vouloit auſſi chaſſer. Afin de concilier ces deux paſſions, il engage une Partie, fait tenir ſon jeu juſqu'au retour de la chaſſe, & revient, plutôt qu'à l'ordinaire, pour diſputer lui-même *les Portugalloiſes* tant deſirées.

L'AMOUR, quelque violent qu'il fût, ne pouvoit pas le diſtraire de cette malheureuſe cupidité : on lui annonce qu'une Princeſſe, qu'il aimoit, va lui être ravie : *Prends-garde à mon argent, dit-il à Baſſompière, & entretiens le jeu, pendant que je vais ſavoir des nouvelles plus particulières.*

(1) Mém. de SULLY, Tom. IV. pag. 10.

SOUS ce règne, les joueurs eurent du crédit : l'un d'eux, à l'occasion du jeu, obtint un honneur dont n'avoient pas encore joui les Princes & les Ducs. « Ceux-ci, dit Amelot de la Houssaie, n'entrent » en voiture dans les Maisons Royales, » que depuis l'an 1607, & ils en ont l'o- » bligation au premier Duc d'Epernon, » c'est-à-dire au favori de Henri III, le- » quel allant jouer tous les jours avec la » Reine Marie de Médicis, s'avisa de faire » entrer son Carrosse dans la Cour du » Louvre, & de se faire porter entre les » bras de ses Estafiers, jusque dans la » Chambre de la Reine, sous prétexte » qu'il étoit cruellement tourmenté de la » goutte, & ne pouvoit pas se tenir sur ses » pieds (1). »

CEPENDANT, Paris se rempliſſoit de joueurs : il s'y forma, pour la première fois, des Académies de jeu ; c'est ainsi que l'on appelloit les Tripots où la Bourgeoisie, les Artisans & le Peuple se précipitoient en foule.

(1) Mém. Hist. par AMEL. DE LA HOUSS. Tom. III. pag. 106.

TOUS les jours, il y avoit quelqu'un de ruiné : un fils de Marchand, riche de vingt-mille écus, en perdit soixante-mille (1). Il sembloit, dit l'Auteur du *Mercure François*, que mille pistoles alors, fussent moins qu'un sou du temps de François premier (2). Aussi, vit-on naître tous les désordres qu'une telle manie entraîne nécessairement à sa suite.

L'USURE & les procès, achevoient d'abymer les joueurs. Une maison du Fauxbourg Saint-Germain, fut louée quatorzecents livres pour quinze jours, au nommé Jonas qui donnoit à jouer pendant la Foire. On louoit de simples *Cabinets* ou *Garderobes*, plusieurs pistoles par heure; quand il falloit payer, on se battoit ou l'on plaidoit (3).

LES honnêtes gens, témoins de cette plaie qui s'envenimoit de plus en plus, s'indignoient, sur-tout, de ce qu'on ne songeoit pas à y remédier. A quoi servent,

(1) Journal de Henri IV, Tom. III, pag. 505.

(2) Mercure François, ou suite de l'Hist. de la Paix, Tom. I, pag. 323.

(3) Mercure François, *année 1609.*

disoient-ils, nos Lois & nos Magistrats? Parmi ces Magistrats, les uns fermoient les yeux, les autres tendoient les mains & vendoient, à prix d'argent, la sûreté des Citoyens, sans pouvoir alléguer, comme on l'a fait depuis, le prétexte du bien public.

ADMIREZ notre prudence & nos progrès, depuis deux siècles bientôt révolus! Nous venons d'établir des *Maisons de Santé*, pour y soigner les victimes de la débauche: ces *Maisons*, sont fondées sur les produits du jeu. Tenter de guérir une peste par une autre! Voilà ce qu'on appelle, maintenant, avoir *de grandes vues*. Qu'on ne vienne plus nous dire, à la manière des Plutarque & des Montaigne: « C'est une grande erreur dans l'économie » domestique ainsi que dans la civile, de » vouloir combattre un vice par un autre, » ou former entr'eux une sorte d'équi- » libre, comme si ce qui sappe les fon- » demens de l'ordre, pouvoit jamais servir » à l'établir (1). »

(1) Nouv. Héloïse, Tom. IV, pag. 166. Edit. *in*-12

C'EST ainſi que l'on raiſonnoit encore, ſous les Théodoſe & les Valentiens : Un Miniſtre de Théodoſe II, en 431, le vertueux Florence, pour apprendre à ſon Maître qu'il ne convenoit pas de faire contribuer les vices, parce que c'étoit les autoriſer, donna au fiſc l'une de ſes Terres, dont le revenu égaloit le produit de l'impôt annuel, que l'on avoit mis ſur la proſtitution (1).

CHAPITRE XI.

Du Jeu, ſous Louis XIII.

LES Lois, comme on l'a vu (2), ſe réveillèrent dès le commencement du règne de Louis XIII : on en fit de nouvelles & même de plus ſévères. Quarante-ſept *Brelands* autoriſés, dont pluſieurs Magiſtrats tiroient tous les jours une piſtole, furent abolis ; & l'on diſoit tout haut : « Le Pre» mier Préſident, le Lieutenant Civil, le

(1) *Novel. Theodoſ.* 18.

(2) Voyez le Chap. IV.

» Procureur du Roi du Châtelet, font » grande chère à nos dépens, & ſi ne leur » coûte-t-il rien, car *ils n'achetent point la* » *chair ;* mais patience, s'ils en veulent » déſormais, ils la payeront ou s'en paſ- » ſeront (1). »

LE peuple s'arrêta, les Grands continuèrent. Baſſompière & ſes pareils, trouvèrent parmi la Nobleſſe du règne précédent, des joueurs toujours prêts à leur tenir tête : il eſt vrai que l'on ſe cachoit; mais on n'en jouoit que plus gros-jeu. Le Maréchal d'Ancre riſquoit, communément, juſqu'à vingt-mille piſtoles (2).

LA contagion, n'avoit pas encore gagné les Provinces & l'on ne jouoit, à la Cour, que les jeux d'Etiquette : l'exemple de Louis XIII contenoit les Courtiſans, du moins en ſa préſence; on dit qu'ils ſont plus hardis maintenant.

CE Prince, ennemi des jeux de haſard, n'aimoit que les Echecs; mais trop, ſi l'on

(1) Journal de Henri IV, Tom. IV. pag. 212.
(2) Journal de Henri IV, Tom. IV. pag. 223.

en juge par l'anecdote ſuivante : afin de lui procurer le moyen d'y jouer en voiture, on fit, pour lui, ce qu'on avoit pratiqué à Rome ponr l'Empereur Claude (1). C'eſt-à-dire que l'on fit un Echiquier bourré, ſur lequel les pièces garnies d'aiguilles en deſſous, s'adaptoient de manière que le mouvement ne pouvoit pas les faire tomber (2).

LE Bilboquet de Henri III (3) & l'Echiquier de Louis XIII, ne ſont que ridicules : excuſons les Monarques bien intentionnés, quand ils ne ſe permettent que des choſes frivoles ou puériles.

---

(1) *Solitus in geſtatione ludere, ita eſſedo alveoque adaptatis, ne luſus confunderetur.* SUET. Claud. Cap. XXXIII.

(2) THOM. HYDE, *De Lud. Oriental.* Lib. I. p. 68.

(3) Voyez le Chap. IX.

CHAPITRE XII.

Du Jeu, ſous Louis XIV.

LES révolutions opérées dans le Gouvernement & dans les Mœurs, par le Cardinal de Richelieu qui jouoit un jeu plus ſérieux encore que ceux dont il s'agit (1), avoient conſidérablement rallenti ces derniers : ils reprirent avec plus de force ſous un autre Cardinal, profondément imbu de l'eſprit Italien. Ce Miniſtre, indépendamment de ſon goût particulier, ſut les allier à ſes vues politiques ; &, à leur aide, prolongea l'enfance du Prince ſous lequel il gouvernoit.

« MAZARIN, dit l'Abbé de S. Pierre, » introduiſit le jeu à la Cour de Louis XIV, » en 1648 : il engagea le Roi & la Reine » Régente à jouer, & l'on préféra les jeux » de haſard. Le jeu paſſa de la Cour à la » Ville ; & de la Capitale, dans toutes les

(1) *Tanto majores humana negotia ludi.*
JUV. Sat. XIV. v. 264.

» petites Villes de Province. On quitta » les jeux d'exercice, tels que la Paume, » le Mail & le Billard. Les hommes en » devinrent plus foibles, plus mal-ſains, » plus ignorans, moins polis ; les femmes, » ſéduites à leur tour par ce nouvel attrait, » apprirent à ſe moins reſpecter (1). »

DÈS-LORS, on ne vit que des Joueurs d'un bout de la France à l'autre : ils ſe multiplioient rapidement, dans toutes les profeſſions & même dans la Robe, qui ſe piquoit encore d'une certaine décence. Le Cardinal de Retz rapporte, dans ſes Mémoires, qu'en 1650 le Magiſtrat le plus vieux du Parlement de Bordeaux, & qui paſſoit pour en être le plus ſage, ne rougiſſoit pas de riſquer tout ſon bien dans une ſoirée ; & cela, ajoute-t-il, ſans que ſa réputation en ſouffrît : tant cette fureur étoit générale (2). Elle ſe mêla bientôt aux circonſtances les plus importantes de la vie, ainſi qu'aux affaires les plus graves.

LES Etats n'offroient plus, lorſqu'ils

(1) Annales de l'Abbé de S. PIERRE, Tom. I. pag. 61.
(2) Mém. du Cardinal de RETZ, Tom. II. pag. 77.

étoient convoqués, que des assemblées de Joueurs : « c'est un jeu, dit Madame de » Sévigné, c'est une chère, une liberté » jour & nuit, qui attirent tout le monde : » je n'avois jamais vu les Etats de Bre- » tagne, c'est une assez belle chose que les » Etats (1). » Cette femme, aussi sensée que spirituelle, n'avoit pas encore, lorsqu'elle parloit ainsi, marié sa fille & son fils étoit en bas âge. Le prestige s'évanouira bientôt : cette bonne mère aura des transes.

ELLE en eut en effet : les disgraces que sa fille & son gendre éprouvèrent au jeu, la firent changer de ton & suppléèrent à son expérience; elle avoit trop d'ame, pour devenir Joueuse. « Vous perdez, leur écri- » voit-elle, tout ce que vous jouez : vous » avez payé cinq ou six-mille francs, pour » vous ennuyer, pour être housipillés de » la fortune. »

LE jeu lui parut, enfin, aussi odieux

(1) Lettres de Madame de SÉVIGNÉ, Tom. I. p. 332. Leide, 1736. Pour les citations suivantes, voyez T. II. pag. 61 & 74. — T. III. pag. 32, 213, 306. — T. V. pag. 183.

qu'elle y avoit trouvé de charmes, tant qu'elle n'en fut que ſimple ſpectatrice. L'intérêt de ſes enfans l'éclaira & la rendit peut-être trop ſoupçonneuſe. On voit ce qu'elle penſoit des Joueurs les plus heureux, les plus renommés; elle ne croyoit pas qu'un bonheur conſtant, fût une choſe naturelle. Je trouve que ſa manière de louer Dangeau, tient plus de la ſatire que de l'éloge: « je le voyois jouer, diſoit-elle » à ſa fille, & j'admirois combien nous » ſommes ſots auprès de lui: il ne ſonge » qu'à ſon affaire; il ne néglige rien, il » profite de tout, il n'eſt point diſtrait: en » un mot, ſa bonne conduite défie la for- » tune. » Quelquefois elle s'expliquoit plus clairement: « vous croyez que tout » le monde joue comme vous? Rappelez- » vous ce qui s'eſt paſſé dernièrement, à » l'Hôtel de la Vieuville: vous ſouvient-il » de cette volerie? »

LA faveur tant briguée, dans cette Cour faſtueuſe, lui ſembloit à trop haut prix, s'il falloit l'acquérir par de ruineuſes complaiſances. Elle trembloit chaque fois que

ſon fils la quittoit pour aller à Verſailles : « il me mande qu'il va jouer avec ſon » jeune Maître (1), cela me fait tranſir; » quatre-cents piſtoles s'y perdent fort » aiſément ; *Ce n'eſt rien pour Admète & » c'eſt beaucoup pour lui.* Si Dangeau eſt de » ce jeu, il gagnera toutes les *Poules*, c'eſt » un Aigle : il en arrivera, ma fille, tout » ce qu'il plaira à Dieu. »

CET heureux Courtiſan, ce Dangeau, reparoît ſouvent ſur la ſcène : j'ignore ſi ſa fortune s'eſt ſoutenue juſqu'à la fin ; mais je ſais bien que je pourrois citer, plus de cent Galet (2) contre un Dangeau.

(1) Le Dauphin.

(2) Galet, après avoir perdu les ſommes immenſes qu'il avoit gagnées, tomba dans la misère & dans l'opprobre. Voyez la Note de BROSSETTE ſur Boileau. Sat. VIII. v. 81.

CHAPITRE XIII.

Suite du précédent.

L'IMPULSION, donnée par Mazarin, ſubſiſta. Les jeux les plus ſimples de Louis XIV, répondirent long-temps à ſa magnificence : il s'en dégoûta, vers la fin de ſon Règne.

AVANT cette époque, on ſe ruinoit avec pompe & dignité, tant à Verſailles que dans les autres Maiſons Royales, où le jeu commençoit, ſouvent, dès le matin. Ne dénaturons pas le ſtyle naturel & rapide de M^e^. de Sévigné : « J'ai vu, dit-elle, mille » *louis* répandus ſur le Tapis; il n'y avoit » plus d'autres jetons; les *poules* étoient au » moins de cinq, ſixou ſept-cents *louis*, juſ- » qu'à mille, douze-cents.. On joue des jeux » immenſes à Verſailles... Le *Hoca* (1) eſt

(1) Le *Hoca* étoit prodigieuſement défavorable aux *Ponies :* ceux-ci n'avoient que vingt-huit *Chances* contre trente. Ce jeu, dans le ſiècle dernier, cauſa tant de déſordres à Rome, que le Pape le défendit & en chaſſa tous les *Banquiers*.

» défendu à Paris *ſous peine de la vie* (1), » & on le joue chez le Roi ; cinq-mille » piſtoles avant le dîné, ce n'eſt rien ; c'eſt » un vrai coupe-gorge. »

MADAME de Sévigné, n'avoit vu les joueurs que ſous l'œil du Maître, ou dans les cercles ſoumis à des bienſéances inviolables : que ſeroit-ce, ſi cette femme honnête, avoit pu les ſuivre dans les ſoupers clandeſtins & dans les maiſons de campagnes du Surintendant Fouquet, où vingt joueurs qualifiés, tels que les Maréchaux de Richelieu, de Clairembaut &c, ſe raſſembloient avec un peu de mauvaiſe compagnie, pour y jouer des Terres, des maiſons, des bijoux & juſques à *des Points-de Veniſe*, juſques à *des Rabats ?* C'eſt-là qu'elle auroit vu riſquer plus que de l'or, puiſqu'on s'aviliſſoit au point de circonvenir quelques Dupes opulentes, toujours invitées les premières.

(1) Les Italiens, que le Cardinal de Mazarin avoit amenés en France, obtinrent du Roi, la permiſſion de faire jouer le *Hoca* dans Paris. Le Parlement rendit contre eux deux Arrêts, & menaça de les punir ſévèrement. Je ne vois nulle part que la peine, comme le dit Madame de Sévigné, ait été capitale.

LAISSER cent piſtoles aux Cartes, par égard pour le Maître du logis ; le racquitter lorſqu'il perd ; &, lorſqu'on avoit affaire à quelque ſubalterne, l'abîmer de fond en comble, lui faire ſigner ſa ruine ſur la table du jeu : voilà ce qu'on applaudiſſoit ; voilà ce qui faiſoit rechercher un Homme, ce qui lui procuroit le titre de Beau-joueur.

CE fut ainſi que Gourville, ſucceſſivement Valet-de-Chambre du Duc de la Rochefoucault, pendu à Paris en effigie, envoyé du Roi en Allemagne & propoſé, depuis, pour remplacer Colbert : ce fut ainſi qu'il obtint de la faveur, de la conſidération & de la fortune ; car il déclare dans ſes Mémoires, que ſes gains, en peu d'années, montèrent à plus d'un million. Ce joueur ſyſtématique, n'a point laiſſé de dettes comme Baſſompière (1) : après avoir *fait ſa main*, il s'eſt retiré pour écrire la Liſte ſcandaleuſe, d'où je viens d'emprunter les faits précédens (2).

(1) Voyez le Chap. X.

(2) Mém. de GOURV. Paris, 1724. Voyez Tom. I. pag. 252, 253, 255, 259, 263.

LA France, fut un Théatre trop étroit pour ſes Chevaliers d'induſtrie & pour quiconque étoit en proie à la fureur du jeu. Le Comte de Grammont, joueur très-ſuſpect, fit valoir ſes talens en Angleterre, en Italie & en Eſpagne. Le Comte de Chavagnac, joueur très-loyal, apprit à jouer aux Allemands & joua dans pluſieurs Cours du Nord (1).

LES trois quarts de la Nation, ne ſoupirèrent plus qu'après le jeu, qui, lui-même, devint un objet de ſpéculation; car il n'a pas ceſſé, depuis l'établiſſement de la première Loterie (2), de fournir autant & plus de projets ſiniſtres, que l'enthouſiaſme du bien public n'en peut adreſſer aux Princes vertueux.

(1) Voyez *les Mémoires de Gaſpard, Comte de Chavagnac* &c. Troiſième Edition. Amſt. 1701. Ces Mémoires, ſans dates, me paroiſſent embraſſer depuis 1624, juſqu'à 1679: le brave homme qui les a écrits pour l'inſtruction de ſes Neveux, y blâme le jeu & s'y repent de ſes erreurs. Ces Mémoires, ne reſſemblent ni à ceux de Gourville, ni à ceux du Comte de Grammont.

(2) La première Loterie tirée en France, le fut à l'occaſion des fêtes de la Paix & du Mariage de Louis XIV.

CHAPITRE

CHAPITRE XIV.

Du Jeu, pendant la Minorité de Louis XV, jusqu'aux jeux publics des Hôtels de Gesvres & de Soissons.

ON se figuroit, que le vertige ne pouvoit pas aller plus loin. Pendant la minorité de Louis XV un joueur étranger, devenu Contrôleur - Général, entreprit de faire jouer la Nation pour rétablir les Finances : il proposa un *Système*, il établit une Banque qui manqua de bouleverser l'Etat, & séduisit ceux même qui s'étoient garantis de l'épidémie des jeux de hasard. On le chassa comme un brouillon : il falloit, quoi qu'en ait dit M. de Voltaire (1), le punir comme un corrupteur.

QUELQUE générale que soit la fureur du jeu, tout le monde ne joue pas : certaines professions, rougiroient de se livrer à des jeux dont la turpitude leur seroit una-

(1) M. de Volt. prétend que *nous sommes loin de la reconnoissance qui est due à Jean Law.* Mél. de Litt. d'Hist. & de Philos. Tom. II. pag. 194.

nimement reprochée. Changez les noms de ces jeux, changez-en la forme & que l'appât ſoit préſenté de la part du Légiſlateur : c'eſt alors, quoique la choſe n'en ſoit pas moins vicieuſe ni moins contraire aux vrais principes, c'eſt alors que vous verrez l'ardeur que j'ai remarquée chez les Sauvages (1), ſe manifeſter avec plus de riſque & ſe communiquer à tout un peuple, aux Miniſtres des Autels, à ceux des Lois ; aux pères, aux mères de familles, ſans diſtinction de rangs, de moyens & de devoirs. L'Aventurier dont il s'agit, s'eſt rendu coupable d'un crime de lèze-humanité.

JEAN *LAW*, que nous nommons Jean *Laſs*, ouvrit un gouffre où la moitié de la Nation s'empreſſa de verſer ſon argent. On fit fortune en peu de jours, en quelques heures. Pluſieurs s'enrichirent, en prêtant ſeulement leurs ſignatures. Une prompte révolution, conſterna tout le monde.

QUELQUES Agioteurs, échappèrent aux

(1) Voyez le Chap. VII.

recherches : les autres, furent contraints de rendre leurs gains quoiqu'ils réclamaſſent les Ordonnances de la Cour. Tandis que l'on faiſoit jouer toute la France, à ce jeu de la *Banque* le plus ſéducteur & le plus dévorant qui ait jamais exiſté, on empriſonna trente ou quarante perſonnes, pour avoir enfreint les Lois portées contre les jeux de haſard.

SIX-cents-mille des meilleures familles qui avoient pris du *Papier* ſur la foi du Gouvernement, perdirent, avec leurs biens, leurs places, leurs emplois & furent preſque anéanties. La peſte de Provence, concourut avec cette peſte politique ; mais celle-ci, dura plus que l'autre (1).

CE qui conſole un peu, c'eſt que l'Auteur de tant de maux n'en ait pas joui longtemps : après tant de millions extorqués, ce fameux joueur en fut réduit, pour jouer encore, à mettre en gage le ſeul diamant qui lui reſtât.

CETTE grande cataſtrophe, dont la

(1) Mémoires de la Régence.

commotion retentit en Hollande & en Angleterre, fut, chez nous, le dernier ſoupir du véritable honneur : la probité en reçut un coup, dont elle aura bien de la peine à ſe relever. Croit-on, diſoit alors le Chancelier d'Agueſſeau, que Cicéron lui-même fût écouté, s'il crioit dans la rue *Quincampoix*, comme autrefois à Rome, que, loin de nuire à ſes ſemblables, tout homme, pour ſon propre intérêt, eſt tenu de les ſervir (1) ?

CE fut en vain que d'Agueſſeau, non moins reſpectable que Cicéron, fit entendre ſa voix à diverſes repriſes ; elle fut étouffée, par les clameurs de l'avarice. Les Parvenus l'emportèrent : leur ſang impur mêlé à celui de la Nobleſſe, augmenta la cupidité des Nobles, les rendit peu délicats. Au lieu des préjugés utiles, on ſe tranſmit, de race en race, l'avidité qui multiplie les joueurs de toute eſpèce.

DANS ces triſtes conjonctures, des Miniſtres & des Magiſtrats que l'on ne ſauroit

(1) Œuvres du Chancelier d'Agueſſeau. *Mémoire ſur le Commerce des Actions*, Tom. X. pag. 221.

assez blâmer, permirent des jeux publics dont on voit encore de nombreuses victimes. « Je doute, dit un Auteur contemporain, que sous M. d'Argenson, les jeux des Hôtels de Gesvres & de Soissons, défendus par les Lois, eussent duré si long-temps : il n'auroit pas souffert que le Valet y jouât l'argent de son Maître, le fils celui de son père, & le père le patrimoine de ses enfans : il auroit, avec tous les gens de bien, détesté ces abominables jeux, comme étant la source des plus grandes calamités (1). »

NOUS avons été récemment menacés de voir renaître, avec plus d'éclat encore, ce monstrueux abus. Lorsqu'on élevoit, à la hâte, le vaste & fragile édifice dont le Dédale sembloit promettre de nombreux asyles aux joueurs & à la débauche, bien des gens soupçonnèrent les motifs de ceux qui l'avoient fait construire : sous prétexte, disoient-ils, de nous divertir, ils veulent encore nous faire jouer. Un Lieutenant de

(1) Annales politiques de l'Abbé de S. Pierre, *année 1731.*

Police, dont la mémoire vivra long-temps, raſſura le public.

HEUREUSEMENT que cette entrepriſe, quelqu'en ait été le projet, n'a point eu de ſuites : excepté une Loterie meſquine, faite pour attirer le Peuple & les enfans, tout s'y paſſe aſſez bien ; car il ne s'agit pas ici de la proſtitution. Ce n'eſt pas que nous n'ayons encore, indépendamment de cent Maiſons connues où l'on ſe ruine tous les jours, dix fois plus de réduits ſubalternes que l'on n'en comptoit ſous Henri IV, ſous Louis XIV & du temps de la Régence.

CHAPITRE XV.

Fureur actuelle du Jeu.

LORSQU'ON ferma les Hôtels de Gesvres & de Soissons, l'applaudissement fut général de la part des gens de bien, & même de ceux qu'un attrait involontaire y ramenoit sans cesse malgré leur perte évidente. Les Provinces imitèrent l'exemple de la Capitale. La fureur du jeu se ralentit dans les villes : elle redoubla dans les Cours & chez les Courtisans. De ces ardens foyers, sortirent les flammes qui rallumèrent l'incendie pour la quatrième fois (1).

L'USAGE qui règle tout, les fausses bienséances d'un luxe scandaleux & des conventions destructives, ne cessent d'augmenter cette passion si effrénée qu'on la vit, autrefois, se mêler aux circonstances les plus tristes de la vie. Le jour que Didius Julianus fut proclamé Empereur, il passa

(1) Sous Henri IV, sous Louis XIV & pendant la Minorité de Louis XV.

ſur le cadavre enſanglanté de Pertinax, & ſe mit à jouer aux dez dans la chambre voiſine (1).

ON ne rougit plus, maintenant, à l'exemple de Caligula (2), de jouer au retour des funérailles de ſes parens ou de ſes amis. Un joueur, revenant du convoi de ſon frère où il avoit donné des marques d'une douleur profonde, fit un gain conſidérable : Comment vous trouvez-vous à préſent, lui dit quelqu'un ? Un peu mieux, répliqua-t-il ; cela conſole.

LA plupart de ceux qui vont aux Eaux, ſous prétexte de ſanté, n'y cherchent que des joueurs. Aux Etats, c'eſt moins l'intérêt du Peuple qui raſſemble une partie de la Nobleſſe, que l'attrait d'un jeu terrible, & tel que l'endroit où il ſe tient, dans l'une de nos Provinces, s'appelle *Enfer* (3) :

(1) DION. CASS. *Hiſt. Roman.* L. LXXIII. §. 13.

(2) SENEC. *Conſol. ad Polyb.* Cap. XXXVI.

(3) Cette Salle, ſi bien nommée & dans laquelle on s'aſſemble pendant la tenue des Etats de Bretagne, eſt dans l'Hôtel de MM. les Commiſſaires du Roi : on m'a dit qu'un Gentilhomme, au grand ſcandale de la Nobleſſe & même des *Banquiers*, avoit voulu y jouer ſon Epée.

aujourd'hui, cet *Enfer* eſt par-tout (1).

TOUT eſt en feu au moment où j'écris : ſans parler des baſſeſſes, depuis deux jours je compte quatre ſuicides & un grand crime.

SI par malheur, un jeu terrible & qu'on nomme *Belle* ſubſiſtoit encore quand cet Ouvrage paroîtra, je prie les gens ſenſés d'y paſſer quelques heures : qu'il ſuffiſe, je n'en dirai pas davantage, que l'on y voit poindre le crime ſur les figures d'un tas d'Aventuriers raſſemblés au haſard ; & que chaque ſéance ſeroit enſanglantée, ſi ceux qui permettent ces ſortes de jeux, n'avoient pas ſoin de les garnir de ſatellites. Ces derniers, n'eſcortent pas les joueurs lorſqu'ils rentrent parmi nous.

OUTRE les Tripots autoriſés, il s'en établit furtivement de nouveaux, dans les Maiſons privilégiées des Ambaſſadeurs & des Repréſentans des Cours étrangères. Quelques Chevaliers d'induſtrie propoſèrent, dernièrement, à un homme de qua-

(1) Depuis quelque temps, on a donné le nom d'*Enfer* à pluſieurs Maiſons de jeu, ſituées les unes dans l'intérieur de Paris, les autres aux environs.

lité qui venoit d'être nommé Plénipotentiaire, de lui louer un Hôtel, de le défrayer, pourvu qu'il leur abandonnât un Appartement & leur permît d'avoir des Valets à sa livrée : proposition qui fut rejetée avec mépris, parce que le Baron de *** est l'un des hommes les plus honnêtes & les plus instruits de son siècle.

IL est triste, sans doute, de révéler la turpitude de ses Contemporains : mais quel est l'homme qui oseroit me reprocher de venir au secours de mes Compatriotes, quand les Lois dorment & quand le Prince ignore nos excès ? « Le vice, dit » *Jean Jacques*, offense en tous lieux un œil » impartial ; & l'on n'est pas plus blâmable » de le reprendre dans le pays où il rè- » gne, quoique ce pays soit le nôtre, que » de révéler les défauts de l'humanité, » quoiqu'on vive avec des hommes (1). » Pour moi, j'attaque ce qui nuit : il ne reste plus, dans l'état présent des choses à quiconque veut le bien, que de venger

(1) J. J. ROUSSEAU de Genève. Héloïse, 2e. Partie. Lett. XVI.

les mœurs avec autant de courage que les Anciens combattoient pour la liberté (1).

J'AI déja remarqué que l'eſprit du jeu, chez les Peuples joueurs, influoit, tôt ou tard, ſur le Gouvernement & ſur les affaires publiques. Dans pluſieurs Royaumes, une partie du commerce & des opérations de Finances ſont fondées ſur le haſard. Remarquons encore, que ce même eſprit n'influe pas moins ſur toutes les circonſtances de la vie privée.

LES marchés les plus difficiles à conclure ſe terminent ſouvent, à l'amiable, par une Partie de jeu.

J'AI vu jouer en ſe promenant, ſoit à pied, ſoit en voiture : quand on ſe rencontroit aux portes des ſpectacles, pour ne rien débourſer on jouoit un *Billet*. De quelque manière que ce ſoit & dans quelque ſituation qu'il ſe trouve, un vrai joueur tâche de mettre tous les inſtans à profit.

---

(1) *Jam non agitur de libertate, olim peſſùm data eſt.* SENEC. Epiſt. 14.

SI je disois que j'ai vu jouer en dormant, on auroit de la peine à le comprendre : un joueur épuisé de fatigue, ne pouvant pas se résoudre parce qu'il perdoit à quitter la Partie, conjura son Adversaire de jouer pour lui de la main gauche ; ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette main gauche ruina la droite tandis que celui dont il s'agit ronfloit au bruit des Dez.

JE viens de lire, dans un Journal (1), que deux Anglois partis pour se battre en pays étranger, n'en avoient pas moins joué le plus gros-jeu pendant la route ; & qu'arrivés sur le champ de bataille, l'un d'eux avoit parié qu'il tueroit son Adversaire. On ajoute que les spectateurs, regardant cette affaire comme une Partie de jeu s'y étoient intéressés.

J'AI ouï raconter, à cette occasion, qu'un Allemand ayant été contraint de se battre pour une querelle de jeu, ne perdit point la tête : il laissa, dit-on, tirer son homme ; le coup lâché, moi, dit-il, je n'ai

(1) Journal de Politique & de Littérature, n°. 35, 15 décembre 1776, pag. 526.

jamais manqué : je parie donc cent *Ducats*, que je vous caſſe le bras droit ou gauche à votre choix, & il gagna.

LE mal eſt au plus haut degré quand les travers de la Nobleſſe & les vices des Financiers, après avoir gagné la Bourgeoiſie, tranſpirent dans les dernières claſſes des Citoyens & ſe débordent de la Capitale juſqu'aux frontières.

LE Parlement de Bretagne, indigné de ce que des Comptables riſquoient & perdoient juſqu'à cent-mille écus ; de ce que dans pluſieurs Villes de cette Province on oſoit, au mépris des Lois, faire hautement l'apologie des jeux de haſard : ce Parlement, vient de rendre un Arrêt par lequel « Il eſt défendu à toutes perſonnes de » jouer auxdits jeux de haſard, à peine » de 1000 livres d'amende. Fait en outre » défenſe aux Maîtres Cartiers & à tous » autres, de vendre & débiter des Cartes » ſous les mêmes peines, & de punition » corporelle en cas de récidive (1). »

(1) Fait en Parlement, à Rennes, le 20 mars 1778.

J'AI trouvé des cartes & des dez, dans pluſieurs endroits où l'on manquoit de pain : j'ai vu le Marchand & l'Artiſan, jouer l'or à pleines mains : je n'en impoſe point, j'ai vu des Fermiers & des Laboureurs, dépravés pour avoir ſeulement traverſé nos Villes ou reſpiré l'air du Château Seigneurial. L'exemple, ne s'arrête point où il commence.

VOILA ce que je liſois, il y a peu de temps, dans une Académie célèbre ; je craignis que l'on ne me ſoupçonnât d'exagération : on me dit, au contraire, qu'un Laboureur venoit de jouer ſa Récolte & qu'il avoit perdu, ſur le ſeuil de ſa Grange, pour trois mille francs de blé.

CHAPITRE XVI.

Ce qui entretient & augmente, aujourd'hui, la fureur du Jeu.

SI cette fureur, que l'on peut regarder comme la dernière convulsion des Empires qui s'abîment (1), si ce vice de la grande fortune, presque toujours insatiable, ou de l'indigence incapable de parvenir par des moyens honnêtes, est maintenant universelle, c'est parce qu'une corruption générale reste impunie; ou plutôt, comme je l'ai dit, c'est parce que l'amour des richesses l'emporte sur l'honneur, à mesure que les Etats vieillissent.

AU lieu de tempérer la cupidité, on l'anime, on la propage par toutes sortes de moyens. Les pères de familles, lorsqu'ils jouent soit entr'eux, soit contre l'Etat, c'est-à-dire aux Loteries, appellent leurs enfans pour conjurer le sort: quand cette

(1) *Ruentis fortunæ novissima libido.* TACIT. Hist. Lib. III. §. 41.

pratique réuſſit, ils leur font de petits préſens en l'honneur de la Fortune. Le plus grand mal vient des Gouvernemens; on en eſt quitte pour l'imputer à la Philoſophie.

EN dépit du flambeau de Monteſquieu qu'ils ne ſauroient éteindre, de funeſtes *Artiſans* ne ceſſent de fabriquer des pièges, de préſenter des appâts, ſans conſidérer ce qu'il en coûte au peuple impatient de ſa misère. L'attente des richeſſes, diſoit Tacite dans des circonſtances peu différentes des nôtres, étoit une des principales cauſes de la pauvreté publique (1). Je retrouve, dans cet Auteur, nos mœurs à chaque inſtant: on peut dire de Paris ce qu'il diſoit de Rome; c'eſt ici que l'on voit tout ce qui peut être corrompu, tout ce qui peut corrompre (2).

SANS rappeler les cauſes de la décadence des anciens Empires, le ſort de nos

(1) *Divitiarum exſpectatio, inter cauſas paupertatis publicæ erat.* Ann. Lib. XVI. §. 3.

(2) *Quod uſquam corrumpi & corrumpere queat in urbe videmus.* Ann. Lib. XIV. §. 20.

Voiſins

Voiſins devroit bien nous rendre moins avides : mais, pour ſoutenir notre faſte Aſiatique, comme les Anglois nous ne ſongeons qu'au Lucre.

SI le Luxe dont l'effet eſt de purger enfin la Terre de la plupart des Brigands qui la dévaſtent, n'en produiſoit pas de nouveaux toujours plus affamés, on pourroit le regarder comme un remède. Ce grand Moteur des paſſions viles, n'a jamais fait plus de ravages en France : jamais on n'y a joué avec plus d'emportement que depuis la dernière guerre.

CETTE époque, fameuſe par les revers de nos armées, par l'épuiſement des Finances, par l'inégalité des fortunes, & plus déplorable encore par l'avilliſſement volontaire d'une partie de la Nation, n'a été, pour ainſi dire, que le redoublement du vertige occaſionné par *le ſyſtême*. Les mêmes révolutions ſe ſont opérées dans nos fortunes & dans nos Mœurs, qu'un régime plus ſage commençoit à rétablir.

LES jeux Domeſtiques avoient déja fait imaginer les jeux d'Etat : ceux-ci, n'étoient pas ſi variés que de nos jours ni ſi multipliés. Ces jeux connus ſous tant de noms, combinés ſous tant de formes plus ou moins deſtructives : ces nouveaux jeux, plus perfides que les premiers, immolent ſucceſſivement d'anciennes races à des races nouvelles, qui, n'ayant que l'inſtinct de l'avarice, ramènent l'ignorance & la barbarie au ſein de la civiliſation ; &, par ce mélange adultère, nous infectent d'une foule de vices connus à peine dans les ſiècles les plus dépravés.

ON ſervoit autrefois la Patrie à ſes dépens, on la dévore maintenant avant de la ſervir. Les récompenſes ne ſont plus que des ſalaires, & les plus nobles profeſſions ſe dégradent par la vénalité. D'ailleurs, on vit de manière qu'il ſemble que chacun *joue de ſon reſte.*

LA plupart des femmes, outre qu'elles ſont joueuſes infidèles, ont emprunté l'audace & la témérité des joueurs les plus hardis : ce ſont les femmes qui nous con-

voquent, nous rassemblent, nous défient. Les Tripots nobles & roturiers dont elles sont les honneurs, sont presque tous la ressource du faste indigent ou du vice effronté.

C'EST ainsi que le jeu, devenu nécessaire non-seulement à l'opulence voluptueuse & fainéante mais encore à la misère qui la contemple & l'envie, passe chez le grand nombre pour l'une des affaires les plus importantes : il importe, en effet, de savoir défendre son argent quand on risque, même aux jeux de Société, la moitié de son revenu dans une seule Partie. — Comment y suffire ? Comment payer ce palais nouvellement construit, cette Table somptueuse, ce jardin à l'Angloise & tant d'autres fantaisies ? — Comment ? chacun le sait : on vole le Roi, par conséquent le Peuple ; ou bien... Je n'acheverai pas (1).

Nos Mœurs une fois connues, ces dé-

(1) . . . . *Ut taceam, jumenta loquentur, Et canis & postes & marmora.*
JUV. Sat. IX. v. 130.

ſordres n'ont rien d'étonnant : ce qui doit ſurprendre, c'eſt de rencontrer encore des hommes généreux & notre ſiècle n'en manque point.

N'ATTENDONS rien d'honnête, rien d'utile, tant qu'on ne ceſſera de ſéduire & d'exciter une folle émulation de richeſſes, qui s'avilliſſent de plus en plus par de nouvelles richeſſes idéales ou ſuperflues : tant qu'on forcera tous les individus à ſortir chacun de ſa ſphère, pour étaler un faſte ruineux ſous peine d'être ridicules & délaiſſés.

CHAPITRE XVII.

Des moyens employés, en différens Pays, pour modérer la fureur du Jeu.

DEPUIS l'origine des Loteries, les Ordonnances & les Arrêts rendus pour en former les divers établiſſemens, ſont ſi vagues, ſi obſcurs, que l'on y voit clairement l'embarras des Rédacteurs. L'un en 1539, ne ſachant que dire, dit que la ſienne eſt faite *pour réprimer la fureur du jeu* : l'autre, que c'eſt afin *de procurer, aux Citoyens, un revenu sûr & conſidérable pour le reſte de leur vie, & même d'enrichir les familles.* Quelques-uns, déclarant qu'ils ne s'en ſervoient qu'à regret, ont fait aſſez ſentir qu'il leur falloit de l'argent à quelque prix que ce fût.

OBSERVEZ que je ne parle guère, dans le cours de cet Ouvrage, que des Loteries qui ſont à la portée des pauvres : le mal ſeroit beaucoup moindre, s'il avoit été poſſible de ne préſenter des appâts qu'à l'avarice opulente.

On a débauché le Malheur & c'étoit, disoit-on, pour le soulager : ce prétexte, fut trop souvent la cause des extorsions les plus criantes. Ruiner le Peuple, pour lui donner quelque jour un lit à l'Hôpital : honteuse & misérable ressource, inconnue aux anciens Politiques qui se piquoient moins d'humanité que les nôtres !

LORSQU'ON sacrifie ainsi le bien Public à des égards particuliers, lorsqu'on a l'imprudence de jouer, a coup sûr, contre les Citoyens déja surchargés d'impôts, on doit s'attendre à tout.

QUELQUES Gouvernemens, ont enfin senti ces tristes conséquences. Un Roi de Sardaigne, Victor Amédée, ne voulant point chez lui de ces sortes de jeux, défendit encore d'y jouer chez l'Etranger : ayant appris que les Génois distribuoient, sous le Manteau, les Billets d'une Loterie qui se tiroit à Rome, ce Prince attacha la peine de mort à cette contravention (1).

(1) Voyage d'Italie & de Hollande, par M. l'Abbé COYER.

LA Ville de Hambourg, avoit ſupprimé la Loterie Génoiſe établie dans ſon diſtrict : il y reſtoit un grand nombre de Collecteurs, qui vendoient des Billets au profit des Loteries Danoiſes, Suédoiſes, Pruſſiennes & de celles de pluſieurs Princes d'Allemagne ; le Sénat, a chaſſé ces Empoiſonneurs (1).

DEUX Républiques, également fameuſes par la fureur du jeu, viennent de donner des exemples bien différens. Gènes a rejeté, pour la troiſième fois, la Loi qui lui a été préſentée contre les jeux de haſard (2). Veniſe, après avoir ſupprimé *la Redoute*, après avoir pourſuivi les joueurs de tout ſexe, de tout état, a défendu le jeu dans l'étendue de ſa domination.

LES Vénitiens n'ont pas ceſſé d'être joueurs : on les voit, depuis cette Ordonnance, s'expatrier pour jouer impunément ; tels que ces forcenés qui, jadis, partoient d'Athènes pour aller

(1) Gazette de France, 7 février 1777.

(2) Gazette de France, n°. 15, février 1777.

jouer à Scyros dans le Temple de Minerve (1).

LE Patricien André Quirini, perſuadé que les Lois ſans les Mœurs ſont toujours inſuffiſantes, eſſaya dernièrement de réformer les Mœurs Vénitiennes. Il y ſuccomba. Une trame ſecrette, par un attentat inoui, par une violation manifeſte d'un droit ſacré juſqu'alors, après l'avoir privé de ſa place l'éloigna de ſes foyers (2). Généreux Quirini, reçois mon foible hommage : quand je conſidère ta cauſe, ton courage & ta vertu, loin de te plaindre j'envie ta deſtinée.

J'AIME à croire qu'il eſt un terme à la Licence & qu'après l'avoir laiſſé parvenir

(1) PLUTARCH. *De Exilio.*

(2) « Le Grand-Conſeil de Veniſe vient de déplacer » le Patricien André Quirini, ci-devant Inquiſiteur » d'Etat, parce qu'on le croyoit le premier moteur » des Réformes qui tendoient à épurer les mœurs. » Cet évènement a fait ici d'autant plus de ſenſation, » qu'il eſt ſans exemple depuis l'inſtitution du Conſeil » des Dix, qu'aucun des Inquiſiteurs d'Etat, dont » l'autorité ſans bornes en a toujours impoſé, ait été » déplacé par le Grand-Conſeil. » *Gazette de France, N°. 25. Veniſe, 28 février 1777.*

au comble, nous ne resterons pas toujours Spectateurs indifférens de ses ravages. Si nous ne savons pas donner de bons exemples, recevons-les du moins.

Le Gouverneur de Rome, en 1776, rendit une Ordonnance contre les jeux de hasard, & nomma des Commissaires pour veiller à l'exécution de cette nouvelle Loi, si essentielle à la tranquillité des Familles (1).

LE Roi de Prusse, en 1777, a renouvellé les anciens Edits contre les joueurs: ceux qui jouent sont condamnés à trois cent *Ducats* d'amende, &, faute de paiement, à trois mois de prison au pain & à l'eau dans la Forteresse de Spandau (2).

L'UN de nos Princes, MONSIEUR Frère du Roi, vient de donner une Leçon qui doit avoir force de Loi du moins parmi ses Officiers. Un Seigneur de sa Cour, sollicitoit un Emploi considérable; mais ce jeune homme étoit joueur: le Prince,

(1) Gazette de France. Rome, le 15 octobre.

(2) Courrier de l'Europe, n°. XXVII, pag. 275. 1777.

bien sûr de l'enchaîner par l'honneur, ne le rebuta point; il lui fit promettre de ne plus jouer & le reçut à son service.

HONNEUR & Gloire au Parlement de Paris! j'entends enfin crier l'Arrêt qui supprime l'infâme jeu, dont tant de familles ont été les victimes (1).

LE Grand Duc de Toscane, qui réalise dans ses Etats le bien que l'on traite ailleurs de chimérique, a fait plusieurs Réglemens contre les joueurs & en particulier contre ceux qui se ruinent par des gageures insensées (2). J'espère qu'on ne tardera point à publier une pareille Ordonnance, pour contenir notre jeune Noblesse, qui, non contente de ses jeux domestiques & nocturnes, se livre, en plein champ, à la fureur des *paris*.

JE me figurois d'abord que ces Cour-

(1) « La Cour ordonne que, dans le jour, les jeux » de *Belle* & autres jeux prohibés seront fermés, à » peine &c. » *Le 12 décembre 1777.*

(2) L'Ordonnance de Son Altesse Royale, déclare nuls ces sortes de gains, & condamne les contrevenans à la restitution. *Gazette de France. Florence, le 4 janvier 1776.*

ſes imitées des Anglois, ne ſeroient chez nous que les préludes des travaux Militaires : mais non, les Maîtres de ces brillans chevaux qui reſpirent la Guerre, ne courent point ou rarement. Ils font courir leurs Gens, & gagnent de l'argent à ce métier. Dix mille Spectateurs les imitent : la plaine n'eſt plus couverte que de joueurs avides ; elle le ſeroit d'hommes généreux, ſi l'on ne ſe diſputoit qu'une branche de Laurier. Le prix, aux jeux Olympiques, n'étoit qu'une Couronne.

LE Sénat Romain, permettoit de jouer de l'argent à certains jeux d'exercices : dans ce cas, il fixoit la ſomme ; dans tout autre, les gageures étoient défendues par les Lois Titienne, Publiciene & Corneliene (1).

CE coup d'œil, tant ſur l'origine & les progrès de la fureur du jeu, que ſur les moyens employés juſqu'à nos jours pour

(1) *Senatuſconſult. vetuit in pecuniam ludere ; præterquam ſi quis certet haſtâ vel pilo jaciendo, vel currendo, ſaliendo, luctando, pugnando ; quod virtutis cauſa fiat.* Digeſt. L. IX. Tit. V. De Aleat. Leg. II. III.

en modérer l'effet, commence à faire connoître la nature & l'influence de cette paſſion ſiniſtre, dont je vais bientôt tenter le développement : il fait encore ſentir qu'elle méritoit autant d'être combattue, que la plupart de celles qui ont conſtamment exercé les Cenſeurs du genre humain.

Pourquoi cette manie, plus ou moins active mais toujours agiſſante, toujours nuiſible, n'a-t-elle reçu que des atteintes paſſagères de la part des hommes de Génie ? d'où vient cette indifférence ?

CHAPITRE XVIII.

Pourquoi les Grands Moraliſtes & les Beaux-Eſprits, n'ont point encore inſiſté ſur la fureur du Jeu.

PARMI tant d'excellens Ouvrages ſur les Paſſions & ſur les Mœurs, pourquoi n'exite-t-il encore rien d'approfondi ſur la fureur du jeu : fureur d'autant plus remarquable qu'elle ne s'éteint jamais, augmente toujours ; & qu'on peut la conſidérer, alternativement, comme effet & cauſe de la cupidité des joueurs ? Avant de prononcer, il faut ſe rappeler les époques où cette manie devint plus menaçante, ſoit par la qualité de ceux qui s'y livrèrent autrefois, ſoit par le parti qu'on en voulut tirer dans les temps poſtérieurs.

LES Philoſophes ne devinent pas les mœurs: quand ils les preſſentiroient, on ne les en croiroit qu'après l'expérience. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'eſt d'épier les abus, d'en ſuivre les progrès ; de les

combattre, ſans égards, lorſque les effets en ſont évidemment pernicieux.

TANT que le jeu ne cauſa que des déſordres particuliers, ne fut que le vice domeſtique de quelques hommes oiſifs, décriés & ſans crédit, les Platon, les Ariſtote, les Théophraſte & leurs Diſciples, dûrent ſe figurer que leurs préceptes généraux, convenoient autant à cette paſſion qu'à toutes les autres. Mépriſant aſſez les joueurs pour les croire incapables & d'étudier la morale & de l'appliquer aux diverſes circonſtances de la vie, ils crurent qu'il ſuffiſoit d'avertir le Gouvernement de s'en défier : auſſi ſe ſont-ils contentés de noter, en paſſant, ces ſortes d'Etrangers dont ils connoiſſoient à peine les mœurs & le langage.

OBSERVONS que les joueurs n'ont guère employé de tous temps, même pour communiquer leurs idées les plus indifférentes, que la barbare nomenclature des différens jeux : ce qui en a toujours fait un Peuple à part, & dont la langue n'eſt pas entendue de tout le monde.

LOCKE, qui ne négligeoit rien de

tout ce qui avoit rapport aux opérations de l'entendement humain quelque biſarres qu'elles fuſſent : Locke, étant tombé dans une aſſemblée de joueurs acharnés l'un contre l'autre, eut la patience d'écrire mot à mot leurs propos diſcordans. Il en réſulta une eſpèce de Dialogue ſurchargé d'interlocuteurs qui ne s'exprimoient que par exclamation, qui parloient tous *en chœur* & la plupart à leurs penſées. Les joueurs, eux-mêmes, ne comprirent rien à leur propre jargon (1).

IL eſt vraiſemblable que les anciens Philoſophes, ne jugeoient pas que la paſſion du jeu méritât de longues diſcuſions : elle leur ſembloit plutôt faite pour être réprimée par les Lois que par les conſeils de la ſageſſe. Pouvoient-ils prévoir que cette paſſion, auſſi vile en elle-même qu'elle étoit circonſcrite, dût jamais ſe combiner avec les beſoins, les affaires, les plaiſirs? qu'elle dût s'accroître & ſe rafiner, au point

(1) Voyez l'Eloge de Locke, Bibliothèque choiſie, Tom. VI. pag. 357.

de fournir un jour de nouveaux moyens d'oppreſſion ?

IL étoit donc naturel que les joueurs peu connus, d'abord, de quiconque étudioit l'homme pour le définir ou pour le peindre, échappaſſent à la cenſure directe des Philoſophes, des Orateurs & des Poëtes, qui tous, quand l'occaſion s'en préſentoit, les confondoient avec les ſuppôts de la proſtitution, les diffamoient en peu de mots. Arrien, diſciple d'Epictète, n'a pas crû, cependant, qu'il fût indigne de lui d'écrire la vie d'un fameux Voleur (1).

ON ne ſauroit alléguer les motifs précédens en faveur des Ecrivains de Rome, puiſque la fureur du jeu s'étoit déja emparée des Grands de cette ville même avant la fin de la République. On y fit des Traités ſur toutes ſortes de ſujets, on n'en fit pas un ſeul contre le jeu dont il paroît que Ciceron & quelques bons eſprits avoient apperçu la tendance. Au reſte, les pre-

(1) LUCIEN. *Alexandre ou le faux Prophète.*

miers

miers Empereurs dont, à cet égard, je citerai les ſottiſes & les atrocités, en furent quittes les uns pour quelques Epigrammes (1), les autres pour de froides Notices inſérées dans l'Hiſtoire.

ON avoit négligé cette fureur, parce qu'elle n'inſpiroit que du mépris : on l'épargna par prudence, dès que l'exemple en fut donné par des Maîtres redoutables, & qu'elle ſe fut retranchée dans les Cours. Je l'ai déja ſuivie, juſqu'au moment où des Miniſtres eurent l'audace ou du moins l'imprudence de la mettre en œuvre. Il ne falloit pas, à cette époque, beaucoup de ſagacité pour en préſager les ſuites. Cependant, les Ecrivains les plus fameux ſe tûrent ou ne parlèrent qu'à mi-voix (2).

HORACE avoit laiſſé les joueurs tranquilles, pour ne point contredire le penchant d'Auguſte : Fénélon, ſi courageux d'ailleurs, n'oſa blâmer le jeu, parce que

(1) SUET. V. Octav. Cap. LXX.

(2) . . . . . *Cuncti ſe ſcire fatentur*
Quid fortuna ferat populi, ſed dicere muſſant.
VIRG. Æneid. L. XI. v. 344.

Louis le regardoit comme un attribut de ſa grandeur.

QUEL dommage ! que ce vertueux Prélat, que cet ennemi du luxe & qui l'étoit de la fureur du jeu, au lieu d'imprimer à celle-ci, comme il le pouvoit, une tache éternelle, quel dommage ! qu'il ſe ſoit contenté de donner ce foible avis à l'héritier du Trône : « Souvenez-vous, lui » diſoit-il, quand vous jouerez contre les » Sujets de votre père, que vous ne devez » pas moins qu'eux obſerver toutes les lois » du jeu : dès-lors, vous devenez leur » égal (1). » Il eſt certain que le haſard ne connoît point de prérogative : mais le Courtiſan, jouant contre ſon Maître, n'oublie jamais le vœu du Prince.

SI le reſpect & la reconnoiſſance, non moins impérieux que la crainte, n'avoient pas retenu ce digne *Mentor*, il n'auroit pas manqué de dire à ſon cher *Télémaque :* O mon fils ! prenez-y garde, ce métier eſt indigne puiſque les profits en ſont injuſtes; d'ailleurs, il dégrade l'autorité, détruit

(1) Directions pour la Conſcience d'un Roi.

l'obéiſſance & ruine les ſoutiens de l'Etat. Ce grand Homme, en avoit déja trop dit au gré des Courtiſans.

EXCEPTÉ ceux qui défendoient alors les mœurs, plutôt par routine que de propos délibéré, & qui, répétant toujours les mêmes choſes ſans égard aux viciſſitudes morales, aux nouvelles manœuvres, montroient plus d'exactitude que de lumières; on ne trouve de la part des bons Ecrivains, que des traits paſſagers, & moins dirigés contre ceux qui donnoient l'exemple du jeu, que contre ceux qui le recevoient.

CE n'étoit pas le talent qui manquoit, dans ce beau ſiècle ſi fécond en hommes de génie : l'amour d'une célébrité paiſible, l'emportoit ſur l'honneur d'annoncer certaines vérités que l'on ne profeſſe point impunément (1).

ON voit, en effet, dans preſque tous les Ouvrages de ces Beaux-Eſprits de Cour,

(1) *Impunitatis cupido, magnis ſemper conatibus adverſa.* TACIT. Ann. Lib. XV. §. 54.

qu'ils n'avoient guère d'autre but que de plaire & d'amuſer : qu'au lieu de former l'opinion, ils s'y ſoumettoient ſans examen.

PLUS jaloux d'effleurer les ſujets & de badiner autour du cœur, que d'en ſonder les replis, quand d'une main ils attaquoient la corruption, de l'autre ils avoient ſoin de careſſer les corrupteurs. C'eſt-là ce qu'on appelle encore de la délicateſſe, de l'urbanité : Solon, néanmoins, avoit conſeillé d'enſeigner aux hommes quels qu'ils fuſſent, non les choſes les plus douces, mais les plus convenables (1).

CE n'eſt donc pas lorſque l'eſprit humain déploie le plus de magnificence & de goût, qu'il faut chercher du courage, de la franchiſe & de la véracité. Quand on veut, à l'exemple d'Horace (2), plaire à tous les Grands, à tous les Riches, il faut, ainſi que lui, ſavoir capituler avec tous les vices; & c'eſt pourquoi la fureur du jeu fut ſi long-temps épargnée, par ceux qui pou-

(1) *Civibus, non ſuaviſſima, ſed optima, conſules.*

(2) *Decipit exemplar vitiis imitabile.*
HORAT. Epiſt. Lib. I. Epiſt. XIX. v. 17.

voient la flétrir d'une manière auſſi durable qu'éclatante.

TOT ou tard la raiſon ſe révolte, on rougit de ſa foibleſſe : Perſe, Juvénal & Tacite, démentirent les flatteurs de la Cour d'Auguſte. Le bon goût ſe perd, dit-on : je n'en ſais rien, mais le bon ſens renaît, car il me ſemble que les Gens de Lettres ont enfin ſenti la dignité de leur état.

QUICONQUE, maintenant, oſe dire la vérité ne manque plus de défenſeurs ; ainſi, tout m'invite à ne rien diſſimuler.

CHAPITRE XIX.

De quelle utilité ſeroit le Journal d'un Joueur.

S'IL ſuffiſoit d'avoir été ſouvent le témoin de cette paſſion, ou plutôt de cette rage qui déſole tant de familles & nuit aux mœurs publiques : s'il ſuffiſoit, & pourquoi n'en pas faire l'aveu ? d'en avoir moi-même autrefois reſſenti les accès, pour la repréſenter au naturel & la faire déteſter, j'aurois plus de confiance. Je pourrois eſpérer, du moins, de n'être pas inutile à tous mes ſemblables.

JE m'en flattois, lorſque je pris la plume pour la ſeconde fois (1). Je me figurois

(1) J'ai publié, en 1775, un petit Ouvrage intitulé : *Lettre & Reflexions ſur la fureur du Jeu.* Des Moraliſtes & des Magiſtrats ont approuvé mon zèle ; des Inſtituteurs diſtingués, n'ont pas dédaigné de mettre mes principes ſous les yeux de leurs Elèves ; & quelques joueurs, ſont prêts à déclarer ce qu'ils doivent à ce premier eſſai : je ſuis payé d'avance de mes nouveaux efforts.

qu'un joueur écrivant contre le jeu, ne pouvoit pas, à ce ſeul titre, manquer d'être perſuaſif. Je compris bientôt que la ſorte d'expérience dont je voulois m'aider, ne ſuggéroit que des lieux communs: qu'elle avoit beſoin d'être renforcée par des vues générales, par des obſervations nouvelles.

LE journal d'un joueur, me diſois-je, abrégeroit mes travaux & mes recherches. Il me révéleroit une foule de circonſtances fugitives, d'affections intérieures & de nuances imperceptibles, ſans leſquelles on ne ſauroit peindre fidellement la plus compliquée de toutes les manies. On y verroit en action que lorſqu'un homme eſt tout entier en proie à la fureur du jeu, ſes idées ſe confondent, ſe ſubjuguent tour à tour: que ſon eſprit, revenant toujours au même point, eſt ſouvent forcé d'admettre les contraires. Ce journal, offrant des traits ſinguliers & vraiment caractériſtiques, ſeroit un riche ſupplément à l'hiſtoire de la cupidité; car c'eſt au jeu, qu'elle éprouve les plus fortes ſecouſſes.

CE que je desirois n'existoit point, & probablement n'existera jamais : la fureur & la réflexion, sont incompatibles. Si quelqu'un avoit la constance de s'observer avec assez de soin, pour se mettre en état de s'apprécier lui-même, ce procédé ne tarderoit point à lui désiller les yeux : il est humiliant d'avoir, sans cesse, les mêmes reproches à se faire ; & quiconque s'examine de bonne foi, se dégoûte bientôt du vice.

J'AI trouvé quelques Mémoires tels que ceux de Bassompierre, de Gourville, de Chavagnac, de Grammont, &c. que l'on peut par intervalle regarder comme des journaux de jeu : ceux qui les ont écrits, n'ayant guère célébré que leurs triomphes ou leur dextérité, ne m'ont point fait connoître les secrets de la passion que je vais considérer.

ON m'a communiqué des Listes intitulées *Perte & Gain*, où je n'ai vu que des chiffres au lieu de sentimens. Ces petits tableaux arithmétiques m'ont fourni cette réflexion, c'est qu'à nos jeux actuels il n'y a point de fortunes quelles qu'elles soient,

qui ne s'épuiſent en peu de temps, pour peu que les alternatives ſoient irrégulières. Un homme de la Cour, montroit dernièrement ſes tablettes de jeu à l'une de ſes Parentes : calcul fait, plus de vingt millions en un ſeul hiver avoient paſſé par ſes mains.

CE que vous cherchez, me dit quelqu'un, je puis vous l'offrir : tenez, voici un journal écrit ſous *les Auſpices de la Mort*. C'étoit celui d'un bon père de famille, d'un Citoyen honnête quoiqu'opulent; & qui, juſqu'à cinquante ans, n'avoit connu d'autre plaiſir que de faire le bien.

CET homme qui n'avoit jamais touché de cartes, eut l'imprudence de jouer, à l'inſu de ſes amis & par le moyen des Banquiers, aux grands jeux de l'Angleterre ainſi qu'aux jeux d'Etat établis dans ſon propre Pays. Il y perdit tout en peu d'années, & ſe tua.

LE lendemain, on trouva les papiers ſur leſquels en ſupputant ſes pertes journalières, il avoit lentement calculé la durée

de ſa vie. Voici ſes dernières lignes :—Tandis que j'achève cet affreux teſtament, tout dort en paix dans ma maiſon ſur la foi de ma prudence. C'en eſt fait : je m'échappe à moi-même, je roule vers l'abîme ſans pouvoir m'arrêter. Je vais enfin me donner la mort, que j'ai trop méritée. O mes enfans ! dérobez, s'il eſt poſſible, la connoiſſance de cet attentat à quiconque étant auſſi malheureux que moi, ſeroit tenté de m'imiter & croiroit s'abſoudre par... un crime.

POURVU de ſemblables matériaux, j'entrevis la route qu'il me falloit tenir : mais je ſentis, que j'avois beſoin d'une ſeconde expérience plus efficace que la première. Je n'avois, en effet, rapporté de mon commerce avec les joueurs, que du trouble & des regrets. Toutes les heures que j'avois paſſées au jeu, s'étoient écoulées ſans autres réſultats que de ſavoir, en me couchant, à combien ſe montoit ma perte ou mon gain.

JE réſolus donc avant de rien écrire, de renouveler par la préſence des objets,

des traces presque effacées. Plus zélé que prudent, j'osai me rejeter dans le tourbillon pour y prendre la passion sur le fait. Le crayon en main, je l'ai considérée avec autant de sang froid qu'il est possible, quand on voit des malheureux après l'avoir été soi-même. Ainsi, tout ce que j'affirmerai ce sera comme Acteur ou comme Spectateur.

METTONS en œuvre cette double expérience, si tristement acquise que je ne conseille à personne de se la procurer au même prix. « Il seroit à souhaiter, *dit un illustre* » *Académicien*, que ceux qui ont été à » portée de connoître les hommes, fissent » part de leurs observations : elles seroient » aussi utiles à la science des mœurs, que » les Journaux des Navigateurs l'ont été à » la navigation (1). »

(1) Considérations sur les Mœurs, par M. DUCLOS.

CHAPITRE XX.

Ce que la fureur du Jeu doit à l'ennui.

NOUS desirons, avec autant d'énergie que si nous devions toujours vivre : nous desirons, même en jouissant; & ce soupir continuel, est le grand ressort de notre existence morale. Que serions-nous sans le desir? peu différens des animaux, nous croupirions dans une sorte d'inertie. N'est-ce pas lui qui multiplie tellement nos rapports avec les choses, avec les êtres, que si nous parvenions jamais à connoître nos vrais intérêts, il ne feroit du Monde entier qu'une vaste République de frères & d'amis? Mais aussi, les desirs inconsidérés, sources de nos privations les plus douloureuses, furent & seront toujours le poison de la paix & du bonheur : quelle peut être l'harmonie des Sociétés, dont tous les Membres desirent les mêmes choses & veulent jouir en même temps?

POURQUOI nos vœux accomplis ou

fruſtrés, ſont-ils ordinairement ſuivis de troubles & de regrets? c'eſt que nous les formons ſans examen & ſans conſulter notre puiſſance.

LES joueurs ſéduits par l'attrait des richeſſes, ſe figurent que pour les obtenir il ſuffit de les ſouhaiter : au lieu de conſidérer d'où ils partent, ils ne regardent que le but où ils tendent. Ce but mal choiſi, s'éloigne le plus ſouvent à meſure qu'ils avancent : le déſeſpoir ſurvient, & l'illuſion ne ceſſe pas toujours après la cataſtrophe.

LA cauſe première de la paſſion du jeu, réſide dans la cupidité qui nous eſt naturelle : c'eſt-à-dire, dans le deſir inquiet & vague de toutes les jouiſſances qui frappent nos regards, qui touchent notre cœur. Pluſieurs, néanmoins, ont cru trouver cette cauſe, les uns dans l'ennui, les autres dans l'avarice.

CE qui fait éclore les paſſions n'en fournit pas les germes : l'ennui n'eſt point une cauſe, il n'eſt qu'un effet produit ſoit par

la ſatiété des plaiſirs, ſoit par la fatigue des organes ou l'abſence des idées & des ſenſations habituelles. Sans des idées ou des habitudes antécédentes, ce principe moderne de la perfectibilité ſeroit abſolument ſtérile (1).

LE pénible état où nos facultés, faute d'être exercées, réagiſſent ſur nous-mêmes, ne ſuggère de nouveaux beſoins que par imitation ou par analogie. L'Ennui ne feroit ni des Guerriers ni des Chaſſeurs, ſi la Guerre & la Chaſſe nous étoient inconnues : il ne feroit pas des joueurs, ſi l'amour du gain (2) n'avoit pas inventé les différens jeux. Dès que la Guerre, la Chaſſe & le jeu promirent des dépouilles, l'avidité humaine plus induſtrieuſe de jour en jour s'indigna des langueurs de l'inaction, &, juſque dans ſa léthargie, médita des conquêtes, prépara des inſtrumens ou les perfectionna : ce qui explique pourquoi les progrès du jeu ont été d'autant plus rapides, que les

(1) Voyez le Livre *de l'Eſprit*, Diſc. III. Chap. V.
(2) *Amor ſceleratus habendi.*

Peuples, corrompus par le Luxe, ont été plus déſœuvrés, &, par conſéquent, plus ſujets à l'ennui.

JE conviens que cette maladie, particulière aux grandes Sociétés, n'eſt jamais plus impérieuſe ni plus féconde en reſſources bizarres, que dans les ſituations fortunées où les deſirs trop promptement aſſouvis & prévenus avant de naître, forcent d'en former de nouveaux pour varier la vie & rendre le fardeau de la molleſſe un peu moins inſupportable. Mais l'Artiſan, mais le Manœuvre, eſt-ce l'ennui qui les rend joueurs ? c'eſt le beſoin de ſe repoſer comme les Sauvages (1).

L'OUVRIER, debout avant l'aurore, & celui qui, pendant la nuit, tranſporte dans nos Villes les fruits de la Campagne, n'ont pas le temps de s'ennuyer : cependant ils jouent & même très-gros-jeu, relativement à leurs moyens. Séduits par de belles promeſſes, on les voit tous les jours échanger leur pain contre des *papiers numérotés* dont ils

(1) Voyez le Chap. VII.

ignorent le myſtère. Ils languiſſent au ſein de l'eſpérance, tandis que les *Buraliſtes* s'engraiſſent à leurs dépens.

L'ENNUI, quelle qu'en ſoit l'influence inconteſtable ſur les claſſes fainéantes, ne ſauroit donc être le premier ni le ſeul moteur de la manie dont il s'agit. Il me reſte à parler de l'Avarice.

CHAPITRE XXI.

De l'Avarice: ce qui la diſtingue de la paſſion du Jeu.

ON ne joue, dit-on, que par avarice: n'eſt-ce point abuſer des termes, que de confondre le joueur avec l'Avare? Tous deux ſont également tourmentés par la ſoif de l'or; mais leurs manières de procéder ne ſe reſſemblent pas: ils diffèrent autant par les motifs que par le caractère.

JE ne décide point laquelle de ces manies eſt la plus vile: il me ſuffit que l'attrait du gain, qui fait donner tout au haſard & tout riſquer pour avoir davantage, ne ſoit

ſoit pas plus tolérable que la ſordide économie, qui par des moyens sûrs groſſit lentement ſon tréſor. S'il falloit prononcer ſur l'injuſtice habituelle, je n'héſiterois pas. L'Avare eſt en général ennemi de la fraude, plutôt il eſt vrai par intérêt que par vertu: au lieu que l'eſpérance de tromper impunément, a coutume de débaucher les joueurs. Non que je veuille excuſer l'avarice, plus nuiſible encore que la prodigalité : celle-ci rétablit, du moins, la circulation des richeſſes interrompue par l'autre.

POUR mieux ſentir ce qui diſtingue les deux paſſions dont il s'agit & ce qu'elles ont de commun, ſuivons-en la marche en les prenant dès l'origine. L'une, audacieuſe parce qu'elle deſire avec violence & ne ſait pas prévoir, choiſit les moyens les plus prompts, les plus haſardeux: l'autre, ſuppoſe une ſorte de prudence; mais elle ne s'apperçoit pas que plus ſon coup-d'œil & ſa ſagacité ſe perfectionnent, plus elle ſe rend contraire à elle-même & ſe fait mépriſer. Les promeſſes du jeu, éblouiſſent

la jeuneſſe au premier aſpect : celles de l'avarice, lui répugnent preſque toujours.

ON voit que l'avarice eſt auſſi timide, auſſi défiante, que la fureur du jeu eſt hardie & crédule. Ajoutez que le joueur ne joue pas ſeulement pour jouer, tandis que l'avare n'amaſſe que pour amaſſer ; que toute ſa vie n'eſt qu'un long abus de l'expérience ; qu'il a ſon principe & ſa fin concentrés en lui-même, & s'y conſume tout entier ſans égard au genre humain : il eſt vrai que la témérité des joueurs, embraſſe & multiplie preſque tous les inconvéniens de l'avarice.

D'APRÈS ces différences eſſentielles, je dis que les joueurs ſont avides plutôt qu'avares : on ne ſauroit le conteſter, à moins que l'on ne veuille auſſi taxer d'avarice la prodigalité, non moins âpre, non moins ingénieuſe, lorſqu'il s'agit d'avoir de nouvelles ſommes à diſſiper. Le même terme, ne ſauroit convenir à des effets ſi oppoſés.

CES deux vices ont, néanmoins, beau-

coup d'affinité : de temps en temps, ils ſe ſéparent & ſe rejoignent ; quelquefois ils ſe pénètrent, mais de manière que l'on en voit l'alliage. Catilina, prodigue de ſon bien, envioit le bien d'autrui (1).

IL peut arriver, ſans trop changer de caractère & par ſurcroît, qu'un joueur devienne avare & qu'un avare devienne joueur : prenez-y garde, tous deux alors ne joueront pas de même. Il eſt rare que la paſſion la plus récente, triomphe de l'ancienne au point d'en effacer les traces : le cœur, ſe reſſent toujours de ſes premières affections.

« LA plupart du temps, dit l'Abbé Du-» bos, ce n'eſt point l'avarice, c'eſt l'attrait » du jeu qui fait que tant de perſonnes ſe » ruinent à jouer (2). » Sans nier abſolument le pouvoir de cette attraction que l'amour-propre & l'opiniâtreté peuvent réaliſer, je crois qu'il y entre toujours, lorſqu'on joue gros jeu, plus d'avidité que

(1) *Appetens alieni, ſuî prodigus.* SALLUST.

(2) Réflexions critiques ſur la Poéſie & la Peinture, Tom. I. pag. 22.

d'orgueil. Si les joueurs n'étoient jaloux que des préférences de la fortune, ſi l'or n'étoit pour eux que le ſimple témoignage de la victoire, ſeroit-il néceſſaire d'en multiplier les ſignes ? Perſonne n'eſt la dupe de leurs prétextes.

QUAND les paſſions ſont trop compliquées, au lieu de les définir on les décrit : je vais donc expoſer les principaux caractères de la paſſion du jeu.

CHAPITRE XXII.

Caractères diſtinctifs de la paſſion du Jeu.

PARMI nos paſſions, même les plus violentes, quelques-unes recherchent la ſolitude, ſe nourriſſent en ſilence : ceux qui les éprouvent ayant un but & des moyens, jouiſſent avant de jouir ; quand leurs ames ſont fatiguées, elles ſe repoſent au ſein de l'illuſion.

IL n'en eſt pas de même de la paſſion du jeu, qui ne ſauroit ſe paſſer de la pré-

ſence des objets. Impatiente lorſqu'elle attend, elle ſe dévore gratuitement & dépérit pour renaître enſuite avec plus d'énergie. Ce qui devroit l'adoucir, ne ſert qu'à l'irriter : on verra que les joueurs, rendus à eux-mêmes, ne ſauroient ſe ſupporter. Comptez-leur autant d'argent qu'ils deſirent d'en gagner, ils n'en ſoupireront pas moins après le jeu.

CE qui les caractériſe principalement, c'eſt qu'ils ont peu de caractère. Les ſenſations tumultueuſes & contraires qui les agitent, ſe détruiſent réciproquement ou ne laiſſent que des traces confuſes : auſſi, n'ont-ils guère que des figures égarées & ſans phyſionomie. Quand vous verrez des Gens toujours hors d'eux-mêmes, regarder ſans rien voir, écouter ſans répondre, ſoupirer d'impatience, tantôt gais, tantôt triſtes, parlant ſeuls & ne pouvant reſter en place : dites, ſur-tout dans les circonſtances préſentes, que ce ſont des joueurs ; & perſiſtez, juſqu'à ce qu'on vous ait fourni la preuve du contraire. Pour moi, je m'y ſuis rarement trompé.

QU'EST-CE donc que la paſſion du jeu ? C'eſt, en général, le Miniſtre des autres paſſions (1).

ON peut encore la conſidérer comme une confiance aveugle & dénuée de motifs honnêtes, dans ce qu'on appelle le ſort ou le haſard : confiance redoublée dans l'une & l'autre fortune, par un deſir, par une témérité ſans bornes. L'exemple & l'occaſion l'inſpirent, les ſuccès la fomentent, l'habitude la rend preſque incurable.

EN voici les principaux effets : elle compromet l'honneur, dégrade l'eſprit & le ſoumet aux plus vils préjugés. Le plus triſte, c'eſt qu'elle endurcit le cœur, le ferme à la juſtice, à la bienfaiſance. On peut dire d'un joueur, ce que Piſon diſoit de l'Empereur Othon : celui-là ſaura perdre, il ne ſaura pas donner (2). Sully ſe plaignoit de ce que le jeu coûtoit à ſon Maître, beau-

(1) *Aleatores turpem artem exercent, quæ apud viros bonos improbatur, & odioſa eſt quod ſit miniſtra voluptatis.* THEOPHRAST.

(2) *Perdere iſte ſciet, donare neſciet.* TACIT. Hiſt. Lib. I. §. 30.

coup plus cher que les bienfaits, les préſens & les autres dépenſes d'étiquette (1).

SANS motifs raiſonnables alternativement audacieuſe & timide, elle eſt quelquefois l'une & l'autre en même temps. Ce qui arrive, lorſqu'elle ſubit le tourment de l'indéciſion; ſupplice plus rigoureux encore que celui de Siſyphe (2): celui-ci, du moins,

---

(1) « J'ai tenu note, dit ce grand Econome, de » pluſieurs ſommes conſidérables, perdues au jeu par » Henri; je ne les marquerai pas toutes. Le 11 décem- » bre 1606, ayant perdu tout ſon argent, il me manda » par un Billet, que Morand lui portât le ſoir deux » mille piſtoles. En 1607, il me fit demander par » Beringhen, neuf mille livres qu'il avoit perdues à » la Foire Saint-Germain, en bijoux & bagatelles: » il m'écrivoit, que les Marchands le tenoient *au cul* » *& aux chauſſes* pour cette ſomme. Le même, me » vint encore demander cinq-mille-deux-cents-ſoi- » xante-cinq livres. Trois jours après, j'en donnai » trois-mille autres; & une autre fois, trois-mille-ſix- » cents. Les années ſuivantes furent encore plus diſ- » pendieuſes: le 18 janvier 1609, je comptai au Roi » vingt-deux-mille piſtoles qu'il avoit perdues au jeu, » dont cinquante-une mille livres contre le Portugais » Edouard Fernandès, &c. &c. &c. » *Mém. de Sully, Tom. VI, pag. 298 & 425. Tom. VII, pag. 232.*

(2) Les Poëtes diſent que ce Brigand, l'un de ceux dont Théſée purgea la terre, fut condamné dans les Enfers, à rouler un Rocher de forme ronde du pied

avoit un point fixe en roulant ſon Rocher, au lieu que les conjectures des joueurs portent ſur le néant.

TANTOT, elle les pouſſe à prodiguer leurs gains, jamais à payer leurs dettes: tantôt, à regarder ces mêmes gains comme un dépôt de la fortune, comme un nouveau gage des faveurs qu'ils en attendent; & c'eſt alors, qu'ils refuſent le ſalaire de l'Artiſan. Au premier revers, ils achettent l'argent le double de ſa valeur, & livrent à vil prix leurs effets les plus précieux : on en a vu, riſquer juſques à des ſucceſſions qui n'étoient pas échues.

IL eſt prudent, ſans doute, d'écarter le jeu des regards de la jeuneſſe, mais on devient joueur à tout âge. Ceux qui commencent tard, n'en ſont quelquefois que plus hardis, parce qu'ils ont plus de crédit & moins de freins : témoin ce Gourville que j'ai déja cité, & dont le nom reparoîtra plus d'une fois dans le cours de

---

d'une Montagne en remontant vers la cime, & que ce Rocher retombant toujours il falloit toujours recommencer.

cet Ouvrage ; témoin la vieilleſſe de Didius Julianus, dont Spartien rapporte les excès (1).

SI les progrès de la raiſon n'ont point encore affoibli cette manie, c'eſt qu'elle agite & préoccupe ſans relâche ; c'eſt que, ne ceſſant de faire retentir les principales cordes de la cupidité, elle eſt en même temps le mobile & la médiatrice des autres paſſions qui la ſoutiennent & l'excitent. Des illuſions flatteuſes, des viciſſitudes continuelles, la raniment tour à tour ſans jamais l'aſſouvir. Ce qui la rend pour ainſi dire immortelle, ce qui lui fait braver la décence & les Lois, c'eſt que ſon attrait, quoique perfide, n'en promet pas moins à l'inutile oiſiveté, plus de jouiſſances & de plus promptes qu'à l'active induſtrie.

LE temps qui affoiblit l'eſprit, qui diminue la force & le courage, le temps ne peut rien contre elle, parce que l'imagina-

(1) *Objecta ſanè ſunt* Juliano *quod Aleator fuiſſet, quod guloſus, quod armis Gladiatoriis exercitus eſſet, eaque omnia ſenex fecerit, quum antea nunquam adoleſcens his eſſet vitiis infamatus.* Cap. IX.

tion des joueurs ne vieillit jamais. Voilà ce qui les garantit des dégoûts & de l'ennui qui nous surprennent au sein des voluptés; ce qui fait que la décrépitude & les infirmités, ne sauroient les arrêter. Horace parle d'un vieux Goutteux qui entretenoit un Esclave, exprès pour ramasser les Dez & les mettre dans le cornet (1).

DE grands Criminels ont oublié tandis qu'ils jouoient, que le glaive des Lois étoit suspendu sur leurs têtes (2). La menace d'un supplice prochain n'a pas empêché quelques joueurs, les uns de jouer encore, les autres de regarder avec complaisance ceux qui jouoient dans leur prison. Le jeune & malheureux Comte de Boutteville s'intéressoit, en pareil cas, à une partie de jeu, donnoit des conseils & se vantoit d'avoir tenu tête au fameux Galet (3).

---

(1) *Scurra Volanerius, postquam illi justa chiragra Contudit articulos, qui pro se tolleret atque Mitteret in phimum talos, mercede diurnâ Conductum pavit, &c.*
Lib. II. Sat. VII, v. 15.

(2) PLUTARCH. *De sera Numin. Vindict.*

(3) Mercure François. Année 1627. Tom. XIII. pag. 442.

VOICI le trait d'un fou, & qui l'étoit devenu par la fureur du jeu : ſi l'on en croit *Paſchaſius Juſtus*, un de ſes contemporains, à l'exemple de ce terrible Ziſca qui avoit ordonné que ſa peau ſervît à garnir un Tambour, légua la ſienne pour couvrir un Damier & ſes os pour en faire des Dez.

CONSIDÉRONS les joueurs tant par rapport à eux-mêmes, que par rapport à la Société.

CHAPITRE XXIII.

Que les diverſes ſortes de Joueurs peuvent ſe réduire à trois Claſſes.

ROMAINS, diſoit Fabius, je voudrois vous plaire, mais j'aime encore mieux vous être utile que d'obtenir vos ſuffrages (1). S'il m'échappoit quelques expreſſions trop dures, au gré de ceux qui ne connoiſſent pas les joueurs de profeſſion, je prie d'obſerver que lorſqu'il s'agit de certains vices,

(1) TIT.-LIV. Lib. III. Cap. 68.

tout Ecrivain doit avoir, par humanité, l'exactitude & la sévérité d'un Juge : or celui-ci, lorsqu'il est contraint de prononcer la Sentence d'un coupable, ne songe point à réformer le texte de la Loi.

NOS Moralistes, nos Orateurs & nos Poëtes (1), n'ont guère attaqué le jeu qu'indirectement ou par ses côtés ridicules : je vais le combattre sérieusement & sans égard, n'ayant pas envie d'imiter ce Peintre qui faisant le portrait d'un Monarque, le peignit de profil parce qu'il n'avoit qu'un œil (2). Qu'en penseront les

(1) D'Ancour donna, en 1668, une Comédie en un Acte, intitulée : *La Désolation des Joueuses*. Cette Pièce a été publiée sous le titre de *La Déroute du Pharaon*. Hist. du Théât. Franç. Tom. XIII.

Le Joueur de Regnard, est sans contredit un chef-d'œuvre dans son genre ; on regrette que ce grand Comique, n'ait pas considéré son sujet par les côtés les plus importans. Il auroit fallu que l'Auteur *du Tartuffe*, que le Philosophe Molière, nous eût laissé un Joueur !

On ne sauroit assez remercier M. Saurin de son terrible *Béverley*, ni remettre ce Drame trop souvent sur la scène.

Je me rappelle d'avoir lu autrefois une belle Ode sur le Jeu, par M. le Chevalier de Laurès.

(2) LUCIEN. *Comment il faut étudier l'Histoire.*

joueurs? qu'importe : pourvu qu'ils disent, & quelques-uns le diront, que n'a-t-il écrit plus tôt (1)!

LA plupart de nos erreurs tiennent à de bonnes qualités : il s'agit, ici, d'un vice pur & sans mélange. Je défie de me montrer un joueur qui ait véritablement le droit de s'estimer. Un joueur! ce titre seul est une insulte. On sera forcé d'en convenir, s'il est vrai que cette manie roule sur trois pivots qui sont, sans intermédiaires, la sottise, la fureur & la fourberie.

METTONS au rang des sots, quiconque risque le nécessaire pour acquérir le superflu. Remarquons que toutes choses égales, il y a toujours au jeu plus de dommage à essuyer que de fruit à recueillir. Mon calcul est simple (2), si vous

(1) *Dicam illis non quod volunt audire, sed quod audisse semper volent.* SENEC. *De Benef.* Lib. V. Cap. VIII.

(2) Etant peu versé dans le calcul, j'ai pris la précaution de consulter M. d'Alembert sur ce passage; je l'ai consulté long-temps avant que l'*Essai d'Arithmétique Morale* parût; car mon Livre étoit déja fait, lorsque M. de Buffon a publié le sien. Au reste,

jouez, par exemple, la moitié de votre bien, ou vous gagnez ou vous perdez: dans le premier cas, votre capital n'augmente que d'un tiers; dans le second, il décroît de moitié. La proportion deviendroit encore plus nuisible, si l'on jouoit *le Tout:* le rapport de l'existence au néant, ne souffre point de comparaison. «Je com-» prends assez, disoit l'Abbé Gaudin, que » l'on joue la moitié de sa fortune; je ne » comprends pas que l'on puisse se réso-» dre à jouer l'autre (1). »

POURQUOI, dirois-je à ceux qui prétendent ne jouer que par convenance & pour obéir à la coutume, faire le métier de Brigand avec le cœur d'un honnête homme? Pourquoi se permettre, comme un passe-temps légitime, de ruiner celui que bientôt après on ne sauroit, sans injustice,

---

je me félicite sincèrement de m'être rencontré avec l'un des Auteurs les plus éloquens & les plus profonds de notre siècle. J'invite les joueurs à lire l'admirable *Essai* du Pline moderne : ils le trouveront, *Tom. IV des Supplémens à l'Hist. Nat. in-4°. pag. 68.*

(1) *Menagiana.* Tom. I. pag. 223.

s'empêcher de plaindre & quelquefois de ſecourir? Ils ne ſavent donc pas que la compaſſion, que la généroſité, ſont des qualités ridicules & déplacées, parmi des gens qui ſemblent avoir juré de ne jamais faire grace, quoique pluſieurs ſoient aſſez lâches pour l'implorer dans l'occaſion. Quand on eſt inſenſible au gain, on renonce au jeu plutôt que d'être dupe.

DE la ſottiſe à la fureur, il n'eſt qu'un pas. Après avoir joué par air ou par bienſéance, on groſſit la foule de ces inſenſés qui ne cherchent que des victimes ou des ſacrificateurs prêts à les immoler eux-mêmes : on jette l'alarme dans le ſein des familles : on franchit les fleuves, les montagnes, pour ne rapporter chez ſoi que les vices des Etrangers; & perpétuer, dans nos villes, les jeux de haſard qui n'étoient ſoufferts chez les Romains que pendant les Saturnales.

S'IL eſt évident que l'on contracte au jeu l'habitude des paſſions deshonnêtes, ſi les plus heureux caractères y dégénèrent promptement, je n'ai pas eu tort d'avancer

que la plupart des joueurs ne fuſſent peu délicats : *on commence par être dupe*, a dit Madame Deshoulières, *on finit par être fripon* (1). Avant que le titre en ſoit acquis & confirmé, on eſt déja bien mépriſable.

LA probité des joueurs les mieux famés, de ceux qui ſe produiſent au grand jour & repréſentent fièrement ſur la ſcène du monde; car je ne parle pas encore des fourbes avérés: cette probité m'eſt d'autant plus ſuſpecte, qu'elle eſt en général moins éprouvée.

ILS s'exécuteront peut-être aſſez fidellement, tant qu'ils ne ſeront pas entamés juſqu'au vif. Suppoſons que leurs fortunes entières dépendiſſent d'un ſeul coup: qui d'entr'eux ſe laiſſeroit ruiner ſi chacun pouvoit, par un acte de ſa volonté, ſe ſouſtraire à ſa ruine totale ?

TOUS les hommes, diſoit le Comte de

(1) Le deſir de gagner, qui nuit & jour occupe,
Eſt un dangereux aiguillon:
Souvent quoique l'eſprit, quoique le cœur ſoit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

Rocheſter,

Rocheſter, ou du moins la plupart, ſeroient des lâches s'ils l'oſoient : ſi la moitié des joueurs avoit le privilège de faire tourner le ſort à ſon gré, l'autre moitié ſeroit bientôt hors de combat.

QUI n'a pas ſouvent, à nos jeux de haſard, entendu ce cri de l'injuſtice & de la rapacité? ſi je pouvois prévoir!... Ils dépouilleroient, n'en doutez pas, leurs Parens, leurs Amis; ils s'abreuveroient de ces larmes ſincères, que la perte de l'or arrache plus sûrement que toutes les autres calamités.

UN joueur, au milieu d'une partie déſeſpérée qu'il tâchoit de prolonger, s'écrioit : Il ne me reſte pour ſortir d'embarras, que la mort ſubite de mon Adverſaire. Peut-être le diſoit-il en riant : il le diſoit du moins, & cette idée l'avoit frappé.

JE ſais qu'il ne faut pas juger à la rigueur, quelques termes introduits par l'uſage, échappés par mégarde ou conſacrés à l'enjouement. Aux jeux dont il s'agit, on n'y rit pas de bonne foi : le moindre ſigne, le moindre mot, n'y ſont pas indifférens.

Tout, jusques à la respiration plus ou moins lente, y peut révéler à des yeux attentifs, ce que chacun dissimule ou se cache à soi-même.

LE propre de la fureur du jeu étant de réunir la foiblesse, la folie & l'astuce, on trouve des joueurs qui appartiennent successivement aux trois classes précédentes, selon que les circonstances, le caprice & l'humeur en disposent.

ON sent quels doivent être & la place & le titre de ceux qui, ne jouant point eux-mêmes, font jouer à leur profit & choisissent les joueurs les plus habiles. Ces sortes d'usuriers, sans craindre la réforme & presque sûrs de la recette, n'ont d'autre soin que de faire les fonds, d'autre peine que de choisir des Agens, que de partager avec eux les dépouilles d'une foule de Citoyens qui viennent assidument tomber dans leurs filets.

IL en est d'autres, Spéculateurs moins attentifs, qui, ne pouvant s'arracher à leurs plaisirs, distribuent au hasard de l'or à leurs Convives, pour le faire valoir tandis

qu'ils ſe livrent à des voluptés dont les jouiſſances leur ſembleroient imparfaites, ſi elles n'étoient pas ſoutenues & ranimées par l'eſpoir du gain.

GRACE aux Tripots, aux Loteries, & ſur-tout à l'exemple que donnent les premiers de la Nation, nous en ſommes au point que les plus réſervés ſoupirant après le jeu, ne s'en abſtiennent que parce qu'ils ne ſont pas aſſez sûrs de gagner. Il eſt reçu, que ce moyen d'acquérir en vaut bien un autre.

QUE doit-on penſer de la fortune des joueurs, de la nature de leurs gains?

CHAPITRE XXIV.

Que les Joueurs ſont d'autant plus mépriſables qu'ils ſont plus fortunés.

L'APRETÉ du gain & le deſir de ſe vaincre en richeſſes, ſoit qu'on les regarde comme cauſes ou effets de la fureur du jeu, ne furent jamais plus audacieux que de nos jours ni moins réprimés. Autrefois, on avoit ſoin de contenir les joueurs par des Lois rigoureuſes & ſur-tout par la honte : ce double frein n'exiſte plus ; tout en atteſte l'impuiſſance.

CETTE fureur, preſque légitimée, s'exerce impunément depuis le Trône juſqu'aux Tavernes. Le mépris & le blâme ne tombent guère que ſur les malheureux, les autres ſont juſtifiés par le ſuccès. Chacun n'en juge pas de même. Pour moi j'ai vu des joueurs, j'ai joué : ce n'eſt point, j'oſe le dire, la perte qui m'a guéri ; c'eſt le gain, oui c'eſt le gain (1).

(1) Lorſque *la Lettre ſur la fureur du Jeu* parut,

QUAND je ſonge à cette ſéance, d'où je rapportai tant d'or ! j'en étois fier & arrogant: je me regardois comme un Etre privilégié. Vers le milieu de la nuit, je rentre bruſquement chez moi : j'écarte mon Valet, je compte mon argent, je ſuppute les ſommes que chacun me doit ſur ſa parole. Me rappelant les coups que j'avois manqués, j'éprouve plus de regret que de jouiſſance. Mon imagination s'allume, s'égare dans ſes vains projets.

AU fort de cette fièvre & de ces convulſions de l'avarice, un cri retentit au fond de mon cœur : — Tes Convives, tes Camarades, tes Amis ſe déſeſpèrent. Revenu de cette ivreſſe, je ſentis toute mon abjection. S'il falloit opter entre une perte certaine & de ſemblables gains, qui que vous ſoyez n'héſitez pas. Le joueur le plus mépriſable, ce n'eſt pas, croyez-moi, celui que le ſort a le plus mal-traité.

---

on fit remarquer cet endroit à une joueuſe : « Le mau-» vais joueur ! qu'il donne la Revanche, dit-elle, & » qu'il déclame après tant qu'il voudra. » Que cette joueuſe s'appaiſe, je n'ai rapporté du jeu que le mien; c'eſt beaucoup.

ON ſe montroit dernièrement au Spectacle, une *Loge* de joueurs qui venoient, diſoit-on, d'abîmer pluſieurs familles. Tout le monde en gémit : une grande aſſemblée n'eſt point gratuitement injuſte & cruelle. Un homme de bien, mais profondément indigné, s'écria : Je leur déclare, moi, que j'aimerois mieux vivre avec des Bourreaux de profeſſion, que de vivre avec eux. Cet homme n'avoit pas tort (1). On citeroit, peut-être, moins de joueurs ſenſibles que de Bourreaux compatiſſans. Celui qui trancha la tête du Comte de La Douze, fut ſon conſolateur. Si vous ſaviez Monſieur, lui diſoit-il, combien je ſouffre d'être obligé de commencer par vous mon métier ! Frappe, répondit le Comte; vas, tu es ici le ſeul qui me regrette (2).

DÉTESTONS les uſages & les maximes qui dans la Société, n'ont d'autre fondement, d'autre ſanction, que l'impitoyable vœu d'acquérir des richeſſes au préjudice des

(1) *Immundas fortunas æquum eſt ſquallorem ſequi.* PLAUT. Ciſtell.

(2) BUSSY RABUTIN. Tom. III, Lettre CXV.

membres qui la compoſent. Que je révère Ariſtote & Ciceron ! lorſque, dans leur ſaint Enthouſiaſme, ils affirment que la pauvreté, que les maladies & la mort même, ſont moins révoltantes que de voir un homme s'enrichir aux dépens d'un autre homme.

IL n'y a de ſalaires légitimes que pour les talens utiles : duſſé-je paroître trop dur, je ſoutiendrai toujours que les profits des joueurs, quoi qu'ils en diſent, ne ſont que des rapines. Les Arabes Bédouins diſent auſſi quand ils ont pillé une Caravane, qu'ils ont *gagné* ce qu'ils ont pris : les Traitans (1) appellent leur métier *Travail*, leurs extorſions *de bonnes Affaires* (2).

---

(1) Il ne faut pas confondre les Financiers actuels, avec ceux du ſiècle précédent. Depuis quelque temps, cet ordre de Citoyens plus éclairé & mieux conduit, s'eſt, en général, racheté du blâme. Pluſieurs ont donné à l'Etat des preuves d'un déſintéreſſement, qui de jour en jour trouve des imitateurs.

(2) Morale Univerſelle. *In-4°.* Sect. III, Chap. I.

CHAPITRE XXV.

Profits du Jeu, essentiellement injustes.

DE tous les moyens d'acquérir, je n'en sache guère de plus injuste que le jeu. Le beau Titre pour s'emparer des biens d'un autre, que la décision d'un coup de Carte ou de Dez !

LES passions ne sont jamais, dit-on, plus ingénieuses que lorsqu'elles se défendent : voici, cependant, ce que j'ai pour ainsi dire écrit sous la dictée des joueurs qui donnent le ton & passent pour des oracles.

« LE Titre en question, disent-ils, est consacré par la coutume & par l'honneur plus forts que les Lois. » Je répondrai sommairement, de crainte de donner un air problématique à ce qui est fait plutôt pour être senti que discuté.

ILS ne partent que de l'usage, & moi de la justice.

LES premiers principes des relations

naturelles & ſociales, ſont invariables : ce qui eſt eſſentiellement vicieux, le ſera toujours ; il ſera toujours vrai que la Coutume qui multiplie les abus, ne les juſtifie pas ; que l'honneur, eſt inſéparable de l'honnête.

« DE toutes les dettes, pourquoi n'en eſt-il point de plus ſacrées, de plus urgentes que les nôtres ? c'eſt que nous les contractons dans l'eſpoir d'un profit qui ne ſouffre point de délai. Conviendroit-il de faire attendre celui qui n'auroit pas manqué de tenir, ſur le champ, ſa parole ? »

TOUT pacte nuiſible eſt nul de droit, quoique l'infraction en ſoit honteuſe ſelon le préjugé. J'accorde, cependant, que vous ne ſauriez vous diſpenſer de payer au terme convenu : les conventions les plus illicites, pour ſubſiſter, exigent encore une ſorte de fidélité ; il ne s'enſuit pas que l'on doive les tolérer.

« SI le conſentement réciproque & volontaire eſt le fondement authentique de toutes les conventions, nos gains, quand

nous courons les mêmes riſques, ne ſont pas moins irréprochables que ceux de quiconque fait valoir ſon argent ou ſes denrées. Le jeu, ne diffère point des contrats à l'aide deſquels il eſt permis de chercher ſon avantage. »

LA ſottiſe ainſi que la fureur, ſont cenſées n'avoir point de volontés propres. Le Duel, ſera toujours répréhenſible. Tout contrat, ſuppoſe des échanges conformes à l'utilité publique. Quant à l'égalité des riſques, j'en atteſte la conſcience des plus beaux-joueurs: qu'ils ſe rappellent les coups douteux, les mépriſes volontaires & tant d'autres ſubterfuges.

« ON nous accuſe d'être avides & téméraires : nous avons cela de commun avec les plus nobles profeſſions. L'avidité nous mène à notre but qui eſt l'argent, comme l'ambition conduit aux honneurs. Si nous mépriſons la nonchalance des profits lents ou médiocres, c'eſt que nous avons plus d'émulation que les autres hommes. Il ne ſeroit donc pas plus raiſonnable de défendre le jeu, parce que les uns perdent

quand les autres gagnent, que de ſupprimer la plupart des métiers ſujets au même inconvénient. »

LES paſſions utiles ont de l'émulation, les paſſions funeſtes n'ont que de l'envie. Quant au métier de joueur, ſi c'en eſt un, il ne convient pas de l'aſſimiler aux profeſſions néceſſaires : quels que ſoient les abus de celles-ci, on les ſupporte quand on ne peut les empêcher. Nous ne ſaurions nous paſſer ni de Guerriers ni de Marchands : à quoi ſervent les joueurs ?

« NOS mœurs, ajoutent-ils, ſuivent l'uſage & ne le font pas : d'ailleurs, diſent de grands Philoſophes, qu'importe au Public la bonne ou mauvaiſe conduite des particuliers ? »

J'AI lu *la Fable des Abeilles* (1) : on y ſoutient que les Monarchies, pour être heureuſes & floriſſantes, n'ont pas beſoin de bonnes mœurs ; cela plaît, on le répète.

(1) Fable des Abeilles, ou les Fripons devenus honnêtes gens. Londres, 1740.

« HEUREUX ou malheureux, qu'importe nos ſuccès ou nos revers? pourquoi ne diſpoſerions-nous pas de nos biens, avec autant de liberté que ceux qui les donnent ou les prodiguent? l'Etat n'y perd rien, nous ne faiſons de tort qu'à nous-mêmes. »

VOUS ne ceſſez de confondre l'abus avec le devoir, la licence avec le droit. Il ſemble, à vous entendre, que l'Etat ne ſoit qu'une abſtraction, un être indépendant des membres qui le compoſent. Notre Juge, diſoit un Italien, m'a fait empriſonner parce que j'avois joué mon argent, je ne ſais ce qu'il m'auroit fait ſi j'avois joué le ſien (1) : cet Italien, du moins, ne ſe mêloit pas de raiſonner. Dans tout pays bien policé, le joueur ne mérite pas plus de grace que le diſſipateur : celui-ci, fut toujours ſujet à l'interdiction.

ILS prétendent aux qualités du cœur, à la juſtice. « Il eſt faux, diſent-ils, que la bienfaiſance & la généroſité nous ſoient étrangères; c'eſt au jeu que l'on peut ſe

(1) *Poggiana.* Tom. II, pag. 234.

gratifier le plus ſouvent & avec le plus de délicateſſe : mais quand nous exerçons rigoureuſement nos droits, nous ne ſommes pas plus injuſtes que ceux qui exigent, à point nommé, le paiement d'un Billet au porteur. »

RIEN ne reſſemble moins à la libéralité, que les égards politiques de ces joueurs qui ſavent ſe déſiſter à propos, qui n'exigent rien quand il ne reſte rien : de ces joueurs, qui conſentent à des pertes légères dans la vue d'un profit conſidérable. Leur intention, en pareil cas, les moyens qu'ils emploient, les effets qui en réſultent, ſont diamétralement oppoſés à la bienfaiſance & à la généroſité. Que l'on ne m'objecte pas que pluſieurs, ſans aucun intérêt, ont volontairement renoncé à des gains dont le recouvrement étoit facile : le plus ſouvent ils s'en ſont repentis ; loin de les admirer, on les a taxés d'inconſéquence.

AINSI pouſſés juſque dans leurs derniers retranchemens, ils ſe ſauvent par des ſarcaſmes. — « Notre folie, ſi c'en eſt une, eſt celle du genre humain : tout bien

conſidéré, les Sociétés actuelles ne ſont plus que de vaſtes Loteries où la prudence n'a pas les meilleurs lots. »

J'AVOUE que depuis le redoublement des jeux d'Etat, tout à peu près ſe traite ſur le pied de Loterie (1); ce qui ne prouve rien : faut-il renoncer à la prudence, parce que l'on fait quelquefois d'heureuſes folies par haſard, parce que les projets les mieux concertés ſont encore haſardeux? L'évènement peut l'être, le motif ne l'eſt pas.

(1) *Caſus agit virtutis opus.* PAPIN. STAT. Thebaid. Lib. VIII, v. 421.

CHAPITRE XXVI.

Qu'il n'eſt pas poſſible de ſoumettre les Joueurs à des règles invariables.

QUELQUES Juriſconſultes regardant les conventions des joueurs comme certains contrats qu'ils appellent *Aléatoires*, ſe ſont figurés que ces informes conventions pouvoient être dirigées par l'équité, maintenues par le Magiſtrat. Ils auroient dû remarquer qu'il n'en eſt pas ici comme des affaires civiles dont les ſignes, pour la plupart, ſont extérieurs: que l'on ne peut rien ſtatuer de fixe, ſur ce qui ne dépend guère que du haſard, de la conſcience & de la volonté.

« NOUS n'avons dans le monde, dit » M. de Voltaire, de Loi parfaite que pour » régler une eſpèce de folie, qui eſt le » jeu : les règles du jeu, ſont les ſeules » qui n'admettent ni exception, ni relâ- » chement, ni variété, ni tyrannie (1). »

(1) Mélanges de Littérature, d'Hiſtoire & de Philoſophie, Tom. II, pag. 190.

A ne considérer que la régle en elle-même, je conviens qu'elle est positive & que le sort ne respecte personne : mais il y a tant de manières d'interpréter cette régle, de l'éluder, qu'elle est nulle dans bien des circonstances. Sans parler des ruses secrettes & impénétrables, on ne joue point avec un Supérieur comme avec son égal : cette tyrannie, en vaut bien une autre.

SI le jeu avoit un Code spécial, il s'en faudroit bien que tous les cas y fussent prévus. Quand les Magistrats présideroient à nos jeux, comme chez les Gentous (1); quand ces jeux relèveroient d'un Tribunal pareil à celui que François I voulut établir pour y juger des coups douteux & concilier les joueurs (2), on ne soumettroit jamais à des règles uniformes des gens inquiets & soupçonneux, qui le plus souvent sont obligés de prévenir ou de corriger l'infidélité par l'injustice. Si je compte mal par exemple, si je me trompe,

(1) Voyez le Chap. I. pag. 5.
(2) Voyez le Chap. IV. pag. 25.

je

je perds, quoique dans le fait j'aie gagné. Au *Trente & quarante* quelle eſt la véritable règle? celui qui tient la main gagne toutes les fois qu'il amène, pour lui, le *point* le plus voiſin de *Trente:* quelle eſt la fauſſe règle? s'il y a erreur de calcul ou une carte de trop, ces mépriſes lui ſont imputées, le font perdre contre l'ordre des Cartes & malgré la faveur du ſort.

LES Loteries ſont encore plus injuſtes: tout l'avantage y eſt du côté du *Banquier*, non-ſeulement parce qu'il a un plus grand nombre de *Chances* que les *Pontes*, mais encore parce qu'étant nanti d'avance, il n'a rien à payer lorſqu'on égare ſes Billets; ce qui forme un ſurcroît ſi conſidérable, que les Adminiſtrateurs eux-mêmes, en rougiſſent quelquefois.

IL n'eſt, au jeu, preſque aucune circonſtance que la mauvaiſe foi ne puiſſe tourner à ſon profit; je n'en citerai qu'un exemple. On lit dans le *Menagiana* (1), que deux hommes jouèrent, contre l'uſage,

(1) Tom. II, pag. 113.

cent écus *au plus bas point*. Le premier amène deux *As*, il croyoit déja tenir l'argent : le ſecond tire à ſon tour, & de manière que l'un des Dez couvrant l'autre on ne vit qu'un *As*. J'ai gagné, s'écria celui-ci, je n'ai qu'un *point* & vous en avez deux : il le ſoutint avec tant de chaleur & d'opiniâtreté, que ſon Adverſaire ſe réſigna par complaiſance.

VANTER aux joueurs les droits de la juſtice, c'eſt toucher la lyre en préſence des ſourds : parlons de ce qui fait gagner ou perdre, peut-être qu'ils m'entendront mieux.

CHAPITRE XXVII.

Du Jeu, relativement au gain.

JE ne ſache rien de plus fort contre la ſéduction du jeu, que l'argument dont je me ſuis ſervi, pour en montrer la ſottiſe (1) : comme cette progreſſion Arithmétique eſt peu de mon reſſort, je vais parler une autre langue.

DES Géomètres, s'appuyant ſur des calculs dénués de baſes ou ſur de ſimples probabilités, ont vanté le jeu comme une reſſource preſque infaillible pour quiconque en a la Clé. Après avoir avancé que l'on pouvoit ſoumettre tous les jeux à des règles Mathématiques, Ozanam convient, pourtant, qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on en trouve jamais de certaines pour gagner même aux Echecs (2).

DE Beaux-Eſprits ont attribué pareil-

(1) Voyez le Chap. XXIII, pag. 141 & 142.

(2) Préface des Récréations Mathématiques.

lement à l'art, ce qui appartenoit encore plus aux causes fortuites. « Le Guerrier & » le Politique, non plus que le joueur » habile, *dit La Bruyère*, ne font pas le » hasard, ils l'attirent & semblent presque » le déterminer. Non-seulement ils savent » ce que le sot & le poltron ignorent, je » veux dire se servir du hasard quand il » arrive; ils savent même profiter par leurs » précautions & leurs mesures, d'un tel » hasard, ou de plusieurs à-la-fois : si ce » point arrive, ils gagnent; si c'est cet au- » tre, ils gagnent encore : ces hommes » sages peuvent être loués de leur bonne » fortune, comme de leur conduite, & le » hasard doit être récompensé en eux » comme la vertu (1). »

NOUS verrons ailleurs, ce qu'il faut penser de ceux qui n'ont d'autre talent que de faire des dupes, & quel en doit être le salaire. Je serois, à quelques égards, de l'avis de La Bruyère, si ses prétendus Sages étoient dans la perte ce qu'ils sont dans le gain. Comme les joueurs vulgaires, tôt ou

(1) LA BRUY. Chap. XII. *Des Jugemens.*

tard ils ſont timides ou téméraires à contre-temps, &, perdant auſſi la tête, ſe livrant au pur haſard, ils s'abandonnent enfin à toutes les impulſions.

QUELS que ſoient le ſang-froid & la ſupériorité d'un joueur, fût-ce Dangeau lui-même que Mme. de Sévigné appeloit *un Aigle* (1): je dis que cet Aigle-là, ne ſauroit ſe flatter de ſoutenir conſtamment le même vol; de conſerver les diſpoſitions morales & phyſiques, qui lui donnent de l'avantage.

AU jeu, les rapports ſont ſujets à changer d'un moment à l'autre, tant par l'humeur, le dépit ou l'affoibliſſement des organes, que par une ſuite de *chances* dont il n'eſt pas poſſible de tirer le moindre parti. On éprouve, alors, comme tant d'autres qui ne doutoient de rien, des malheurs ſubits & irréparables. Le temps préſent m'en fourniroit plus d'un exemple, même parmi ceux qui voient tout d'un coup-d'œil, & dont le tact eſt auſſi prompt, auſſi sûr que la vue.

(1) Voyez le Chap. XII, pag. 76.

J'AVOUE que les joueurs dont il s'agit, auroient des avantages réels, s'ils s'en tenoient aux jeux mêlés d'adreſſe & de haſard. Les jeux de pur haſard ont coutume d'avoir la préférence : ſoit, parce que la fortune s'y montre dans ſon plus haut appareil : ſoit, parce que la vanité y jouit d'autant plus des ſuccès, qu'elle en pénètre moins le myſtère ; car les hommes ſont, en général, plus flattés des effets du bonheur que de ceux de l'induſtrie.

COMME la pareſſe entre toujours pour quelque choſe dans les projets des paſſions les plus actives, ces derniers jeux doivent encore l'emporter ſur tous les autres, parce qu'ils exigent moins de combinaiſons & de contention d'eſprit : parce qu'ils cauſent de plus fortes ſenſations, &, par conſéquent, plus d'enthouſiaſme (1).

(1) Les jeux où le haſard domine, ont triomphé de preſque tous ceux qui exigent de la tête & de grandes combinaiſons. Les Echecs ſont en quelque ſorte tombés, parce qu'ils ne ſervent pas aſſez promptement la cupidité. Ce n'eſt pas que l'on n'y joüât autrefois beaucoup d'argent, principalement dans le Nord. En Irlande, dit *Thomas Hyde*, on y jouoit des ſucceſſions ;

C'EST ainſi que tous les jeux dégénèrent néceſſairement en jeux de pur haſard, & que le talent des joueurs y devient inutile : ils ont, alors, ce qu'ils appellent de la conduite, des *Notions.*

& certaines familles n'y jouiſſoient de leurs Terres qu'à condition de ſe les diſputer, tous les ans, à cet ancien jeu : il eſt vrai, ajoute-t-il, que ces familles pouvoient prolonger la Partie & la faire durer pendant des ſiècles. Le même Auteur remarque que la paſſion des Echecs régnoit en Suède & en Danemarck ; que les Marchands qui ſe rendoient aux foires d'Allemagne, lorſqu'ils étoient preſſés par leurs affaires & n'avoient pas le temps de finir la Partie, la remettoient à la foire ſuivante : alors, on appeloit un Notaire qui prenoit acte de la ſituation reſpective des pièces de l'Echiquier. *De Lud. Oriental. Prolegomen.*

CHAPITRE XXVIII.

De la conduite, aux Jeux de haſard.

LE prudent ou plutôt le dangereux Gourville, dont les Adverſaires n'en étoient pas quittes à bon marché lorſqu'il réuſſiſſoit, & qui gagnoit preſque toujours, a légué ſon ſecret : « Quand les autres, » dit-il, *tenoient les Cartes*, je ne jouois ja» mais gros-jeu ; je m'étois fait une loi » de me borner dans la perte, & je ne » ſache pas m'être piqué plus d'une » fois (1). »

UN joueur froid & ſyſtématique, n'oppoſant que des ſommes légères à des Capitaux conſidérables, eſſayant ſouvent la fortune, tirant de la ſienne tout le parti poſſible ; circonſpect quand il perd, hardi quand il gagne : un tel joueur, s'il ſait choiſir ſon monde, tôt ou tard trouvera l'occaſion de ruiner quelqu'un. On appelle cela de la conduite ; & moi, de la perfidie.

(1) Mém. de GOURV. Tom. I, pag. 263.

HEUREUSEMENT que cette conduite n'eſt pas commune parmi les joueurs. Au lieu de s'en tenir à des pratiques fondées ſur leur propre expérience, les plus experts ſe laiſſent débaucher, tantôt par l'impatience des deſirs déguiſés en *Notions*, en ſonges ou en preſſentimens, tantôt par ce qu'ils appellent *l'Aſcendant :* terme qui ne ſignifie rien, ſinon le concours ſecret des cauſes agiſſantes à leur inſu. Cependant, lorſqu'ils gagnent plus ſouvent dans une maiſon que dans une autre, ils ne doutent pas que ce ne ſoit en vertu de l'influence favorable ou contraire, de cet *Aſcendant* chimérique.

VOICI leur préjugé le plus fécond en ruines & le plus accrédité : ils croient qu'ils ſont d'autant plus près du gain, qu'ils ont perdu un plus grand nombre de coups. Il me ſemble qu'aux jeux de haſard chaque coup étant iſolé, c'eſt-à-dire indépendant de ceux qui le précèdent, les probabilités, *pour & contre*, reſtent toujours les mêmes, eût-on gagné ou perdu dix fois de ſuite. Ceux qui, dans cette dernière

circonſtance, doublent leur *miſe* pour s'acquitter d'un ſeul coup, & parce que ce coup, diſent-ils, doit néceſſairement arriver, raiſonnent mal, tant parce qu'il n'y a point de néceſſité qu'il arrive, que parce qu'il peut arriver trop tard.

J'AI *paſſé* vingt fois de ſuite, j'en puis encore paſſer une autre ſans rompre l'équilibre du ſort; & toujours, progreſſivement, avec la même prérogative: je ſais qu'à la fin je manquerai; mais quand? Si mon Adverſaire s'expédie avant que la *chance* fatale me ſoit arrivée, n'en faut-il pas conclure que ſa ſpéculation ne valoit rien? C'eſt ce que les joueurs les plus exercés, n'ont jamais bien compris.

LA conſtance du Bonheur ou du Malheur, ſur-tout aux jeux de haſard, a toujours été regardée comme l'un des problêmes les plus difficiles à réſoudre. — Comment ſe fait-il qu'un *Tel* gagne toujours, & moi que je perde toujours? — Je l'ignore: j'ai remarqué, ſeulement, que cette réflexion n'a guère lieu que dans la perte. Le *Gagnant*, n'eſt point étonné de ſes ſuccès.

QUOIQUE la ſcience finiſſe où manque l'évidence, on ne ſauroit diſconvenir que le jeu n'ait deux effets néceſſaires, gagner ou perdre. Si l'on eſt affligé du manque de ſuccès, on ne devroit pas en être ſurpris. Il eſt naturel de ſouffrir la perte avec impatience, mais on doit s'y attendre : cet évènement, n'eſt pas moins que l'autre dans l'ordre des poſſibles.

SI je demandois maintenant ce qu'on penſe du jeu, on me répondroit qu'il eſt plus facile de le décrier que d'en acquérir l'eſprit : voyons ſi cet eſprit mérite le cas que l'on en fait.

CHAPITRE XXIX.

De l'esprit du Jeu.

DES Philosophes & des Savans, frappés de la promptitude avec laquelle certains joueurs font des combinaisons qui paroissent fort compliquées, ont cru que l'on pourroit tourner l'esprit du jeu vers des choses utiles, & même l'appliquer aux sciences : pour moi, je crois qu'il y répugne, & ne produit que des effets relatifs à son principe. Cet esprit mène rarement à l'utile, jamais à l'honnête.

QUELLES que soient & la complication des jeux & la promptitude avec laquelle les joueurs se décident, lorsqu'on remarque cette prestesse chez des hommes incapables, à tout autre égard, de lier ensemble deux idées, on est tenté de l'attribuer plutôt à la routine qu'à la sagacité.

TOUTES les opérations du jeu, supposent plus de mémoire que de jugement. Cette mémoire est d'autant plus sûre,

plus active, qu'elle est soutenue & prolongée par une avidité telle, que nulle autre ne sauroit porter le desir & l'attention au même degré. Il n'est donc pas étonnant que certains joueurs saisissent, au premier coup-d'œil, des rapports moins abstraits qu'on ne le pense. La science la plus bornée, même en fait de calcul, exige bien d'autres ressources.

QUE l'on ne m'objecte pas que de grands Géomètres ont fait de vains efforts, pour se rendre les combinaisons du jeu familières : leur génie s'y refusoit, parce qu'ils aimoient la gloire & la vérité plus que l'argent. Si des Calculateurs habiles sont, à différens jeux, vaincus par des gens qui n'ont guère que de l'instinct, c'est moins faute de capacité que d'exercice, de goût & d'attention : qu'ils deviennent joueurs, vous verrez.

L'ESPRIT du jeu, n'est pas ce qu'il paroît : cependant Fontenelle l'a vanté cet esprit ; *il n'est pas*, dit-il, *estimé ce qu'il vaut* (1). Je suis persuadé qu'on le surfait.

(1) Eloge de Montmort, Tom. VI, pag. 61.

Fût-il auſſi rare que le génie & le talent, ſuppoſât-il des diſpoſitions naturelles ſecondées d'un long apprentiſſage, il ne mérite point d'eſtime, parce qu'il eſt ſtérile & dangereux lorſqu'il devient plutôt un moyen de fortune qu'un ſimple amuſement : c'eſt tout au plus un eſprit à part, & certainement, plus contraire à nos vrais intérêts qu'utile à nos plaiſirs.

IL eſt triſte que de Beaux-Eſprits, que des Philoſophes, au lieu de cenſurer le jeu en aient célébré la fatale induſtrie. Les Hommes, dit Leibnitz, n'ont jamais montré tant de ſagacité que dans l'invention des jeux : comme s'il convenoit de les multiplier, il propoſe d'en renouveler un qu'il prétend ne reſſembler à aucun de nos jeux modernes (1).

IL n'y a pas tant à ſe récrier ſur cette invention, s'il eſt vrai, comme l'avance le Père Lafiteau, que l'on ait retrouvé la plupart des anciens jeux chez les Sauvages

(1) *VIIIe. Lett. à M. Remond, Tom. V, pag.* 28. Ce jeu, que l'on croit être le même que les Echecs, s'appeloit *Ludus Latrunculorum.*

de l'Amérique, qui n'avoient jamais eu de rapports avec notre continent (1).

LES effets du jeu ſont immenſes, le mécaniſme en eſt borné. Il faut moins de ſagacité qu'on ne le ſuppoſe pour épuiſer, en peu de temps, toutes les diverſes manières d'interroger le ſort : auſſi, paroît-il impoſſible de rien innover, déſormais, à cet égard.

SI quelqu'un deſiroit un nouveau jeu, je le renvoie aux *Tuſculanes*. Xercès, dit Cicéron, promit de récompenſer magnifiquement, quiconque lui trouveroit un nouveau plaiſir : perſonne ne put le ſatisfaire. Pour moi, ajoute le même Auteur, je voudrois que l'on nous encourageât à chercher une nouvelle raiſon, qui achevât de nous convaincre & ſur-tout de nous perſuader, que pour être heureux il ſuffit d'être vertueux (2).

---

(1) Mœurs des Sauvages Américains.

(2) *Virtutem ad beatè vivendum, ſe ipsâ eſſe contentam.* Tuſcul. Lib. V, Cap. 7.

CHAPITRE XXX.

Pourquoi les gains faits au Jeu, tournent rarement au profit des Joueurs.

ON a dit qu'il y avoit, conſtamment, plus de fortunes détruites par le jeu que de ſantés par la Médecine : ce n'eſt pas une exagération. Pour un ou deux joueurs dont on vante les ſuccès, des milliers en ſont réduits à la mendicité. Combien en a-t-on vu proſpérer ? combien a duré leur règne ? Rejetés par leurs épouſes, les plus fameux ont été les derniers de leur race, & ſont morts dans l'abjection.

QUELQU'HEUREUX que l'on ſoit, le Bonheur aura ſon terme : les gains, s'évanouiront en un clin d'œil. Une ſeule fortune ne ſauroit ſoutenir la concurrence des fortunes réunies, de tous ceux qui courent cette funeſte carrière. Leur manie obſtinée, doit enfin rencontrer un écueil. Ceux dont on envie le deſtin, ne ſont que des frénétiques voguant au haſard, ſur une mer orageuſe

orageuſe & ſans ports : c'eſt ainſi, qu'en jugeoit un homme de nos jours.

UN père exigea que la communauté de biens entre ſa fille & ſon gendre, fût rompue le lendemain d'une ſéance où celui-ci avoit gagné cent-mille écus. On le ſupplia de différer : non, dit-il, je ne veux pas que mon ſang profite un ſeul inſtant de l'injuſtice, ni que ma fille meure ſur un fumier. Il fit dater la ſéparation de la veille : l'évènement le juſtifia.

ON demandoit à Thémiſtocle : Si deux hommes recherchoient votre alliance, l'un pauvre mais d'une probité reconnue, l'autre riche mais d'une réputation ſuſpecte, lequel préféreriez-vous ? J'aimerois mieux, répondit le vainqueur de Xercès, un homme ſans argent, que de l'argent ſans homme (1). Pères de familles, quand il s'agira de s'allier à un joueur, ſongez bien que ſes pareils ne repréſentent ni homme ni argent.

JE veux que les alternatives du ſort vous

(1) *Malo virum qui pecuniâ egeat, quam pecuniam quæ viro.* CIC. De Offic. Lib. II. Cap. 20.

ſoient le plus ſouvent favorables : que vous en reſte-t-il à la longue ? La prodigalité compagne inſéparable de ces ſortes de gains, ne tarde point à les abſorber. Quand vous éprouvez des revers vous ne les réparez, pour quelque temps, qu'à force de baſſeſſes. On ſait que l'uſurier impatient, n'attend que les momens de criſe pour conſommer votre ruine.

IGNORE-T-ON ce qu'il en coûte pour jouer chez la Nobleſſe & chez les Parvenus ? L'avidité, peu de délicateſſe dans ſes liaiſons, y reçoit tout le monde : mais le luxe dédaigneux, ne voulant ſacrifier que des victimes décorées à grands frais, en rejette quiconque ne porte pas ſa brillante livrée. Pour avoir l'honneur de faire la Partie de certains Midas, il faut ſe ruiner d'avance.

PROPORTIONNELLEMENT, il en coûte encore plus dans les claſſes ſubalternes. La plupart des Cotteries bourgeoiſes, & tous ces repaires, tous ces cloaques renommés par un faſte impoſteur, ne ſubſiſtent, n'achettent le privilège de faire jouer,

qu'à l'aide des largeſſes ou plutôt des aumônes, que font les joueurs imbécilles à meſure qu'ils ſe dépouillent. A la fin, c'eſt le *Tapis* qui dévore tout (1).

L'ARGENT, aujourd'hui, s'uſe néceſſairement à quelque jeu que ce ſoit ; & cela, ſans profit pour les Acteurs. Il diſparoît plus ou moins vîte, ſelon que le Tribut eſt plus ou moins fréquent. Il diſparoît enfin : comme on voit, dans certaines guerres longues & opiniâtres, les richeſſes s'abîmer entre deux Nations rivales, également appauvries ſoit qu'elles triomphent ou qu'elles ſuccombent.

LES joueurs doivent ſentir combien leurs talens ſont douteux, leurs reſſources équivoques & leur perte certaine.

(1) J'ai vu l'un de ces *Tapis* qui dévoroit, en effet, l'or & l'argent au moyen d'une ſoupape très-finement pratiquée. On ne s'en apperçut que fort tard, parce que le dommage s'opéroit lentement.

CHAPITRE XXXI.

Réponſes aux prétextes de quelques Joueurs.

LES joueurs n'ont point de motifs, car les paſſions injuſtes n'ont que des prétextes. L'un, dira qu'il ne joue que pour faire diverſion à l'ennui qui le tue, au chagrin qui le ronge : que ſes enfans ſont ingrats, ſes amis perfides, ſa femme infidèle. — J'entends : ce Miſanthrope, cherche des conſolations dans les diſgraces du genre humain ; c'eſt ainſi, que Caligula ſe conſoloit de la mort de ſa ſœur (1).

POUR moi, répond l'autre, ſi j'avois une femme & des enfans, ſi je connoiſſois ſeulement mes Héritiers, je m'abſtien-

(1) Auſſitôt après la mort de Druſille, dit SÉNEQUE, Caligula que l'on croyoit fort affligé, ſe mit à jouer aux Dez : *Juſta ſorori non præſtitit, ſed in Albano ſuo teſſeris ac in Foro provocatis hujuſmodi aliis occupationibus, acerbiſſimi funeris levabat mala, &c.* Le même Auteur ajoute : *Procul iſtud exemplum ab omni Romano viro, luctum ſuum intempeſtivis avocare luſibus.* Conſol. ad Polyb. Cap. XXXVI.

drois de jouer. N'ayant aucun de ces rapports, étant indépendant, je joue mon ſuperflu de diverſes manières : je le riſque aux jeux de haſard, je le mets aux Loteries, ou je m'en fais des rentes viagères, car je ne tiens qu'à moi ſeul. — Je n'ai rien a répliquer : c'eſt, en effet, ne tenir à perſonne.

JE riſque volontiers quelque choſe, diſoit un homme opulent & ſuperbe, pour mater mes égaux, & châtier les ſubalternes qui ont la ſottiſe de lutter contre moi. — *Les ſentimens humains, mon frère, que voilà* (1) !

J'EN ai rencontré, qui ſe croyoient juſtifiés par l'emploi de leurs gains. Chacun à ſon talent, me diſoient-ils : le nôtre eſt de jouer. C'eſt par-là que nous ſubſiſtons, nous & les nôtres : que faire ? — Changez de vie, croyez-moi, ou bien endurez patiemment le mépris, ſi vous le pouvez : c'eſt une pilule, diſoit Molière, que l'on peut avaler, mais que l'on ne

(1) Vers du *Tartuffe*.

ſauroit mâcher ſans faire la grimace (1).

LE joueur froid & ſyſtématique, prétend à notre eſtime. Moi, dit-il, j'ai de la conduite, je ſais choiſir mes gens, les engager. Tantôt, je me contente d'un gain honnête, mais sûr & ſouvent répété : tantôt, profitant de la témérité de mon Adverſaire, je le bats, je l'immole avec ſes propres armes & ſans me compromettre. En un mot, je ſuis prudent. — Il n'eſt que redoutable : ſa prudence reſſemble à celle des Aſſaſſins (2).

PLUSIEURS, à les en croire, ne regardent le jeu que comme un ſpectacle, dont la variété exerce l'eſprit en amuſant les yeux. C'eſt là, diſent-ils, que l'on apprend à connoître ſon monde ; que l'on jouit de tous les plaiſirs de la ſurpriſe : nous ne jouons, le plus ſouvent, que pour obſerver & par curioſité. — Un Brigand de Sibérie, grand obſervateur, n'exerçoit auſſi ſon métier que par curio-

(1) *Carpentariana*, pag. 460.

(2) *Aleator quanto in arte eſt melior, tanto nequior.* PUBL. SYR.

sité. Lorsqu'il faisoit quelques captures, il abandonnoit le butin à ses complices & se réservoit les hommes. D'abord, il les dépouilloit de leurs vêtemens, les lioit, les attachoit à un arbre : ensuite, il leur ouvroit le sein vis-à-vis du cœur ; & il avoit, disoit-il, beaucoup de plaisir à voir les angoisses des victimes de sa férocité curieuse & tranquille (1).

ECOUTONS ce Créſus, contre lequel la Société ne joue que par représentans, & qui gagne ou perd, tous les soirs, de quoi faire subsister une Ville (2). Pour moi, dit-il, je n'aime que le gros-jeu ; c'est un besoin que j'ai contracté je ne sais comment, que je satisfais je ne sais pourquoi : nos Philosophes, disent que c'est *le besoin d'être remué.* — Joue donc, Bête brute & féroce ! joue, te dis-je, de crainte que tu ne fasses encore plus de mal : ou bien, cours à la *Grève* pour y chercher des émotions ; mais on n'y gagne rien.

(1) Voyage en Sibérie, par M. l'Abbé CHAPPE. *Voyez* encore l'Hist. des Voyag. par M. l'Abbé PRÉVÔT, Tom. XIX. *in-4°.* pag. 439. Edit. de Paris.

(2) *Dira libido fortunæ comes.* SENEC. Tragic.

J'AI tort, on y joua de l'argent, on y gagna de l'argent, en attendant l'huile bouillante, le plomb fondu, les tenailles rougies au feu, & les quatre chevaux qui devoient enfin écarteler le Monſtre, dont la main ſacrilège avoit attenté aux jours de notre Roi. Il eſt certain qu'une compagnie de joueurs du meilleur ton, qui ne s'étoit levée que pour voir commencer le ſupplice, n'eut pas la patience d'en attendre la fin & ſe remit à jouer.

JE voudrois que les joueurs m'expliquaſſent, ce qu'ils entendent par *le beſoin d'être remué*. Il n'en eſt pas, ici, comme de la chaſſe & des exercices où l'on ne joue que de l'amour-propre (1). Je tâcherois, d'abord, de leur faire ſentir que le beſoin d'être remué, beſoin très-naturel & dont l'abus ſeul eſt condamnable, convient à

(1) « Donnez au chaſſeur le gibier qu'il pourſuit, » dit M. *FERGUSON*, donnez au joueur l'argent qu'il » veut gagner, ſans que l'un ait fatigué ſon corps & » l'autre tourmenté ſon ame, tous deux riront de » votre folie : l'un voudra courir de nouveaux ha- » ſards, afin d'éprouver les agitations de l'incertitude; » l'autre lâchera le cerf dans la plaine, afin d'entendre » l'aboi des chiens, afin d'avoir des périls & des

tous les vices & n'en excuſe aucun : je leur prouverois enſuite, que la fureur du jeu ne vient guère que de la ſoif de l'or, telle que l'éprouvent les Prodigues & les Avares, quoique ceux-ci n'aient pas le même caractère (1).

VOUS vous trompez, diſoit un vieux Cynique, je perds conſtamment mon argent & ne ſuis heureux qu'en le perdant. Vous allez me comprendre : je ne joue qu'avec les femmes. — Quand on ne ſauroit plaire, il faut corrompre, il faut payer.

AINSI du reſte, il eſt trop aiſé d'entaſſer des portraits, de réfuter les joueurs, de les confondre à chaque mot.

SI quelqu'un m'accuſoit de franchir les

» fatigues à braver. » *Eſſai ſur l'Hiſtoire de la Société civile.*

J'avoue que l'habitude du jeu, en fait deſirer les agitations & les rend preſque néceſſaires : mais j'ai prouvé que cette paſſion, dans le principe, diffère eſſentiellement de celle qu'éprouve le chaſſeur, ſurtout quand celui-ci ne cherche qu'à montrer ſon adreſſe, qu'à jouir de ſa vigueur, & à ſe délivrer d'une force qui le tourmenteroit dans l'inaction.

(1) Voyez le Chap. XXI, pag. 129.

bornes d'une juſte cenſure, qu'il remonte aux temps anciens que j'ai parcourus (1). Il y verra que ces peſtes publiques furent toujours dévouées au mépris des Nations les plus ſages. Mais je n'ai pas dit que le Spartiate Chilon député à Corinthe pour y contracter une alliance, ayant ſurpris au jeu les premiers Magiſtrats de cette ville, ſe retira bruſquement, déclarant qu'il ne ſavoit pas traiter avec des joueurs, & que ſon pays le déſavoueroit d'une telle infamie (2). Je n'ai pas dit que pour déconcerter le parti de Catilina, Cicéron n'imagina rien de plus fort que d'affirmer qu'il étoit compoſé de joueurs (3) : que pour diffâmer Antoine, l'un des joueurs les plus effrontés de ſon temps, puiſqu'il bravoit les Lois qui proſcrivoient le jeu, cet Orateur l'accuſa d'en avoir introduit pluſieurs dans le Sénat, & s'écria, dans ſa cinquième

(1) Voyez le Chap. I & les ſuivans.

(2) JOAN. SARISBERIENSIS, *de Nugis Curialum.* L. I, Cap. V.

(3) *Domus erat Aleatoribus referta.* Philipp. II, Cap. XXVII.

Philippique : Quels Juges, grands Dieux ! O la belle Aſſemblée (1) !

D'AUTRES temps, d'autres Mœurs : quoiqu'inſociables, indécens, puſillanimes & ſuperſtitieux, nos joueurs n'en ſont pas moins recherchés, ni moins conſidérés.

---

(1) *Aſt ille legit (judices) Aleatores.... O Confeſſum judicum præclarum !* Philipp. V, Cap. V.

CHAPITRE XXXII.

Insociabilité des Joueurs.

« S'IL y avoit, dit Montesquieu, une » Nation qui eût une humeur sociable, » une ouverture de cœur, une joie dans » la vie, un goût, une faculté à com- » muniquer ses pensées, qui fût vive, » agréable, enjouée, &c. il ne faudroit » point chercher à gêner par des Lois » ses manières, de crainte de gêner ses » vertus (1). »

SI cette même Nation étoit sur le point de perdre tous ces avantages : si sa pétulance n'étoit plus que de l'ivresse, ses plaisirs que de la débauche : si elle devenoit de jour en jour plus dissimulée, plus triste, plus avide ; si toutes les affections honnêtes languissoient, & que les rapports de la plupart des Citoyens, ne fussent plus que des affaires de calcul ou de hasard ; enfin, si les liaisons les plus intimes, comme du temps d'Ammien Mar-

(1) Esprit des Lois, L. XIX, Chap. V.

cellin, n'étoient plus que des liaiſons de jeu (1), ne faudroit-il pas tâcher, à quelque prix que ce fût, de relever ſes eſprits, de la ramener à ſes anciens goûts, à ſes premières inclinations ?

LES Grecs & les Romains avoient de l'orgueil, ce qui les rendit entreprenans & trop ſouvent injuſtes : les Nations modernes n'ont plus que de l'avarice, ce qui les rend chagrines & vénales.

CE qui m'affecte, quand je conſidère les maladies de l'ame & les viciſſitudes humaines, ce ne ſont pas la plupart de nos travers, de nos foibleſſes ou de nos paſſions, même les plus violentes ; nous ſommes vains, ſenſibles & irritables, telle eſt notre nature : ce n'eſt pas la néceſſité de ſouffrir, en général, beaucoup plus qu'on ne jouit ; nous n'exiſtons qu'à cette condition : ce n'eſt pas même de mourir ; nous naiſſons & nous mourons, la conſéquence découle du principe. Ce qui m'af-

(1) *Hoc tamen fatendum eſt, quod, quum omnes amicitiæ Romæ tepeſcant, Alearia ſolæ, quaſi glorioſis quæſitæ ſudoribus, ſociales ſunt, & adfectu nimio firmitate plena connexæ.* Lib. XXVIII, Cap. 4.

flige, c'eſt que je ne ſens pas la néceſſité d'être vils. Si j'en crois mes yeux & mes oreilles, tout m'apprend aujourd'hui qu'on le devient de plus en plus. On eſt, en effet, bien plus vil que malheureux.

LES grandes Sociétés, dégradées par le luxe, ne ſont preſque plus compoſées que d'Agioteurs, de Traitans, de Mercadins : de gens, qui exercent tous les métiers contre le vœu de leurs nobles profeſſions.

TOUT le monde, dans tous les rangs, trafique de tout. La généroſité, n'eſt plus guère que ſur les lèvres & dans les livres : qu'ai-je dit ? elle eſt encore dans le cœur de quelques vrais patriotes, ardens & courageux quoique modeſtes ; mais quand ces modernes *Phocions*, dévorés de l'amour du bien public, s'aviſent de réclamer, faute *d'Oſtraciſme* (1) ils ſont ſifflés. Qu'importe ! leurs noms n'en ſubſiſteront

(1) L'horreur de la Tyrannie, fit inventer l'*Oſtraciſme* chez les Athéniens. Cette manière de réprimer l'ambition, livroit les grands hommes aux caprices d'un peuple envieux & jaloux : Ariſtide, Thémiſtocle, Alcibiade, Conon, Timotée, Iphicrate & Chabrias, en furent les victimes.

pas moins, tant qu'il reſtera quelque ombre de vertu ſur la terre.

VOUS que j'appelle les derniers Magiſtrats des Nations corrompues (1), généreux Ecrivains, ne ſoyez pas ſurpris de la tiédeur des Gouvernemens, de l'ingratitude de vos Compatriotes, &, ſur-tout, de l'injuſtice de vos Rivaux : l'indifférence des uns, le dédain & le ſilence des autres, ne ſauroient étouffer vos robuſtes Ouvrages (2).

VOUS connoiſſiez votre ſiècle, qu'en pouviez-vous attendre ? Toujours inflexibles quand il s'agit des intérêts de l'humanité, vous exigez de la juſtice depuis le Monarque juſqu'au dernier ſujet. Mépriſant l'intrigue & les cabales, vous ne flattez ni les Courtiſans, ni les Diſpenſateurs de la renommée ; auſſi, ne prétendez-vous pas à leurs ſuffrages. Vous attendez l'honneur ſans le briguer : le véritable

(1) Voyez l'Introduction, pag. 2.

(2) Le Mandement de Monſeigneur l'Evêque de l'Eſcars, publié en 1776, vivra : les Orateurs de tout Pays, de toute Secte l'oppoſeront, un jour, à l'avidité de leurs Contemporains.

honneur, le seul qui se survive, viendra vous trouver. On vous admire, quoiqu'on se taise.

MABLY, CONDILLAC, dignes frères! & vous qui, dans ces derniers temps, voulûtes servir les Hommes sans en être connus (1), ô mes Maîtres! vos travaux ne seront pas perdus pour les races futures. Vos maximes salutaires seront enfin pratiquées; elles le sont déja. Tournez les yeux, vers ces climats que le soleil éclaire en quittant notre horizon : vos vœux, s'accompliront peut-être dans un autre Hémisphère. Les Manifestes de Philadelphie, sont empruntés de vos ouvrages. La vertu, négligée dans Argos & dans Mycène, obtint des Temples chez les Scythes (2).

IL ne s'agissoit que de l'insociabilité des joueurs : je me suis écarté de mon sujet, j'y reviens.

---

(1) Plusieurs Ecrivains anonymes très-estimables, ont publié, depuis quelques années, des Ouvrages qui ne tendent qu'à la réforme des mœurs.

(2) LUCIEN, *Toxaris* ou *de l'Amitié*.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXIII.

Suite du précédent.

LA fureur du jeu & ſon influence, ont non-ſeulement gâté le cœur, elles ont encore détruit pluſieurs des qualités brillantes qui nous caractériſoient. Plus avides que nos pères, & l'œil toujours dirigé vers le gain, l'ennui nous gagne au milieu des danſes & des feſtins.

SOIT dans les Villes, ſoit dans les Campagnes, les heures les plus belles de la journée & des nuits entières ſe conſument au jeu, où l'on perd & l'habitude des ſenſations les plus exquiſes, & celle de commercer enſemble. Tout ſe traite, maintenant, les cartes à la main. Quiconque n'eſt pas joueur, ou ne ſe prête pas à la folie commune, ne ſauroit ſe produire chez un certain monde: il paſſe pour être d'un autre ſiècle.

NE parlez plus des plaiſirs naturels, ni du charme des arts conſolateurs, dès

qu'une fois le venin de la cupidité a fermenté dans leurs veines. Leurs yeux inquiets & pleins d'un feu ſombre, ne ſavent plus jouir du rajeuniſſement de la Nature, ni des ſcènes touchantes qu'elle offre à chaque inſtant. Les Malheureux! ils écoutent froidement nos plus doux entretiens : le ſentiment les ennuie, la raiſon les bleſſe. A leur aſpect, le cœur ſe reſſerre, on craint de s'épancher.

NOS Spectacles, que les ames neuves & libres trouvent d'une ſi courte durée, quand le Grand Corneille fait pâlir les Tyrans, ou quand Molière châtie les Hypocrites, les fatiguent, les rebutent : ils n'y cherchent que leurs pareils ; ils n'y voient que la balance du ſort qui les attire. Combien de fois je les ai ſurpris s'évader furtivement, tandis que l'aſſemblée admiroit la clémence d'Auguſte, ou trembloit ſur le ſort de Zaïre!

L'HEURE du jeu, cependant, n'étoit pas encore ſonnée. Plutôt que d'attendre, les uns alloient préluder dans quelques-uns de ces Tripots toujours ouverts : les au-

tres, ſans égard aux liens les plus reſpectables, portoient leur rage contagieuſe chez leurs amis paiſibles & juſque dans leurs propres familles.

CETTE guerre inteſtine, depuis quelques années, en eſt au point qu'elle met aux priſes ceux qui n'étoient pas faits pour jouer, du moins enſemble. Les parens jouent entr'eux, avec autant de fureur que s'ils jouoient contre des étrangers. Que faites-vous ? diſoit-on à un Concuſſionnaire qui jouoit le plus gros-jeu contre ſes propres enfans, Concuſſionnaires ainſi que lui. Calmez-vous, répliqua-t-il, ce n'eſt pas notre argent que nous riſquons.

J'AI connu, dit M. de Voltaire, une famille qui de père en fils ſe tuoient à la même époque (1) : j'en connois de non moins atroces que celles d'Atrée & de Thyeſte, où l'on ne verſe point de ſang il eſt vrai, mais où l'on ſe raſſemble tous les jours, couſins, oncles, frères & ſœurs, pour s'arracher des richeſſes dont la ſource

(1) Queſt. ſur l'Encyclop. Tom. III. pag. 229.

eſt commune ; des richeſſes, récemment partagées ſous les yeux du Magiſtrat.

QUE deviennent alors, je ne dis pas les devoirs eſſentiels, mais ceux de la décence ?

CHAPITRE XXXIV.

Indécence des Joueurs.

QUICONQUE s'affranchit des égards de convention, a briſé le dernier lien qui puiſſe retenir les ſociétés actuelles. Où en ſerions-nous, ſi nos paſſions, ſi nos penſées ſecrettes, ſe produiſoient au dehors ſans reſpect & ſans égard ? C'eſt la décence, qui nous rend l'un à l'autre ſupportables.

L'OBSERVATION des bienſéances, eſt plus importante qu'on ne le croit : celles-ci non-ſeulement ſervent à retarder les progrès du vice, mais encore à rappeler le ſouvenir des vertus que l'on n'a plus.

L'IMPOLITESSE, la licence & la tyrannie des joueurs, ſont tellement de convention, que ceux qui les reçoivent ha-

bituellement, n'en exigent plus que de l'aſſiduité, de l'audace & de l'argent; ils les diſpenſent d'avoir des mœurs. Quant à la réputation, on y regarde peu : quant au caractère, aux manières & aux propos quels qu'ils ſoient, on leur fait grace ou l'on paroît s'en amuſer. Cette indulgence n'eſt pas nouvelle : *Maſſe* à Condé, dit un jour le Comédien Baron; *Tope* à Britannicus, répondit le Prince.

PLUS endurans qu'autrefois, les joueurs ont enfin appris à ſe paſſer ce qu'ils appellent leurs premiers mouvemens : la plupart, aujourd'hui, digèrent les injures, comme Mithridate digéroit les poiſons.

UN homme connu, *tenant la main* & ayant laiſſé tomber un *double-louis*, voulut ſur le champ le ramaſſer : que craignez-vous, lui dit-on? il n'y a ici que d'honnêtes gens. Je le crois, répliqua-t-il: mais de ces honnêtes gens-là, on en pend un par ſemaine quand la Juſtice fait ſon devoir; ce qui parut fort plaiſant, & fut regardé comme un bon-mot.

CEUX qui ſavent le mieux ſe contenir au jeu, y ont des réticences dont on pourroit ſe formaliſer, ſans être trop épineux. Quelqu'un jouant contre un Prince, lui dit après un coup piquant : Monſeigneur, quand on éprouve de ſemblables coups & qu'il n'eſt pas permis de... dire *ſon mot*, il faut quitter la partie. — Qu'à cela ne tienne, dites... *votre mot*, & continuons.

ILS ont encore moins d'égards pour les femmes : il eſt vrai que celles-ci font ſemblant de prendre les apoſtrophes les plus dures, les expreſſions les plus groſſières, pour de la franchiſe & de la naïveté.

PLUSIEURS Maîtreſſes de Maiſons, veulent bien n'en être plus que les Hôteſſes. On entre chez elles, on en ſort & l'on y rentre ſans façon. Le plus ſouvent, on ne les connoît pas. Si par haſard on les remarque, ce n'eſt qu'au ſoin qu'elles prennent d'aſſortir les Parties & d'échauffer le jeu : point de jeu, chacun déſerte.

UN Prince, non moins recommandable

par ſa grandeur d'ame que par ſa bonté ſingulière, déclara dernièrement à ſes Convives, qu'il ne les avoit raſſemblés que pour s'amuſer avec ſécurité : mais qu'il n'entendoit pas, que l'on ſortît mécontent de ſon Palais. Excepté les jeux de haſard, il permit tous les autres. On ſervit : de plus de ſoixante perſonnes qualifiées, il n'en reſta que dix ; chacun, fut chercher fortune ailleurs.

SONT-CE là l'enjouement & la politeſſe de ces mœurs tant vantées ? Cette jeuneſſe brillante, ne craint-elle pas qu'on ne l'accuſe de n'avoir plus que la triſteſſe & la groſſiéreté des ames mercenaires ? Où couroit-elle ? pourquoi cette humeur inquiète ?

POURQUOI ? C'eſt que la nobleſſe, le crédit & l'opulence ne leur ſuffiſent pas ; c'eſt qu'ils ſe perdent dans l'immenſité du deſir. Comme des pauvres, c'eſt encore parce qu'ils ne ſoupirent qu'après des gains ſordides ; & que, n'ayant rien à faire pour exiſter, ils n'eſtiment les plus beaux momens, les plus doux rapports de la vie,

qu'en proportion de l'or qu'ils brûlent de ſe ravir.

TANDIS que vous abuſez au lieu de jouir, leur dirois-je, regardez autour de vous, ces nombreuſes victimes de la Néceſſité, condamnées en naiſſant à travailler, à ſouffrir ſans relâche : regardez la lutte éternelle, de tant d'hommes vertueux à qui rien ne proſpère ; & qui, pleins de zèle, de courage, d'induſtrie, meurent ſecrettement conſumés par les beſoins domeſtiques. Si la grande fortune vous a dénaturés, n'inſultez pas à la misère du peuple : quand vous lui refuſez des ſecours, donnez-lui de bons exemples, ou, du moins, ſupprimez le ſcandale. Soyez décens, afin que l'on vous croie un peu plus honnêtes, un peu plus ſenſés.

CHAPITRE XXXV.

Puſillanimité des Joueurs.

S'IL eſt vrai que l'on rougiſſe moins des vices du cœur que des travers de l'eſprit, les joueurs qui ſe croient le plus exempts de préjugés, ont de quoi rougir.

L'HABITUDE de s'en rapporter au haſard, dégoûte inſenſiblement de la raiſon. Croiroit-on que des hommes qui penſent d'ailleurs avec aſſez de juſteſſe, perdent un temps conſidérable à confronter le haſard avec lui-même, à travailler gravement ſur le néant? Quelles conſéquences tirer des *chances* qui, tantôt, reparoiſſent les mêmes en dépit des conjectures : tantôt, ſe croiſent, ſe varient au point qu'après avoir long-temps cherché quelques règles vraiſemblables, on n'en eſt pas plus avancé ? N'importe, ils ont à tous égards des rubriques & des preſſentimens, qui leur tiennent lieu d'évidence.

ECOUTEZ-LES, quand ils ont manqué

leur coup, ſe plaindre de n'avoir pas ſuivi leurs *Notions*. Ce n'eſt, alors, ni la nature du jeu, ni le ſort qu'ils accuſent; ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes. — Si j'avois préféré cette Carte! je l'avois toute prête, je voulois la jouer! J'ai touché, j'ai tenu le *Billet* qui devoit gagner le *Gros-lot!* & mille autres exclamations, qui ſe réduiſent à ceci: Je pouvois gagner, mais j'ai perdu; réflexion naturelle, c'eſt pourquoi les joueurs ne la font pas.

QUANT à la fortune qu'ils ne ceſſent d'implorer; qu'ils remercient ou qu'ils accuſent, ſelon qu'ils l'éprouvent favorable ou contraire: je ſoupçonne ceux qui gagnent toujours, de n'employer ce mot vide de ſens, que pour paroître auſſi ſimples que les autres.

L'IDÉE du gain, lorſqu'elle ſéjourne trop long-temps dans une tête foible, ardente & ſubjuguée par de vaines combinaiſons, convertit le doute en certitude, fait regarder comme infaillible, ce qu'on deſire fortement.

UN Domeſtique plus ſéduit que cor-

rompu, croyant ne faire qu'un emprunt, puiſa, dans le Coffre de ſon Maître, de quoi jouer à l'une des Loteries les plus attrayantes quoique la plus inégale. On le ſurprit : — C'en eſt fait ! je ne demande qu'une grace à mes Juges, c'eſt de prendre au profit de mes enfans, les *Numéros* que j'ai choiſis. Marchant au ſupplice, il répétoit : *Je ſuis sûr qu'ils gagneront.*

UNE pauvre femme, voyant tirer une Loterie, ſe lamentoit à chaque *Lot* qui ſortoit de la *Roue de fortune.* — Où ſont vos Billets, lui dit un Obſervateur? — Je n'en ai point. — Taiſez-vous donc, ma Bonne; on ne ſauroit gagner, ici, ſans Billets. — *Que ſait-on*, répliqua-t-elle toute éperdue ?

LES joueurs, qui ſe perſuadent qu'après bien des eſſais ils parviendront à maîtriſer le ſort, ne ſont guère moins abſurdes que cette femme inepte.

L'EXPÉRIENCE du malheur, devroit les éclairer : le preſtige, eſt plus fort que l'infortune habituelle. S'ils réuſſiſſent, ils

croient que c'eſt par prudence : s'ils ſuccombent, que c'eſt par mépriſe. Ils ne ſont frappés, dans cette dernière circonſtance, que des combinaiſons heureuſes qu'ils avoient confuſément enviſagées, & qu'ils ont eu, diſent-ils, le malheur de dédaigner. — C'eſt notre faute ! n'étions-nous pas les maîtres de choiſir ? — Conſolez-vous : le privilège de la Liberté, ne s'étend pas juſqu'à la Preſcience.

POUR gagner, aux jeux de haſard, tous les coups poſſibles, je ne ſache d'autre moyen que de s'emparer de toutes les *chances :* ſi le jeu eſt égal, *on n'y fait rien ;* s'il ne l'eſt pas, on paie le ſurplus. Prenez tous les Billets de l'une de ces Loteries politiques, ſi communes en Europe ; vous verrez quel ſera le profit, en gagnant tous les *Lots*. Malgré les préambules de certains Edits (1), ce n'eſt pas pour amuſer le Public, ni pour l'enrichir, que l'on fait jouer les Citoyens.

JE ne ſache qu'un homme qui ait joué à ces ſortes de jeux, encore plus sûre-

(1) Voyez le Chap. XVII. pag. 101.

ment que l'Etat n'y jouoit contre le Peuple. Cet homme avoit remarqué qu'après le Tirage de la Loterie de Parme, on en délivroit encore des Billets dans une autre Ville, trop éloignée pour que l'on pût y être inſtruit à temps, des *Numéros* ſortis la veille. Mépriſant les calculs, les formules & les autres pratiques, il convint de quelques ſignaux avec ſes Aſſociés. La Loterie étoit culbutée, ſi l'on n'avoit pas éventé ſon coupable ſtratagême ; je dis coupable, car il n'eſt pas permis d'oppoſer la fraude à l'injuſtice (1).

LE Peuple, preſque tous les joueurs ſont compris dans cette claſſe, le Peuple ami du merveilleux, loin de s'informer comment les choſes arrivent, ne ſauroit concevoir pourquoi ce qui arrive à d'autres ne lui arriveroit pas auſſi : ce qui l'aveugle au point, que l'on ne doit pas craindre qu'il s'éclaire.

JE conçois ce que l'on peut faire de l'eſpèce humaine, quand les trois quarts

(1) On m'a dit que la même choſe étoit encore arrivée de Naples à Rome.

d'une Nation, ſe livrent à des jeux où l'on perd d'avance la moitié de ſa *miſe :* plus ou moins, ſelon la diſcrétion des Entrepreneurs.

L'IMPOSTURE la plus groſſière promettant du gain, même aux jeux de haſard, peut trouver des Gens aſſez ſots pour payer ſes promeſſes. Quelques Aventuriers ſoutenus & produits par les Inſtigateurs des Loteries, ſe ſont aviſés depuis peu de vendre des combinaiſons toutes faites, dont ils garantiſſent le ſuccès en vertu de leurs calculs myſtérieux. Ils ne demandent qu'un intérêt modeſte, en cas de réuſſite ; & ils réuſſiſſent toujours, parce qu'ils débitent tous les *Numéros.* Les Gens d'eſprit ſe moquent de l'appât ; les autres s'y laiſſent prendre : ils ſe diſent, comme cette Bonne-femme, *Que ſait-on ?*

QUAND on conſidère ce qui meut & décide les joueurs, on a pitié de leur raiſon intermittente & falſifiée. Sans égard aux motifs précédens, ils ſoutiendront que l'art de conjecturer n'eſt pas une chimère : que le plus beau privilège de l'eſprit,

eſt, dans les cas douteux, de ſavoir apprécier les probabilités, parce qu'il eſt bien des cas où l'on eſt forcé à ſe déterminer indépendamment de l'évidence. Je réponds, premièrement, qu'il n'eſt pas néceſſaire de jouer, & qu'il eſt plus ſimple, lorſqu'on le veut abſolument, de ſe réſigner en attendant la déciſion, que de ſe fatiguer par des ſuppoſitions gratuites: ſecondement, que les règles de probabilité, très-utiles & même néceſſaires quand on n'en a pas d'autres, ne ſont point applicables aux jeux de haſard (1).

LA ſuperſtition découle de la puſillanimité: les joueurs, crédules par deſir, deviennent ſuperſtitieux par crainte.

(1) Voyez le Chap. XXVIII, pag. 169 & 170.

CHAPITRE XXXVI.

De la ſuperſtition des Joueurs, en général.

POUR ſavoir ce qui ſe paſſe dans l'ame des joueurs, lorſque les inſtrumens du jeu ſont étalés ſous leurs yeux parmi des monceaux d'or, il ne ſuffit pas de l'avoir vu, il faut l'avoir éprouvé. Le paſſé ſe retrace, l'avenir ſe révèle à ces imaginations brûlantes & déréglées, qui ne prévoient & ne redoutent, que ce qu'elles ſouhaitent ou ce qu'elles craignent. C'eſt alors, que l'ivoire & le carton ſemblent s'animer : c'eſt alors, que le lieu de la Scène devient pour les Acteurs, un Antre magique fécond en Oracles. Henri IV, prêt à jouer aux Dez avec Henri de Lorraine, n'auroit peut-être pas, dans toute autre circonſtance, vu ou plutôt cru voir la table enſanglantée (1).

(1) Henri IV, en 1599, déclara aux Députés du Parlement, qu'il avoit apperçu des gouttes de ſang, & qu'elles avoient reparu pluſieurs fois, quoiqu'on les eût eſſuyées à diverſes repriſes. Ignorant la cauſe

LES

LES esprits puissamment agités, dit Tacite, sont enclins à la superstition (1). De-là tant de joueurs qui déifiant des Etres fantastiques, enfantés autrefois par l'ignorance curieuse & inquiète, ne font en effet que consacrer leurs propres égaremens (2). Pour fixer, autant qu'il est possible, la cause mystérieuse qui se dérobe à leurs regards, pour la rendre présente à l'imagination, ils donnent à cette cause les noms confus de Fortune & de Sort.

QU'EST-CE que la Fortune? ce n'est, dit Lactance, que l'évènement des choses qui arrivent subitement & à l'improviste (3). Qu'est-ce que le Sort? c'est, dit Cicéron, un concours secret & fortuit, où la témérité fait tout, la prudence rien (4).

---

naturelle de cette espèce de phénomène, il en tira un augure sinistre que l'évènement justifia. *DE THOU, Hist. Univ. L. CXXII.*

(1) *Sunt mobiles ad superstitionem perculsæ semel mentes.* Ann. Lib. I, §. 28.

(2) ... *Sua cuique Deus fit dira Cupido,* VIRG.

(3) *Instit. Divin.* Lib. III.

(4) *De Divin.* II. 41.

LES *Canoniſtes*, diviſent le Sort en trois eſpèces; en ſorts Divins, en ſorts Politiques & en ſorts Diaboliques (1): ils nous enſeignent à les conſidérer relativement à Dieu, au Gouvernement & au Diable. On auroit bien mieux fait de nous apprendre que le Deſtin, le Sort, la Fortune, ſourdes & muettes Déités, ne ſecondent conſtamment que les fripons.

LA plupart des joueurs n'en croient rien : ſelon que la fortune ſeconde ou contrarie leurs vœux, ils l'appellent *Bonheur* ou *Malheur*, ſe figurant que ces deux attributs ſont de vrais Agens, ou qu'ils repréſentent des qualités ſpécialement inhérentes à tel ou tel individu.

VOUS leur diriez en vain, que le *Bonheur* & le *Malheur* réſultans des jeux de haſard, ſont des effets & non des cauſes; qu'ils n'expriment que la ſatisfaction ou la répugnance produites par des mobiles agiſſans à leur inſu : ils veulent des Idoles qu'ils puiſſent invoquer dans

(1) Diſſertation ſur les Loteries, par le Père MENESTRIER. Lyon, chez Laurent Bachelu.

l'occaſion. « Savez-vous pourquoi, dit » Nicole, cette eſpèce de Paganiſme ſub- » ſiſte encore parmi nous? C'eſt qu'entre » les erreurs où la coutume engage, il y » en a de tellement conformes à la corrup- » tion du cœur humain, qu'il eſt bien dif- » ficile de les extirper (1). »

PRÉFÉRANT l'abſurdité à l'indéciſion, ils s'accoutument, pour ſe délivrer de leurs perplexités, à réaliſer des chimères, telles que les jours malencontreux, les places ſiniſtres, les Voiſins de mauvais augure, & l'Aſcendant dont j'ai parlé (2).

ON diroit, de temps en temps, qu'ils retombent en enfance, tant leurs manières & leurs propos ſont puérils. Toutes les fois que Monſieur *coupe*, diſoit une joueuſe, je ſuis sûre de perdre. — D'où vient cela? — C'eſt qu'il coupe ſans réflexion. Je vous avouerai, diſoit un autre à ſon voiſin, que je ne ſuis pas aſſez riche pour que vous reſtiez auprès de moi.

(1) Eſſais de Morale ſur l'Ep. du Xe. Dim. après la Pentecôte.

(2) Voyez le Chap. XXVIII, pag. 169.

Quelques-uns, ne jouent que de l'argent d'emprunt, ſe figurant que cet argent doit leur porter bonheur.

CE n'eſt pas qu'ils ſoient fidèles à toutes ces pratiques : ils les adoptent ou les rejettent, quelquefois par inconſtance; d'autres fois, parce qu'ils craignent de fatiguer leurs Dieux Tutélaires, &, comme ils le diſent, *d'uſer le Bonheur.*

CHAPITRE XXXVII.

De la ſuperſtition des Joueurs, relativement aux Etres inanimés.

QUE ces joueurs ſuperſtitieux me ſembloient petits & ridicules, quand ils étoient rendus à eux-mêmes, la veille d'une ſéance à grandes révolutions! Ils ne jouoient pas encore, ils craignoient & deſiroient de jouer. Mornes & cependant diſtraits, ils erroient ſans autre projet que de ſonger, vaguement, aux viciſſitudes du lendemain. Les moindres circonſtances, leur ſervoient d'Augure. *L'Anxieté* (1), ſe

(1) *L'Anxiété, &c.* Ce mot a vieilli, quoiqu'il ſoit

peignoit de plus en plus sur leurs visages.

VOUS les verriez, dans cette crise, mettre à contribution les Etres inanimés, & chercher de toutes parts, tantôt des Pronostics, tantôt des Talismans. Vous les verriez, comme le Sauvage qui consulte un arbre ou un rocher, attacher la plus grande importance, soit aux chiffres antiques crayonnés sur les voûtes des Temples, pour en marquer l'époque : soit au *Marc de Café*, lorsque celui-ci venant à se sécher, se fend & leur présente des figures confusément éparses, que chacun interprète à son gré.

DES joueurs des deux sexes, à l'exemple de *Canidie* (1), ont visité des Fossoyeurs & des Bourreaux, pour en obtenir à prix d'argent de funèbres dépouilles, à l'aide

---

nécessaire pour exprimer le comble de l'incertitude, le doute mêlé de crainte & de douleur. JUVÉNAL l'emploie en parlant des effets du remords : *Perpetua anxietas nec mensæ tempore cessat.* CICÉRON ne le confond pas avec l'*angoisse* & la *détresse* : *Est que aliud iracundum esse, aliud iratum, ut differt anxietas ab angore.*

(1) Voyez les Conjurations de *Canidie* & de *Sagane*. HORAT. *Sat. Lib. I. Sat. VIII. v.* 25.

desquelles ils se croyoient capables de conjurer le sort.

SI tous n'en sont pas là, je garantis que les plus sensés en apparence, n'oseroient nous déclarer jusqu'où les a menés l'habitude de s'en rapporter au hasard : l'espérance d'en deviner la marche les égare d'autant plus, que leur esprit exercé par la méditation a vaincu plus d'obstacles. *Paschasius Justus*, quoique Naturaliste, étoit persuadé que quelque Démon l'empêchoit de gagner à son tour : s'il le croyoit, il invoquoit ce Démon, il tâchoit de le fléchir.

UN Etranger célèbre par ses bons-mots, & que l'on ne soupçonnoit pas d'être trop crédule, croyoit néanmoins que sa *Tabatière lui portoit malheur :* toutes les fois que je la tire, disoit-il, je suis sûr de perdre mon argent. Cette conformité suffit pour qu'on y rapporte tout, pour qu'on se plaise à l'exagérer : cela fixe & sert de refrein à ceux qui, dans l'infortune, ne savent à quoi s'en prendre.

CES sortes de joueurs ne parlent, d'a-

bord, que pour parler, & ſe moquent volontiers de leurs propres extravagances : comme les mêmes obſervations influent à la longue ſur les meilleurs eſprits, ſurtout quand l'ame ſouffre ou qu'elle ne ſe connoît plus, j'ai remarqué qu'ils s'accoutumoient enfin, *à ne plus tirer leurs Tabatières* dans certaines conjonctures.

CHAPITRE XXXVIII.

De la ſuperſtition des Joueurs, relativement au Culte.

APRÈS avoir épuiſé les pratiques vulgaires, ils finiſſent par des profanations. Une Table de marbre trouvée à Rome, & dont l'inſcription a été déchiffrée par Saumaiſe, offre une Croix peinte ſur un Damier, autour de laquelle on lit ces mots : *Notre Sauveur aſſiſte & fait gagner ceux qui jouent ici aux Dez, & qui y ont écrit ſon nom* (1).

SAINT-EVREMOND exprime ainſi le

(1) Voyez BARBEYRAC, L. III, Chap. V, pag. 353.

grasséiement & le propos scandaleux d'un gros-joueur nommé Morin :

Ze fais avant le Zeu le signe de la Croix,
Et si, ze n'ai jamais pu gagner une fois (1).

Un Abbé très-connu dans les Tripots de Paris, du temps des Hôtels de Gesvres & de Soissons, en a vomi bien d'autres : celui-là s'en prenoit à l'Eglise, dont il étoit Ministre ; la rendoit responsable de ses infortunes. Si je perds encore, disoit-il, j'en révélerai le secret : cet insensé perdit, & certifia *qu'il n'y avoit point de Purgatoire.*

LE bon Médecin Flamand (2), qui, par une étrange destinée, jouoit avec fureur tandis qu'il censuroit le jeu, avoit du moins horreur des Blasphêmes. Pour moi, disoit-il un jour au plus fort de ses disgraces, je ne conçois pas qu'un homme, quelque malheureux qu'il soit, puisse s'oublier à ce point : c'est que vous ne savez pas, lui répondit un autre joueur, combien cela soulage !

(1) Tom. IV, pag. 371. Amst. 1726.

(2) *Paschasius Justus.*

JE voudrois ſavoir pourquoi les ſarcaſmes qui bleſſent la Religion & les Mœurs, réuſſiſſent preſque toujours, & ſont répétés ſi volontiers par les Gens du meilleur ton : ne ſeroit-ce point, parce que ceux-ci ſe croient juſtifiés ou vengés ?

JE m'abſtiendrai de citer les imprécations, de ceux qui ne ſe reſpectant plus eux-mêmes, ne reſpectent ni le ſacré ni le profane : je m'en abſtiendrai, quelque amuſante qu'en fût la liſte pour un certain ordre de Lecteurs. Non que la fureur de ces Energumènes puiſſe tirer à conſéquence : leurs ſaillies, fuſſent-elles auſſi ingénieuſes qu'en général elles ſont groſſières & triviales, n'iroient point à mon but, qui n'eſt pas d'amuſer le vice, mais de le déconcerter.

IL eſt d'autres profanations, encore plus criminelles que les précédentes : je les tairai, par reſpect pour les mœurs & pour les choſes ſacrées. Qu'il ſuffiſe que des joueurs, dans leur délire impie, ont cru châtier Dieu ; ſoit en le privant d'offrandes ou de prières ; ſoit en exerçant d'abſurdes

cruautés, ſur les ſignes qui le repréſentent.

LES Sauvages de l'Amérique, dit le Père Lafiteau, ſe préparent au jeu par des jeûnes auſtères : non moins ſuperſtitieux & plus mépriſables que les Sauvages, il en eſt parmi nous qui promettent à la Divinité, de bonnes-œuvres en échange de leurs gains.

ON vante la charité d'une joueuſe dont la maiſon, pour les Citoyens qui la fréquentent, eſt plus dangereuſe que les Gouffres de Charybde & Scylla, ne l'étoient autrefois pour les Navigateurs. Elle ramaſſe de petits Êtres délaiſſés, les ſoutient & les élève tant avec le produit des Cartes, qu'à l'aide de ſes gains. La belle charité ! elle ruine les uns ſous prétexte de ſecourir les autres ; on ſait, d'ailleurs, qu'elle en garde plus qu'elle n'en donne.

PASCHASIUS JUSTUS, que je viens de citer, raconte qu'étant auprès du Cardinal de Pogge, Légat en Eſpagne, il voyoit ſouvent des joueurs accourir chez ſon Émi-

nence ; les uns, pour être relevés du ſerment qu'ils avoient fait de ne plus jouer ; les autres, pour être abſous de l'avoir enfreint ſans permiſſion. Ce bon Cardinal, ajoute-t-il, les renvoyoit toujours ſatisfaits, mais il en recevoit d'amples rétributions.

DEPUIS l'invention des Loteries ſacerdotales, quelques-uns de nos Prêtres ne ſont pas moins indulgens que ce Cardinal ultramontain : ſur-tout, quand il s'agit d'achever & d'embellir le Temple dont ils ſont les Miniſtres (1).

PEU de temps avant la mort de M. de Voltaire, je rencontrai, chez ce grand Poëte, l'un des Paſteurs les plus vénérables & les plus inſtruits de la France. Je lui témoignai ma ſurpriſe de ce qu'ayant cherché les moyens de diminuer la Mendicité, il n'avoit pas dit un mot des Loteries : — Je l'avoue, me répondit-il, je n'en ai pas eu le courage ; le pouvois-je ? Cepen-

(1) *Quid juvat hoc, templis noſtras imittere mores,*
Et bona Diis ex hac ſcelerata ducere pulpa ?
PERS. Sat. II, v. 61.

dant un Prélat éloquent, charitable, & transporté d'un zèle vraiment Apostolique, s'écrioit : *Le Temple est fait pour l'homme, & non pour l'Eternel qui n'en a pas besoin* (1).

NE confondons point parmi les joueurs imbécilles, sacrilèges ou hypocrites, ceux qui pour être délivrés de cette tyrannie, ont recours aux conseils salutaires de la sagesse religieuse : mais qu'ils sachent que la piété sincère, ne se borne pas à de vaines pratiques.

L'ABSOLUTION d'un Cardinal avide, ne remédie à rien, lorsqu'on n'a pas la force de remonter à la source du mal, lorsqu'on ne cesse de lui fournir de nouveaux alimens. O quelle est l'ignorance des Aruspices, dit Virgile ! que servent les vœux & les autels, pour calmer de semblables fureurs? le cœur devient la proie du feu qui le consume, & de l'ulcère qui le dévore (2).

(1) Mandement de Monseigneur l'Evêque de l'Escars, publié en 1776, tandis que l'*Epizootie* ravageoit son Diocèse.

(2) Eneid. Lib. IV, v. 65.

C'EN eſt aſſez, pour faire comprendre que cette manie qui corrompt le cœur, n'affoiblit pas moins l'eſprit; qu'elle le dégrade enfin, le rend ſuſceptible des plus vils préjugés. M. l'Abbé Chaupy, nouvellement arrivé de Rome (1), m'a fait, en préſence de l'illuſtre Mme Duboccage, un tableau de la ſuperſtition des joueurs Italiens, qui ſurpaſſe tout ce que je viens de rapporter.

CONCLUONS que la fureur du jeu, fondée ſur l'eſpérance inſéparable de la crainte (2), perpétue les anciennes erreurs, en produit de nouvelles, & ramène les hommes à la puſillanimité des ſiècles d'ignorance & de barbarie.

J'ENTENDS parler de joueurs plaiſans & flegmatiques, de beaux-joueurs, de joueurs faſtueux & preſque bienfaiſans; ſachons ce qu'il en eſt.

---

(1) M. l'Abbé CAMPMARTIN DE CHAUPY, Auteur du Livre intitulé: *Découverte de la Maiſon de Campagne d'Horace, &c.*

(2) TACITE, après l'énumération d'une foule de prodiges, ajoute: *Et plura alia, rudibus ſeculis etiam in pace obſervata, quæ nunc tantum in metu audiuntur.* Hiſt. Lib. I. §. 86.

CHAPITRE XXXIX.

Des Bons-mots & du flegme des Joueurs.

ON en voit qui, dans l'une & l'autre fortune, ne ſont que bizarres, capricieux, & dont la marche convulſive n'offre que des faits iſolés, des obſervations ſans réſultats : étant plus fous que joueurs, je ne dois pas m'y arrêter. Voici, cependant, une Anecdote mêlée de folie & de rage, que M. Piron m'a racontée de ce fameux Dufreſny, l'un des hommes les plus ſinguliers qui aient jamais exiſté.

LOUIS XIV qui aimoit ce Bel-Eſprit & ſe plaiſoit à le combler de bienfaits, ſans pouvoir l'enrichir, lui défendit, ſous peine d'avoir la langue percée d'un fer rouge, de blaſphémer au jeu. Dufreſny promet au Monarque irrité, de ſe contenir déſormais : il ſe le promet à lui-même, & n'en retourne pas moins où ſa manie le rappeloit. Il perd : la menace du fer rouge l'empêche d'éclater. Jurant entre ſes dents, n'y pou-

vant plus tenir, il quitte la Partie avec quelques *Louis* qui lui reſtoient.

DUFRESNY marchoit au haſard, en ſe preſſant les lèvres, lorſqu'il apperçut un Malheureux qui ſe déſoloit à l'écart. — Qu'avez-vous, lui dit-il? — Je ſuis ruiné, répond l'autre. — Tant mieux! tenez voilà dix *Louis*, allez vîte, allez jurer pour moi, car le Roi me l'a défendu.

LA plupart des Bons-mots que l'on entend au jeu, ne ſont pas des mots de caractère comme celui-ci. Un joueur, étant à la Chaſſe, pouſſoit ſon cheval entre deux précipices; on lui crie de s'arrêter, qu'il va périr: *Il faut bien*, répliqua-t-il, *faire quelque choſe pour ſes enfans.*

QUANT au ſang-froid, ceux qui montrent le plus de nonchalance & de déſintéreſſement, ne jouent qu'un rôle forcé. Le jeu n'eſt, pour eux, qu'un travail d'autant plus pénible, qu'ils n'oſeroient ſe plaindre de crainte de ſe trahir. L'air diſtrait & fatigué, on diroit qu'ils ne s'y prêtent que par complaiſance. Aſſez maîtres d'eux-mêmes pour réprimer leurs

premiers mouvemens, ils ſourient à chaque coup qu'ils perdent, ſe ruinent ſans murmure & ſans foibleſſe : tels que ces Gladiateurs, qui, le flanc ouvert & renverſés ſur l'Arêne, regardoient couler leur ſang d'un air dédaigneux, luttoient fièrement contre la douleur, mouroient avec décence.

JE croyois, d'abord, que leur flegme étoit réel, qu'il n'avoit rien de forcé. Je les regardois comme de vrais phénomènes, quoiqu'il y eût, de temps en temps, plus de ſtupidité que de conſtance. Je découvris, enfin, que leurs démonſtrations étoient fauſſes, leurs ſentimens factices; & que la tempête grondoit dans le cœur, tandis que la ſérénité régnoit ſur leurs viſages.

CHAPITRE

CHAPITRE XL.

Ce que c'eſt qu'un Beau-joueur.

S'ILS étoient auſſi ſincères que Montaigne, tel que l'on admire feroit pitié : « J'aimois autrefois les jeux de haſard, dit » ce Philoſophe; je m'en ſuis défait pour » cela ſeulement, que malgré ma bonne » mine dans la perte, je ne laiſſois pas » d'en avoir au dedans *de la piqure* (1). »

QUE ſignifie donc ce titre, quels en ſont les Diſpenſateurs? ce ne ſauroit être ni la juſtice, ni la reconnoiſſance. Le Joueur, en cette qualité, ne ſonge qu'à lui, jamais à ſes ſemblables; s'il plaît, c'eſt ſans deſſein; s'il donne, c'eſt par mégarde ou pour ſe délivrer des importuns : ſes dons, ne font que des ingrats. La véritable bienfaiſance n'eſt pas plus faite pour lui, que la généroſité pour le Prodigue : l'un & l'autre ne ſavent rien donner, ſi ce n'eſt à leurs vices.

(1) Eſſais, L. III, Chap. X.

VOYEZ vivre entre eux, l'élite des joueurs les plus aguerris : malgré leur calme apparent & leur feinte ſécurité, ils ſont dans des tranſes continuelles (1) ; ils craignent tout, ils ne ſavent à qui ſe fier. Téméraires de ſang froid, perfides avec décence, ils n'ont rien de vrai que les ſignes involontaires d'une joie féroce ou d'un regret amer. Leur commerce variable & ſurtout infidèle, ne conſiſte qu'en froides grimaces, en proteſtations exagérées, que les ſuccès ou les revers anéantiſſent tôt ou tard, pour les montrer tels qu'ils ſont en effet.

M. de M*** qui ſe piquoit d'être Beau-joueur, faiſant la partie du Cardinal d'Auvergne Archevêque de Vienne, careſſoit ſon Éminence, la conſoloit chaque fois qu'elle perdoit ; & la ſupplioit, très-humblement, de s'épargner la peine de lui pouſſer l'argent. Le Cardinal prend *ſon Tout* & le gagne : Parbleu Monſieur l'Abbé, s'écrie l'autre changeant de viſage & de ton, vous êtes trop heureux !

(1) *Audendo magnus tegitur timor.* LUCAN.

LE titre de Beau-joueur, de quelque manière qu'on l'obtienne, met les ſots en crédit, les fripons à la mode : il eſt vrai que l'on ne s'accorde pas trop ſur cette qualité, chacun l'interprète à ſa manière & ſelon ſes intérêts.

GOURVILLE étoit un homme charmant aux yeux de ſon Patron, lorſqu'il conſentoit à racquiter celui-ci de vingt-mille écus en un ſeul coup : les *petits Amis* qu'il abandonnoit, qu'il railloit après les avoir réduits au déſeſpoir, n'en penſoient pas de même (1).

---

(1) La page que je vais citer, prouvera plus que dix des miennes.

« Après dîné, dit Gourville, M. Fouquet ſe piqua » beaucoup contre moi : il me jouoit de ſi groſſes » ſommes à-la-fois, quand j'avois *la main*, que ſes » marques, qui étoient ſur une carte coupée, va- » loient ſouvent cent piſtoles pièce ; cela le fâchoit » extraordinairement, & la compagnie étoit étonnée » de tout ce qu'il diſoit.

» Voyant que l'on s'en alloit, il me fit un ſi gros » *Va* des marques qui étoient ſur ſa Carte, que lui » ayant donné *Trente-un* & à moi *Quarante*, il ſe » racquitta par ce ſeul coup, de plus de ſoixante- » mille livres.

» La gaieté le reprit, & je fus fort raillé par ces

LA plupart font conſiſter cette qualité douteuſe, dans une complaiſance aveugle, dans une réſignation ſtupide

QUICONQUE eſt toujours prêt à ſe dévouer ſans examen, à ſacrifier ſes gains, à redoubler ſes pertes, &, dans cette dernière circonſtance, montre aſſez de ſérénité pour qu'on puiſſe ſe féliciter avec lui de l'avoir *mis à ſec*, celui-là eſt le plus fêté, c'eſt le Beau-joueur par excellence : en le mépriſant on ſe l'arrache ; on prend garde, ſur-tout, qu'il ne s'éclaire & ne ſe dégoûte. C'eſt ainſi que le Maréchal de Clairembaut, que le Surintendant Fou-

---

» Meſſieurs, de n'avoir pas ſu me retirer avec la meil-
» leure partie de mon gain : je leur dis en riant, qu'il
» m'avoit ſemblé que l'uſage n'étoit pas de quitter
» le jeu lorſqu'on gagnoit.

» Tout le monde ſe leva pour ſe retirer : alors
» M. d'Herval, ayant ramaſſé des Cartes ſur le plan-
» cher qui en étoit couvert, me propoſa de lui faire
» une *Maſſe* quelconque ; je lui en fis une de cinq-
» cents piſtoles, je ne voulois pas riſquer davantage.
» Il perdit & je pris les Cartes : en peu de temps je
» gagnai cinq-mille piſtoles. Je quittai en réclamant
» l'uſage : on en rit beaucoup, & chacun diſparut. »
Mém. de GOURV. *pag.* 255.

quet &c. &c. &c., en uſoient avec leurs *petits Amis* (1).

D'AUTRES, ſimplifiant les idées, rejettent le Titre en queſtion : s'ils l'emploient, ce n'eſt qu'après l'avoir réduit à ſa juſte valeur. N'avoir point trop de dextérité, payer quand on perd, ſe faire payer quand on gagne, le tout en ſilence & de ſang-froid: voilà, diſent-ils, nos Droits & nos Devoirs en raccourci. On eſt aſſez Beau-joueur, ajoutent-ils, pourvu que l'on s'exécute promptement, & que le ſoupçon n'aille pas juſqu'à l'inſulte.

(1) « Le Surintendant Fouquet, dit encore Gourville, voulant un jour faire une Partie de gros-» joueurs, pria M. de Ricouart de lui donner à dîner, » & l'on eut ſoin de lui procurer ſes Dupes favorites. » M. d'Herval, en pareil cas, étoit toujours le pre-» mier invité ; c'étoit l'homme du monde le plus » malheureux au jeu. M. de la Baſinière, attaqué de » la même maladie, en étoit auſſi. Je ne me ſouviens » pas bien des autres Acteurs, ſi ce n'eſt de M. le » Maréchal de Clairembaut, qui cherchoit l'occaſion » de jouer contre ces Meſſieurs. » *Mém. de* GOURV. *pag. 259.*

CHAPITRE XLI.

Des Joueurs faſtueux.

QUELQUES Grands, quelques Riches, plus vains ou plus foibles que généreux, ont ſacrifié l'avidité à l'orgueil, les uns en renonçant à leurs gains, les autres en ſe laiſſant perdre volontairement & à deſſein. Il en eſt & c'eſt le plus grand nombre, qui ſe ſont laiſſé ravir ce qu'ils n'avoient pas la force de donner.

LE Cardinal d'Eſt, jouant contre le Cardinal de Médicis ſon Convive, crut qu'il étoit de ſa magnificence de lui laiſſer gagner un coup de dix-mille écus, *ne voulant pas*, diſoit-il, *lui faire payer ſon écot, ni le renvoyer mécontent.* Voilà ce que Brantôme appelle *de la Grandeur*, voyons ce qu'il appelle *de la Bonté.*

DÉLINQUANS ou innocens, ajoute-t-il, tout le monde étoit bien reçu chez ce Cardinal, qui avoit à Rome table ouverte pour les Chevaliers François. Ceux-ci

s'étant accommodés d'une partie de ſa vaiſſelle d'argent, on lui propoſa de les fouiller. « Laiſſez, dit-il, laiſſez, ce ſont pauvres » Compagnons qui n'ont que l'épée, la » cappe & leurs croix : ce ſont braves » gens, cela leur fera grand bien, & moi » je n'en ſerai pas plus pauvre (1). »

ON admire encore & l'on nous vante ceux qui, à l'exemple des Abbés Ruccellai & Franchipani (2), ont eu l'audace de faire ſervir ſur leurs tables, de l'or à leurs Convives joueurs : on ne dit preſque rien, de ceux qui ont mis la main à cet indigne Plat.

UN jour que Henri IV dînoit à l'Arſenal chez le Duc de Sully, celui-ci à la fin du repas fit enlever les napes, fit apporter des Cartes & des Dez, mit lui-même ſur

(1) BRANTOME, Digreſſion ſur la Maiſon de Férare. *Diſc. XXVII, Tom. VI, pag.* 221.

(2) Ces deux Italiens d'une molleſſe & d'un luxe exceſſifs faiſoient ſervir, ſous Henri IV, des Baſſins de vermeil remplis d'eſſences, de parfums, de gants, d'éventails & même de piſtoles pour jouer après le repas. *Mél. d'Hiſt. & de Litt. par* VIGNEUL DE MARVILLE, *Tom. I, pag.* 180.

la table deux bourſes de quatre-mille piſtoles chacune, l'une pour le Roi, l'autre pour prêter aux Seigneurs de ſa ſuite. Sully plus Courtiſan cette fois que de coutume, obéit en gémiſſant au vœu du Prince (1), mais il ne le fit jouer qu'avec ſon propre argent.

LE Duc de Lerme, ayant reçu *Monſieur* frère de Louis XIII à ſon Quartier près de Maſtricht, oſa bien faire apporter vers la fin du repas deux ſacs de mille piſtoles chacun, déclarant qu'il les abandonnoit aux joueurs, ſans autre condition que de rendre à volonté (2).

CE Duc de Lerme étoit du moins un grand Seigneur, l'armée qu'il commandoit autoriſoit ſon faſte. Que penſer de Fouquet ſe donnant les airs d'un Prince? de Fouquet qui ne rougiſſoit pas, comme on l'a vu, de chercher des dupes; & qui, lorſqu'il per-

(1) Henri pris par ſon foible & touché de cette attention, s'écria : « Grand-Maître, venez m'embraſſer, car je vous aime comme je le dois : je » me trouve ſi bien ici, que j'y veux ſouper & coucher. » *Mém. de* SULLY, *Tom. VII, pag.* 145.

(2) Mém. de feu M. le Duc d'Orléans, pag. 250.

doit, se fâchoit & s'abaissoit jusqu'à demander grace (1)? Ce fut lui, cependant, qui dans la Fête de Vaux préparée pour Louis XIV, fit mettre dans la Chambre de chaque Courtisan de la suite du Roi, une bourse d'or pour fournir au jeu de ceux qui pourroient en manquer. Personne, dit M. Duclos, ne fut choqué de *ce magnifique scandale* (2); je le crois!

LES joueurs fastueux, sont plus rares aujourd'hui qu'ils ne l'étoient autrefois: quelle que soit leur opulence ils ont trop de besoins, ils sont environnés de trop d'Aspirans nécessiteux, pour assouvir à leurs dépens la cupidité d'un tas d'Esclaves volontaires, qui sans cela les servent, les adulent, & se dévouent à leurs passions sur la foi de leur crédit.

IL peut y avoir des exceptions. On m'a dit que l'un de nos joueurs qualifiés, regardoit comme perdu l'argent qui s'échappoit de ses mains, & ne s'inclinoit jamais pour le ramasser: ce qui me rappelle

(1) Voyez le Chap. précédent, pag. 227.

(2) Considérations sur les Mœurs, pag. 104.

l'orgueil de cet Affranchi qui n'ordonnoit que par geſtes, de crainte de *méſallier* ſa voix (1).

CHAPITRE XLII.

De la Bienfaiſance & du zèle de quelques Joueurs.

HENRI II duc de Montmorenci, venoit de gagner une ſomme conſidérable; quelqu'un dit à voix baſſe : Il y auroit là de quoi faire la fortune d'un honnête homme ! Le Duc l'entendit : vous & les vôtres, ſoyez heureux, répliqua-t-il en lui paſſant ſon or (2). Un Étranger arrivé ſous le maſque à la Redoute de Vienne, enlève *la Banque*, & ſur le champ forme le projet qu'il a de-

(1) L'Affranchi Pallas, écrivoit ce qu'il avoit à dire à ſes Eſclaves, *ne vocem conſociaret.* TACIT. Ann. L. XIII, §. 23.

(2) *Vie de la Ducheſſe de Montmorenci*, Chap. XXX. Voyez encore l'*Hiſt. de la Maiſon de Montmorenci, par M. DÉSORMEAUX*, Tom. III, pag. 454. On raconte la même choſe de l'Electeur de Bavière, jouant à Saint-Cloud après la Bataille d'Hochetet.

puis exécuté, de donner tout son gain aux indigens (1).

QUE répondre à deux traits d'une générosité si prompte, si exquise?

JE réponds que l'or gagné de part & d'autre, quelqu'un l'avoit perdu. On ne sauroit être vraiment libéral que du sien : or j'ai prouvé qu'il n'y avoit point d'argent plus mal acquis que celui du jeu (2).

QUAND il seroit vrai que les joueurs font, de temps en temps, quelques largesses : qu'importe au maintien de l'ordre, le premier mouvement d'une générosité qui détruit d'un côté ce qu'elle répare de l'autre ? d'une générosité de tempérament, qui met plus souvent dans la nécessité d'être avide & cruel que secourable ?

JE n'ai pas prétendu que les joueurs, en qualité d'hommes, fussent absolument incapables de faire le bien : il faudroit les étouffer, car ils font tant de mal ! « Qui est-ce qui ne fait pas du bien,

(1) Gazette de Deux-Ponts, n°. 103, année *1775.*

(2) Voyez le Chap. XXV, pag. 154.

» dit *Jean Jacques?* tout le monde en fait,
» le Méchant comme les autres; il fait un
» heureux aux dépens de cent miséra-
» bles, & de-là viennent toutes nos cala-
» mités (1). »

LE Dauphin père de notre Auguſte Monarque, ce bon Prince dont l'ame & le caractère ſont aujourd'hui mieux connus qu'ils ne l'étoient de ſon temps, ne jouoit que par complaiſance. Il appréhendoit beaucoup plus de gagner que de perdre. La fortune le trahit un jour dans le Sallon de Marly, c'eſt-à-dire qu'il y gagna beaucoup plus qu'il ne vouloit. S'il avoit pu rendre, il l'auroit fait : on le vit bien, & la ſuite le prouva. Il fit mieux : il ne joua plus, du moins aux jeux de haſard. L'Héritier de ce Prince vertueux, en a ſuivi l'exemple.

ON a vu des joueurs jouer contre leurs Amis malheureux, & ſe laiſſer perdre pour les ſervir plus délicatement. Je n'approuve que l'intention : quoi qu'en diſe Barbey-

(1) Emile, Tom. I, pag. 246.

rac (1), il ne faut pas nourrir un vice pour exercer une vertu.

NE jugeons point les hommes à la rigueur, de crainte de les rendre trop circonſpects quand il s'agit de faire le bien: mais doit-on les approuver, lorſqu'ils emploient le jeu comme un moyen de bienfaiſance? le peut-on? s'il eſt vrai que le bienfait y ſoit ordinairement pernicieux à celui qui le reçoit; s'il eſt vrai que cet acte honnête en lui-même, y change de nature par l'imprudence du Bienfaiteur.

UN Anonyme, *pour ſervir*, dit-on, *les mœurs & l'humanité*, vient d'établir à Gontaut une Loterie gratuite, en faveur des dix Filles les plus honnêtes du Canton: cinq ſeulement y ont des *Lots*, les cinq autres des regrets (2). Pourquoi faire tirer

(1) « Si vous jouiez, dit-il, avec une perſonne peu » fortunée, à deſſein ſeulement de vous laiſſer perdre » ſans qu'on s'en apperçût, je louerois alors votre » généroſité, qui auroit trouvé ce moyen adroit de » ſecourir votre prochain, en lui épargnant la honte » de recevoir, & en renonçant vous-même à ſa re- » connoiſſance. » *Traité du Jeu, &c. Tom. I.*

(1) Gazette de France, n°. 92, lundi 17 novembre 1777.

au ſort les récompenſes de la vertu ? pourquoi irriter la cupidité des pauvres, & leur apprendre ce qu'ils devroient toujours ignorer ? On ſait comment les Fermiers du Tabac s'y prirent pour en accréditer le débit : le beſoin des Loteries, eſt encore plus impérieux que celui du Tabac.

LOIN de ſoupçonner les intentions de l'Anonyme dont on vante le zèle, je ſuis perſuadé, s'il y veut réfléchir, qu'il ne choiſira plus le ſort pour être le diſpenſateur de ſes bienfaits. Quiconque ne doit ſon aiſance qu'à la fatalité, eſt tenté de la remercier avant ſon véritable Bienfaiteur.

QUE les Villes & les Bourgades, plus éclairées déſormais ſur la nature & les conſéquences du haſard, ne faſſent donc plus chanter de *Meſſes du S. Eſprit* avant le tirage de ces ſortes de Loteries (1).

(1) « Le 26 octobre 1778, après la célébration de » *la Meſſe du Saint-Eſprit*, & ſous les yeux des Offi- » ciers Municipaux, il a été procédé, dans la ville de » Perpignan, au Tirage d'une Loterie où les noms d'un » certain nombre de filles pauvres & honnêtes ont » concouru : celles que le ſort a favoriſées, ſeront » mariées inceſſamment. » *Gazette de France, nº. 90, du lundi 9 nov. 1778.*

QUE dirons-nous de ceux qui prétendent que par la fureur même, on peut guérir de la fureur du jeu? J'avoue qu'un excellent Comique a fait uſage de ce reſſort (1), & que *J. J. Rouſſeau* ſemble l'approuver.

« SI des *Filoux*, dit ce grand Moraliſte, » attaquoient *mon Émile* au jeu, je le li» vrerois pour en faire leur dupe; je le » laiſſerois encenſer, plumer, dévaliſer; » & quand l'ayant mis à ſec, ils finiroient » par ſe moquer de lui, je les remercierois » encore, en ſa préſence, des leçons qu'ils » auroient bien voulu lui donner (2). » J'en demande pardon à l'Auteur d'*Émile*: je crois que *les filoux* ſont, à tous égards, de fort mauvais Inſtituteurs. Les Chevaliers d'induſtrie ſe contentent de ramaſſer l'argent, ſans ſe moquer des gens.

UN Anglois s'y prit ainſi pour corriger

(1) Voyez *le Diſſipateur*, ſcène dernière:

J'ai tâché de vous perdre afin de vous ſauver;
Et vous ai tout ravi pour vous le conſerver.

Œuvres de DESTOUCHES, *Tom. II, pag. 277.*

(2) Emile, Tom. II. pag. 305.

le fils d'un ancien Ami, lequel ſe mettoit tous les jours à deux doigts de ſa perte : tranſporté d'une audace nouvelle & peut-être ſans exemple, il entreprend, au riſque d'y ſuccomber lui-même, de dompter ce jeune fougueux. Pour le rendre plus ſage, il eſſaie de le ruiner & réuſſit. Quelque temps après, il le rétablit dans ſon premier état. L'avoit-il corrigé? non; ce n'eſt pas ainſi qu'il faut s'y prendre.

LA bienfaiſance & le zèle de certains joueurs ne ſont que des vertus déplacées, par conſéquent mal-entendues.

CHAPITRE XLIII.

Projet honnête, mais d'une exécution difficile.

SI les Nations ſont d'autant plus avides qu'elles ſont plus opulentes, peut-être n'eſt-il plus poſſible de modérer le jeu, ni de le diriger vers un but honnête : il eſt beau de l'avoir tenté.

LUCIEN conſeilloit à ſes Contemporains, de rappeler l'uſage du ſiècle de Saturne, où l'on ne jouoit tout au plus que des noix (1). Le Droit Romain permettoit les jeux de haſard, pourvu que la perte fût employée à ſe donner des feſtins (2). Notre Roi Charles IX, défendit à ceux qui crioient *des Oublies* dans les rues, de jouer de l'argent aux Dez, leur ordonnant de ne jouer que *des Oublies* (3).

UN Duc de Savoye, en garde contre la

(1) Voyez les Saturnales.

(2) *Quod in convivio, veſcendi cauſa ponitur, in eam rem alea permittitur.* Digeſt. De Aleat. Leg. IV.

(3) Ordonnance du mois de juillet 1566.

ſéduction de certains jeux, ne les toléroit qu'à condition d'y jouer des Epingles (1).

UNE Demoiſelle, l'honneur de mon Pays natal par ſes talens & ſes vertus (2), s'y prit encore mieux pour rendre aux joueurs, la plupart des qualités que je leur conteſte : elle fit, il y a quelque temps, un petit Ouvrage afin d'inviter les Riches à jouer, comme autrefois chez les Perſes, au profit des pauvres (3). C'étoit-là, véritablement, attaquer la racine du mal. Que n'a-t-elle réuſſi ! on ne joueroit plus, ou ſi l'on jouoit encore ce ne ſeroit guère qu'aux Épingles.

ON m'a certifié, cependant, que dans l'une de nos Provinces des joueuſes dignes

(1) Amédée VIII Duc de Savoye, par un Article des *Statuta Sabaudiæ* publiés en 1470, déclare quels jeux ſeront permis ou défendus dans ſes Etats. On ne pourra, dit-il, jamais jouer d'argent, à moins qu'il ne ſoit employé à des Collations ou Rafraîchiſſemens. Les Cartes étoient miſes au rang des jeux prohibés : il les permettoit aux femmes & aux hommes qui jouoient avec elles, pourvu que l'on n'y jouât que des Epingles : *Dummodo fiat tantum cum Spinolis.*

(2) Mademoiſelle PLISSON, de Chartres.

(3) THOM. HYDE. *De Lud. Oriental.*

d'un autre nom, se rassemblent tous les jours & déposent, pour soulager les malheureux, la perte de chaque séance dans une bourse commune : quand la bourse est vide, elles prolongent le jeu & l'augmentent quelquefois.

CHAPITRE XLIV.

Poëtes, Savans & Philosophes, Joueurs.

QUAND j'ai dit que les joueurs ne pouvoient être que des sots, des furieux ou des fourbes, ce n'étoit que relativement à leur manie. Je conviens que la fureur du jeu, par un alliage monstrueux, se joint quelquefois à de grands talens, à de grandes vertus.

IL en est dont les forces mal dirigées, ne servent qu'à les jeter dans de plus grands écarts. Si mon oreiller, disoit l'un d'eux, pouvoit révéler ce que j'ai souffert durant les nuits (1) ! C'est en vain qu'il détestoit le

(1) *Ille dolet verè qui sine teste dolet.*
MARTIAL. Lib. I.

jeu : à meſure qu'il parloit, ce fatal beſoin renaiſſoit avec plus d'énergie.

PLAIGNONS ces hommes à doubles ames, quand de nobles travaux l'emportent ſur leurs erreurs momentanées : ne les conſidérons que par les côtés utiles.

JE n'eſtime pas Caton parce qu'il aimoit le vin, & qu'il paſſoit des journées entières à jouer aux Dez (1) : je l'eſtime, je l'aime & l'admire, parce qu'il aimoit ſon Pays, parce qu'il étoit l'ennemi de Céſar & l'honneur du Portique.

VOUS trouverez des joueurs ſuſpects dans tous les rangs : parmi les Gens de Lettres, vous n'y verrez guère que des victimes réſignées aux caprices du Sort.

LES profeſſions qui ſuppoſent le plus d'enthouſiaſme, fourniſſent auſſi le plus de joueurs : je pourrois, à cet égard, compter dix Poëtes contre un Savant ou un Philoſophe.

COQUILLART, Poëte du XVe ſiècle,

(1) PLUTARQUE. *Vie de Caton.*

fameux par des Vers satiriques contre les Femmes, mourut de chagrin après s'être ruiné au jeu. Marot, faisant allusion aux trois *Coquilles d'or* que cet Auteur portoit dans ses Armes, lui a laissé pour Épitaphe l'Épigramme suivante :

La Morre (1) est jeu pire qu'aux Quilles,
Ne qu'aux Echecs, ne qu'au Quillart;
A ce méchant jeu, Coquillart
Perdit la vie & ses *Coquilles* (2).

ON peut mettre un Peintre tel que Le Guide, au rang des Poëtes : ce grand Artiste, d'un caractère naturellement doux & honnête, eût été le plus fortuné des hommes, si le Démon du jeu n'avoit pas

(1) *La Morre* ou *La Mourre*, jeu de la plus haute antiquité. Hélène, au rapport de Ptolémée, en fut l'Inventrice. Elle y joua contre Pâris & le gagna. *Helena, prima excogitavit micationem digitis, & cum Alexandro fortiens, vicit.* Les Grecs transmirent ce jeu aux Romains : cet homme, dit CICÉRON, a tant de probité que l'on pourroit, avec lui, jouer à *La Mourre* dans les ténèbres. Ce jeu, purement de hasard comme notre jeu de *la Courte-Paille*, s'exécutoit avec les doigts.

(2) Les Poésies de COQUILLART, ont été réimprimées à Paris chez Urbain Coustellier, en 1723.

empoiſonné ſa vie, dont la fin ſur-tout fut très-malheureuſe (1).

ROTROU qui avoit l'ame grande & l'eſprit vaſte, puiſqu'il a fait la Tragédie de Vinceſlas, puiſque Pierre Corneille l'appeloit ſon Père & ſon Maître : Rotrou, travailloit à la hâte pour avoir de quoi jouer. Cet homme de génie, n'étoit plus qu'un enfant indocile dès qu'il s'agiſſoit du jeu. Paſſant par Dreux où ſa mémoire vivoit encore dans ma jeuneſſe, on m'a dit qu'ayant reçu deux ou trois-cents *Louis*, il les avoit ſemés dans un endroit rempli de *ſarmens*, afin de ne pas tout perdre en un ſeul jour. Vaine précaution ! la nuit ſuivante, il ſecoua juſqu'au dernier *fagot* (2).

BOISROBERT, dont les vices n'étoient rachetés par aucun talent, cet Abbé joueur & plus ſcandaleux encore à d'autres égards,

(1) LE GUIDE mort à Bologne, en 1641, âgé de 67 ans. Voyez l'*Extrait de différens Ouvrages publiés ſur la vie des Peintres, par M. D. L.*

(2) ROTROU né à Dreux en 1609 & mort dans la même ville en 1650, a laiſſé 37 Pièces de Théâtre, dont le *Vinceſlas* & l'*Antigone* ſont les plus eſtimées.

ce vil Bouffon du Cardinal de Richelieu (1), perdit dans une ſeule ſéance & ſur ſa parole, dix-mille écus contre le Duc de Roquelaure. On aime à lui voir vendre juſqu'à ſon dernier effet, ſans pouvoir ramaſſer au-delà de quatorze-mille livres. On rit de ſon embarras quand M. de Beautru, ſon Député, va négocier auprès du Duc la remiſe du reſte de la ſomme. — Monſieur, dit Beautru, voici nos conditions : Boisrobert, ſi vous conſentez à vous déſiſter, vous chantera. Lorſqu'on ſaura, dans le monde, que M. de Roquelaure a remis ſeize-mille livres pour de méchans vers, on ſe dira : Que n'auroit-il pas fait s'ils avoient été bons (2)?

VOITURE qui faiſoit les délices de ſes Contemporains, par la politeſſe, par l'agrément de ſon eſprit; qui reprochoit au Marquis de Piſanay, d'avoir joué & perdu ſon Équipage au Siège de Thionville (3);

(1) Le Médecin de ſon Eminence, avoit coutume de lui dire : Monſeigneur, toutes nos Drogues ſont inutiles, ſi vous n'y mêlez un dragme de Boisrobert.

(2) *Menagiana*, Tom. I, pag. 125.

(3) VOITURE, Lett. CXLIV.

Voiture, n'en étoit pas moins l'un des joueurs les plus emportés de ſon temps. Comme Rotrou il ſe défioit de ſa folie, & même il avoit de bons intervalles. « J'ai trouvé auſſi-bien qu'Ariſtote, écri-» voit-il à ſon ami Coſtard, que la Béati-» tude n'étoit point dans le jeu; & de » fait, je ne joue plus : il y a ſept mois » que je n'ai joué; ce qui étoit une nou-» velle aſſez importante, & que j'avois » oublié de vous dire (1). » Il ſeroit mort riche, dit Péliſſon, s'il avoit pu ſe contenir. Ses rechutes étoient terribles : en une nuit, il perdit quinze-cents piſtoles.

REGNARD plus inquiet qu'avide joua beaucoup, ſoit en France, ſoit dans les pays étrangers : quoique très-heureux, on dit qu'il ſe dégoûta du jeu plus qu'il ne s'en corrigea (2).

LA même choſe ſeroit arrivée au Chantre d'Héloïſe, qu'une mort prématurée vient de nous enlever au milieu de ſon

(1) Entretiens de VOITURE & de COSTARD.
(2) Hiſt. du Théat. Franç. Tom. XIV, pag. 380.

triomphe (1). Prenez-y garde, disois-je un jour à l'honnête Collardeau, tandis qu'il se préparoit à une partie de conséquence: on perd ici sa santé, sa fortune, & vos pareils y perdent leur talent. — On le dit: mais le jeu, quel qu'il soit, ne fait que me distraire; je n'y sens rien ou presque rien.

LE trait que j'ai cité de Dufresny (2), n'annonce qu'un fou; ce fou ne l'étoit pas toujours: il ne lui a manqué que le talent de faire fortune, il avoit presque tous les autres. Indépendamment de son originalité dans l'Art Dramatique, la plupart des Beaux-Arts étoient de son ressort. Il avoit un goût naturel pour la Musique, le Dessin, la Peinture & l'Architecture: la fureur du jeu, l'empêcha d'exceller dans aucun genre.

EN fait de mœurs, le Bel-esprit ne

---

(1) M. COLLARDEAU, aussi recommandable par sa douceur que par le charme de ses Vers, ayant été nommé à l'Académie Françoise mourut avant d'y prendre séance.

Cujus erant mores qualis facundia, mite Ingenium. Juv. Sat. IV, v. 82.

(2) Voyez le Chap. XXXIX, pag. 222.

remédie à rien ; c'eſt le Bon-ſens ou la Philoſophie qui nous apprend à nous dompter nous-mêmes. Je ne parle, ici, que des Philoſophes qui l'ont été réellement, non de ces faux Sages démaſqués par Lucien (1).

MONTAIGNE & DESCARTES (2), ſéduits de bonne heure par l'attrait du jeu, ne tardèrent point à s'en corriger : ce qui prouve, que cette manie n'eſt pas abſolument inſurmontable.

LE célèbre Cardan, l'un des hommes les plus univerſels & les plus bizarres de ſon ſiècle, déclare dans ſa Vie, écrite par lui-même, que la fureur du jeu lui coûta long-temps la perte de ſa réputation, de ſa fortune, & qu'elle retarda ſes progrès dans les Sciences. Rien, dit-il, ne

(1) Le Manteau Philoſophique cachoit alors bien des Gredins, mépriſés des Gens honnêtes & pourſuivis par la Canaille : *l'un d'eux, ayant jeté ſa Beſace en fuyant, on y trouva des Dez.* LUCIEN. Voyez *le Pêcheur* ou *la Vengeance.*

(2) DESCARTES devint joueur dès l'âge de 17 ans : on prétend que les combinaiſons du jeu l'intéreſſoient beaucoup plus que le profit. *Hiſt. des Phil. Modernes. Vie de* DESCARTES.

pouvoit me juſtifier, ſi ce n'eſt que je n'aimois pas tant le jeu que je déteſtois les privations (1). Mauvaiſe excuſe : cependant il ceſſa de jouer.

LE trait que j'ai déja cité (2), regardoit trois des plus beaux Génies de l'Angleterre, Mylords Hallifax, Angleſey & Shaftesbury. Mylord Angleſey jouant avec les deux autres, voulut ſavoir pourquoi Locke qui ne jouoit point écrivoit ſecrettement. Mylord, lui répondit-il, c'eſt pour ne rien perdre de ce que vous dites (3). Cette ironie les fit rougir & termina le jeu.

QUE les Savans & les Philoſophes, apprennent à ſe défier de leurs reſſources : on ne guérit pas toujours d'un mal dont on connoît la cauſe. M. Sallo Conſeiller au Parlement de Paris, mourut, dit Vigneul de Marville, d'une maladie à laquelle les Enfans des Muſes ne ſont guère

(1) *CARDANUS de Vita propria.* Cap. XIX.

(2) Voyez le Chap. XVIII, pag. 110 & 111.

(3) Voyez le Spectateur, &c. Trad. de l'Anglois, *Tom. V, Diſc. LIII, pag.* 333.

ſujets, & pour laquelle on ne trouve point de remèdes dans Hippocrate & Galien. Il périt de langueur ayant perdu cent-mille écus au jeu, c'eſt-à-dire tout ſon bien. Pour faire diverſion à ſes chagrins, il imagina *le Journal des Savans*, dont il n'exécuta que treize Cahiers, car il étoit bleſſé à mort (1).

LE Médecin *Paſchaſius Juſtus*, plein de candeur & de bonté quoique joueur incorrigible, après avoir paſſé les trois quarts de ſa vie dans une lutte continuelle, forme enfin le projet de ſe combattre lui-même, au profit de ſes Contemporains & de la Poſtérité. Il commence ſon Livre & joue encore; il l'achève & n'en reçoit pas le moindre ſoulagement. Tout me manque, s'écria-t-il, mais Dieu me reſte! Ses prières & ſes vœux ne furent point exaucés. Il mourut comme les joueurs vulgaires, plus malheureux que corrigé (2).

(1) Mélanges d'Hiſt. & de Litt. par VIGN. DE MARV. Tom. I, pag. 313.

(2) VALERE ANDRÉ, dans ſa Bibliothèque Belgique, *Louvain 1643*, déplore en ces termes le ſort de PASCHASIUS JUSTUS: *Aleam admodum deperiit, perie-*

J'AI joué comme toi, *Paſchaſius*, peut-être avec plus d'emportement ; comme toi, j'écris contre le jeu : puis-je me répondre d'être plus fort, dans des circonſtances plus critiques ?

CHAPITRE XLV.

Révolution dans la vie des Gens de Lettres.

QUELLE eſt donc cette manie, que ne ſauroient vaincre ni l'amour de la Gloire, ni l'étude de la Sageſſe ? Qui ſuis-je, pour me vanter d'un triomphe ſi rare? Quoi! je pourrois auſſi, comme Voiture & tant d'autres, ſentir mon premier feu ſe rallumer ? mais non ; la cendre eſt froide.

LES Littérateurs Grecs & Romains, ne ſe permettoient guère que des jeux déſintéreſſés. Ils jouoient entre eux à la Paume, au Trictrac, aux Échecs ; & il étoit indécent de s'y montrer trop habile :

runtque plurimæ ſcriptæ preces ejus & vota, quibus illum animi morbum, ut Deus tolleret, ſeriò & frequenter optavit.

ceux-là, dit Cicéron nommant deux de ſes Contemporains, font ſoupçonner qu'ils jouent plus qu'il ne convient (1).

QUINTILIEN recommandoit à ſes Diſciples, d'éviter les amuſemens ſtériles & qui n'étoient, diſoit-il, que la reſſource des ignorans (2).

DANS les ſiècles poſtérieurs, des hommes de mérite tels que Jean de Salisbury Évêque de Chartres (3), le fameux Jean Hus (4) & le Cardinal Cajétan, ſe ſont plaints & du temps que l'on perdoit aux jeux les plus innocens, & des paſſions fâcheuſes que l'on y reſſentoit.

MONTAIGNE appelle le jeu des Echecs, un niais & puéril jeu. « Je le hais

(1) *Aſt alii, quia præclarè faciunt, vehementius quam cauſa poſtulat delectantur, ut Titius pilâ, Brullâ talis.* De Orat. Lib. III, §. 23.

(2) *Quanto plus delectationis habiturus, quam ex illis ineruditis voluptatibus.*

(3) Polycratic. Lib. I, Cap. V.

(4) *Scis quia, proh dolor! ante ſacerdotium meum libenter & ſæpe ſchæos luſi, tempus neglexi, & ſæpe alios & me ad iracundiam per illum ludum infeliciter provocavi.* Tom. I, Epiſt. I.

» & le fuis, ajoute-t-il, parce qu'il esbat » trop ſérieuſement : j'ai honte d'y four- » nir l'attention, qui ſuffiroit à quelque » choſe d'utile (1). » Ce même jeu, Jacques I Roi d'Angleterre le défendoit à ſon fils, dans le Livre qu'il avoit compoſé pour l'inſtruction de ce jeune Prince, & qu'il lui adreſſa ſous le titre de *Préſent Royal.*

LES Savans, en général, n'avoient autrefois ni le temps ni l'occaſion de jouer. Il s'eſt fait une révolution dans la vie des Gens de Lettres, & même des Artiſtes : on les avoit trop dédaignés, on les a trop fêtés. Ce qu'ils ont gagné d'un côté, ils l'ont perdu de l'autre. S'ils ont maintenant, ce qui eſt inconteſtable, plus de goût, de délicateſſe & de fierté que leurs prédéceſſeurs, ils ſont moins appliqués, moins inſtruits. Ils ne s'apperçoivent pas que la vanité, beaucoup plus que l'eſtime, les a mis en crédit.

ILS ont, du moins, ſecoué le joug d'une ſervitude d'autant plus déshono-

(1) Eſſais de MONT. *Liv. I, Chap. L.*

rante qu'elle étoit volontaire. On ne les voit plus proſtituer leur encens, ni ramper pour obtenir du pain ou de l'argent (1).

MOINS avides que vains, ils ne tremblent plus, ils ne ſe proſternent plus. Raſſurés par le Traité ſecret d'une décence réciproque, ils ſe produiſent chez les premiers de la Nation, avec cette honnête liberté qui ſeule peut les faire conſidérer; & le Gouvernement n'attend, pour les récompenſer, que des travaux utiles ou agréables.

LES Grands & les Riches ont enfin ſenti, que pour retirer quelque fruit de leur commerce avec les Gens de Lettres, il falloit dépoſer la morgue, & chercher parmi eux plutôt des amis que des flatteurs. Voilà le beau côté. Mais l'accès facile & les jouiſſances que procurent les Lettres, ont leurs inconvéniens : ceux qui les cultivent riſquent tout, lorſqu'ils n'ont pas la force de réſiſter aux ſéductions qui

(2) *Nullos autem pejus mereri de omnibus mortalibus judico, quam qui philoſophiam velut aliquod artificium venale didicerunt.* SENEC. Epiſt. CVIII.

les

les environnent, dès qu'ils ont publié quelques pages brillantes.

CHAPITRE XLVI.

Dangers des Sociétés actuelles, pour les Gens de Lettres.

QUELQU'UN vouloit préſenter un homme d'eſprit, dans une Maiſon très-fréquentée: — Joue-t-il? — Non. — Ne me l'amenez pas. L'uſage veut que l'on joue: il le veut en Tyran, & ſous peine d'excluſion.

IL eſt difficile de jouer habituellement, ſans devenir joueur: l'Auteur de *la Nouvelle École des Femmes*, en a fait la triſte expérience. Cet honnête homme, content dans la médiocrité, vivoit heureux avec ſes égaux, lorſqu'il donna ſa Pièce qui réuſſit au-delà de ſon attente. Le jour même de ſon ſuccès, il fut entraîné dans l'une de ces Maiſons opulentes, où les beſoins du cœur n'en ſont pas moins étouffés par un faſte indigent. L'infortuné Moiſſy, ne ſait plus que deſirer, ne ſait plus que jouer. Il perd d'abord ſon pa-

trimoine, & bientôt ſon talent : il perd enſuite un héritage, qui l'avoit remis dans ſon premier état. Ruiné trois fois, il auroit après de longues viciſſitudes manqué de tout, & l'on n'auroit pas trouvé de quoi l'enſevelir, ſans le ſecours d'un ancien Ami qui ne l'avoit jamais abandonné (1).

GENS de Lettres, fuyez les joueurs, fuyez le jeu : ce n'eſt pas à vous qu'il convient de regarder cette barbare convention, d'un œil indifférent & comme une reſſource légitime ; vous n'auriez plus le droit d'enſeigner la vertu. Comment peindroit-il la bienfaiſance & la généroſité, celui qui, tranſigeant avec l'injuſtice, ne ſoupire qu'après l'argent d'autrui? On ne peut émouvoir, on ne parvient à perſuader qu'avec la conſcience de ſes propres mœurs.

(1) M. DE MOISSY, qui avoit appris à connoître les joueurs, ſavoit qu'ils ne font point de penſions alimentaires à ceux qu'ils ont ruinés. Il s'exila : paſſa en Ruſſie, pour y remplir la fonction d'Inſtituteur. Quelques années après, il revint à Paris où il perdit ce qu'il avoit acquis par cette voie honnête. Il mourut, victime de ſa fureur & de ſes chagrins, en novembre 1777.

NOUS ne riſquons, diront-ils, que des ſommes légères. — Si vous avez du ſuperflu, n'en ſauriez-vous faire un meilleur uſage? Faites ce que vous recommandez: aidez vos Parens, vos Amis, épargnez pour vos Enfans. Si vous n'avez pas l'honneur d'être Pères, parcourez nos Bourgades: interrogez-y la Nature, plus forte dans les Campagnes que dans les Villes. C'eſt-là, que vous pourriez adopter l'un de ces mâles Nourriſſons, l'un de ces robuſtes enfans de la Terre, dont vous ſeriez les Créateurs (1). Cent écus par an, pourroient rendre à la France un nouveau Monteſquieu! la Poſtérité, n'oublieroit jamais un tel bienfait.

ABSTENEZ-VOUS des jeux de haſard, quels qu'ils ſoient. Pluſieurs d'entre vous, moins produits que les autres & peu fortunés, mettent ſourdement aux Loteries, ſous prétexte qu'il faut *laiſſer une porte ouverte à la Fortune*: où en ſeroient les Pauvres, s'ils n'étoient aſſiſtés que par les Riches?

(1) *Sæpe ſumma ingenia in occulto latent.*
PLAUT. Captiv.

NE jouez point, vous dis-je, vous n'êtes déja ſujets qu'à trop d'écarts : plus vous avez de chaleur & d'imagination, moins vous devez compter ſur vous-mêmes. Les tempéramens vigoureux, ont des fièvres terribles & ſans remèdes.

SOIT que vous éprouviez des ſuccès ou des revers, ce ſera toujours aux dépens de votre génie : l'ame ne ſauroit ſuffire à deux paſſions.

CELLE du jeu, quoique fatiguée n'étant jamais aſſouvie, laiſſe après elle de longs ébranlemens. Scævola, fameux Juriſconſulte Romain, ne jouoit pas impunément, même au Trictrac : ſa tête en reſtoit long-temps affectée, ſur-tout lorſqu'il avoit perdu. Il revint un jour précipitamment de la Campagne, exprès pour faire convenir ſon Adverſaire, que s'il avoit joué autrement il auroit gagné la Partie (1).

(1) *An vero Scævola in luſu duodecim ſcriptorum, quum prior calculum promoviſſet, eſſetque victus, dum rus tendit, repetito totius certaminis ordine, quo dato erraſſet recordatus, rediit ad eum quicum luſerat, iſque*

SI vous gagnez, vous acquerrez & de nouveaux beſoins que vous ne ſerez pas toujours à portée de ſatisfaire, & de nouveaux rapports qui vous éloignant de votre but, vous dégoûtant de vos travaux, amèneront ſucceſſivement l'ennui, l'impuiſſance & le repentir (1). Si vous perdez, vous uſerez en regrets ſuperflus, cette précieuſe ſenſibilité qui conſacre les Noms & les Ouvrages. Dénués de cette flamme divine qui fait tout animer, tout inventer, vous ne ſeriez plus, alors, que des Diſcoureurs ſuperficiels : moins encore, s'il eſt poſſible.

« ON voit rarement, dit *Jean Jacques*, » les Penſeurs ſe plaire beaucoup au jeu, » qui ſuſpend cette habitude ou la tourne » ſur d'arides combinaiſons : auſſi, l'un » des biens, ajoute-t-il, & le ſeul peut-» être qu'ait produit le goût des Sciences, » c'eſt d'amortir, un peu, cette paſſion

ita factum eſſe confeſſus eſt. QUINTILIAN. Inſtit. Orat. Lib. XI, Cap. II.

(1) . . . . . *Quis luce ſuprema*
Dimiſiſſe ſuas ſerò non ingemit horas?
SIL. ITAL. Lib. XV.

» ſordide. » Le Philoſophe de Genève, que Paris revendique, avoit raiſon il y a quelques années.

TOUT a bien changé de face, depuis que la plupart des Gens de Lettres ne ſont plus guère que Gens du Monde. Pluſieurs gémiſſent d'avoir joué ; cependant, ils continuent. D'autres, moins répandus, s'éſſaient dans les Cotteries où l'on ne joue que de l'argent : qu'ils tremblent, d'être admis dans celles où l'on ne joue que l'or.

CHAPITRE XLVII.

Exemple d'un Homme de Lettres abruti par le Jeu.

QUAND j'ai dit que les Tempéramens vigoureux, avoient des fièvres terribles & ſans remèdes, je penſois aux maladies de ces ames fougueuſes qui épuiſent tout, le mal comme le bien.

POUR les Hommes d'un Génie impatient, pour ceux qui ſemblent le plus favoriſés de la Nature, le bonheur ou le malheur, la gloire ou la honte, tout dépend des objets qui les frappent vivement. Une occaſion, une mépriſe, ont ſouvent fait avorter de grandes vertus, de grands talens.

QUI ſait ce que ſeroit devenu notre Voltaire, ſi cet homme actif & plein d'ardeur, au lieu d'avoir ſenti, dès ſes plus tendres années, le beſoin de ſubjuguer ſon ſiècle par le charme des Vers, de l'Éloquence, & par la réunion de tous les dons

en quelque ſorte incompatibles, qui ſait ce qu'il ſeroit devenu, s'il avoit eu le malheur d'être ſéduit par l'attrait du jeu? Il le fut, cependant : il perdit, dans ſa jeuneſſe, dix-mille livres au *Biribi* chez Mme de Fontaine-Martel; il les perdit en un clin d'œil & n'y ſongea plus, parce que l'amour de la Gloire en étouffa le ſouvenir (1).

ON m'a montré quelqu'un dont la phyſionomie, quoique altérée, annonçoit un grand caractère. Celui qui me le fit remarquer, m'en parla dans ces termes : Regardez bien, me dit-il, vous avez ſous les yeux un phénomène de force & de foibleſſe. Cet homme qui ſe ſurvit à lui-même, a cultivé juſqu'à trente ans avec le plus grand ſuccès, les Sciences & les Lettres. Un pas de plus, il en doubloit la borne. Etant tombé dans un Cercle de Joueurs, il y prit le goût du jeu, qui

(1) Je tiens ce fait de M. DE VOLTAIRE lui-même : il me l'avoit dit en particulier, & il a bien voulu le répéter en préſence de vingt perſonnes, chez M. L. M. D. V. *** ſon Hôte.

bientôt se convertit en rage (1). Malgré mes prières & mes larmes, il perdit en peu de temps tout ce qu'il possédoit.

COMME il avoit de la force, il fut sans désespoir. C'en est fait, me dit-il, j'ai joué *mon reste* hier au soir; je suis ruiné. Je fis pour lui ce qu'il auroit fait pour moi. Je voulus le consoler. Vous souffrez, lui-dis-je? — Je souffre, mais je ne suis point triste, parce que je sais me résigner. Adieu: je ne vous reverrai plus. Respectez mes malheurs & sur-tout ma volonté, le seul bien qui me reste!

L'ANNÉE révolue, je reçois un Billet & de l'argent. Je cours chez mon Ami. Je le retrouve assis au milieu de ses Livres, & dans l'attitude d'un homme absorbé par de profondes méditations. Je l'embrasse, je le félicite sur son nouvel état: il venoit d'hériter. Je me flatte, lui dis-je, que désormais vous saurez jouir, & que..... — Je ne jouerai pas davantage, me répliqua-t-il froidement. — Quel triomphe

(1) *Eheu! quam brevibus pereunt ingentia causis.*
CLAUDIAN.

pour la Philoſophie & pour les Lettres ! — Elles n'y gagneront rien : je ne lis plus, je ne penſe plus, je n'ai plus de deſirs.

IL tomba dans un morne ſilence. Un inſtant après, ſes yeux ſe ranimèrent : je les vis briller de leur ancien feu; j'écoutai. — Le reſſort de mon ame s'eſt briſé, mon Ami, tandis que je luttois contre un penchant plus fort que moi. J'ai tenté de ſubſtituer d'autres paſſions à ma paſſion fatale : celle-ci renaiſſoit toujours, ou plutôt elle ne m'a pas laiſſé un inſtant de relâche. Finiſſons, je n'ai plus la force de parler ni d'entendre.

EN le quittant, il me ſerra la main & me regarda d'un œil ſec, car il n'avoit plus de larmes. Maintenant, il me connoît à peine. Depuis vingt ans, il languit dans la même inertie.

J'AI rapporté cette Anecdote, dont je ſuis en état de fournir la preuve, pour ceux qui chériſſant les Sciences & les Beaux-Arts n'exiſtent, en quelque ſorte, que par les facultés intellectuelles.

CE que j'ai dit des Lettres, peut con-

venir à la plupart des autres professions. Sully recommandoit à quiconque étoit chargé de la conduite des affaires, ou manioit les deniers publics, de s'abstenir des jeux de hasard (1).

DANS la nouvelle carrière que je vais parcourir & dont j'ai tracé la route, j'aurai soin de m'adresser, plus directement, à ceux qui font ou détruisent les mœurs : aux Magistrats, aux Pères de Familles, aux Maîtres de Maisons. Je parlerai des Princes joueurs. Pour terminer cet Ouvrage, je mettrai sous les yeux des Monarques Européens les préceptes simples, mais sublimes, d'un Empereur qui gouverna par les Lois de la Morale le plus vaste des Empires : d'un Empereur ennemi déclaré de tous les vices, sur-tout de la fureur du jeu.

(1) Mém. de SULLY, Tom. III, L. X, pag. 270. *Londres 1745.*

Fin de la première Partie.

DE LA PASSION DU JEU,

SECONDE PARTIE.

Se trouve A PARIS

Chez N. L. MOUTARD, Libraire-Imprimeur de la REINE, rue des Mathurins, hôtel de Cluny.

Avec Approbation, et Privilège du Roi.

DE LA PASSION DU JEU,

DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS;

PAR M. DUSAULX, ancien Commissaire de la Gendarmerie, de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & de celle de Nancy.

Non ut desinat, sed ne vincat.

DÉDIÉ A MONSIEUR.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MONSIEUR.

M. DCC. LXXIX.

DE LA PASSION DU JEU,

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des progrès du Jeu.

Les rapports de mon ſujet, ſe multiplient à meſure que j'avance. Tantôt, je veux retourner en arrière pour ſimplifier mes idées : tantôt, impatient de peindre les convulſions des joueurs, j'anticipe ſur mon plan & je me dégoûte de la marche didactique. Je me dis : tu ne corrigeras perſonne. L'eſpérance renaît & je m'écrie : tu t'es bien corrigé ! Au lieu

d'écrire, je regarde, j'écoute : tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai entendu, vient alors frapper mes yeux & mes oreilles. Je vois fuir de la Cour & de la Ville, des familles dont il ne reſte plus aujourd'hui que les noms dédaignés : j'entends les cris des Mères éperdues, qui redemandent en vain au Magiſtrat conſterné, leurs époux, leurs enfans & leurs biens.

ON a déja vu, quelles ont été les viciſſitudes du jeu dans les différens ſiècles, quelle en eſt la fureur actuelle, ce qui l'entretient, ce qui l'augmente. Je n'ai fait, à ces derniers égards, qu'indiquer ce qu'il eſt temps de traiter.

ON ne croyoit pas, ſous Henri IV, que cette paſſion fût ſuſceptible de nouveaux accroiſſemens. « En 1668, dit » Baſſompierre, on jouoit à Fontaine- » bleau, le jeu le plus terrible dont on » eût jamais entendu parler : il ne ſe » paſſoit point de journées, ſans qu'il n'y » eût au moins vingt-mille piſtoles de » perte ou de gain. Ces piſtoles qui » s'en alloient bien vîte, étoient nom-

» mées *Quinterotes*, à cauſe d'un certain » *Quinterot* qui avoit ramené des chevaux » d'Angleterre. Il y avoit des ſignes de » diverſes valeurs : quelques-uns étoient » de cinq-cents piſtoles ; de ſorte qu'à » l'aide de ces marques, on pouvoit te- » nir dans ſa main des ſommes exorbi- » tantes (1). »

CE jeu qui n'avoit lieu qu'à la Cour & chez les Grands, on le joue maintenant dans toute la France & chez les Etrangers. Nous avons auſſi des ſignes de convention, à l'aide deſquels nous jouons ſecrettement nos contrats, nos maiſons, nos Terres. En Ruſſie, on joue ſes Eſclaves : il n'eſt pas rare ſoit à Pétersbourg, ſoit à Moskou, de voir de pauvres familles appartenir, ſucceſſivement, à dix Maîtres en un ſeul jour.

ON cherchoit autrefois l'occaſion de jouer : à préſent on annonce les Parties, on fait courir des Billets circulaires. Les joueurs de tout pays ſe connoiſſent, correſpondent enſemble. C'eſt principale-

(1) Mémoires de BASSOMPIERRE, Tom. I, pag. 206.

ment aux Eaux, que ſe tiennent les Diètes, que ſe forment les confédérations.

DE temps en temps on voit des joueurs *d'outre-mer*, plus riches & non moins hardis que ce Capitaine, qui vouloit jouer vingt-mille écus contre l'une des Galères d'André Doria (1) : on les voit débarquer de part & d'autre avec des millions, défier les Souverains, les Princes, faire tête à tout le monde. Lorſqu'ils ont, pendant la paix, triomphé de leurs Rivaux, ils rapportent inſolemment chez eux des *Dépouilles Opimes* (2).

DEPUIS quelque temps on ne veut plus jouer que de l'or, même chez des Bourgeois. L'argent s'avilit : pour en purger le *Tapis*, pour forcer les Acteurs à développer leurs *Rouleaux*, les *Banquiers* ont ſoin de ramaſſer les Ecus, de les mettre de côté à meſure qu'ils les gagnent.

ON vient de ſupprimer un Tripot dont

(1) *Voyez* le Chap. IX. de la première Partie, p. 58.

(2) Les *Dépouilles opimes* étoient, à Rome, celles que l'on remportoit ſur le Chef ou Commandant de l'armée ennemie.

la Maîtreſſe, tous frais faits, recueilloit cinq à ſix-cents livres par ſéance : chaque fois qu'on jouoit chez elle, on uſoit pour dix *Louis* de Cartes. A ce Tripot ſubalterne, en a ſuccédé un autre qu'il eſt plus difficile du ſupprimer. Je ne me rappelle pas quelles ſont les conditions *du Bail :* mais je ſais qu'un grand Hôtel eſt défrayé ; que l'Entrepreneur compte *tant* par mois pour la Table, *tant* pour le Secrétaire &c.

CALCULEZ, d'après cela, & l'énormité de nos jeux actuels & l'affluence des joueurs.

CHAPITRE II.

De quelques imprudences relatives à la passion du Jeu.

DANS les temps où cette passion n'étoit pas si ardente que de nos jours, on badinoit avec le hasard sans en préſager les ſuites. Pour égayer les Méthodes de pluſieurs ſciences abſtraites, on emprunta de certains jeux des moyens d'inſtruction.

PYRRHUS Roi d'Epire, habile en ſtratagêmes militaires, avoit imaginé de faire enſeigner cet art ſur un Damier (1) : a-t-il fait par-là de bons Officiers, des Soldats intrépides? j'en doute. Si les mêmes cauſes dans des circonſtances pareilles, produiſent des effets ſemblables, je ne doute point que ce procédé, n'ait conſidérablement augmenté le nombre des joueurs.

(1) *Pyrrhus autem peritiſſimus ſtratagematon fuit: primuſque quemadmodum ea diſciplina per calculos in tabula traderetur, oſtendit.* DONAT. in Eunuch. TERENT. Act. IV, Scen. VII, v. 13.

UN Commiſſaire des Guerres, obtint de Louis XIV le privilège excluſif d'établir ce qu'il appeloit *le jeu des Lignes*, que l'on nomma enſuite *les jeux du Monde ou des Fortifications :* c'étoit une eſpèce d'introduction à la Géométrie. Cette Ecole, trop fréquentée, devint bientôt un *Rendez-vous* des joueurs. Il en réſulta de ſi grands inconvéniens, que le privilège en queſtion fut révoqué par deux Ordonnances ſucceſſives (1).

SI je ne craignois pas de paroître trop minutieux, je pourrois à cet égard citer bien d'autres mépriſes : mais on ne péche plus par mégarde.

(1) Les Lettres Patentes accordées au ſieur Deſmartins, en juillet 1673, pour l'établiſſement *du jeu des Lignes, &c.* furent révoquées premièrement en octobre 1683, ſecondement en février 1689.

CHAPITRE III.

Principales cauſes de la perpétuité du Jeu.

IL eſt des préjugés, des goûts & des uſages dont on ſe laſſe par inconſtance : il en eſt de ſi nuiſibles & tellement dépourvus d'illuſion, qu'on y renonce ſans effort à meſure que la lumière ſe répand, que la raiſon ſe fait entendre. Pourquoi la fureur du jeu, de toutes les paſſions la plus funeſte, n'eſt-elle ni ſujette à l'inconſtance, ni docile aux préceptes? Je l'ai déja dit : c'eſt qu'elle eſt la médiatrice des autres paſſions, dont elle reçoit l'élan qu'elle leur rend à ſon tour.

CETTE fureur qui ſéviſſoit pour de vils intérêts, dans les forêts de certains Peuples vagabonds, & qui, dans les temps poſtérieurs, n'étoit guère que le vice des hommes fortunés, a trouvé bien d'autres alimens au ſein de nos Capitales voluptueuſes, où l'on n'exiſte que dans l'opinion d'autrui, où les beſoins factices irrités par

la concurrence, ſont plus urgens que les beſoins réels.

LE luxe, les impôts, l'inégalité des fortunes & la misère du plus grand nombre, tout ce qui devroit amortir le jeu ne ſert qu'à le ranimer. Riches ou pauvres, ſains ou malades, le ſavant & l'ignorant, le manant & le noble, tout le monde veut jouer : « On le veut, dit un grand Ora» teur (1), à quelque prix que ce ſoit; & » nulle conſidération, peut-être, n'en fera » revenir. »

D'où viendra le remède ? Sera-ce des Gouvernemens ? ils ſont toujours ſi pauvres, que l'on ne ſauroit compter ſur eux lorſqu'il s'agit d'argent : ſera-ce de l'expérience ? nous deſirons trop, pour n'être pas ſéduits.

L'EXPÉRIENCE de quelque manière qu'on l'enviſage, ſoit empruntée, ſoit acquiſe, n'appartient guère en propre, qu'à ceux qui méditent plus qu'ils n'agiſſent :

(1) BOURDALOUE. *Sermon ſur les Divertiſſemens du Monde, IIe. Partie.*

tandis que, pour maintenir l'harmonie ſociale, ce devroit être tout le contraire.

ECRIVEZ après cela : flattez-vous de corriger les Hommes ! N'importe, écrivons : proteſtons contre le vice, afin que tout le monde n'en ſubiſſe pas le joug.

S'IL n'a pas fait, dira-t-on, tout le bien qu'il deſiroit, il l'a tenté du moins, il l'a voulu.

CHAPITRE IV.

Quel eſt, en dernier reſſort, l'effet de l'avidité ſur les Nations.

SEROIT-IL vrai que les Hommes ne fuſſent bons & heureux, du moins autant que leur condition le comporte, qu'entre les deux extrêmes de la civiliſation ? La perfectibilité morale, car il ne s'agit pas ici de l'induſtrie, auroit-elle, malgré nos Livres & nos Lois, un terme fixé par la nature des choſes ? Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que l'habitude de la vertu, ne ſe trouve que dans l'âge moyen des diverſes

ſociétés. Les anciennes Républiques, ont toutes commencé par la barbarie & ſini par l'avarice.

CE fut en vain que le Cenſeur de Tibère, de Néron & de Domitien, cria d'une voix de tonnerre à ces Brigands qui dévoroient les Provinces conquiſes : Gardez-vous de réduire au déſeſpoir des hommes vaillans & malheureux. Quand vous raviriez le peu d'or & d'argent qu'ils possèdent, vous ne leur ôteriez point leurs boucliers ni leurs épées, leurs caſques ni leurs flèches : il reſte encore du fer à ceux qu'on a ruinés (1).

LE dévouement de Juvénal, l'exemple de Veſpaſien, de Titus, & les préceptes de Marc-Aurèle, ne purent tempérer l'avidité romaine. Dix ſiècles après, cette avidité fut réduite en ſyſtême : on ſoutint que la proſpérité publique, pouvoit réſulter des malheurs particuliers.

A MESURE que les abus s'accréditèrent, la Probité elle-même n'oſa plus les

(1) Juv. Sat. VIII, v. 225.

attaquer, de crainte de troubler l'ordre quel qu'il fût : de crainte de rompre les ſeuls liens, qui retenoient encore les Nations corrompues. Toute manœuvre lucrative, fut maintenue par les ſucceſſeurs de celui qui l'avoit inventée. C'eſt ainſi que ſe prolonge l'inſtinct de la rapacité.

QUAND on conſidère la marche convulſive des Nations, il ſemble, indépendamment de l'influence continuelle de la cupidité, que les uſages ſouvent abſurdes ont fait les Lois, qu'ils les refont au haſard, & que les vices qui nous minent ſourdement, deviennent enfin plus abſolus que ces mêmes Lois, toujours vaines ſans les mœurs. De-là ces Empires qui ſe fondent, tandis que d'autres s'abîment : de-là ces alternatives de bien & de mal, où notre prudence n'a que la moindre part.

IL eſt un remède aux maux qui déſolent ce Continent avare : remède triſte il eſt vrai ! mais la Nature que l'on ne viole point impunément, le prépare en ſilence. Voyez comme elle a toujours agi : conſ-

tante dans ſa marche & dans ſes révolutions elle agira de même, à moins que le Luxe ne rétrograde.

LES Cadavres de cent Villes plus fameuſes que les nôtres, leur préſagent le même ſort. Lorſque les Sociétés auront été diſſoutes par nos viles paſſions, il faudra bien, & ce que j'annonce s'exécute dans un autre Hémiſphère, il faudra bien rappeler l'honneur, le courage, la force & la vertu.

SOUS Juſtinien, la peſte engendra la famine dans Rome : ce fut alors, dit Procope, que la débauche s'arrêta, que les plus diſſolus changèrent de conduite.

CHAPITRE V.

Joueur Sauvage.

ON a vu quelle pouvoit être la fureur du jeu, avant que les Hommes sortîssent de la barbarie. Je l'ai suivie cette fureur, autant qu'il m'a été possible, dans les différens degrés de Civilisation. J'ai remarqué qu'elle ne s'exerce chez les Sauvages, qu'en proportion de leurs moyens & des rapports qu'ils ont entr'eux. N'étant pas resserrés par des murs, vivant de peu, ne faisant que des pertes réparables, non-seulement ils sont moins à plaindre que les joueurs civilisés, mais encore leurs jeux ne sauroient avoir autant d'influence que dans nos Villes, où le Peuple entassé s'échauffe & se corrompt par le contact.

PRESQUE dénués de prévoyance, ils se nourrissent d'une partie de leur chasse & jouent le reste, moins pour se procurer de fortes sensations, que pour s'exempter de leurs fatigues accoutumées.

LE Sauvage ne joue pas toujours. Sous

peine d'endurer le froid, la ſoif & la faim, les ſeuls Tyrans qu'il ait à redouter, il eſt contraint de pourvoir lui-même à ſa ſubſiſtance : bien différent de nos joueurs Européens, pour qui l'on sème & l'on recueille, pour qui l'on s'arme & l'on ſe bat, tandis qu'ils ſe livrent entr'eux des combats domeſtiques, non moins préjudiciables aux Mœurs, que la perte des Batailles ne le ſeroit à la Patrie.

EN général, ils ſont avides, cruels, ſuperſtitieux : mais on ne voit parmi leurs Hordes errantes, ni Suicides prémédités, ni Banqueroutes frauduleuſes, ni tant d'autres manœuvres ſi révoltantes, que de grands Eſprits ont préféré l'inſtinct des Sauvages, à cette raiſon ſuperbe dont nous ſommes trop fiers.

ON ne voit point chez eux de Loteries inſidieuſes : on n'y voit point de Tripots privilégiés, mis à contribution ſous de vains prétextes. Si jamais ils ſe policent, ils apprendront, à leurs dépens, ce que c'eſt que la cupidité quand on l'irrite, & quand tous les reſſorts en ſont tendus.

EXEMPTS de nos travers ſans que leur condition en ſoit plus deſirable, l'occaſion fait leurs vices plus ſouvent que le projet. On ſe rencontre, & l'on ſe met à jouer. On perd la peau d'un Ours ou d'un Lion: bientôt on en terraſſe d'autres & l'on prend ſa revanche. Quels que ſoient leurs revers, la Terre qui les ſoutient reſte toujours en commun.

DANS certaines contrées, ils ont des Séances ſolemnelles & d'autant plus impoſantes, qu'il y va de tout ce qu'ils poſsèdent. Ils jouent encore pour ſe rendre leurs Divinités favorables, pour en obtenir des ſorts heureux: ou bien, pour écarter les maladies & les fléaux qui les déſolent (1).

DÈS que leurs *Magiciens* ont preſcrit

(1) « Leurs Magiciens ont coutume de conſeiller » une grande Partie de jeu, comme l'un des moyens » les plus efficaces d'appaiſer leurs Divinités, ou de » rendre la ſanté aux malades, &c. » *CHARLEVOIX, Hiſt. de la Nouv. France, Tom. III, pag. 262.* « Ils » ne négligent rien pour avoir des ſorts qui les ren- » dent heureux: ils ſe préparent au jeu, par des jeûnes » auſtères de pluſieurs jours, &c. » *LAFITEAU, Hiſt. des Sauvages Amériq. Tom. II, pag. 341.*

ces

ces ſortes d'expiations, on s'y diſpoſe par des jeûnes auſtères. Tantôt, la moitié d'une Peuplade joue contre l'autre : tantôt, les Peuplades voiſines ſe défient, ſe rapprochent ; & donnent, à la face du Soleil, des ſcènes où la brute nature rugit en liberté.

DE part & d'autre, ils dépoſent en monceau le prix de la victoire : viles dépouilles à nos regards ! mais qui leur ſont auſſi chères que les nôtres. Comme s'ils invoquoient un Génie terrible & malfaiſant, ils pouſſent des cris horribles ſuivis d'un morne ſilence, bientôt interrompu par des ſoupirs, par des ſanglots. Cependant, la fureur concentrée s'accroît à meſure qu'ils approchent de la fatale déciſion.

LES Députés s'avancent, tenant entre leurs mains les inſtrumens du jeu. L'impatience redouble, la rage éclate. On ſe frappe, on ſe meurtrit. La ſueur & le ſang ruiſſellent ſur les corps déchirés, de ces hommes accoutumés à vaincre dans toute autre circonſtance : de ces hommes nerveux, qui s'indignent de n'être impuiſ-

ſans que contre le haſard, qu'ils adorent, qu'ils tâchent de fléchir (1).

QUAND le ſort a prononcé, ſans impoſture, on ſe réſigne : le tumulte s'appaiſe. D'autant plus ſoumis à la néceſſité qu'ils raiſonnent moins, ils ſe diſperſent. De nouvelles Courſes font bientôt oublier cette récente calamité, ſans néanmoins les délivrer du penchant qui les raſſemble ou les ſépare, ſelon que leur cupidité jouit ou manque des alimens qui la nourriſſent.

TELS ſont les joueurs ſauvages : voyons quels ſont les nôtres. Malgré cet informe parallèle, je n'en ſuivrai pas moins la route que je me ſuis preſcrite. Ce que je viens de rapporter, je l'ai lu ſeulement : ce qui me reſte à dire, je l'ai vu, je l'ai ſenti.

(1) « Ils ſe frappent eux-mêmes, ſe donnent des » coups terribles & entrent dans une action ſi véhé- » mente, que, quoiqu'ils ſoient à demi nus, ils ſont » d'abord tout en ſueur, comme s'ils ſortoient de » l'exercice le plus violent. » *LAFITEAU, &c. T. II.*

CHAPITRE VI.

Joueur civiliſé.

ON diroit que l'Homme civil, pour s'affranchir de la gêne du Contrat ſocial, a conſervé la médiation du haſard comme une diſpenſe de ſes devoirs, comme un titre de ſon ancienne indépendance : reſſource funeſte ! & qui le rend encore plus malheureux que les Sauvages.

JE n'ai guère conſidéré, juſqu'à préſent, que le Joueur iſolé : il eſt temps de les raſſembler & de les mettre aux priſes, afin d'achever le parallèle que je viens d'ébaucher.

« RIEN n'eſt ſi grave & ſi ſérieux, dit La » Bruyère, qu'une aſſemblée de Joueurs : » une triſte ſévérité règne ſur leurs viſa- » ges; implacables l'un pour l'autre & irré- » conciliables ennemis, tant que la ſéance » dure, ils ne connoiſſent ni liaiſons ni » diſtinctions. Le haſard ſeul, aveugle & » farouche Divinité, préſide au Cercle & y » décide ſouverainement : en un mot,

» toutes les paſſions ſuſpendues cèdent à » une ſeule; c'eſt celle du jeu. »

LE Peintre des mœurs du ſiècle précédent, entraîné par ſon ſujet, négligeoit les détails : à l'exemple de Montaigne, il ne prenoit que *le ſommet des idées* les plus piquantes, & laiſſoit à d'autres le ſoin de les commenter (1).

LES approches de ces ſéances où *l'on joue de ſon reſte*, forment un ſpectacle ſingulier, pour celui qui connoît les Acteurs & l'eſprit qui les anime. A meſure que le Cercle s'augmente, le cœur s'épanouit : on ſe félicite, on s'embraſſe, on regrette les abſens. Les careſſes des Joueurs, rappellent l'idée de ces Tigres radoucis en attendant leur proie : qu'importe, en effet, qu'ils aient une face humaine, ſi le cœur recèle la cruauté des bêtes les plus féroces ?

LE ſignal eſt donné, le jeu commence. Auſſi flegmatiques que les Sauvages ſont emportés, on croiroit qu'ils vont traiter de ſang froid, quelque affaire ſérieuſe.

(1) *Des idées*, diſoit MONTAIGNE, *je n'en mets que les têtes.*

D'abord, ils étalent de l'or & le comptent ſans proférer un ſeul mot, bien sûrs d'être entendus! Ils ſe meſurent enſuite, ils s'eſſayent, juſquà ce que le *preſſentiment* ait réveillé l'audace.

DÉJA chacun deſire des révolutions, & les redoute. Les plus impatiens ou les plus adroits, font alors diverſes tentatives. Les uns, pour décider ceux qui balancent, les raillent ou ſe les aſſocient: ſoit qu'ils les faſſent gagner ou perdre, ils ſavent ce qu'ils font. Les autres, par de sûrs artifices, hâtent les progrès de la cupidité trop lente: comme on voit des gens conſommés dans l'Eſcrime, *ſe découvrir* à deſſein, & *donner un jour* à leurs Adverſaires, afin de les atteindre plus sûrement.

DÉFIEZ-VOUS de ces Joueurs vaporeux, qui bâillent ſur un tas d'or. Vous croyez qu'ils tombent de fatigue? leurs yeux & leurs mains, travaillent ſecrettement à fixer la fortune.

D'AUTRES toujours agités de ſang froid, parlant toujours & brouillant tout pour donner le change, ſe plaignent du ſort au

milieu des gains répétés que leur bourſe engloutit furtivement. « On ſait, dit un an-» cien Auteur, le nombre des jours qui ſe » ſont écoulés depuis *la Création du Monde*, » mais on ne ſait jamais ce que les Joueurs » perdent au jeu : ceux qui gagnent en » dénient le compte, ou ne s'en ſou-» viennent plus, ayant ſerré l'argent *au* » *ſein*, *dans leurs Manches*, *ou dans les* » *poches de leurs Chauſſes* (1). »

LEUR politique, en pareil cas, eſt d'écarter les Emprunteurs; &, chaque fois qu'ils gagnent, de ſouſtraire une partie de leurs gains. Pour mieux diſſimuler, quelques-uns empruntent de temps en temps, afin de perſuader qu'ils ne *font rien*, quand on les voit payer leurs dettes à la fin de la Partie.

UN Sophiſte Anglois, apperçoit dans l'habitude que les joueurs ont de cacher leurs gains, *un mélange de gratitude & de pitié*. « Il eſt certain, dit-il, que notre » amour-propre nous oblige, & même

(1) Les Diverſes Leçons d'ANTOINE DUVERDIER, &c. pag. 493.

» avec tyrannie, à chérir quiconque nous » procure quelque avantage, à deſſein ou » ſans y penſer. »

S'IL avoit dit que les joueurs aiment ceux qui perdent, comme ils aiment les Cartes ou les Dez qui les font gagner, je l'aurois compris: mais il ne raiſonnoit pas de bonne foi. « Après un mois, ajoute-t-il, après » huit jours & moins encore, lorſque les » idées d'obligation & de reconnoiſſance » ſont effacées de la mémoire de celui qui » gagne; lorſque celui qui perd, ayant » repris ſon humeur accoutumée, étant » moins ſenſible à ſa perte, peut en rire; » lors, enfin, que celui qui a gagné, n'eſt » plus ſollicité par la pitié, par la crainte » ou par le ſoin de ſa conſervation, il ne » fera plus aucun ſcrupule d'avouer natu- » rellement ce qu'il a gagné: ſi la vanité » ſe joint au plaiſir du gain, il s'en vantera, » ſouvent même il l'exagérera (1). »

QUE ſignifie ce verbiage? *Mandeville* s'étoit apperçu que parmi ceux qui n'ont

(1) Fable des Abeilles, &c. Tom. I, pag. 71 & 72.

pas encore perdu toute idée de juſtice, il y avoit de part & d'autre dans les premiers inſtans, de la pudeur, des regrets ou des remords involontaires que le temps diſſipoit : ce qui ne prouve rien contre le reproche que je fais à la plupart des joueurs, de n'être que des menteurs & des perfides.

CHAPITRE VII.

Suite du précédent.

LE vin, la colère & le jeu, diſent les Rabbins, nous montrent tels que nous ſommes (1). Je ne joue point, diſoit un grand Politique, parce que je ne veux pas donner *la clé de mon ame :* dans les ſéances dont il s'agit, quelques précautions que l'on prenne, elle échappe à la fin *cette clé* ſans qu'on la donne.

PARMI toutes ces feintes dont je viens de parler, inſenſiblement les figures ſe démontent, les maſques tombent, & la

(1) THOM. HYDE. *De Lud. Oriental.*

laideur de la paſſion ſe manifeſte toute entière. Les Vénitiens, pour en cacher les traits, avoient imaginé des maſques rians: de ſorte que le *Perdant* au déſeſpoir, rioit au nez de celui qui s'emparoit de ſon argent, d'un air cynique & railleur.

LE jeu redouble. On diroit qu'un ulcère dévore ſecrettement les joueurs. Leurs mains tremblent, leurs yeux ſe troublent. Ils écument, ils balbutient. Ils veulent & ne veulent plus. Ce ſont des enfans, ou plutôt des frénétiques. Ne pouvant ſe décider, ils retirent & repouſſent leur *miſe* juſqu'à ce qu'ils cédent, aveuglément, à la dernière impulſion.

VOUS les verriez, n'oſant enviſager leur jeu, *filer la carte* & s'arrêter ſoudain, de peur de ſavoir ce qu'ils veulent apprendre. Il en eſt qui, ſur l'apparence d'un *Brelan*, commencent par *engager leur Tout*, avant de s'être aſſurés de leur jeu.

LE procédé de ceux qui s'expoſent ainſi, tandis qu'ils tiennent entre leurs mains le ſecret de la fortune, vient, comme je l'ai dit, ou de l'audace qui couvre la crainte,

ou du préjugé qui rend les hommes plus ſenſibles aux effets du bonheur, qu'à ceux de l'induſtrie.

LE moment arrive où chacun s'oubliant ſoi-même, ne reſpectant plus rien & confondant tout, quelques-uns s'écrient qu'ils ont perdu lorſqu'en effet ils ont gagné. C'eſt alors que le Noble obéit au Manant qui le tient ſous le joug, tandis que celui-ci l'inſulte ou le careſſe, ſelon le caractère de ſon inſolence. C'eſt alors, que le Grand Seigneur s'humaniſe avec le Financier. Le jeu finit ou ſe prolonge, ſelon l'Etiquette du lieu.

IL faut les voir lorſqu'ils ne ſont qu'entr'eux, & libres de toutes bienſéances ! Quand ils ſont bien allumés, les heures & les journées s'écoulent ſans qu'ils s'en apperçoivent. Autant de joueurs, autant de machines qui ſe remontent d'elles-mêmes, & dont le mouvement ne ceſſe que lorſqu'elles ſe détraquent.

LA rage de cet inſtinct leur fournit des forces ſuffiſantes, pour ſouffrir ce qui rebuteroit l'honneur & le courage. Tels &

plutôt uſés que ces malheureux condamnés à vieillir dans *les Mines*, ils dépériſſent avant l'âge : la plupart, à quarante ans, ſont déja décrépits (1).

ON a vu des joueurs reſter trois, quatre & quelquefois cinq jours de ſuite, aſſis à la même table de jeu. Ils ne veilloient pas; ils ne dormoient pas non plus : leur état, reſſembloit à l'inſomnie d'un criminel rêvant à la *Torture*.

ON les a vus dans ce long ſupplice, dont quelques-uns ont expiré, prendre furtivement de la main des valets de quoi ſe ſuſtenter, & vaquer en murmurant aux beſoins naturels. *Il eſt bien queſtion de ces misères*, diſoit l'un d'eux, *ne perdons point de temps!* N'eſt-il pas permis de s'écrier : N'EST-CE-LA QUE DE LA FUREUR (2)?

RAPPROCHEZ les traits : comparez le joueur ſauvage au joueur civiliſé. L'un fait

(1) OVIDE dit que les jeux de haſard ſont abrutiſſans & qu'ils énervent :

Eripiunt omnes animis ſine vulnere nervos.
Remed. Amor. v. 143.

(2) *Simplex ne furor?* JUV. Sat. I, v. 92.

pitié : l'autre n'inſpire que du mépris. Il s'en faut bien, cependant, que j'aye achevé le tableau de cette fureur Anti-ſociale, qui confond aujourd'hui tous les rangs, corrompt toutes les conditions.

CHAPITRE VIII.

De la ſorte d'égalité qui règne parmi les Joueurs.

DEPUIS que l'Europe a renouvelé le culte de la Fortune (1), avec plus d'ardeur que ces avares Conquérans, qui furent à leur tour dévaſtés par les Barbares, on a vu diſparoître la décence & la ſubordination : on a vu les dernières traces des caractères nationaux s'effacer rapidement, tandis que les ſentimens naturels n'avoient pas un meilleur ſort.

NOS Pères durent ſe féliciter, ſans doute, lorſqu'une politique auſſi coura-

(1) *Quandoquidem inter nos ſanctiſſima divitiarum Majeſtas ; & ſi funeſta Pecunia templo Nondum habitas.* JUV. Sat. I, v. 113.

geuſe que ſalutaire, réprima ces Seigneurs hautains qui durant pluſieurs ſiècles, n'avoient pas moins captivé leurs eſprits que leurs perſonnes : ils durent chérir leur nouvelle exiſtence, quand l'induſtrie, encouragée & ſoutenue par un vrai Monarque, leur ouvrit enfin la carrière de la fortune, qui de tout temps n'a ceſſé d'aboutir aux honneurs.

ON affermit, dans ces conjonctures, l'égalité politique, ſans laquelle il n'y auroit que des Maîtres & des Eſclaves. Des millions de Serfs ſe transformèrent en hommes libres ; & les Nobles apprirent à reſpecter, juſque dans les derniers rangs, ceux dont les rejetons devoient un jour ſuppléer à leurs races éteintes.

AVEC de la conſtance & du travail, tout le monde eut droit à tout. Mais cette active induſtrie, qui recréa ſi promptement les Sciences & les Arts, qui découvrit les tréſors du Nouveau Monde, & changea pour ainſi dire la face de la Terre, cette induſtrie mal dirigée, enfanta le Luxe père de l'oppreſſion : loin de ſim-

plifier les Tyrans, elle ne fit en dernier reſſort que les multiplier.

QUE de maux s'enſuivirent! On préféra les Richeſſes idéales aux vraies Richeſſes. Dans pluſieurs Royaumes, il y eut plus de *papier* que d'argent, plus d'argent que de denrées. Bientôt, on fut contraint d'expatrier les indigens ; d'augmenter le nombre des priſons ; de conſtruire des *dépôts*, pour y entaſſer ceux qui, n'ayant que des bras inutiles aux beſoins de la Molleſſe, la faiſoient trembler dans les Campagnes & dans les Villes.

QUAND la pitié forçoit d'ouvrir ces demeures fétides & ténébreuſes, ces antres de la Mort, les rues, les chemins étoient remplis de ſpectres mendians : on y rencontroit, à chaque pas, la misère ſuppliante à côté du faſte inſolent.

CEPENDANT, on ſoutenoit qu'il falloit bien ſe garder de rendre l'aiſance trop générale. Si quelqu'un objectoit que c'étoit abuſer du malheur, le pouſſer à bout, on ſe moquoit de ſa ſimplicité, en lui montrant des roues & des gibets.

LA Société qui n'avoit été compoſée que de Nobles & de Serfs, ne le fut enfin que de Riches & de Pauvres. On diſoit, néanmoins, que l'égalité s'établiſſoit de plus en plus : on le diſoit ! cette fauſſe égalité, démentie par le fait, ne fut guère moins funeſte que la ſervitude féodale, quand l'or devenu le tarif de l'honneur, fournit le moyen d'uſurper impunément le prix de la vertu, de faire de grandes alliances, & de paſſer, ſans intermédiaires, du Comptoir en un Palais.

DÈS que l'aſcendant des Richeſſes fut bien avéré, on fut égaux, parce que l'on fut également dégradés (1). C'eſt ſur-tout parmi les joueurs, que règnent tous les inconvéniens de cette honteuſe égalité. Le privilège, ou plutôt l'abus des jeux dont il s'agit, eſt de confondre tous les rangs, de les corrompre l'un par l'autre.

LE Roi de Pologne, Duc de Lorraine, avoit coutume de ſe retirer vers les neuf heures du ſoir du ſallon de Lunéville ; &

(1) *Facinus quos inquinat æquat.* LUCAN.

c'étoit alors que le gros-jeu commençoit. Pour avoir des Acteurs, on laiſſoit entrer, on ramaſſoit indiſtinctement quiconque avoit de l'argent à perdre : *Qu'on appelle les Grands* (1), s'écrioit ironiquement un Spectateur.

DANS les révolutions heureuſes & dans les grandes calamités, les hommes franchiſſent l'intervalle qui les ſépare, pour jouir enſemble ou pour ſe conſoler.

QUAND Xénophon, vers la fin tant deſirée de ſa périlleuſe *Retraite*, apperçut la mer qui l'approchoit de ſa patrie, lui, tous les Généraux, tous les Officiers de ſon armée, ſe mêlèrent parmi les ſoldats & les embrassèrent, ſe félicitant, avec eux, d'un retour qui tenoit du prodige (2).

A l'iſſue d'un grand échec & long-temps après la *Retraite des dix-mille*, lorſque les débris de l'armée de Pétus eurent rejoint celle de Corbulon ſur les bords de l'Eu-

(1) Hémiſtiche de la Tragédie d'*Inès de Caſtro*.

(2) *Retraite des Dix-Mille*, L. IV, §. 40, dont nous venons d'avoir une Excellente Traduction, publiée par M. LARCHER, qui prépare celle d'Hérodote.

phrate,

phrate, on gémit, on pleura des deux côtés en déteſtant la guerre : les paſſions ſuperbes de la proſpérité ſe turent ; la pitié ſeule fit entendre ſa voix, ſur-tout parmi les Subalternes (1).

AU jeu, quel qu'en ſoit l'évènement, n'attendez rien de tel : les joueurs ne ſe raſſemblent que pour trafiquer de leurs vices. Il ne réſulte de ce mélange, qu'une corruption réciproque, qu'une peſte générale. Les travers de la Nobleſſe & les voluptés de l'opulence, ſe combinant avec les goûts crapuleux d'un tas d'Aventuriers, il en ſort des monſtres dont il n'étoit pas poſſible de préſager l'exiſtence.

UN joueur vient, dans le jardin du Luxembourg, de tirer un coup de piſtolet ſur ſa jeune Epouſe irréprochable : il s'eſt tué lui-même, de dix coups de poignard (2). D'où venoit ſa fureur ? du jeu, & des liaiſons qu'il y avoit contractées.

(1) *Deceſſerat certamen virtutis, & ambitio gloriæ, felicium hominum affectus : ſola miſericordia valebat, & apud minores magis.* TACIT. Ann. Lib. XV, §. 16.

(2) Le 30 avril 1779, à trois heures après midi.

CHAPITRE IX.

Dangers de certaines liaiſons, & principalement de celles que l'on contracte au Jeu.

« POUR vivre heureux, dit Saint-Evremond, il faut faire peu de réflexions ſur » la vie, mais ſortir ſouvent hors de ſoi; » & parmi les objets que fourniſſent les » choſes étrangères, ſe dérober la connoiſſance de ſes propres maux (1). » Ce précepte, tient rarement ce qu'il promet.

PRESQUE tous nos chagrins & nos malheurs, viennent de nos liaiſons. Combien de fois l'homme juſte & bienveillant, a regretté pendant la nuit les démarches les plus innocentes, a ſoupiré des bleſſures de la journée !

QUE ceux qui, pour ſe tirer d'eux-mêmes & par un régime ſoi-diſant philoſo-

(1) Œuvres de SAINT-EVREM. Tom. I. *Diſcours ſur les Plaiſirs, à Madame d'Olonne.*

phique, ſe jettent les yeux fermés dans le tourbillon des ſociétés les moins nuiſibles, ſe rappellent je ne dis pas pluſieurs années, mais ſeulement quelques mois, quelques ſemaines : ils ſeront forcés de convenir, s'ils ont de la délicateſſe & de la ſenſibilité, qu'excepté les momens paſſés au ſein de l'amitié fidèle & ſouvent éprouvée, la ſomme des autres n'a dépoſé dans leurs ames, que des levains qui les ont aigries contre leurs ſemblables.

SI l'on ne ſe recherchoit que pour s'aimer, que pour ſe rendre des ſervices mutuels, il conviendroit d'ouvrir ſon cœur & ſes bras à tout le monde : mais ce n'eſt pas l'eſtime & la bienveillance qui nous raſſemblent. C'eſt, au défaut de l'intrigue, l'inquiétude & la nullité qui nous mettent, ſans ceſſe, à la quête d'un bonheur dont nous n'avons que des idées vagues ; & auxquelles néanmoins nous ſacrifions le repos, la ſûreté, ces deux baſes eſſentielles de l'exiſtence morale (1).

(1) *Novit paucos*
Secura quies. SENEC. Tragic.

CICÉRON pour diffamer les Juges de Clodius, les compare à ceux qui hantoient les maiſons de jeu (1). Quoique tous les joueurs ne ſoient pas des infâmes, la plupart n'en ſont guère moins répréhenſibles, parce qu'ils s'expoſent à le devenir.

UN ſcélérat habile & éloquent, cherchoit un complice: ce fut au jeu qu'il le trouva. Ne croyez pas qu'il ſe ſoit adreſſé à un homme ſuſpect: il choiſit le mieux famé, mais auſſi le plus ardent & le plus malheureux. Après ſe l'être attaché par la reconnoiſſance, il attendit un dernier revers pour lui déclarer que, tous deux, ils étoient ſans reſſources. Quand il le vit au déſeſpoir: Tu veux mourir, lui dit-il, & moi je veux réparer nos malheurs. Laiſſes-en périr un autre: ſuis-moi. Celui-ci le repouſſe d'abord, & le ſuit enfin. Il lui voit commettre un aſſaſſinat, en commet un autre de ſon côté, & meurt ſur-le-champ de la main du Monſtre qui l'avoit entraîné (1).

---

(1) *Non enim unquam turpior in ludo talario conſenſus fuit.* CIC. ad Attic. Epiſt. XVI, Lib. I.

(2) Une grande Ville, ſait les noms des Acteurs de cette affreuſe Tragédie.

DE ces réduits publics & clandeſtins, où fermentent tant d'intérêts & de paſſions contraires; où ſe rencontrent tant de gens incompatibles par la naiſſance, les moyens, les mœurs & les emplois: de ces ardens foyers, où chacun n'apporte que l'énergie du vice, ſortent confuſément la misère, le parjure, l'opprobre & le duel (1).

QUAND vous gagnez parmi des inconnus une ſomme conſidérable, dirois-je à ceux qui ne jouant pas pour vivre ſont moins ſujets à s'oublier, ſavez-vous ſi celui qui la perd n'a pas riſqué, ſoit le bien d'autrui, ſoit le pain de ſes enfans: s'il n'ira pas, en vous quittant, commettre un crime ou du moins une baſſeſſe? La turpitude de ceux que vous fréquentez au haſard, ne ſauroit-elle rejaillir ſur vous? Ne ſauroit-on vous ſoupçonner, comme tant d'autres qui n'avoient contre eux que leurs ſuccès? N'eſt-ce rien, en pareil cas, que le ſoupçon?

LES moindres ſoupçons tiennent lieu

(1) Pour te le faire court, de tous les jeux de ſort
Rien que débat, malheur & blaſphême ne ſort.
ANT. DUVERDIER.

d'évidence & ſervent de preuve, dans un monde où chacun ne cherche que des prétextes, pour s'élever ſur les ruines de ceux qu'il calomnie (1).

LEUR prudence ne s'étend pas ſi loin : ces liaiſons, répondent-ils, ne durent pas plus que la Séance. J'avoue que beaucoup de joueurs refuſent de ſe reconnoître au grand jour, & même qu'ils ſe déſavouent réciproquement, quand ils n'ont pas d'autres rapports. Ce déſaveu ne ſuffit pas.

TOUT rapport, a des conſéquences relatives à ſa nature : outre l'honneur & la fortune que l'on perd au jeu, il y va quelfois de la vie que l'on s'arrache pour un geſte, pour un mot. *Vous êtes plus heureux qu'un enfant légitime :* ce proverbe échappé par mégarde, a cauſé la mort d'un illuſtre guerrier. Le Penſionnaire d'Anvers en 1634, jouant contre le Baron d'Anghein, en fut ſi vivement aſſailli qu'il reſta ſur la

(1) Je ne garantis pas l'innocence de tous ceux que l'on ſoupçonne d'être joueurs infidèles : il eſt certain qu'en dernier lieu, pluſieurs perſonnes ont été fauſſement accuſées.

place, & ne guérit de ſes bleſſures qu'au bout de onze mois (1).

QUOIQUE naturellement diſpoſés à s'outrager, tous les joueurs ne ſavent pas endurer le mépris & les ſarcaſmes. Le Marquis de Laigues ne pardonna jamais au Grand Condé, de l'avoir maltraité dans une Partie de jeu : il lui prouva qu'il n'étoit pas à dédaigner (2).

QUAND on ſeroit aſſez impoſant pour contenir les plus emportés, pour ſe faire reſpecter lorſqu'on eſt en préſence : hors du jeu, les Mécontens ſe plaignent, leur dépit s'exhale en fâcheuſes conjectures. Le bruit en court, le ſouvenir en reſte. On a vu des enfans, venger, après vingt années, les propos tenus contre leurs pères.

IL n'a fallu ſouvent, pour empoiſonner le cours d'une longue vie, que la rencontre fortuite d'un malhonnête homme : que ſe-

(1) Cette Rixe arrivée à Madrid, eſt racontée fort au long dans le *Mercure François*, Tome XX, pag. 309.

(2) Mém. de JOLY, Tom. I, pag. 20. Voyez encore *Les Mém. de la Ducheſſe* DE NEMOURS.

ra-ce, ſi l'on ne ceſſe de prêter le flanc à des gens corrompus ou prêts à l'être ? ſi l'on vit habituellement avec des joueurs, & qu'on les admette dans ſa maiſon ?

CHAPITRE X.

Emulation actuelle de faſte & de jouiſſances.

LA révolution qui s'eſt faite dans nos Mœurs, a quelque choſe de brillant : mais il faut avouer que les monſtrueux abus dont on eſt forcé de gémir, en diminuent beaucoup l'éclat.

UNE partie de la Nobleſſe, au lieu de briller par les armes (1), au lieu de reproduire les vertus de ſes Ancêtres, ne ſe ſignale plus que par ſon faſte, par ſa molleſſe, & ſur-tout par la fureur des jeux les plus terribles que l'on puiſſe imaginer. Prodigue de ſes biens, ſans avoir le talent de les renouveler, elle ſe voit contrainte à des pratiques baſſes, à des Méſalliances honteuſes,

(1) *Argenti quod erat, ſolis fulgebat in armis.* Juv. Sat. XI, v. 108.

parce que l'argent & non le choix en eſt le médiateur. De grands Seigneurs Eſpagnols, vers la fin du XVe ſiècle, s'allioient auſſi à des familles Juives, pour rétablir leurs affaires délabrées (1).

« EN peu de temps, dit un ancien Jour» naliſte, on vit en France les *Marauts* de» venir de grands Seigneurs & les Riches » ſe faire *Béliſtres* (2). » Nos Plébéiens, nouvellement enrichis, au lieu d'attendre en ſilence le moment de prendre l'eſſor, ſe hâtent de ſortir de leur ſphère. Ridiculement avides de jouiſſances & d'honneurs, ils ſe font nobles. Ces Bourgeois renforcés, ne daignent plus vivre comme vivoient, il y a trente ans, les familles les plus illuſtres.

LA profuſion de leurs Tables & l'éclat de leurs Maiſons, perſuaderoient à l'Etranger qui ne ſait pas apprécier notre luxe, que Paris eſt un Aſyle de Souverains. Eh bien

(1) Eſſai ſur l'Hiſt. Gén. par M. DE VOLTAIRE, *Tom. II, pag.* 292.

(2) Recueil des choſes mémorables, &c. ſous Henri II, François II, Charles IX & Henri IV.

ſoit : tous ces Parvenus, ont en effet une cour & des flatteurs. Mais attendez : après qu'ils ont *mangé* le Peuple, on les *mange* à leur tour. Leur vanité s'en applaudit tant que dure le preſtige : c'eſt-à-dire juſqu'à la Banqueroute, leur écueil ou leur reſſource ordinaire.

ILS ont nourri le Vice, ils volent l'Artiſan, rien de plus ſimple : ne ſont-ils pas de ceux que la fortune, en ſe jouant, ramaſſe dans la fange pour les y replonger plus avant, après les avoir élevés au ſommet de ſa roue (1)?

QU'UNE Courtiſanne ait des Colonnes, un Portique, & tout l'attirail d'un luxe ridicule : c'eſt un phénomène qui ne tire pas à conſéquence. Que des femmes qui prétendent à nos reſpects, imitent des Courtiſannes; que des hommes d'hier ſoient mieux logés que nos Princes, & qu'ils reculent ſans ceſſe les bornes d'une ville déja

(1) . . . . *Et cur non omnia ? cum ſint*
Quales ex humili, magna ad faſtigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.
JUV. Sat. VIII, v. 140.

trop vaſte : voilà ce qui indignoit les Juvénal & les Tacite.

N'ÉCRIVONS point pour ces gens-là. Ecrivons, pour engager les familles modeſtes à perſiſter : pour leur faire ſentir qu'elles peuvent jouir décemment d'un patrimoine bien acquis, & le tranſmettre à leurs enfans ſous la garde des bons exemples.

ON n'eſt avide que pour briller ; c'eſt la manie du ſiècle. On veut du monde, quoi qu'il en coûte, par conſéquent il faut du jeu. Un joueur, quel qu'il ſoit, en amène un autre ; ainſi de ſuite. Voilà comme le Cercle ſe forme, s'accroît en peu de temps. Tout va bien, tant que les Acteurs ſont en état de *dorer le Tapis :* quand leurs fonds baiſſent, on en eſt quitte pour leur fermer la porte.

LE charmant commerce ! On ne parle que des jeux & des ſoupers de nos *Amphytrions :* quelques-uns, cependant, ſont connus à peine de la plupart de leurs convives qu'ils ne connoiſſent pas eux-mêmes. Chilon refuſoit de s'aſſeoir aux tables, dont on ne pouvoit pas lui nommer

les Aſſiſtans (1) : ſi ce Philoſophe avoit vécu de nos jours, il auroit mangé chez lui.

UN Prince, chez qui des gens ſuſpects arrivoient de toutes parts à la faveur du jeu, ſe trouvoit à l'étroit & comme étranger dans ſon propre palais : quelqu'un lui conſeilla d'en bannir les joueurs. La choſe faite : — Convenez que c'eſt un autre ton. Maintenant on s'aborde, on ſe parle, & l'on ne ſe demande plus : *Quel eſt cet homme ?*

LES Ancêtres parcimonieux de nos Riches mal-aiſés, ſeroient bien ſurpris s'ils renaiſſoient tout-à-coup, de la vie que mènent leurs Deſcendans ! Où prenez-vous, leur diroient-ils, de quoi faire ces énormes dépenſes ? quoi ! tous les jours des fêtes & du jeu ? votre maiſon, comment la ſoutenir ? vos enfans, comment les élever & que leur laiſſerez-vous ?

A CELA, deux choſes à répondre : parmi nos gens du monde, les uns ſont Célibataires, les autres prennent garde d'avoir des

(1) PLUTARQUE. *Banquet des Sept Sages.*

enfans ; s'il en vient, ils ſe font des rentes viagères à meſure que leurs capitaux diminuent. Après eux, *le Déluge.*

JE ſuis en état de prouver, diſoit Mandeville, que le Commerce languiroit, que l'Etat s'appauvriroit, ſi les Mères s'aviſoient d'être chaſtes & les Pères économes (1).

CHAPITRE XI.

De la conduite des Maîtres & Maîtreſſes de Maiſons, relativement au Jeu.

QUAND le faſte ne ſe trahit pas lui-même, on le trahit : les Valets d'un grand Hôtel, viennent de déclarer que dans l'eſpace de vingt ans, les profits des cartes étoient montés pour leur vieille Maîtreſſe, à plus de cinq-cents-mille livres.

ON va plus vîte maintenant : je pourrois nommer cent maiſons brillantes qui ne ſubſiſtent, du moins en partie, que des profits du jeu. On a ſoin, en faiſant mettre dans

(1) Fable des Abeilles, &c. *Tom. I, pag. 292.*

la *Corbeille*, de dire que ce ſont les profits des Gens : demandez-leur ce qu'il en eſt. Les plus diſcrets vous répondront, comme dans les Plaideurs :

Il eſt vrai qu'à Monſieur j'en rendois quelque choſe.

ON ne s'en cache plus : chez les Millionnaires on fait contribuer pour les cartes ſans employer de cartes ; on y paie pour les inſtrumens de certains jeux, quoiqu'ils ne s'uſent qu'à la longue ; on y paie pour les *Tableaux* & pour les *Fiches du Loto*. Les plus riches, font argent de tout (1).

POUR ſe ſouſtraire aux rétributions, quelques joueurs des deux ſexes ont imaginé de ſe raſſembler, à frais communs, dans des Tavernes de campagne : de s'y rendre, avec le convoi de tout ce qui peut ſervir à ranimer le jeu.

ON m'a dit que des femmes opulentes, & dont les maiſons voiſines ſe nuiſoient réciproquement, avoient pris en commun un appartement ſitué près d'un ſpectacle.

(1) *Quis feret iſtas luxuriæ ſordes ?*
JUV. Sat. I, v. 139.

Ce n'étoit, disoient-elles, que pour la commodité des joueurs : au reste, elles retournoient presque tous les matins, coucher dans leurs Hôtels.

CELLES-LA pouvoient du moins dormir, de temps en temps, loin du tumulte : elles n'étoient pas contraintes d'aller chercher des lits à la Campagne, comme le fut une femme de qualité chez laquelle on jouoit depuis trois jours, & qui n'avoit pas eu la force de congédier son monde (1).

CETTE passion s'est tellement emparée de toutes les classes, que nos Bourgeoises & nos Marchandes rivalisent avec les Financières : quelques-unes ont des séances renommées, & vont aux Eaux dans la *morte-saison*.

QUE voulez-vous, me dira-t-on ? la

(1) La Marquise de *** arrive à dix heures du matin au Château de Brunoy chez Madame de M***: Ma chère amie, lui dit-elle, ma maison est au pillage; je n'en puis plus ; faites-moi donner un lit. Elle se couche : quelqu'un parie de la faire jouer avant qu'il soit une heure. On la réveille, on lui dit que le jeu va commencer : s'élançant hors du lit, elle se retrouve en un clin d'œil les Cartes à la main.

coutume l'emporte, déſormais il faut du jeu: mais il en eſt qui ne gagnent rien à faire jouer, & ne jouent pas le plus ſouvent.

J'AI vu des Maîtres de Maiſons qui n'étoient que vains & ſe croyoient prudens, ſortir les premiers du ſallon à deux heures du matin, pour s'enfoncer dans leurs Alcoves. Je les ai vus laiſſer leurs parens, leurs amis les plus intimes, aux priſes avec des inconnus, ſans craindre de trouver le lendemain, je ne dis pas de la détreſſe & des larmes, mais un ou deux cadavres étendus ſur le plancher.

CONTENS & preſque ſatisfaits de la conſcience de leurs richeſſes, qu'ils ſe gardoient bien de compromettre! ils s'applaudiſſoient de leur réſerve, & s'endormoient en riant de la folie de leurs convives. Ils dormoient! tandis que la plus funeſte de toutes les paſſions veilloit auprès d'eux: tandis que leurs Valets amorcés par les rétributions des joueurs, débauchés par leurs exemples, ou payés par la ſuperſtition, ſe mettoient de la Partie (1).

(1) Cette licence a lieu ſur-tout, dans les Parties

A leur réveil, ils écoutoient de ſang froid, le récit des malheurs qu'ils auroient dû prévoir. Je ne ſache pas que les moins durs, ſe ſoient jamais aviſés d'offrir des ſecours, à l'honnête homme ſubitement obéré par leurs criminelles complaiſances.

AU ſortir de chez eux, des Brigands nantis de *paroles d'honneur* & chargés d'or, s'autoriſoient de leur commerce pour ſe gliſſer ailleurs. Le mal circuloit de cotterie en cotterie, s'étendoit de jour en jour & dévaſtoit la ville.

ON eſt devenu moins délicat dans ſes liaiſons, par conſéquent plus relâché dans ſes principes & dans ſes mœurs : la probité des hommes, la pudeur des femmes & l'innocence de leurs enfans, en ont reçu, en reçoivent journellement de cruelles atteintes.

QUE l'or & la prodigalité ne ſoient

---

orageuſes. J'ai vu ſouvent la Livrée confondue avec les Maîtres, faire jouer & jouer elle-même l'argent des Cartes. Dans une grande Aſſemblée, on compta cent *Louis* à un Aide de Cuiſine, qui ne parut pas fort étonné de ſa fortune.

donc plus, déformais, des titres ſuffiſans pour être admis dans vos Maiſons, Pères de familles! qu'on les déſerte, plutôt que vos femmes & vos filles ne ſoient ſouillées par les regards de l'Intrigant, marqué peut-être du ſceau de la Juſtice (1): plutôt que vos fils, encore dans l'innocence, n'approchent de ces Intrus, n'en deviennent quelque jour les victimes ou les complices.

CRAIGNEZ encore que vos domeſtiques les plus fidèles, devenus joueurs dans vos foyers, ne fréquentent les Tripots, ne mettent aux Loteries: ils introduiroient chez vous la licence, ils vendroient votre honneur; &, les faits en ſont trop communs, après vous avoir volés ils attenteroient à votre vie.

QUICONQUE reçoit des joueurs, ne mérite point de grace quoiqu'il n'y gagne

(1) Peliſſier, fameux Voleur de grand chemin & cependant homme de bonne compagnie, fut arrêté, de nos jours, chez l'Intendant de Lyon: il avoit déja été fouetté & marqué; cette fois il fut rompu.

rien : ce n'eſt point aſſez de ne pas faire le mal, il le faut empêcher (1).

CHAPITRE XII.

Des Jeux de Commerce ou de Société.

LES jeux appelés de Commerce ou de Société, modérés dans l'origine, repréſentent maintenant en raccourci, tous les inconvéniens des autres jeux.

LORSQUE les Sciences, les Arts & le Commerce, eurent achevé de rompre les fers de la ſervitude, on déſerta les Campagnes pour accourir dans les Villes, où l'induſtrie étoit d'autant mieux récompenſée, qu'elle s'exerçoit ſur des objets plus agréables qu'utiles, & l'on fit fortune. On la fit plus rapidement encore, dès qu'on put s'enrôler ſous le Drapeau de la Finance, qui d'une Génération à l'autre donnoit à des eſſains d'enfans gâtés, le privilège de vivre ſans rien faire, de vivre avec ſplendeur.

(1) *Si potero, revocabo; ſin minùs non adjuvabo ſcelus.* SENEC. De Benef. Lib. II, Cap. XIV.

IL fallut jouer, car il faut bien faire quelque choſe. Pour remplir le vide de la vie on joua différens jeux, auxquels on ne ſe livra d'abord que par déſœuvrement. On les appela jeux de Société, parce qu'ils eurent aſſez d'attrait pour rapprocher les Citoyens. Peut-être auſſi les nomma-t-on jeux de Commerce, parce qu'il en pouvoit réſulter des profits journaliers.

CES jeux ſédentaires qui n'avoient été dans l'origine, que le ſupplément des anciens exercices, faits pour rendre plus ſains, plus actifs, pour aguerrir la jeuneſſe, & prolonger la vigueur juſque dans l'âge avancé : ces jeux s'accréditèrent tellement, que le premier talent des femmes dont la mode fait les Mœurs, fut de ſavoir aſſortir les Parties, d'occuper ſon monde, de ne laiſſer à perſonne, ni le temps, ni l'occaſion de montrer ou de ſentir ſa nullité.

L'ÉDUCATION d'un jeune homme ne parut achevée, que lorſqu'il fut en état de jouer tous les jeux de convention. On y attacha tant d'importance, que des Pères

& des Mères avant de produire leurs enfans dans le monde, eurent recours à des Maîtres dont les Élèves devenus trop habiles, ont été juſtement ſoupçonnés.

LA galanterie & les ſpectacles, firent quelques diverſions : mais le jeu retint dans l'ignorance, les trois quarts de ceux qui pour s'inſtruire, n'avoient beſoin que de s'informer & d'écouter.

EXCEPTÉ quelques maiſons où l'on fait aujourd'hui commercer de ſon ame, il faut jouer dans toutes les autres, ſous peine d'être compté pour rien, & quelquefois triſtement éconduit.

EST-CE donc un ſi grand mal, que de ſe livrer à des jeux dont la perte eſt fixée? J'en vois moins dans la choſe, que dans l'abus. Platon reprochoit à quelqu'un, de ce qu'il jouoit trop. Vous faites, lui dit-on, bien du bruit pour peu de choſe. C'eſt peu de choſe, répliqua-t-il, mais n'eſt-ce rien qu'une telle habitude (1)?

(1) DIOG. LAERT. Lib. III, §. 58.

LA patrie, nos parens, nos amis & tant de malheureux à ſoulager, nous laiſſent-ils de l'argent & du temps à perdre?

DE grands Philoſophes, perſuadés qu'il y a plus de ſageſſe dans bien des circonſtances, à partager les plaiſirs de ſes contemporains qu'à s'en priver, ont permis le jeu, pourvu qu'on n'en fît pas ſa principale affaire: uſez-en, diſoit Cicéron, comme du ſommeil, après avoir rempli vos devoirs (1). Pluſieurs paſſages de cet Auteur, prouvent qu'il rejetoit les jeux infectés par le deſir de l'argent. Qu'on les purge de ce levain, je les approuve auſſi : je fais plus, je les conſeille; mais avec des reſtrictions.

ON riroit, aujourd'hui, des précautions d'une illuſtre Romaine, qui avoit ſoin d'écarter ſon jeune fils, toutes les fois qu'elle ſe mettoit au jeu : croyez, diſoit Pline le Jeune, qu'elle en uſoit ainſi, autant par reſpect pour les tendres années de ce fils

(1) *Ludo autem & joco uti illo quidem licet ; ſed ſicut ſomno & quietibus ceteris, tum cum gravibus ſeriisque rebus ſatisfecerimus.* De Offic. Lib. I, Cap. XXIX.

bien aimé, que par un effet de sa tendresse maternelle (1).

PUISQUE l'usage est de jouer, que vos jeux, dirois-je aux Parens, soient du moins l'image de la plus stricte probité (2) : je veux même qu'ils servent de leçons (3). *On peut*, disoit Plutarque, *profiter en riant, & rire en profitant* (4).

S'IL vous arrivoit, ajouterois-je, de dissimuler en badinant un coup douteux, hâtez-vous de réparer cette imprudence, mais avec assez d'éclat & de gravité, pour que les jeunes spectateurs qui vous observent, soient eux-mêmes confus & troublés de vos excuses. Ils s'en souviendront ! c'est-là le vrai secret de leur inculquer de bonne heure, l'habitude des remords : de les rendre délicats, circonspects ; de leur

(1) *Quod mihi non amore ejus magis facere, quam reverentiâ videbatur.* Lib. VII, Epist. XXIV, §. 3.

(2) *In ipso joco aliquod probi ingenii lumen eluceat.* Cic. De Offic. Lib. I, Cap. XXIX.

(3) S. Jérome écrivoit à une jeune Dame Romaine : *Lusus ipse sit eruditio.* Epist. VII, ad Lætam.

(4) Propos de Table. *L. I, Quest. 4.*

apprendre, à ne jamais profiter des mépriſes & des diſtractions.

MONTAIGNE, loin de regarder le jeu de ſimple amuſement comme une choſe indifférente, déclare qu'il n'auroit pas voulu ſe permettre la moindre ſupercherie, même lorſqu'il jouoit contre ſa femme ou ſa fille.

IL ſavoit que l'exemple corrompt d'autant plus vîte, que le modèle eſt impoſant. Il s'applaudiſſoit d'avoir toujours dédaigné les fineſſes : *Pourquoi*, diſoit-il, *n'aurois-je pas trompé aux Ecus, ſi j'avois trompé aux Epingles* (1)?

IL reſte à conſidérer comment les jeux de Commerce ou de Société, s'altèrent & deviennent inſociables.

(1) Eſſais de MONT. Lib. I, Chap. XXII.

CHAPITRE XIII.

Que l'amour-propre ſuffit pour empoiſonner les Jeux les plus déſintéreſſés.

ON n'aime point à perdre à quelque jeu que ce ſoit : il en réſulte des idées humiliantes, qui contrediſent les opinions que l'on a de ſon adreſſe ou de ſon bonheur. M. de Voltaire ne pouvoit pas ſouffrir *le Père Adam*, lorſque celui-ci le gagnoit, ſoit aux Echecs, ſoit au Billard.

CANIUS JULIUS perſonnage Conſulaire, injuſtement accuſé d'avoir conſpiré contre Caligula, jouoit aux Echecs lorſque le Centurion l'avertit de marcher au ſupplice. Son premier mouvement, fut de compter ſes *Pièces* & de dire à ſon Adverſaire : Au moins n'allez pas vous vanter après ma mort, que vous m'auriez gagné ſi j'avois eu le temps de finir la Partie? Puis s'adreſſant au Satellite : vous dépoſerez que j'avois ſur lui l'avantage d'une *Pièce*. Ne croyez pas, dit Sénèque, qu'il ſongeât à

ſon jeu : il narguoit le Tyran (1). Si le ſang-froid de Canius fut d'un Héros, le propos qu'il tint fut d'un joueur très-ſuſceptible, & qui ſemble n'avoir obéi qu'à ſon caractère habituel.

IL en eſt dont le tempérament ne ſauroit, au jeu, ſoutenir la moindre concurrence : un homme doux, modeſte & généreux quoique ſavant & riche, diſoit à ſon meilleur ami : Nous ne jouons rien ou preſque rien, n'importe, je ne jouerai plus contre vous ; je finirois par vous haïr.

CE n'eſt pas un petit jeu que de jouer de l'amour-propre ; & même, on ſe repent quelquefois du ſuccès. Un Seigneur Eſpagnol, après avoir gagné de ſuite pluſieurs Parties d'Echecs à Philippe II, de retour dans ſa maiſon dit à ſes enfans : Quittons la Cour ; je connois le Roi, il ne me pardonnera jamais l'avantage que je viens d'avoir ſur lui (2).

PEU de gens reſſemblent aux Cyrus & aux Théodoric. Le premier de ces deux

(1) SENEC. *De Tranquill. animi.* Cap. XIV.

(2) L'Homme de Cour de GRACIAN. *Max. VII, Not. 2.*

Princes, se livroit de préférence aux jeux qui lui étoient les moins familiers : il rioit de sa défaite quand il étoit vaincu (1). Le second, encore plus délicat, n'étoit inquiet que du sort de ses Adversaires.

LA douceur de Théodoric & la sérénité de son visage, dit *Sidoine Apollinaire*, étoient inaltérables, excepté lorsqu'il gagnoit. Il éprouvoit alors de la contrainte : sa pudeur, se manifestoit par le silence. Mais il étoit plus à l'aise, il respiroit plus librement, quand il avoit manqué son coup. Jamais il ne se fâchoit, ajoute l'Historien : dans l'une & l'autre fortune, il montroit un sang-froid vraiment philosophique (2).

CONDUITE rare ! de la part de ceux devant qui tout fléchit, qui ne cèdent qu'en murmurant aux caprices du sort, & châtient les

(1) *Cyropédie de* XÉNOPHON, L. I. *Voyez* l'élégante Traduction de M. DACIER.

(2) *Regiam sequestrat tantisper severitatem, hortatur ad ludum, libertatem, communionemque ; dicam quid sentio : timet timeri, &c. In bonis jactibus tacet, in malis ridet, in utrisque philosophatur.* SIDON. APOLLIN. Lib. I, Epist. II, pag. 6.

autres de leur propre maladreſſe. Un Prince Aſſyrien tua le fils de Gobryas à la chaſſe, parce que celui-ci avoit ſucceſſivement percé de ſes flèches, un Ours & un Lion que le Prince avoit manqués (1).

LES inconvéniens de l'amour-propre ſont de tous les temps : l'abus des jeux impropremenr appelés jeux de Société, n'appartient guère qu'à notre ſiècle.

CHAPITRE XIV.

Qu'il n'eſt rien de moins ſociable que nos Jeux de ſociété.

LES jeux où l'on riſque la moitié de ſon revenu dans une ſeule Partie, je ne les appelle pas jeux de Société quoiqu'ils en portent le nom : quant à ceux où l'on s'épuiſe lentement, par vanité ou par coutume, je dis que la condition, les moyens & les mœurs, excuſent ou condamnent quiconque ſe les permet. Ce qui eſt modération pour l'un, devient excès pour l'autre.

(1) Cyropédie.

L'OPULENCE, n'y compromet qu'un peu de ſuperflu; elle n'y perd que du temps, dont elle feroit peut-être un plus mauvais uſage: tandis que des familles dénuées de talens & preſque réduites au ſimple néceſſaire, y riſquent tous les ſoirs la ſubſiſtance de pluſieurs jours. Les moindres pertes ſouvent répétées, détruiſent néceſſairement & plus vîte qu'on ne le croit, les Maiſons qui ne ſauroient ſe ſoutenir que par l'économie.

LES beſoins ſont tels maintenant, que les frais du jeu ſeroient très-bornés pour les uns, & preſque nuls pour les autres, ſi chacun ne riſquoit que ce qu'il eſt en état de perdre. Les Riches donnent le ton: chacun s'y conforme, parce qu'on n'a pas la force de réſiſter.

LA mauvaiſe honte, n'eſt pas moins impérieuſe que les mauvaiſes inclinations. Souvent on augmente ſon jeu, moins par avidité que par foibleſſe: ſouvent, par égard pour des Patrons ingrats qui s'embarraſſent fort peu du ſort de leurs Cliens. « Celui qui veut ſe jouer & prendre ſon

» plaisir, disoit Plutarque, il faut par rai-
» son, ce me semble, qu'il en use avec ses
» compagnons, de manière que ceux-ci
» s'éjouissent du même passe-temps que
» lui ; & ne pas faire comme ces petits
» enfans qui jettent des pierres aux gre-
» nouilles, tandis qu'elles ne prennent
» point plaisir à ce jeu-là, d'autant qu'elles
» en meurent à bon escient, les pauvres
» bêtes (1) ! »

SI l'on avoit des principes & du caractère, on secoueroit le joug de tous ces petits Tyrans mâles & femelles qui forcent de *jouer leur jeu*, sans égard aux facultés de leurs amis.

UNE jeune femme pressoit un homme, plus décent que fortuné, de faire sa Partie. Celui-ci, qui savoit jusqu'où s'étendent les bienséances, au lieu de lui demander *son jeu*, lui déclara le sien : Fi donc, lui dit-elle ! qui est-ce qui joue ce jeu-là? Des

(1) Œuvres Morales de PLUTARQUE. Trad. d'AMYOT. *Quels animaux sont plus avisés, de ceux de la terre ou des eaux.*

Ducheſſes, répliqua-t-il. Cette femme, étoit la fille d'un Traitant.

AVEC un peu de caractère, on remettroit chacun à ſa place. On feroit ſentir à ceux qui ne ſauroient ſe paſſer de monde, qu'ils riſquent d'en manquer quand ils ſont trop exigeans.

LES Citoyens placés dans les Claſſes moyennes, & qui n'ayant point ou peu de ſuperflu, en ſont réduits à commercer entr'eux, doivent prendre garde à ces amorces journalières, qui forment & rompent tant de Cotteries tumultueuſes, où l'humeur s'aigrit pour des riens : où des paſſions terribles fermentent pour un écu ; où les ligues & les baſſeſſes, ſont ſuivies de longues inimitiés, d'affronts irréparables (1); où des Matrones d'un extérieur auſtère, abuſent tous les jours de l'inexpérience de la jeuneſſe, & profitent de l'inadvertance des vieillards.

(1) *Facilis eſt diſtinctio ingenui & illiberalis joci : alter eſt, ſi tempore fit, ac remiſſo animo, libero dignus ; alter ne homine quidem, ſi rerum turpitudini adhibetur verborum obſcenitas.* CIC. De Offic. Lib. I, Cap. XXIX.

S'IL eſt vrai que dans un ſiècle avide & déſœuvré, le jeu de Société ou de Commerce ne tarde point à devenir l'une des occupations les plus ſérieuſes de la vie ; qu'il abſorbe le temps, cette reſſource de l'indigence & ſon unique patrimoine; qu'il ſe rapproche inſenſiblement des jeux de pur haſard, par les diverſes modifications que lui font éprouver l'impatience & la cupidité des joueurs : s'il eſt vrai que le jeu, quel qu'il ſoit, ne diminue jamais, augmente toujours (1), on ne ſauroit trop s'en défier ſous quelque forme qu'il ſe préſente.

(2) Voyez le Chap. III de la ſeconde Partie, pag. 9.

CHAPITRE XV.

Des Femmes.

LES passions des deux sexes, quoique diversement organisés, sont les mêmes à quelques nuances près : ce qui les distingue, vient moins de la Nature que de l'Education.

PRESQUE tous les Anciens ont calomnié les femmes (1). Sénèque a réclamé : Gardez-vous, dit-il, de croire que leurs ames soient inférieures aux nôtres; qu'elles soient moins fécondes en vertus. Quand il s'agit de l'honnête, elles ont, n'en doutez pas, la même force, la même énergie (2).

UNE Etrangère étant à Lacédémone, fut surprise de l'égalité qui régnoit entre les Hommes & les Femmes : Ignorez-vous, lui dit l'Epouse de Léonidas Roi de Sparte, que c'est nous qui mettons les hommes au

(1) Voyez entr'autres PLINE le Naturaliste, *L. VII, Chap. XV*, & S. CHRYSOT. *Homélie II.*

(2) *Consol. ad Marci.* §. 16.

monde ? Ce ne ſont point les Pères, ce ſont les Mères qui forment en effet notre cœur.

SI nous les conſidérons à d'autres égards, y a-t-il eu proportionnellement moins de femmes célèbres que d'hommes illuſtres ? moins de grandes Reines que de grands Rois ? Comparez de part & d'autre les moyens, les circonſtances : comptez les Règnes, & décidez.

CETTE queſtion, ne fut long-temps débattue que par des Oppreſſeurs féroces ou imbécilles. On eut bien de la peine à ſe délivrer des préjugés abſurdes, qui retenoient dans l'eſclavage la plus belle moitié du Genre humain : qui la condamnoient à l'abjection, ſous prétexte qu'elle eſt eſſentiellement corrompue.

VERS la fin du XVe ſiècle, un inſenſé voulut prouver que les Femmes ne méritoient pas ſeulement le titre de Créatures raiſonnables (1). On s'adoucit en s'éclai-

(1) *Diſſertatio perjucunda quâ Anonymus probare nititur, mulieres non homines eſſe.*

rant : l'un prétendit qu'elles nous ſurpaſſoient en méchanceté ; l'autre, qu'elles étoient pires & meilleures que nous.

TOUT dépend de la manière de les enviſager : quant au moral, elles ne ſont que ce que nous ſommes ; généreuſes ou viles, ſelon que nous ſavons les élever ou les abaiſſer. Ceſſons d'inſulter à celles par qui le monde s'embellit : leurs vices n'excuſent pas les nôtres. C'eſt nous qui les avons dépravées, en les aſſociant à des excès qui répugnoient à leur délicateſſe.

LA contagion, ne les a pas toutes infectées : parmi les Plébéiennes & même parmi les Nobles, pluſieurs nous retracent encore la modeſtie & le courage de ces antiques Républicaines, qui ſoutinrent, qui fondèrent pour ainſi dire les mœurs de leurs pays.

FEMMES vénérables ! dans quelque rang que le Ciel vous ait placées, recevez mon hommage : la douceur de vos ames corrige l'âpreté des nôtres, en arrête la fougue. Sans vos vertus, que ſerions-nous ? Sans toi, ô ma chère Compagne ! que

ſerois-je devenu ? Tu vis naître & mourir la fureur que je déteſte : ce n'eſt point à moi, c'eſt à toi ſeule qu'il en faut attribuer la victoire.

QUI ſait mieux qu'elles, nous rappeler à nos devoirs ? nous inſpirer des ſentimens profonds, & convenables aux ſituations critiques ? Qui ſait mieux puiſer au ſein de la Nature cette éloquence muette, à laquelle néanmoins rien ne peut réſiſter ?

LE temps préſent, m'en fournit un exemple mémorable. Pour ſimplifier les ſignes de la perte & du gain, pour n'être plus accablés ſous le poids de l'or & de l'argent, nos joueurs portent la repréſentation de leurs fortunes, dans des Boîtes plus ou moins élégantes. Une Femme, quel autre auroit pu l'imaginer ? une Femme tremblant ſur le ſort de ſon Epoux, lui fit préſent de l'une de ces fatales Boîtes. Ce petit chef-d'œuvre de la tendreſſe conjugale & maternelle, repréſentoit une Epouſe ſuppliante & des Enfans éplorés, qui ſembloient dire à leur Père : Songez à nous !

POUR venger les Femmes honnêtes, je vais parler des autres, de celles qui dérogent à leur ſexe.

CHAPITRE XVI.

Des Joueuſes.

ON ne voyoit point de joueuſes chez les Grecs. Les Dames Romaines, occupées du ſoin de leurs Maiſons, n'avoient pas le temps de jouer. Auguſte ne portoit guère que des vêtemens tiſſus par ſon épouſe, ſa ſœur, ſa fille & ſes petites-filles (1).

QUOIQUE très-corrompues ſous Néron & ſes pareils, les Femmes ne jouoient entr'elles, que pendant les myſtères de la Bonne Déeſſe. Ces Fêtes ſi ſouvent profanées par la lubricité, ne l'ont jamais été par la fureur du jeu. Les plus dépravées s'en abſtenoient, lors même que cette manie étoit portée à ſon plus haut degré,

(1) *Veſte non temerè alia quam domeſtica uſus eſt, ab uxore & filia neptibuſque confecta.* SUET. Auguſt. Cap. LXXIII.

non-seulement autour du Capitole, mais encore dans le reste de l'Empire. Les Auteurs contemporains qui ne les ont point épargnées, ne leur ont jamais reproché ce vice, usurpé de nos jours par des Femmes dont les débordemens le disputent à ceux de Messaline.

ELLES ne s'arrogeoient pas autrefois le titre d'honnête homme, pour remplacer celui d'honnête femme. Avant que les Cartes fussent inventées, les Françoises actives & laborieuses, se dévouoient à l'éducation de leurs enfans. S'il restoit du temps, elles l'employoient à des travaux faciles, égayés par les chansons & par les jeux innocens de la famille rassemblée.

IL n'y a pas long-temps encore que les Femmes, excepté les plus scandaleuses, ne partageoient pas tous les vices des Hommes. Elles se cachoient pour jouer: quand le Public en étoit informé, il les notoit.

ON fit justice de celles qui jouoient secrettement le plus gros-jeu, chez l'Epouse

du Surintendant Fouquet (1), tandis que celui-ci cherchoit ailleurs, des gains plus sûrs & plus considérables (2). Alors, on citoit une joueuse avec autant d'horreur que de mépris : *Celles-là,* disoit La Bruyère, *nous rendent chastes, & n'ont du sexe que les habits.*

LES joueuses sont aujourd'hui si communes, qu'elles font peu de sensation, sur-tout parmi les Riches. Cette classe de Citoyennes, en général peu recommandable (3), n'a jamais fourni tant de vieilles Mégères, tant de jeunes Furies, toutes non moins ardentes & plus suspectes que les joueurs décidés.

UN Etranger jouoit sur le jeu d'une Femme, qui se fit payer *une Carte perdante* : on voulut aussi payer l'autre, par égard pour cette Femme. L'Etranger, se doutant du mystère, dit en rougissant au *Banquier* : Il peut se faire que Madame ait gagné ;

(1) Mémoires de GOURVILLE, Tom I, pag. 253.
(2) *Voyez* le Chap. XL de la première Partie, p. 229.
(3) *Intolerabilius nihil est quam fœmina dives.* JUV. Sat. VI, v. 459.

mais, moi, je ſuis bien sûr d'avoir perdu.

QUOIQUE joueuſes infidèles, elles perdent néanmoins : quand il faut payer, tout le monde ne s'accommode pas de leurs équivalens. Ce ſont elles qui tendent les pièges, provoquent les hommes, raniment le jeu.

LES mœurs y gagneront peut-être : qu'il me ſoit permis de dénoncer ces joueuſes impitoyables, qui déteſtant leur fécondité, tantôt font languir dans les cloîtres, tantôt avorter dans la misère, les fruits de leur Hymen.

LE plus ſouvent, réduites à la mendicité, pluſieurs ſont *à l'aumône de leurs Paroiſſes*, & n'en riſquent pas moins le pain des Pauvres.

TELLES que cette Romaine qui renonçant à ſes illuſtres aïeux, ſe fit inſcrire ſur le regiſtre des courtiſannes pour ſe ſouſtraire à la *Cenſure* (1), il en eſt chez

(1) *Viſtilia prætoria familia genita, licentiam ſtupri apud ædiles vulgaverat ; more inter veteres recepto, qui ſatis pœnarum adverſum impudicas in ipſa profeſſione flagitii credebant.* TACIT. Ann. L. II, §. 85.

nous qui implorent la funeſte grace, de pouvoir impunément exercer le plus vil des métiers, celui de donner à jouer. C'eſt alors qu'elles rappellent leurs filles, pour les expoſer, les vendre & les proſtituer.

UNE femme, qui n'en étoit pas venue tout-à-fait à ce comble d'opprobre, diſoit à ſa fille : A votre âge & avec vos rapports, le jeu devroit abondamment fournir à votre entretien.

VOUS nous débitez, dira-t-on, des horreurs chimériques : plût à Dieu qu'elles le fuſſent! Loin de me taxer d'hyperbole, on devroit me trouver fort au deſſous de mon ſujet : tandis que je travaille ſur le paſſé, le préſent m'échappe, & le mal s'accroît à mon inſu.

S'IL eſt vrai que le premier beſoin des Femmes ſoit de dominer, je les avertis qu'il eſt temps d'employer d'autres moyens que le luxe, la licence & le jeu. Déja le célibat en honneur, déja l'inconſtance de leurs amans, l'indignation de leurs époux, le mépris des gens ſenſés, marquent

assez le déclin de leur Empire, & les menacent de leur ancienne servitude. Ne fût-ce que par politique, qu'elles essayent enfin de régner par les mœurs. Qui leur fera goûter ce beau projet, quand *Thomas* lui-même ne les a pas persuadées (1) ?

SOUVERAINES dans leurs maisons, qu'elles commencent par en bannir les passions tristes qui les consument sans plaisir, qui les font vieillir avant le temps. Que les plus notables donnent l'exemple. S'il étoit du bon ton de s'abstenir du jeu, la mode en viendroit peut-être. On joueroit cependant : mais en secret, ou dans des Tripots subordonnés à l'inspection de la Police.

JE n'ai fait jusqu'à présent, que différer sur la passion du jeu : il est temps d'en rassembler les traits les plus frappans.

---

(1) Voyez l'*Essai sur le Caractère, les Mœurs & l'Esprit des Femmes dans les différens siècles*, par M. THOMAS.

CHAPITRE XVII.

Exiſtence des Joueurs, pendant l'intervalle des ſéances.

QUE veut-il prouver, ſe dira-t-on? qu'il faut craindre le jeu, s'en abſtenir & le défendre? on le ſavoit déja. Ce qui n'eſt que mal eſt ſi ſimple, que ce n'eſt pas la peine d'en parler. Quand on écrit, & ſur-tout de nos jours, *il faut du neuf.*

QUOIQUE tous les mobiles de l'humanité, répondrai-je, ſoient connus depuis long-temps, quoique la Morale n'offre plus de vérités nouvelles, il ne faut pas ſe figurer que l'Edifice des mœurs ſoit achevé. Tant qu'il y aura des hommes, on y travaillera: les générations futures le détruiront plus d'une fois, & le reconſtruiront avec les mêmes matériaux. Ce qui ſera toujours *neuf*, ce ſera l'uſage des maximes anciennes, & l'emploi de la Science acquiſe.

LES joueurs de profeſſion, ai-je dit,

ne peuvent être que des sots, des furieux ou des fourbes (1) : je n'en ai guère montré que la sottise, tâchons d'en peindre la fureur.

MÉNAGE connoissoit un joueur qui de son propre aveu, n'avoit jamais vu, du logis qu'il occupoit, que la Lune sur l'horizon (2). Saint-Evremond écrivoit au Comte de Grammont : Vous jouez du matin au soir, ou, si vous l'aimez mieux, du soir au matin (3).

TOUS les rayons du cercle de leur vie, aboutissent au jeu : c'est à ce centre unique, qu'ils rapportent leur existence. Pas une heure de calme ni de sérénité. Le jour, ils le passent à desirer la nuit : la nuit, à craindre le retour de la lumière.

CETTE manie étant composée de folie & de rage, je suis contraint de mêler quelques traits grotesques à des récits lamentables.

---

(1) *Voyez* Chap. XXIII, première Partie, pag. 141.

(2) *Menagiana*, Tom. I, pag. 201.

(3) Œuvres de SAINT-EVREM. Tom. I, pag. 184.

TOUJOURS préoccupés, les joueurs ſont ſujets à des abſences ridicules. Pluſieurs dans leur ivreſſe, tels que ce Prince qui auroit oublié ſa qualité d'Empereur, ſi de temps en temps on n'avoit pas eu ſoin de la lui rappeler (1): pluſieurs, ne ſe ſont pas reſſouvenus qu'ils étoient Epoux & Pères. On parloit d'une Taxe projetée contre les Célibataires : Je ſuis ruiné, s'écria un homme abſorbé par l'idée du jeu. Y ſongez-vous, lui répliqua-t-on? vous avez femme & cinq enfans.

UNE Dévote s'accuſoit d'aimer trop le jeu : Ah! Madame, lui dit ſon Directeur, que de temps perdu à mêler les Cartes! — Cela eſt vrai, mais il faut les mêler. Que la Partie étoit belle, diſoit un autre, que le jeu alloit bien certain ſoir à dix heures du matin! & tant d'autres délires, dont on ne rit que de pitié.

HORS du jeu, ils ne s'entretiennent que de coups extraordinaires, que de gran-

(1) *Tanta torpedo invaſerat animum* Vitellii, *ut ſi principem eum fuiſſe non meminiſſent, ipſe obliviſceretur.* TACIT. Hiſt. Lib. III, §. 63.

des révolutions; & ſe paſſionnent d'autant plus, qu'ils croient deviner le ſecret de la fortune, à meſure qu'ils en racontent les caprices (1). Si la moitié des circonſtances frivoles dont leurs têtes ſont meublées, ſe convertiſſoient en faits intéreſſans, la plupart ſeroient des Erudits.

LE merveilleux s'en mêle : à chaque récit ſingulier, ſuccède un récit plus étonnant encore. On invente, pour ne pas reſter court. Vous en êtes à votre cinquième million, diſois-je à l'un de ces Renchériſſeurs, qui n'avoit jamais été en état de perdre cent piſtoles. Plus bavards que menteurs, cette loquacité prolonge leurs ſenſations, les tient en haleine.

AINSI préparés & brûlant de courir de nouveaux haſards, ils regardent comme perdu tout le temps qui s'écoule juſqu'à ce qu'ils recommencent. C'eſt à regret qu'ils voient luire le ſoleil : s'ils en pouvoient précipiter la courſe, leurs années

(1) *Læti præſentibus & inanium ſpe.* TACIT.

ſe reduiroient à des inſtans. Ils dépériſſent lorſqu'ils attendent (1).

LA nuit arrive : une Épouſe délaiſſée malgré ſes prières & ſes larmes, tremble que l'Aurore, au retour de ſon Époux, n'éclaire la ruine totale de ſes enfans, nés & nourris dans l'abondance.

L'UNE de ces infortunées, vint, la mort dans les yeux, chercher ſon mari qui jouoit depuis deux jours. Laiſſez-moi, s'écria-t-il, encore un moment, encore un inſtant : je vous reverrai peut-être..... après demain. Le malheureux ! il arriva plus tôt qu'il ne l'avoit promis. Sa femme étoit couchée, tenant à la mamelle le dernier de ſes fils : *Levez-vous*, *Madame*, *levez-vous*, lui dit-il, *le lit où vous êtes ne nous appartient plus.*

QUAND ils ont des ſuccès, ils en jouiſſent ailleurs : chez eux, ils n'y rapportent que de la conſternation.

---

(1) *Et qua non gravior mortalibus addita cura*
Spes ubi longa venit.
PAPIN. STAT. Thebaïd. Lib. III, v. 233.

N'EST-IL pas poſſible d'arrêter un furieux, qui court à ſa perte évidente ? Non : pour les retenir, il les faut enchaîner.

J'EN vis un dans ma jeuneſſe, qui venoit de s'échapper du lit de ſon Épouſe, endormie ſur la foi de ſes ſermens. Il arrive au jeu, & perd ce qu'il avoit pu ramaſſer à la hâte. Il veut emprunter, on le refuſe : il ſupplie, on le refuſe encore. Il diſparoît. Sa femme avoit pris la précaution de barrer de ſon lit, le ſecrétaire qui contenoit leurs dernières reſſources. Vain obſtacle ! il en vint à bout, ſans la réveiller : rapporta deux-mille écus, pour prendre ſa revanche; & ſubit, cette ſeconde fois, le même ſort que la première.

POURQUOI tant de peines ? pour de fauſſes joies, & de vrais malheurs (1). Perdre d'abord au-delà de ſes moyens, violer enſuite les dépôts, fruſtrer de pauvres créanciers : quand il reſte encore quelques ſemences d'un faux honneur, ſe tenir prêt à commettre deux crimes au lieu d'un, à

(1) *Spes & præmia in ambiguo ; certa funera & luctus.* TACIT. Hiſt. Lib. II, §. 45.

ſe

ſe donner la mort après le parjure; c'eſt à quoi cette frénéſie les conduit tous les jours.

JE dis tous les jours : il ne s'en paſſe guère où je n'apprenne ce qui feroit trembler, ſi j'avois le courage de l'écrire, & que l'on eût celui de le permettre.

TRANSPORTONS-NOUS au fort de ces ſéances, où l'on voit, d'un coup d'œil, ce que l'imagination ne ſauroit ſuppoſer.

CHAPITRE XVIII.

Joueurs en action.

TANT qu'ils proſpèrent on les accueille; l'opulence les recherche & ne ſauroit s'en paſſer : auſſitôt délaiſſés que ruinés, leurs diſgraces ne corrigent perſonne; les Cercles n'en ſont pas moins nombreux.

DONNER une Fête, ce n'eſt plus que donner à jouer : c'eſt, après bien des tortures, livrer des victimes au déſeſpoir; & cauſer ſouvent plus de maux en un ſeul jour, qu'un demi-ſiècle n'en pourroit

amener, ſelon le cours des viciſſitudes humaines.

JE viens de revoir ces turbulentes Aſſemblées (1), où le plaiſir ſert de prétexte à la cupidité. Si je n'avois pas été auſſi sûr de mes réſolutions que de l'eſprit qui m'animoit, je me ſerois bien gardé de me mettre à de telles épreuves : je n'aurois pas eu la cruauté, de contempler à loiſir la détreſſe de mes ſemblables.

JE friſſonnois au ſeul aſpect de la foule pâle, muette & tremblante, qui attendoit ſon arrêt. Tels & moins dignes de pitié que ces Gladiateurs que l'on forçoit, jadis, à ſe battre un bandeau ſur les yeux, ces inſenſés, ſuſpendus à la roue de fortune qui les agitoit en ſens contraire, me forçoient néanmoins de compâtir à leur miſérable ſort.

TOUT les gênoit, tout les bleſſoit : ils étoient ſans jugement, ſans prévoyance. Comme ces Ambitieux dont le dernier ſoupir eſt un nouveau projet, ils ſe déſo-

(1) On a vu dans le Chapitre VI de cette ſeconde Partie, les préliminaires des ſéances de jeu.

loient ou ſe félicitoient, ſans ſonger ſeulement à la dernière cataſtrophe. Quelle différence, s'ils faiſoient pour l'honneur, la moitié de ce qu'ils font pour l'argent !

J'AI ſouvent attendu juſqu'au lever du ſoleil, le dénouement de ces Drames terribles & trop pleins de vérité. Que l'art eſt loin d'imiter ce flux & ce reflux de mouvemens oppoſés ! ces ſecouſſes, ces tranſes, ces caractères de l'eſpérance & de la crainte, variés à l'infini ſur les figures non-ſeulement des Acteurs, mais encore des ſimples Spectateurs. Tout cela n'eſt rien, en comparaiſon des angoiſſes ſecrettes : c'eſt dans le cœur, que gronde la tempête.

DEUX joueurs manifeſtoient leur rage, l'un par un morne ſilence, l'autre par des imprécations redoublées. Celui-ci, choqué du ſang-froid de ſon Voiſin, lui reproche d'endurer, ſans ſe plaindre, des revers coup ſur coup multipliés : Tiens, répond l'autre, regarde..... Il s'étoit déchiré la poitrine, & lui en montroit des lambeaux ſanglans.

CE n'eſt qu'au jeu que l'on voit, d'un inſtant à l'autre, toutes les faces du déſeſpoir : de temps en temps, il en ſurvient de nouvelles qui ſont étranges, bizarres ou terribles.

APRÈS avoir perdu tranquillement & même avec ſérénité la moitié de ſa fortune, un Père de famille joua le reſte, le perdit ſans murmurer (1). On le regarde, ſa figure ne change point : on s'apperçoit ſeulement qu'elle devient immobile. Cet homme, vivoit à ſon inſu. Deux ruiſſeaux de larmes s'échappent de ſes yeux, & toujours ſans que ſes traits en ſoient altérés. Il ne parut, d'abord, que ridicule. Je ne ſais quelles idées *cette Statue pleurante*, réveilla tout-à-coup dans l'ame des Spectateurs : quoique joueurs, ils finirent tous par être ſaiſis de terreur & de pitié.

A Bayonne, en 1725, un Capitaine du Régiment d'Auvergne ayant introduit de force dans ſa bouche une *Bille de Billard*,

(1) *Facere ſolent extrema ſecuros mala.*
SENEC. Tragic.

les dents se resserrèrent, la respiration fut long-temps interceptée, & les Chirurgiens eurent bien de la peine à le délivrer de cette Bille qui l'étouffoit (1).

COMME le chien qui mord la pierre qu'on lui jette, ils s'en prennent à tout: mangent les Cartes, brisent les Dez, rompent les meubles, & se frappent eux-mêmes (2). J'ai vu mâcher une bougie ardente & l'avaler. Un furieux, à Naples, mordit la Table avec tant de violence, que les dents entrèrent fort avant dans le bois: il y resta cloué, sans chaleur & sans vie (3).

QUELQUES-UNS, à la fin de la séance, ne savent plus ce qu'ils font ni ce qu'ils disent. M. de Créqui, depuis Duc de Lesdiguières, sortant du jeu de Henri IV où il avoit beaucoup perdu, rencontra M. de

(1) M. le Comte D * * *, Lieutenant général des armées du Roi, m'a raconté ce fait dont il a été témoin oculaire.

(2) Voyez *Les Saturnales* de LUCIEN.

(3) Les Joueurs prirent la fuite, la Justice se transporta sur le lieu, & le Cadavre fut privé de la sépulture ordinaire. *Gazette de Deux-Ponts, du 26 novembre 1772.*

Guiſe dans la cour du Château : « *Mon* » *ami*, lui dit-il, *où ſont aſſiſes les Gar-* » *des aujourd'hui?* M. de Guiſe ſe retirant » en arrière : Vous m'excuſerez, Mon- » ſieur, je ne ſuis pas de ce pays-ci ; & » ſur-le-champ, alla trouver le Roi *qu'il* » *en fit bien rire* (1). »

(1) Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France.

CHAPITRE XIX.

Suite du précédent.

CE qui convient à toutes les paſſions, n'en caractériſe aucune. Qu'un joueur ſe ſoit empoiſonné par les yeux, en voyant ſa perte écrite ſur les Cartes qu'il tenoit entre ſes mains; qu'en les regardant il ait rendu le dernier ſoupir : ce trait, atteſté par un Auteur contemporain (1), offre

(1) « L'Angoumois nous a fournis de deux abominables Monſtres en cette année : de Ravaillac & » du nommé Pennichon natif de Perſennac, lequel » étant Priſonnier en la *Conciergerie* au mois de » ſeptembre dernier 1610, y mourut d'une mort merveilleuſement ſubite. Il ne pouvoit s'engarder de » jouer : ayant un jour perdu ſon argent, il fit d'affreuſes imprécations ſur ſon corps & ſur ſon ame, » en ce que jamais il ne jouât aux Cartes.

» Nonobſtant, peu de jours après il ſe remit à jouer » avec ceux de ſa chambre, & ſur une diſpute pour » *écarter* il recommença ſes exécrables juremens, » dont un de la compagnie lui ayant dit qu'il devoit » craindre la juſtice Divine, il recommença de plus » fort à jurer, & fit tant qu'il fallut *refaire*. Mais auſſitôt que trois autres Cartes lui eurent été données, » il les mit dans ſon chapeau qu'il tenoit renverſé » devant lui, & voulant les y regarder, ayant les

l'exemple d'une ſorte de déſeſpoir qui n'appartient qu'à la fureur du jeu, & la fait mieux connoître que tant de ſuicides, tant de meurtres, ſi ſouvent renouvelés par l'amour, l'ambition & la colère.

LES paſſions extrêmes ſi prodigues de la vie, ne le ſont pas également de ce qui doit la rendre chère & honorable. La frénéſie du jeu n'excepte rien : le peut-elle ? Hélas ! que devient l'ame dans ces ſéances orageuſes, où battue de toutes parts (1), elle n'obéit plus qu'à des impulſions ſoudaines ? Croyez-vous qu'un joueur, ſoit alors le maître de s'arrêter ? dites donc à celui qui, les yeux fermés, ſe précipite dans un abyme, dites-lui de s'arrêter au milieu de ſa chute !

J'ÉTOIS en tiers, dans la ſcène ſui-

» deux bras accoudés ſur la Table, & ſa face pen-
» chée dedans, il y rendit l'ame ſi ſubitement, qu'un
» lui ayant dit : jouez donc, & l'ayant pouſſé du coude
» penſant qu'il fût endormi, il tomba tout roide mort
» ſur le plancher. » *Mercure François, Tom. I, année 1610, pag. 512.*

(1) Cinq ou ſix vents impétueux, dit le Miniſtre LAPLACETTE, ſouffient ſur le joueur & le balottent tour-à-tour.

vante. Un jeune homme de qualité, plein d'honneur & de bravoure, fut tellement bouleverſé par un coup, il eſt vrai très-fatal, qu'il devint méconnoiſſable. Il ſe lève, & d'un air furieux, égaré, regardant ſon camarade: Que m'importe! lui dit-il, je ne te dois rien. Il achevoit à peine: déja, les larmes du remords couloient ſur ſon ami, qu'il tenoit entre ſes bras. Ne crains rien, ajouta-t-il, ſi j'avois joué mon ſang contre toi, je le verſerois tout à l'heure à tes pieds: tu me connois, & le ſais bien! Heureuſement, que le cri de l'honneur ſe fit entendre aſſez tôt: combien d'autres reſtent ſourds à ſa voix, ſur-tout quand elle eſt foible & déja fatiguée!

JE craindrois de ſouiller ma plume, de révolter mes Lecteurs, ſi j'inſiſtois davantage. C'eſt aux Greffes criminels, à s'expliquer ſur cet article.

POUR ſeconder les ſalutaires intentions de notre Roi Charles V (1), le Prévôt de

(1) *Voyez* première Partie, Chap. IV, pag. 24.

Paris, en 1397, rendit une Ordonnance, dans laquelle il déclaroit qu'en interrogeant les Criminels, il avoit découvert que la plupart des crimes venoient du jeu (1). Les Tripots & les Loteries, n'exiſtoient pas encore.

LORSQUE le Parlement, en dernier lieu, vouloit ſupprimer les jeux de haſard, j'ai ouï dire à l'un de nos plus anciens Magiſtrats, que l'on frémiroit ſi l'on ſavoit, comme lui, ce que l'adverſité ſubite peut faire d'un homme avide, fantaſque, violent : d'un homme dépourvu de talens, de principes, & qui ſe réveille au ſein de la misère (2). Eh bien ! ajoutoit-il, ce réveil, depuis quelques années, a lieu tous les jours dans plus de cent familles.

IL conviendroit, aujourd'hui, d'envoyer tous les matins ſavoir ſi les gens ſont ruinés, comme on s'informe de leur état quand on les ſait malades.

---

(1) Ordonnance du Prévôt de Paris, du 2 janvier 1397.

(2) *Magnum pauperies opprobrium, jubet*
Quidvis & facere & pati.
HORAT. Carmin. Lib. III, Od. XXIV, v. 42.

JE conſerve comme pièces juſtificatives de tout ce que j'ai affirmé, tant ſur les caractères de la fureur du jeu que ſur ſes effets, les relations qui m'ont été envoyées de Lyon, de Marſeille, de Nantes, de Bordeaux, &c : j'en ai même reçu de nos poſſeſſions Américaines, où la chaleur du climat ſemble augmenter cette rage, qui vient de cauſer, à la Guadeloupe, la mort de cinquante perſonnes (1).

ON reproche à pluſieurs Ecrivains, de s'être trop complus dans la peinture du vice : s'ils n'en ont montré que les côtés ſéduiſans, ce ſont des corrupteurs; s'ils n'en ont exprimé que la difformité (2), ce ſont les vrais amis du genre humain.

RETOURNONS au jeu : ce que j'en dirai, ne ſera que la conſéquence de mes premières obſervations.

---

(1) Cette cataſtrophe récente, commença par un aſſaſſinat & finit par une émeute.

(2) *Pour moi*, diſoit MONTAIGNE, *je m'inſtruis mieux par contrariété que par ſimilitude, & par fuite que par ſuite.*

CHAPITRE XX.

Viciſſitudes du Jeu.

QUAND la balance du ſort commençoit à pencher, j'obſervois que le joueur hardi dans la perte, devenoit timide dans le gain : comme ſi l'un méritoit plus d'égards que l'autre ; comme s'il y avoit la moindre proportion, entre le néceſſaire & le ſuperflu.

JE remarquois encore, que le *Gagnant* redoubloit de prudence & de ſang-froid, à meſure que ſon Adverſaire, le cœur briſé, perdoit la tête (1) : il profitoit de ſa foibleſſe, lui faiſoit la loi, en exigeoit de nouveaux avantages.

UNE révolution changeoit la ſcène : celui qui gémiſſoit, faiſoit gémir à ſon tour ; & ce qu'il venoit d'éprouver, étoit perdu pour la commiſération. Il reſſembloit à ce Préfet Romain, qui étoit, dit

(1) *Sunt molles in calamitate mortalium animi.* TACIT. Ann. Lib. IV, §. 68.

Tacite, d'autant plus impitoyable, qu'on l'avoit, dans ſa jeuneſſe, traité plus durement (1).

LA joie qu'il reſſentoit d'avoir recouvré ſon argent, ne le rendoit que plus altéré de l'argent d'autrui. Un homme opulent perdoit cent-mille écus, & vouloit quitter le jeu pour aller vendre ſa Terre qui valoit le double. Pourquoi la vendre, lui dit ſon Adverſaire? jouons le reſte. La fortune changea, *le Perdant* ruina l'autre.

QUELQUEFOIS auſſi, l'avidité ſe méprenoit. Pluſieurs, pour gagner davantage, ont tout perdu contre des gens qui n'avoient plus que leur parole.

AU fort d'un Hiver rigoureux, un joueur voyoit, en pâliſſant, le fond de ſa bourſe. Il ſe mouroit de froid & de regret. Ne pouvant pas ſe réſoudre à quitter la Partie, car les joueurs bleſſés à mort ſont les plus opiniâtres : *Va me chercher*

(1) *Rufus diu manipularis, dein Centurio, mox Caſtris Præfectus, antiquam duramque militiam revocabat vetus operis ac laboris, & eo immitior quia toleraverat.* Ann. Lib. I, Cap. XXI.

le grand ſac, dit-il à ſon Valet. Ces mots proférés ſans deſſein, réveillèrent la cupidité de ceux qui ne vouloient plus jouer contre lui : furent cauſe, qu'il regagna le triple de ce qu'il avoit perdu. Alors arriva *le grand ſac :* c'étoit *un ſac de peau d'ours.*

BEAUCOUP de choſes manquent de noms. Je ne ſaurois exprimer le moment ſuprême, où le joueur triomphant ſe lève & ſe retire : figurez-vous un coup de foudre.

CINQUANTE perſonnes des plus riches, des plus titrées de la France & dans la fleur de l'âge, étoient aux priſes lorſque le bruit d'une chaiſe de poſte ſe fit entendre en plein minuit. Un nouvel Acteur s'élance. On s'empreſſe à lui faire les honneurs de la Partie. Il *prend la main*, étale mille *Louis*, les multiplie pluſieurs fois de ſuite. Voyant les *Pontes* aux abois, il appelle ſes Gens, fait enlever ſon or, & s'évade ſans proférer un ſeul mot.

QUE l'on ſe repréſente la contenance des joueurs, abandonnés après ce coup

de main ! de ces joueurs, qui auroient volontiers risqué leur vie, pour avoir une *Chance* de plus. Ils se regardoient l'un l'autre : chacun se fouilloit en silence. Tâchant d'alimenter le jeu, ils tiroient de leurs doigts & de leurs poches, des Bijoux, des monnoies étrangères ou de rebut, & qui n'ont cours au jeu qu'à la dernière extrémité : tout passe alors, pourvu que l'on croie que c'est de l'or ou de l'argent. Ils s'acharnoient sur de misérables débris, comme dans les temps de famine on se dispute les plus vils alimens.

APRÈS un combat singulier, la haine expire entre les deux rivaux : le Vainqueur, tend la main au Vaincu. Il n'en est pas de même, après cet odieux conflit : le duel du jeu, survit à la perte des biens.

CELUI qui succombe, a beau chercher sur le front de son Adversaire, le moindre signe de compassion ou de générosité ; il n'y lit que ces mots : Point de grace, point de délai, il faut payer. Eh ! le puis-je ? s'écrioit un Italien : tue-moi, Barbare, je n'ai que ma vie & te la donne.

Paie d'abord, répond l'autre, je te tuerai enſuite. L'effet ne ſuit pas toujours la menace : ils font grand bruit, mais un rien les diſtrait.

UN joueur vouloit ſe battre : faute de concurrens, il s'endormit. Deux heures après, un autre forcené le ſomma de ſa parole : Prends ma place, lui dit-il, dors comme moi, & nous verrons (1).

---

(1) « RABELAIS, *L. III, Chap. XLII ſelon les plus* » *anciennes Editions, & XL ſelon les nouvelles*, pour » montrer qu'il eſt bon de dormir ſur ſa colère, dit » qu'un ſoldat Gaſcon vouloit ſe battre contre le pre- » mier de ſes compagnons qui ſe préſenteroit, &c. » *Voyez* encore l'ARETIN dans ſon *Dialogo del* » *Cruoco.* » *Menagiana, Tom. II, pag.* 194.

CHAPITRE XXI.

Du lendemain de la Séance.

QUAND on ſe battroit, quand on ſe tueroit? l'effuſion du ſang & la mort même, ſont moins funeſtes que de manquer à ſa parole. Il faut payer; il le faut, ſous peine d'infamie. — Quand? — Demain.

L'HORRIBLE ſituation! C'eſt-là que commence un nouveau genre de ſupplice. Tant qu'il eſt en action, le joueur eſpère: il joue du moins, il lutte & s'étourdit. Rendu à lui-même, les furies le ſaiſiſſent: l'honneur réclame; & ne lui laiſſe pour s'acquitter, que le terme preſcrit par l'uſage, plus abſolu que les Lois & la Raiſon. Ce terme rigoureux, il faut qu'on le ſache, finit au bout de vingt-quatre heures.

IL faut payer ou ſe bannir: ceux même qui ne jouent point l'ont décidé. Les bons procédés, ne viennent que des rapports naturels & légitimes: ici, c'eſt un état

de guerre invétéré, qui rejette le droit des gens.

SANS reſſource & ſans crédit, le joueur ne ſait le plus ſouvent à qui recourir. Ses amis lui deviennent ſuſpects. Il ſe croit ſeul dans l'univers : que dis-je? il y voit ſon créancier !

LE fils d'un homme riche ſe déſeſpéroit en pareil cas : il demanda une table, il écrivit vingt lettres & les déchira toutes. *Feu M. votre Père*, lui dit un ancien Domeſtique qui l'avoit élevé, *n'écrivoit ſur cette table que pour donner quittance.* On négocia : Rien ne preſſe, dit l'Adverſaire de ce jeune homme, pourvu que je ſois payé demain avant midi.

CE qui achève de les confondre, c'eſt qu'ils ne ſe croient plus dignes d'exciter le moindre intérêt : ils ſe rendent juſtice. Que vouloient-ils ? la ruine de ceux dont ils ſe plaignent : ils méritent de ſubir le même ſort. En tombant dans l'opprobre, la plupart ne font que deſcendre à leur place.

CHAPITRE XXII.

Du danger de prendre ſon Tout.

VOUS qui débutez dans le monde, & que je ne confonds point avec les joueurs de profeſſion, défiez-vous de la marche du haſard : ſachez que l'envie de réparer un premier dommage, en attire d'autres qui ſont à la fin irréparables (1).

QUELQUE riche que l'on ſoit, il eſt rare que l'on ne s'expédie pas promptement, quand on ne ceſſe de prendre ſon *Tout :* la progreſſion devient immenſe en peu de coups. *Tout*, eſt l'écueil inviſible où vont échouer tour-à-tour, ſur-tout les joueurs novices. *Tout*, eſt le grand mot du jeu, c'en eſt le plus ſacré : malheur à quiconque en a contracté l'habitude, à quiconque le profère par mégarde ou même en badinant.

(1) . . *Ne perdiderit non ceſſat perdere Luſor ;*
Et revocat cupidas alea ſæpe manus.
OVID. De Art. Amand. Lib. I, v. 451.

UN homme, enivré de son gain, sort d'une maison de jeu pour rentrer dans une autre. On l'annonce : Je suis comblé, s'écrie-t-il ; mes poches sont pleines d'or ; *Pair ou non ? Non*, dit quelqu'un. Il fallut compter : cet énorme gain appartint à celui qui avoit pris l'autre au mot, car ce mot est irrévocable.

CALLISTRATE, Orateur Athénien, disoit que les jeux où les *Perdans* ne cessent de jouer le double, ressemblent à ces guerres renaissantes, qui ne finissent que par l'extinction des combattans (1).

LE Père de famille qui m'aura bien compris, tremblera moins désormais sur le sort d'un fils unique affrontant la mort dans les combats, ou voguant à travers les flots d'une mer agitée, il tremblera moins, vous dis-je, que s'il le savoit plongé dans le bourbier du jeu.

---

(1) XÉNOPH. Hist. Græc. Lib. VI, Cap. III, §. 6.

CHAPITRE XXIII.

Ivreſſe du Gain.

QUAND le mérite procure, à l'improviſte, de grands honneurs ou de grandes richeſſes, on peut d'abord en être trop ému : mais la conſcience que l'on a de ſoi-même, de ſes intentions, diminue la ſurpriſe, rétablit le calme, & fait que l'on ſe trouve bientôt au niveau de ſon nouvel état.

CE qui trouble l'eſprit, ce qui gâte le cœur, c'eſt lorſque la Fortune bizarre comble ſubitement des hommes avides & téméraires, qui s'admirent d'autant plus qu'ils comprennent moins le myſtère de leur proſpérité. Ceux-là veulent jouir, & ne ſavent comment : ils s'informent, ils s'eſſayent ; & finiſſent, après avoir été dupés, par retomber dans leur premier néant.

ON a déja vu de quelle manière les fortunes ſubites, & purement émanées du

haſard, influoient ſur les mœurs : voyons quelle en eſt la puiſſance ſur l'imagination.

LES proſpérités ſoudaines, ont proportionnellement dérangé plus de têtes, ont tué plus de monde, que les revers & le chagrin; ſoit, parce qu'on doute plus longtemps de ſon infortune que de ſon bonheur; ſoit, parce que l'inſtinct de notre conſervation nous fait, dans l'adverſité, chercher des reſſources qui ralentiſſent le déſeſpoir : au lieu que dans l'aſſaut d'une joie exceſſive, le reſſort de l'ame ſe détend ou ſe briſe, quand il eſt ſubitement comprimé par trop d'idées & trop de ſenſations.

SI l'on prend des précautions pour annoncer un déſaſtre, en faut-il de moindres pour garantir notre fragilité, d'un grand coup de fortune ? On ne craint rien pour ceux qui perdent aux Loteries: on s'informe comment celui qui a gagné le *Gros-Lot*, en a ſupporté la nouvelle.

IL ſemble démontré par l'expérience de tous les ſiècles, que, moralement &

phyſiquement, nous ſommes moins à l'épreuve du plaiſir que de la douleur (1). Sophocle, Diagoras, Philippides & l'un des Denys de Sicile, moururent de joie. Un autre Grec, expira ſous les trois couronnes remportées par ſes trois fils dans les jeux Olympiques : il expira, parce que le raviſſement, tel qu'un glaive, avoit tranché le fil de ſes jours (2).

DE bons eſprits, parmi les joueurs, ont été abrutis par la perte (3) : d'autres, en plus grand nombre, l'ont été par le gain. Il en eſt qui, dans le cours de leurs proſpérités, périſſent d'aiſe, deviennent fous, & ſe ruinent après avoir ruiné les autres. Je n'en citerai qu'un trait : ce ne ſont pas les matériaux qui me manquent,

(1) *Secundæ res acrioribus ſtimulis animos explorant : quia miſeriæ tolerantur, felicitate corrumpimur.* TACIT. Hiſt. Lib. I, §. 15.

(2) Les Hiſtoires ſont pleines de ces ſortes d'exemples : *Voyez* TIT-LIV. L. XXII, Cap. VII ; VALER. MAX. L. IX, Cap. XII ; PLIN. L. VII, Cap. LIII ; AULGEL. L. III, Cap. XV, & CICÉRON dans ſes *Tuſcul.*

(3) *Voyez* le Chapitre XLVII de la première Partie, pag. 264-266.

je ne ſuis au contraire embarraſſé que du choix.

DANS l'une de nos dernières Guerres, un ſimple Particulier vint à l'Armée, pour y prendre poſſeſſion d'un Emploi militaire aſſez diſtingué : tout étoit nouveau pour lui, le brillant habit qu'il portoit, la haute Nobleſſe qu'il fréquentoit, & les jeux immodérés dont il ne fut, d'abord, que ſpectateur.

MOINS effrayé des riſques, que ſéduit par l'eſpoir de s'enrichir promptement, il ſe réſolut enfin à tenter la fortune. Son bonheur fut tel, ou plutôt il eut le malheur de gagner des ſommes ſi conſidérables, qu'il perdit la tête en voulant les compter (1).

SA table, ſon train, tout eſt changé : il veut un Hôtel à Paris, & qu'on lui retienne une Maîtreſſe.

ETONNÉ de lui-même, il ne ſe croit plus un homme ordinaire (2). Il raſſemble

(1) *Rarus enim ferme ſenſus communis in illa Fortuna.* JUV. Sat. VIII, v. 73.

(2) *Adſtupet ipſe ſibi.* OVID. Métamorph.

ſes valets, & d'un ton qui commençoit à manifeſter ſa folie : Me connoiſſez-vous bien, leur dit-il ? Vous croyez peut-être ne ſervir qu'un Bourgeois, que le fils d'un Tel? apprenez à me connoître, & ſachez déſormais qui vous ſervez.

A CHAQUE apoſtrophe non moins extravagante, il leur lançoit des poignées d'or & d'argent. L'heure ſonne : il court au jeu & ne revient de ſon ivreſſe, qu'après avoir perdu non-ſeulement tous ſes gains, mais encore la valeur de ſon Emploi.

J'AI d'abord inſiſté ſur les pertes occaſionnées par le jeu, parce qu'en dernier reſſort la honte & la pauvreté ſont le partage inévitable des joueurs opiniâtres : comme les gains paſſagers ne ſont pas moins funeſtes à certains égards, il convenoit auſſi d'en parler. Si les familles ſont ruinées par l'une, l'autre ne manque jamais de les corrompre.

TACHONS, maintenant, de nous rappeler quelques conſidérations & quelques

traits, omis pour ne point surcharger les articles précédens.

CHAPITRE XXIV.

Inquiétude, orgueil, impatience & contention des Joueurs.

SI l'image fidèle de la fureur du jeu, est plus capable que tout le reste d'en inspirer l'aversion, je n'aurai pas perdu ma peine : je dis fidèle; car mes portraits, quel qu'en soit le trait & la couleur, sont faits d'après nature.

POUR mieux peindre les joueurs, je les ai recherchés avec plus d'empressement que je n'en avois, autrefois, témoigné pour le le jeu (1). Connu pour un homme au tempérament duquel les jeux de hasard sembloient en quelque sorte nécessaires, on me souffroit encore & même on m'invitoit, quoique je les eusse solemnellement abjurés. Tantôt, on me consultoit pour

(1) *Voyez* le Chap. XIX de la première Partie, pag. 118.

m'exciter : tantôt, j'étois le juge des coups douteux, le confident des infortunés.

QUELQUES-UNS, me voyant rêveur ou diſtrait, ſe diſoient : Nous le tenons, ſon heure eſt arrivée. L'époque de ma rechute étoit fixée d'avance, les *paris* étoient ouverts. Cette erreur me peinoit : j'eus la force de la prolonger juſqu'au moment où, les pièces juſtificatives à la main, je devois prendre congé des joueurs, & leur faire mes derniers adieux.

QUOIQUE toutes leurs affections ſe réduiſent à des regrets lorſqu'ils perdent, & à de nouveaux deſirs lorſqu'ils gagnent, elles ſe déguiſent ſous tant de formes, qu'il n'appartient qu'à des yeux très-exercés de les reconnoître : la paſſion dominante, en ſuſcite d'autres qui donnent le change.

J'ENTENDIS un jour déclamer contre le jeu avec tant de véhémence, que je m'informai ſi ce n'étoit point un Père irrité qui gourmandoit ſes enfans : ce n'étoit qu'un vieil inſenſé, qui venoit de perdre

juſqu'à ſon dernier écu, & s'en vengeoit par des invectives.

J'AVOIS déja remarqué que beaucoup de joueurs, ne pouvoient pas ſouffrir qu'on les regardât jouer : ils pâliſſoient, lorſque leurs femmes venoient s'aſſeoir à leurs côtés. Je n'attribuois, d'abord, cette inquiétude qu'à la ſuperſtition : elle venoit encore plus du beſoin d'exercer leur tyrannie, de cacher leurs pertes, ou de diſſimuler leurs gains.

J'EN voyois d'autres, qui s'indignoient de l'impartialité de la fortune. Conſternés du mortel équilibre qui les tenoit en ſuſpens, nous aimerions mieux perdre, diſoient-ils, que de reſter toujours au même point : c'eſt qu'ils regardoient comme perdu, tout ce qu'ils n'avoient pas gagné.

MOINS touchés, en apparence, de la privation de leur argent que des contradictions qu'ils eſſuyoient, pluſieurs ne laiſſoient gémir que l'orgueil. *Je ne me plains pas*, diſoit l'un d'eux, s'adreſſant aux Spectateurs, *je vous plains de me voir jouer d'un malheur ſi révoltant.*

RIEN n'alloit à leur gré. Soit en gain, ſoit en perte, diſoient-ils, le Sort ne ſe plaît qu'à nous humilier. Toujours mécontens, ils exténuoient leurs gains, exagéroient leurs pertes, & ſe fâchoient quand on ſavoit leur compte.

J'AI dit qu'ils ſéchoient d'impatience avant de jouer; c'eſt bien pis quand ils jouent: les déciſions, quelque promptes qu'elles ſoient, leur paroiſſent d'une lenteur inſupportable.

« Voulez-vous ſavoir, dit l'Arétin, quel » temps paroît être le plus long au joueur? » Eſt-ce la Semaine-Sainte où l'on va à » confeſſe, & où les jeux ſont ſuſpendus? » non. Eſt-ce la maladie qui dure un mois? » encore moins. Le temps qu'on met à » manger & à dormir? nullement. Se- » roit-ce quand on cherche de l'argent » pour retourner au jeu? vous n'y êtes » pas. Dites-le donc. C'eſt *entre l'éteindre* » *& le rallumer de la chandelle;* c'eſt en- » core *entre le tomber & le relever d'une* » *Carte ou d'un Dez*, ce que croira faci-

» lement quiconque en a fait l'épreu-
» ve (1). »

IL n'étoit pas poſſible d'infliger à l'Empereur Claude qui avoit tant aimé le jeu, un ſupplice plus grand ni mieux aſſorti, que celui qu'il ſubit dans les Enfers, ſelon la fiction de Sénèque : ce Prince y fut condamné par Éaque, à ramaſſer, ſans ceſſe, les Dez qui s'échappoient d'un cornet défoncé (2).

LA contention de ces joueurs, dont l'ame s'échappoit par les yeux, me peinoit & m'attriſtoit. Immobiles & reſpirant à peine, dans l'attente d'une Carte ou d'un Dez favorable, ils ne penſoient plus, ne ſentoient plus : ils voyoient ſeulement, & regardoient.

LA foudre tombe, en globe de feu, ſur

---

(1) Les diverſes Leçons d'ANTOINE DUVERDIER, &c. pag. 496.

(2) *Jam cœperat fugientes ſemper teſſeras quærere & nihil proficere :*

Nam quotiens miſſurus erat reſonante fritillo,
Utraque ſubducto fugiebat teſſera fundo.
SENECÆ Luſus de morte Claud. Cæſaris.

la maiſon de Mylord Tylney (1) : ce globe ſe promène dans les appartemens, s'arrête au deſſus d'une table de jeu. La plupart des Acteurs n'en virent rien : l'un d'eux, ébloui par la lueur de ce terrible phénomène, ſecoua machinalement la main pour l'écarter, & continua de jouer avec ſécurité.

ON s'écrie dans un autre endroit, que la poutre principale de la chambre où l'on joue fléchit & va ſe rompre : les joueurs n'entendent pas ou mépriſent ces cris. Pour détruire le charme qui les retenoit, pour les ſouſtraire à l'abyme prêt à les engloutir, il fallut enlever la table. Ce fut alors qu'ils ſe levèrent : mais chacun, en ſilence, ſuivit pas à pas cet Autel ambulant, & ne ceſſa d'avoir les yeux fixés ſur les mains de celui qui tenoit le Livre du Deſtin (2).

JE ne m'attachois pas ſeulement à

(1) A Naples en 1772 ou 1773. Je tiens ce trait de M. le Baron de G***, ancien Miniſtre de Sa Majeſté Danoiſe.

(2) A Bordeaux pendant le Carnaval de 1759, dans l'Hôtel du Gouverneur.

conſidérer les paſſions des joueurs, celles des ſpectateurs n'attiroient pas moins mon attention.

CHAPITRE XXV.

Influence du Jeu ſur les Spectateurs.

ATHÉNÉE, parlant d'un jeu cruel uſité chez les Thraces, dit qu'il en coûtoit ſouvent la vie à ceux qui s'y livroient; mais que les Spectateurs n'en faiſoient que rire, & ſe divertiſſoient de la mort d'un homme (1). Sommes-nous plus humains que ces Barbares, je ne dis pas quand la curioſité nous traîne aux Echafauds, mais

(1) « On ſuſpendoit à une certaine hauteur, une » corde ſous laquelle on mettoit en ligne perpendi- » culaire, une pierre qui tournoit ſur ſon pivot: ce » jeu s'appeloit *le jeu de la Penderie.* On tiroit au ſort » à qui monteroit le premier ſur cette pierre: celui ſur » qui le ſort tomboit, tenoit une faux à la main, » paſſoit le cou dans un nœud coulant, après quoi un » autre faiſoit tourner la pierre. Si l'on n'étoit habile » & prompt à couper la corde, on demeuroit ſuſpendu » & l'on s'étrangloit. » *Voyez* BARBEYRAC, *Traité du Jeu, Tom. II, Liv. III, Chap. V, pag. 309; &* ATHENÉE, *L. IV.*

quand

quand nous assistons gratuitement à ces jeux de hasard, si féconds en calamités publiques & domestiques?

« J'AUROIS plus de plaisir, dit l'Au» teur d'Émile, à me moquer des joueurs » en les voyant perdre, qu'à gagner leur » argent. » Il est évident que cet homme sensible, ne songeoit, en s'exprimant ainsi, qu'à ces jeux où l'on perd du temps à peu de frais.

LE Scythe Anacharsis témoin des jeux Olympiques, Isthmiques & Néméens, bien différens de ceux dont il s'agit, déclaroit que les spectateurs lui inspiroient autant de pitié que les Combattans (1) : c'est ainsi qu'en devoit juger un Disciple de Solon (2).

LES objets nous affectent diversement:

(1) LUCIEN, *Des Exercices du Corps.*

(2) L'humanité recevoit de fréquentes atteintes, dans ces jeux si estimables à d'autres égards; car on n'y combattoit que pour l'honneur. Le prix, aux jeux Olympiques, n'étoit qu'une couronne d'Olivier. *O Dieux!* s'écrioit un Perse, *quels sont donc, Mardonius, ces hommes qui mépriſent l'argent & ne combattent que pour la vertu?* HÉRODOT. L. VIII, §. 26.

l'or seul a la vertu secrette, de porter le desir & l'attention au plus haut degré. Le redoublement du jeu ne manque point d'attirer les plus indifférens, parce qu'il suffit d'aimer l'argent pour s'intéresser à ceux que le sort favorise, ne dût-on jamais participer à leur prospérité.

ON ne s'affectionne guère aux *Perdans* que par hypocrisie, ou par des motifs étrangers à la justice. Des femmes du peuple voyant jouer le Duc de Beaufort qui étoit leur idole, lui offroient de l'argent, l'exhortoient à continuer, lui promettant de nouvelles sommes, s'il en avoit besoin (1).

DÈS que le gros-jeu commence, le

(1) Les femmes sur-tout, vouloient voir jouer le Duc de Beaufort. « S'appercevant que l'une d'entr'elles » le regardoit de bon œil : Hé bien, *ma Commère*, » vous avez voulu entrer ! quel plaisir prenez-vous » à me voir perdre mon argent ? Jouez hardiment, » lui répondit-elle, vous n'en manquerez pas. Ma » Commère que voilà & moi, nous avons apporté » deux-cents écus : s'il en faut davantage, j'en irai » chercher encore autant ; & toutes les autres crièrent » qu'elles en avoient à son service. » *Mém. Hist. par* AMELOT DE LA HOUSSAIE, *Tom. II, pag.* 40.

plaiſir ceſſe, on ſe taît. Femmes, vieillards, enfans, tous veulent voir. Chacun croit pouvoir jouir impunément du ſpectacle : en le fixant trop, on s'enivre par les yeux (1).

GOURVILLE, occupé juſqu'à quarante ans d'affaires ſérieuſes, voit jouer par haſard : il devient le fléau de ſes contemporains.

PLUSIEURS ſont arrivés au jeu, qui de ſimples Spectateurs ſubitement transformés en Acteurs, ont payé de leur fortune & quelquefois de leur vie ce fatal incident.

UN Receveur, ayant eu la curioſité de voir le jeu de la Ducheſſe D. M***, mit par contenance quelques pièces ſur le Tapis : On ne joue ici que de l'or, lui dit-on, retirez votre argent. Cet homme fier & irritable, avoit ſur lui le montant de ſa *Recette :* il le riſque d'un ſeul coup,

(1) *De deux Regardeurs*, dit un vieux proverbe, *il y en a toujours un qui devient Joueur.* THIERS, Traité des Jeux, &c. Chap. XX, pag. 224.

donne le *Tout* trois fois de ſuite, gagne & ſort. Malheureux, lui dit ſon ami, ſi tu avois perdu ! — *Eh bien ! ne devions-nous pas traverſer la Rivière?*

IL n'eſt pas sûr de vivre habituellement avec des furieux, qui ne ſauroient ſouffrir qu'on les regarde de ſang froid. L'un dira que vous lui portez malheur, & vous fera exclure. Un galant homme qui ne jouoit point, fut éconduit, ſous ce prétexte, d'une maiſon où il alloit depuis long-temps. Ce qu'il y a de bizarre, c'eſt qu'il en fut proſcrit d'une voix unanime : il ne pouvoit pas, cependant, porter malheur à tout le monde, puiſque les uns gagnoient néceſſairement quand les autres perdoient. Cette abſurde ſentence, n'en fut pas moins exécutée par le Portier du logis.

L'AUTRE, empruntant à toutes mains, ne rendant qu'au haſard & confondant ſes créanciers, oubliera qu'il a puiſé dans votre bourſe, ou ſoutiendra qu'il eſt quitte avec vous.

IL eſt bien d'autres mépriſes déshono-

rantes, dont on ne ſauroit ſe garantir. Le Marquis de F*** aimoit à voir jouer. Pour n'être point tenté de céder aux ſollicitations des joueurs, c'eſt-à-dire de prêter ſon argent, il avoit eu ſoin de déclarer qu'il n'en portoit jamais. *Un Rouleau de cinquante Louis* diſparut : il fut réſolu, ſelon l'uſage, que chacun ſe laiſſeroit fouiller. L'honnête Marquis ne ſachant que devenir, parce qu'il avoit préciſément ſur lui un *Rouleau* pareil à celui que l'on cherchoit, fut contraint de ſe démentir, au riſque de n'en être pas cru ſur ſa parole.

PARMI les Spectateurs que j'étois à portée d'obſerver dans les maiſons de jeu, les uns y venoient par oiſiveté, l'intrigue amenoit les autres. La plupart y étoient attirés tous les ſoirs, par des motifs honteux, & ſouvent par la faim : comme on voit, au déclin du jour, les animaux carnaſſiers ſortir des bois, roder autour des camps & des champs de batailles, pour s'élancer ſur les cadavres.

CHAPITRE XXVI.

Quelle ſorte de Gens ſuivent les Joueurs.

DANS quelques-uns des Cercles où j'allois, à contre-cœur, épier les joueurs de toutes conditions, c'étoit chaque jour de nouveaux viſages que l'on n'avoit vus nulle part : c'étoit un monde tout neuf, pour les manières & pour le ton. J'étois obligé de m'informer à chaque inſtant, & de la qualité des perſonnes, & du motif qui les amenoient à des ſcènes, où la plupart ne jouoient guère que le rôle de ſpectateurs. On me nommoit des Marquis, des Préſidens de convention, des Abbés ſcandaleux, & une foule de miſérables des deux ſexes, dont on eſt trop heureux d'ignorer l'exiſtence. Il ſuffit d'indiquer l'infamie.

QUOIQUE indigné, la pitié me gagnoit, quand je voyois plus de misère & de fureur que d'impudence. M. de Voltaire, ſe plaiſoit à raconter qu'il avoit

connu une joueuſe, vieille, infirme & pauvre, *qui faiſoit du bouillon pour les joueurs*, afin d'avoir le privilège de voir jouer.

J'APPERÇUS une femme étique, qui ne parloit point ou rarement; qui reſtoit toujours dans la même place, & ne ſe levoit pas, même lorſqu'on avoit ſervi: je demandai ce que c'étoit.

« CE ſpectre féminin, me dit un homme d'un extérieur décent & d'une humeur enjouée, eſt l'une des plus ſingulières victimes qui aient jamais exiſté dans les faſtes du jeu. Depuis trente ans, elle perd ſa rente viagère à meſure qu'elle la touche, & ne ſubſiſte qu'avec un peu de pain trempé dans du lait; car elle eſt fort honnête, & tout le monde convient qu'elle a beaucoup d'eſprit. Elle rougit d'être ici, mais elle mourroit ailleurs. Comme elle eſt ſans crédit, la pauvre fille ne jouera que dans trois mois, c'eſt-à-dire à la première échéance. »

MONSIEUR, dis-je à cet homme qui, non content de répondre à mes queſtions, me révéloit encore des turpitudes

étrangères à l'objet de mes recherches : convenez que vous & moi, nous ne ſommes point ici à notre place ? J'avoue, répondit-il, que je fuirois cette ſéquelle, ſi les vices qui vous choquent m'étoient moins profitables. — Seriez-vous intéreſſé dans *la Banque ?* — Fi donc, Monſieur, ſi donc ! je ſuis libre, & j'ai de l'honneur : mon foible à moi, c'eſt d'aimer les jolies femmes, & de reconduire celles qui perdent. Là-deſſus, il me quitta pour en aller conſoler une.

JE cherchois un autre *Nomenclateur*, lorſque je vis quelqu'un que l'on auroit pris pour un honnête homme, tourner autour d'un *Double-Louis*, que l'on avoit par mégarde laiſſé tomber par terre. Qu'il eut de mal à faire ſon coup ! Il y réuſſit cependant ; mais il ne put jamais ſe raſſurer. Sa conſcience lui ſuſcitoit à chaque pas de nouveaux accuſateurs, qui ſans y ſonger lui faiſoient baiſſer les yeux.

J'EN vis un autre, qui déroboit furtivement quelques écus au *Banquier*, tandis que celui-ci *payoit ou ramaſſoit*. Re-

doutant le tumulte, je tremblois que ce Fripon ne fût ſurpris : il le fut en effet ; mais la choſe ſe paſſa doucement. Prenez donc garde, lui dit le *Banquier*, tout le monde vous voit : *Laiſſez*, lui répondit-il, *laiſſez, c'eſt mon affaire.*

CE qui me ſembloit le plus étrange, c'étoit de voir roder autour des Tables, de vieux joueurs obérés que l'on recevoit par grace, ſoit en faveur de leurs noms & de leur ancienne ſplendeur, ſoit à cauſe de quelques marques de diſtinction, qui impoſoient encore malgré le délabrement de ceux qui les portoient.

J'ÉTOIS frappé ſur-tout de les voir, quoiqu'ils n'euſſent rien à prétendre, s'agiter & ſe tourmenter autant, dans l'attente de chaque déciſion, que s'il s'étoit encore agi de défendre ou d'accroître le patrimoine, que la débauche & les jeux de haſard leur avoient enlevé.

L'UN d'eux, que j'avois plus fixé que les autres, me tirant à l'écart, répondit à ma penſée. « Comme eux, vous le ſavez, je jouois autrefois ! maintenant, j'en

ſuis réduit à regarder; car je ſuis joueur & le ſerai toujours. Les autres hommes, en comparaiſon des joueurs, me ſemblent en léthargie. N'ayant rien à riſquer ici, je n'y ſaurois gagner : mais j'y jouis à ma manière. Cet appareil, ce mouvement, ces coups imprévus, le bonheur des uns, le malheur des autres; tout cela me délivre de temps en temps de deux furies : ces furies domeſtiques, ſont le regret du paſſé, la crainte de l'avenir. »

« HORS d'ici, c'eſt autre choſe, ajouta-t-il : ſeul avec moi-même, avec mon ennemi le plus cruel, je vis ou plutôt je meurs lentement à l'inſu des ingrats. Tantôt, mais vainement, j'ai recours à ceux qui me doivent toute leur exiſtence : tantôt, je tâche de recouvrer quelques débris épars dans l'antre de la chicane; & cela, pour tenter la fortune, qui doit à la fin ſe laſſer de ſes rigueurs. »

JE l'écoutois ſans oſer lever les yeux : dès qu'il eut fini, je m'apperçus qu'il baiſſoit les ſiens. Je le reconnus enfin : ſon ſilence me toucha beaucoup plus que ſes

diſcours. Je lui offris ma bourſe, à condition qu'il ne la joueroit pas. — Qu'en ferois-je ! à ce prix, je la refuſe.

SI tous les joueurs reſſembloient à celui-ci, je n'eſſaierois pas de leur donner des conſeils (1) : avant de le tenter, je veux leur prouver que je ne ſuis pas l'ennemi du plaiſir.

---

(1) *Facile omnes cum valemus, recta conſilia Ægrotis damus.*
TERENT. Adelph.

CHAPITRE XXVII.

Des Amuſemens naturels.

QUE de jouiſſances indépendantes de l'opinion, & qui ſans avoir trait aux richeſſes, élèveroient l'eſprit, échaufferoient le cœur, nous feroient exiſter d'une manière noble, grande & ſans reproches! Nous pourrions, ſans le ſecours des Cartes ou des Dez, diminuer conſidérablement le fardeau de la vie : fardeau que les mœurs actuelles, forcent ſi ſouvent à dépoſer (1).

POURQUOI le Maître d'Iſocrate, à cent ſept ans accomplis, ne ſe plaignoit-il pas

(1) On n'a jamais tant vu de ſuicides que depuis quelques années : pour un qui ſe commet par folie, on en compte cent dont l'argent eſt la cauſe. Les Romains ſe tuoient pour ſe délivrer de la préſence d'un Tyran. Les Anglois ſe tuent, par ennui, ſur des monceaux d'or. Chez nous preſque tous ceux qui ſe donnent la mort, ne s'exécutent que pour ſe ſouſtraire aux châtimens, ou parce qu'ils ne ſauroient ſupporter la diminution de leurs biens.

de la vieilleſſe ? c'eſt qu'il avoit conſervé des goûts honnêtes (1).

POURQUOI Démonax, après avoir vécu près d'un ſiècle, n'étoit-il pas encore dégoûté de vivre ? Quand la dernière heure de cet homme juſte fut arrivée, pourquoi, tel que le Héraut qui annonçoit la fin des jeux, proclama-t-il la ſienne & rendit-il gaiement le dernier ſoupir ? c'eſt qu'il avoit apprécié la vie, & qu'en mourant, il croyoit n'acquitter qu'une dette (2).

CELUI des deux Scipions qui le premier a porté le ſurnom d'Africain, ſe repoſoit de ſes travaux militaires au ſein des Lettres : ce grand homme toujours actif, jouiſſant toujours, n'étoit jamais moins ſeul qu'étant ſeul, ni plus occupé que lorſqu'il n'avoit rien à faire (3).

LE Chancelier de l'Hôpital, qui penſoit & vivoit à l'antique, écrivoit à la Ducheſſe de Savoie qu'il avoit enfin trouvé, loin

(1) CIC. *De Senectute*, Cap. V.
(2) LUCIEN, Article *Démonax.*
(3) CIC. *De Offic.* Lib. III, Cap. I.

des troubles civils, la paix dans ces campagnes où il ſe plaiſoit à cultiver la terre, à ſe mêler aux jeux de ſes petits enfans (1).

NOUS cherchons le bonheur : il eſt près de nous, il eſt dans nous-mêmes. Nous apportons tous, en naiſſant, le germe de cette plante divine : mais elle ne pouſſe plus que de foibles rejetons, depuis qu'on a ſubſtitué le calcul de l'avarice à celui de l'honneur.

LES joueurs m'entendent-ils ? Tibère, je le cite à regret, avoit raiſon de dire que les motifs propres à remuer les ames généreuſes, engourdiſſoient les autres (2).

GARDONS-NOUS de confondre les jeux de la cupidité, avec les délaſſemens que la Nature & la Raiſon, dont le langage fut & ſera toujours le même, permettent en tout temps, en tous lieux, à tous les âges, à toutes les conditions.

AVANT que le luxe eût corrompu les

(1) *Eloge du Chancelier de l'Hôpital*, par un Auteur anonyme qui ne riſque rien à ſe nommer. *Pag.* 120.

(2) *Excitari quoſdam ad meliora magnitudine rerum; hebeſcere alios.* TACIT. Ann. Lib. III, §. 56.

mœurs, dit Cicéron, ceux qui partageoient leur vie entre le travail & le plaiſir, furent plus heureux que les Crétois, qui ſe piquoient de trop d'auſtérité (1). Scævola, qui étoit en même temps Pontife & Conſul, ſe livroit à différens jeux, après avoir réglé ce qui concernoit le Culte & les Droits de ſes concitoyens (2).

JEUNES ou vieux, riches ou pauvres, le Philoſophe & l'Artiſan, tous ont beſoin d'amuſemens. Soit qu'on exerce ſon eſprit ou ſes bras, on ne ſauroit ſe paſſer les uns de récréations, les autres de réjouiſſances.

LES Magiſtrats de Lampſaque, demandèrent à Anaxagoras quelles étoient ſes dernières volontés : je voudrois, leur répondit ce Philoſophe qui ne mépriſoit pas la terre, quoiqu'il regardât le Ciel comme ſa véritable Patrie, je voudrois que le jour de ma mort fût, à perpétuité, un jour de fête pour les enfans (3).

(1) CIC. *Orat. pro Muræna.* Cap. XXXV.

(2) VALER. MAX. Lib. VIII, Cap. VIII, §. 2.

(3) DIOGENE LAERCE, dit que cette Fête ſubſiſtoit encore de ſon temps.

CHAPITRE XXVIII.

De la Gaieté & du Plaiſir.

LYCURGUE, fit élever une Statue aux Ris (1). Les Lacédémoniens, conſacrèrent pluſieurs paſſions agréables (2).

LA gaieté, fut preſque toujours le partage des hommes forts & tranſcendans. Pythagore tempéroit ſes paſſions, en jouant de la lyre (3). Socrate, fut ſurpris jouant & folâtrant avec ſon fils Lamproclès (4).

L'UN des plus grands génies de l'Angleterre, & qui le premier a développé d'une manière victorieuſe, les facultés de l'entendement humain, Locke, qui conſerva de l'enjouement juſqu'à ſon dernier jour, comprenoit eſſentiellement dans l'art de vivre le beſoin de s'amuſer : *Vi-*

(1) PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue.*

(2) PLUTARQUE, *Vie d'Agis & de Cléomènes.*

(3) SENEC. *De ira, Lib. III.*

(4) ÆLIAN. Var. Hiſt. XII, 15.

vons,

vons, disoit-il, *tandis que nous vivons encore* (1).

MONTAIGNE, ce Philosophe aimable & disciple de sa propre raison, pensoit aussi qu'il seroit bien plus sensé de déguiser nos maux, d'en exténuer le sentiment, que de restreindre les plaisirs légitimes : Que les années m'entraînent, disoit-il, mais à reculons, afin que j'aie toujours la face tournée vers les délices de ma jeunesse.

JE parle du plaisir : c'est dans le cœur des enfans qu'il en faut chercher la fleur; &, quelquefois, au sein de la médiocrité, qui se dégoûte rarement des choses naturelles.

LA dernière nuit que j'étudiai les joueurs, acheva de me dévoiler leur triste caractère : j'en fus puni. Ce sont des furieux, me disois-je, qu'ils se ruinent, qu'ils s'égorgent! Consterné de cette indifférence, craignant d'avoir perdu ma

(1) Eloge de Locke. *Bibliotheque choisie de* LE CLERC, *Tom. VI.*

ſenſibilité, j'abandonnai ſans retour cet air contagieux.

LE jour luiſoit à peine : j'étois ſeul, & le ſilence de la Nature ne m'inſpiroit plus rien. Je m'éloignai de la Ville. Vers le milieu de la journée, j'apperçus un Hameau, ſur les confins duquel une vaſte prairie, m'offrit les Pauvres & les Riches mêlés & confondus enſemble : ils célébroient l'Hymen de la Vertu.

LE Seigneur venoit de marier une fille, la plus belle du Canton & la plus honnête auſſi ; car ſes rivales, ou plutôt ſes compagnes, l'avoient proclamée telle d'une voix unanime. Je ne me laſſois point de regarder, d'admirer. Tous les viſages reſplendiſſoient d'une joie pure : j'y voyois tant de bonté, que tout le monde me parut beau.

ON ſe diſpoſoit à des jeux, bien différens de ceux que je fuyois ! l'humanité triomphoit dans ces jeux champêtres, la bienfaiſance y préſidoit ; & toutes deux, de concert, en avoient fait les frais. Tout-à-coup le vent ſiffle, le tonnerre gronde.

Un nuage affreux dérobe le jour. Chacun se sauve.

JE me réfugiai dans une Grange, où l'on ne distinguoit les objets qu'à la lueur des éclairs. Regardant autour de moi, je n'apperçus que des enfans : qu'ils étoient affligés ! Je tâchois de les consoler : ils soupiroient. Prenez patience, le beau temps reviendra. — D'aujourd'hui nous ne reverrons le soleil : demain, plus de Fête ! — Prenez patience, vous dis-je, il ne tardera point à reparoître. Tous les yeux, se tournèrent du côté de l'Astre éclipsé.

DÉJA quelques pâles rayons, coloroient les bords du nuage. Je vis enfin, l'espoir du plaisir renaître avec le jour. Je vis les fronts s'éclaircir, à mesure que le soleil se dégageoit ; & j'entendis mes enfans, le saluer d'un cri de joie : d'un cri ! qui retentira toujours au fond de mon cœur.

LE signal est donné : les jeux commencent, & continuent jusqu'à la nuit. Voilà le plaisir, m'écriai-je ! c'est ainsi qu'il se prépare & s'acccomplit.

CHAPITRE XXIX.

Aux Détracteurs des Amuſemens naturels.

LES *Eſprits immortels*, diſoient les Prêtres du *Sintos* (1), rejettent les vœux des hommes chagrins, & les plaiſirs innocens leur ſont agréables. Cet ancien culte des Japonois, preſcrivoit encore d'honorer la mémoire des gens de bien, en jouiſſant, dès ce monde, d'une partie de la félicité dont ils jouiſſent dans l'autre.

UN Curé, ſe vantoit d'avoir aboli les danſes des Payſans, les jours de Fêtes & de Dimanches : « M. le Curé, lui dit Fé-» nelon, ne danſons point, mais permet-» tons à ces pauvres gens de danſer, afin

(1) Le *Sintos* ou *Sintoſiſme*, &c. Cette fauſſe Religion, la plus anciennement établie au Japon, conſiſte dans le culte que l'on y rend à des Héros déifiés, que les Japonois adorent ſous le nom de *Cami* ou *Kami*, ce qui ſignifie *Eſprits immortels*. Voyez cet Article dans l'*Encyclopédie*, & dans l'*Hiſt. Phil. & Polit. des deux Indes*, *Tom. I*, *pag.* 163.

» qu'ils oublient un moment combien ils » ſont malheureux (1). »

LA vie de l'homme juſte, diſoit Salomon, n'eſt qu'une fête continuelle : il l'a dit, & la ſaine raiſon ne ceſſera de le répéter. Platon prétendoit que les Dieux bienfaiſans, avoient donné le ſignal des fêtes & des jeux (2). Les plus anciens Auteurs nous aſſurent, que ces joyeuſes ſolemnités naquirent au ſein de l'innocence, quand les premières ſociétés célébroient le retour du Printemps, & les bienfaits de l'Éternel.

COMME tout ſe corrompt, ces plaiſirs ſalutaires ont été dénaturés par la cupidité, qui les a de plus en plus dirigés vers le profit : qu'on les blâme à cet égard, mais qu'on en reſpecte l'origine.

LES Faſtes du Genre humain, offrent néanmoins les noms de pluſieurs Fanatiques, dont les principes outrés, ne ten-

(1) Eloges, &c. par M. D'ALEMBERT, pag. 287. *Paris*, 1779.

(2) CIC. *De Legib. Lib II.*

doient qu'à nous rendre auſſi malheureux qu'inſociables : ces hommes atrabilaires ou mécontens de leur ſort, ont tenté d'empoiſonner le nôtre, en défigurant l'image de la vie.

ABSTENEZ-VOUS des plaiſirs, diſoient la plupart des Sectateurs de Zénon, qui ſe croyoient plus ſages que Dieu & la Nature. Il eût été plus ſimple de nous dire : Fermez les yeux, bouchez-vous les oreilles, rendez-vous impaſſibles ; car l'ame, reçoit du plaiſir par tous les ſens.

LE plaiſir, quoi qu'ils en diſent, eſt notre Génie tutélaire ; c'eſt le premier agent de la Providence, qui, nous éprouvant quelquefois, nous veut cependant plus de bien que de mal : d'ailleurs, a-t-elle jamais défendu de profiter, de tout ce qui peut rendre notre condition meilleure ?

VOUS n'êtes nés que pour ſouffrir, répliquent-ils : ſi quelques délaſſemens vous ſont permis, ce n'eſt que pour mieux ſentir les malheurs, attachés à cette humaine condition.

LES Barbares ! ils me rappellent ces

farouches Buſdoïſtes (1), qui, pour effrayer leurs Sectateurs, ne leur montroient que des Dieux toujours avides de vengeances, toujours offenſés : ils me rappellent ces Tyrans, qui faiſoient abreuver leurs victimes de liqueurs ſpiritueuſes, afin de les ſoutenir au milieu des tortures, afin de jouir plus long-temps de leurs cris.

QUE le chagrin ſe taiſe (2) : les préceptes de la Sageſſe, n'ont jamais ordonné à l'homme intègre, de ſe punir du mal qu'il n'a pas fait. Le remords ne fut, dès l'origine des choſes, lancé que dans le cœur des criminels.

FAISONS le bien, que ce ſoit là notre ſuprême volupté ; toutes les jouiſſances permiſes, en découleront au profit de nos

(1) Moines Japonois. *Hiſt. Phil. & Polit. des deux Indes.*

(2) Avant que la journée
De notre Age qui fuit,
Se trouve environnée
Des ombres de la nuit ;
De vivre notre vie
Prenons le doux loiſir,
Et malheur à l'envie
Qu'offenſe le plaiſir.

Ces vers ſont de DURAND, qui vivoit en 1559.

ſemblables: pourvu que trop d'impatience, ne rende point exceſſif le deſir du bonheur. La joie, diſoit le Poëte Sadi, viendra ſi tu ſais l'attendre, & le repentir ſi tu te hâtes.

SUPPRIMEZ les amuſemens naturels: qui voudroit vivre à pareil prix? Notre courſe paſſagère, ne ſeroit plus qu'un long voyage, à travers des forêts épineuſes & des ſables arides, s'il n'étoit pas donné de cueillir, de temps en temps, quelques fleurs ſur le chemin de la vie.

QUAND tout s'éclaire des rayons d'un beau jour, pourquoi ſeroit-il défendu de ſe livrer à la joie qu'il inſpire? Quand l'Hiver contriſte la Nature, pourquoi ne ſeroit-il pas permis de raſſembler ſes amis autour de ſon foyer, pour y goûter enſemble, l'oubli des peines & le charme de l'union?

TOI ſeule, ſainte Amitié! toi qui précèdes l'amour & lui ſurvis, toi ſeule ſais vivifier le commerce des hommes, & multiplier leur exiſtence. Ta voix, telle que les ſons mélodieux entendus dans la jeu-

neſſe, rappelle l'innocence & la paix : à ta voix, les années dociles ſemblent revenir ſur leurs pas. Entre amis, ſoit qu'on s'entretienne du paſſé, ſoit qu'on interroge l'avenir, toujours obſcur & redoutable ! tout plaît, tout intéreſſe : on s'attendrit en commun, on s'aguerrit contre les coups du ſort ; le ſilence même, eſt plein de charmes. Mais cette ſublime volupté, n'appartient qu'à la bonne conſcience : le remords, en détruiroit les plus douces illuſions.

AU lieu de combattre une rage dont le venin rejaillit ſur moi, que n'ai-je célébré l'eſprit & les mœurs de cet homme vertueux, qui, depuis cinquante ans, raſſemble autour de lui ce que la France a de plus honnête, de plus inſtruit? Que n'ai-je célébré les plaiſirs décens de quelques familles, dont les cœurs ne me ſont pas moins ouverts que leurs maiſons? Je ne puis faire haïr qu'un vice : j'aurois fait aimer toutes les vertus qui en corrigent.

JE n'aurois pas oublié ces jeux, non

moins amis de la conſcience que chéris du ſimple ſpectateur : doux paſſe-temps ! commerce ſans regrets ! ſinon lorſqu'il faut ſe quitter ; mais la ſéparation eſt toujours adoucie, par la promeſſe de ſe revoir le lendemain.

O TOI, que la Nature a comblé de ſes dons les plus rares, génie puiſſant & vraiment bon ! toi, dont le premier mouvement fut toujours de donner ; le ſecond, d'ajouter à tes bienfaits ; & qui m'as choiſi, plus d'une fois, pour verſer ſecrettement au ſein de l'indigence, plus d'or que les Joueurs n'en prodiguent à leurs paſſions : ô le plus modeſte des hommes ! j'aurois écrit ta vie, & mon Ouvrage eût été fait.

J'AI promis des conſeils : j'en vais riſquer quelques-uns, quoique la cure des furieux, dit Lucien, ſoit la plus dangereuſe de toutes celles qu'entreprend la Médecine ; car il arrive ſouvent, ajoute-t-il, que la violence du mal & le dégoût des remèdes, tourne leur rage contre le Médecin (1).

(1) Voyez *Le Fils déshérité.*

CHAPITRE XXX.

De l'Habitude.

LES vices ne plaisent, que parce qu'on les regarde comme des moyens de félicité: il falloit donc commencer par détromper les joueurs.

QUICONQUE a joué jouera, dit le Proverbe. Il est certain, que tous les vents poussent le Joueur au même écueil. Indépendamment de la coutume & des égards de convention, s'il gagne, il veut gagner encore : s'il perd, il se flatte d'avoir épuisé le malheur. Le regret, qui est le sentiment le plus actif de la cupidité, l'afflige sans relâche. Quelquefois, rebuté par l'infortune, je ne jouerai plus, dit-il : où sont ses garans ? Avide & désœuvré, que voulez-vous qu'il fasse ? il faut bien qu'il joue, puisqu'il ne sait que jouer.

CETTE manie n'est pas absolument incurable, pourvu que l'on veuille de bonne foi s'en corriger. On triomphe déja, lorsqu'on desire la victoire.

NOUS regardons comme impoſſibles, bien des choſes praticables : non qu'il ſoit facile de changer de goûts, d'inclinations, &, pour ainſi dire, de ſe refondre ſoi-même. En le voulant, on le pourroit : c'eſt la volonté qui manque à preſque tous les hommes, parce qu'ils ignorent leurs véritables intérêts.

L'ESSENTIEL, ſeroit de rechercher quelles ſont & les choſes qu'il faut pratiquer, & celles dont il faut s'abſtenir : l'eſprit humain, lorſqu'il eſt ſuffiſamment éclairé, peut tout ſur lui-même, par la conſtance & le choix des moyens. On a vu des malades déſeſpérés, ſe guérir ſeuls par un bon régime.

SI l'habitude nous a ſubjugués, rappelons-nous ce que nous étions avant d'en avoir contracté de mauvaiſes. Nous n'étions pas nés pour vieillir les Cartes à la main : retournons ſur nos pas, rétrogradons juſqu'aux années où ce beſoin nous étoit inconnu. Sommes-nous courbés d'un côté ? rejetons-nous de l'autre : tâchons d'y reſter aſſez long-temps, pour vaincre l'ancien pli.

LES mêmes ſentimens ſouvent renouvelés, les mêmes actions ſouvent répétées, confirment l'habitude : ce qui la forme peut la détruire, ou du moins l'affoiblir conſidérablement. Ne jouons plus : quelque jour, nous n'aurons plus beſoin de jouer. Il eſt plus aiſé de ſe priver, que de ſe retenir.

DES Ambitieux, châtiés par la Diſgrace, ont perdu le ſouvenir des travaux & des intrigues, qui avoient conſumé les trois quarts de leur vie ; & l'on croit que des Joueurs n'oublieront pas, juſqu'au méchaniſme de leurs faux amuſemens ? Telle eſt la conſtitution de nos organes, que le temps peut en effacer les impreſſions les plus profondes. Un Anglois abandonné dans une Iſle déſerte, y oublia ſa propre langue, y perdit la mémoire des ſons.

SI nous ſavions profiter du temps, en diriger l'action, chacun de nous éprouveroit qu'il a des remèdes sûrs, contre toutes les maladies de l'ame : s'il nous prive de quelques plaiſirs, il calme nos paſſions, il uſe nos chagrins. Mais l'exemple & l'ima-

gination prolongent nos erreurs, les reproduiſent juſqu'à la caducité.

IL s'agit ici d'une paſſion vile, oppoſez-lui des paſſions généreuſes. Vous ne ſongiez qu'à ravir, apprenez à donner : il eſt dans la nature, qu'un premier acte honnête en produiſe d'autres.

SI vous perſiſtez, les Gens de bien rendront hommage à ce trait de caractère : les Pères de familles, vous propoſeront pour modèles à leurs enfans. L'eſtime publique, dont on ne connoît le prix qu'après l'avoir obtenue, nous répondroit de vous : c'eſt alors, que ſeroit confirmée la révolution que l'on traite de chimérique, parce que l'expérience nous apprend qu'elle eſt fort rare.

LA raiſon ſeule ne ſauroit, dans bien des cas, nous rendre la raiſon : ceux qui méditent de rompre avec le jeu, devroient encore fatiguer le corps, afin de dompter l'imagination. Ils devroient former quelque entrepriſe laborieuſe, qui les occupât tout entiers, qui les forçât de changer bruſquement leurs rapports. Pour devenir

ſage & bon, il n'a fallu quelquefois que s'éloigner des Fous & des Méchans.

CHAPITRE XXXI.

Moyen & motifs, heureuſement employés pour retenir un Joueur.

JE ne ſache point de plus grand obſtacle aux progrès de la fureur du jeu, que le dévouement d'un ami vertueux : quiconque reſte ſourd à ſa voix, eſt mort civilement. La plupart des joueurs, ne méritent pas d'avoir des amis : mais tel eſt l'avantage des bonnes mœurs ſur les mauvaiſes, que l'on aime encore ceux dont on blâme les excès.

LES liaiſons des hommes généreux, ne ſont pas toujours les mieux aſſorties. Ceux-là, reſſentent de bonne heure le beſoin d'aimer. Quels que ſoient enſuite les travers de leurs amis, quand l'honneur n'en ſouffre point ils ſe font un devoir de la conſtance : ils continuent, parce qu'ils ont commencé.

LES grandes amitiés, d'autant plus durables qu'elles ſont involontaires, ſe forment avant l'examen : ſans quoi, les ames fortes ne s'attacheroient jamais aux ames foibles ; & la débile humanité, perdroit tous ſes appuis.

QUE l'ami d'un Joueur eſt à plaindre ! l'amitié devient, alors, l'exercice des vertus les plus difficiles. Comment n'oppoſer que des refus, lorſqu'on voudroit tout accorder ? ſe montrer inflexible, quand on eſt prêt à céder ? Comment traiter, dans le malheur, le compagnon de notre enfance, celui qui partageoit autrefois nos peines & nos plaiſirs ? comme on traite un malade ; il ne faut pas tuer celui-ci par complaiſance.

S'IL déplore ſes erreurs, pleurez avec lui : s'il ſe félicite de ſes gains, ne lui montrez que de la conſternation. Inſpirez-lui plus de confiance que de réſerve : le moment de frapper le grand coup, viendra peut-être.

LE moyen & les motifs contenus dans la Lettre ſuivante, ont touché l'un de ces effrénés,

effrénés, que l'on chériſſoit en dépit de lui-même : l'ont retenu, prêt à tomber dans l'abyme, au deſſus duquel il étoit ſuſpendu.

Lettre d'un Ami à ſon Ami Joueur, après une Perte conſidérable.

EH-BIEN ! me direz-vous encore, que vous n'avez fait de tort qu'à vous-même ? L'ingrat ! il oublioit que je l'aimois.

SI je vous avois vu, à la merci des Tigres qui vous déchiroient ! ſi je vous avois entendu redoubler, d'un ſeul mot, la Perte que vous brûliez de réparer ! Les regrets ſont ſuperflus. Vous venez de perdre, de quoi faire ſubſiſter pluſieurs familles honnêtes : ne regrettez que cela, mon ami ; le reſte, n'eſt rien.

UNE ſeule nuit, pouvoit vous ravir votre fortune entière : il en reſte aſſez, pour être bienfaiſant. Eſſayez : vous ne ſerez plus tenté de conquérir le bien d'autrui, ni de riſquer le vôtre. Le vôtre ! Le bien de nos Pères, n'eſt qu'un dépôt dont nous n'avons que l'uſufruit. Tout

honnête homme, disoit votre Père, n'est que l'Econome de la Providence : il doit la remercier quand son fermier le paye ; & ne jamais oublier, que les fruits de sa Terre ne sont pas pour lui seul.

AIMEZ bien mon fils, il vaudra mieux que moi : Telles furent, vous le savez, les dernières paroles de cet Ami des hommes, de ce bon Père que la mort vous a ravi trop tôt. Je lui promis de vous aimer jusqu'au dernier soupir : promettez-moi donc, jurez-moi .... Point de sermens, ils témoignent plus de trouble que de résolution (1). Les sermens n'attestent guère que des regrets, & sont inutiles lorsqu'ils sont sincères.

IL faut se juger, se décider dès aujourd'hui : demain il seroit trop tard (2). Quand il s'agit de la passion dont vous êtes la victime, l'expérience en est bien

(1) *Omnia inconsulti impetûs cœpta, initiis valida spatio languescunt.* TACIT.

(2) *Qui non est hodiè, cras minus aptus erit.* OVID.

plus ſouvent le châtiment que le remède. Mais vous avez d'autres ſoins : le temps preſſe, il faut payer. Je m'en charge, ou plutôt vous êtes quitte. J'ai payé : mon ſort dépend du vôtre. Perſonne encore n'a tenté ce moyen : ruinez-moi, ſi vous l'oſez ; allez, je ſerois moins à plaindre que vous (1).

TOUT me raſſure, quoiqu'on me blâme. On vous regarde comme un Joueur, & moi comme un Dépoſitaire. Je rends grace à l'Infortune, de m'avoir fourni le ſeul frein capable de vous retenir.

AVEC tant d'ame & de lumières, étoit-ce à vous qu'il convenoit de ne compter que ſur le haſard ? de croupir avec ces joueurs, qui ne ſoupirent qu'après le gain au ſein de l'abondance ?

SI jamais la cupidité ſe réveilloit dans votre cœur, rappelez-vous le temps où des vapeurs empeſtées, déſolèrent la ſurface du globe ; où des Tyrans firent en-

(1) Ce moyen de réforme, ne ſera pas taxé d'imprudence par tout le monde : je l'ai cité parce qu'il a réuſſi, & qu'il ajoute un fait à l'hiſtoire des Mœurs.

core plus de mal que la peſte (1); où la moitié du genre humain étant conjurée contre l'autre, des Nations entières périſſoient en peu de mois, en peu de jours. Si j'avois exiſté dans ces temps déſaſtreux, direz-vous, moins avide & meilleur, je n'aurois pas deſiré des biens ſuperflus! pâle & tremblant, je n'aurois demandé que des alimens journaliers, & l'eſpérance du lendemain!

RIEN que nous-mêmes ne s'oppoſe, maintenant, à notre proſpérité: que manqueroit-il, ſi nous avions des mœurs? Que tardez-vous, mon Ami? Libre de toutes les paſſions qui ne ſont point généreuſes, tâchez d'accomplir le préſage de votre Père: quand vous ne l'égaleriez pas, il ſeroit encore bien honorable, de marcher immédiatement après lui, dans l'eſtime publique.

(1) Les Egyptiens, ſous les Règnes de *Chéops* & de *Chéphren*, furent accablés de tant de maux, qu'ils n'oſoient plus vaquer à leurs affaires: on ſe fuyoit, on ſe cachoit, parce que les Temples des Dieux vengeurs, étoient inacceſſibles. Ces Temples, reſtèrent fermés pendant plus d'un ſiècle. *HÉRODOTE, Lib. II,* §. 128.

VOUS avez perdu de belles années : profitez de celles qui vous reſtent (1). Que l'ambition d'être utile, ſuccède à vos penchans nuiſibles : tout périt, excepté la vertu. Nous ne pouvons pas réſiſter au courant qui nous entraîne : mais nous pouvons, nous devons, en qualité d'hommes, combattre les vices dont nous ſommes guéris ; & poſer, de diſtance en diſtance, des fanaux qui avertiſſent les races futures, d'éviter les écueils.

(1) *Tibi valida ætas, rebuſque & fructui rerum ſufficiens.* TACIT.

CHAPITRE XXXII.

Précautions contre la Rechute.

LES objets de nos eſpérances habituelles, laiſſent encore, après que l'illuſion eſt détruite, un ſouvenir capable de réveiller des paſſions, qui n'étoient qu'aſſoupies. Si cette réflexion a quelque vérité, c'eſt principalement lorſqu'il s'agit du jeu : manie perfide ! & qui reſſemble à ces infirmités ſecrettes, dont la guériſon radicale eſt toujours douteuſe.

LES uns retombent, parce qu'ils comptent trop ſur les projets du dépit, parce qu'ils s'endorment ſur la foi de leurs ſermens : tandis que le dépit & les ſermens, d'abord pleins d'énergie, s'affoibliſſent de jour en jour. Les autres retombent, parce que cherchant à ſe tromper eux-mêmes, ils font des Conventions & des *Dédits*, qui ne ſont que de nouveaux jeux (1). Si

(1) Un Officier, avoit fait un *Dédit* de deux-cents *Louis* : il tint bon, tant qu'on ne joua que petit-jeu.

l'on a ſtipulé que l'on s'abſtiendroit du *Pharaon*, l'on ſe ruine au *Cavagnol*.

COMBIEN j'en ai vu que l'on diſoit corrigés, & qui n'étoient que châtiés ! Ils ne jouoient plus : mais ils regardoient jouer avec tant d'intérêt, qu'il étoit facile de préſager leur défaite prochaine. Quand ils parloient de leurs anciennes viciſſitudes, c'étoit avec autant de complaiſance, que les convaleſcens parlent des grandes maladies dont ils ſont rechappés : plus ils ſe vantoient, plus ils ſe félicitoient, moins ils étoient sûrs de leurs réſolutions (1).

UN retour ſincère & durable, ſuppoſe beaucoup de force & de raiſon. Cette maladie de l'ame ainſi que toutes les autres maladies a ſa convaleſcence, laquelle demande d'autant plus de précautions pour éviter la rechute, que tout ſollicite le

---

Ayant appris que l'on préparoit une Partie de conſéquence, il chercha de tous côtés ſon Camarade pour retirer ſa parole, ou le payer d'avance s'il ne vouloit pas la lui rendre : la convention fut rompue, & il perdit juſqu'aux Diamans de ſon Epouſe.

(1) *Cum verba eruperunt, affectus ad conſuetudinem relabuntur.* SENEC. De Brev. Vitæ, §. 6.

Joueur nouvellement délivré des fers qu'il chériſſoit, à rentrer dans l'eſclavage.

OUTRE que leur marche devient incertaine après un tel divorce, on leur dit qu'il eſt des bienſéances dont on ne peut s'affranchir, lorſqu'on vit dans le monde: qu'il ne reſte que le rôle d'importun, à quiconque eſt inutile aux plaiſirs de la ſociété. Il ſied toujours d'avoir du caractère. On reprochoit à Xénophane de fuir le jeu par timidité : j'avoue, répondit-il, que je ne me ſens ni le courage de l'injuſtice, ni celui de la honte (1).

TROP de tyrannie rebuteroit : on traite politiquement les joueurs maléficiés. Quand ils ſont dans la peine, au lieu d'exiger qu'ils affrontent, ſur-le-champ, les jeux dévorans dont ils viennent d'éprouver la rigueur, on temporiſe, on les conſole. On les retient ſur-tout dans les mêmes Cotteries, juſqu'à ce qu'ils aient eu le temps de *ſe refaire*.

S'AGIT-IL d'un jeune homme opu-

(1) PLUTARQUE. *De la Mauvaiſe Honte.*

lent, ou qui doit l'être? toutes les bourſes lui ſont ouvertes : plus d'un Mentor ſe chargent de le conduire. D'abord ils le mettent au régime, c'eſt-à-dire au petit-jeu : bien sûrs, qu'il y ſentira renaître ſes premières inclinations, & ſon ancienne audace ! Aux jeux de Commerce, ſuccèdent les jeux de haſard : s'il ſuccombe, c'en eſt fait ; le torrent le reſſaiſit.

CHAPITRE XXXIII.

Du Commerce des Grands & des Riches, relativement au Jeu.

POUR les joueurs plus vains qu'emportés, je ne crains pas tant la mauvaiſe Compagnie, que ce qu'on appelle improprement la bonne : l'une fournit de l'antidote contre ſes poiſons, au lieu que l'autre palliant tous ſes vices, ſemble les rendre irréprochables. Par-tout où manquent les mœurs, la décence n'eſt qu'un attrait de plus.

LES paſſions plus contraintes dans les

Cours, & dans les Maiſons impoſantes, n'en ſont que plus vives, plus compliquées : on y veut tout concilier, la faveur, la conſidération & l'argent ; quand celui-ci vient à manquer, les deux autres s'évanouiſſent bientôt.

« Vous avez joué en grande Reine, en » Princeſſe libérale, *diſoit M. d'Eſſe à la* » *Douairière d'Ecoſſe*, & moi en bélitre » de Gentihomme par trop prodigue : » j'aime mieux que vous m'eſtimiez tel, » qu'avare & diſcourtois à l'endroit d'une » ſi honnête Princeſſe que vous êtes (1). » Cela eſt fort galant : mais les mêmes ſacrifices n'obtiennent pas le même ſalaire. Ce moyen de fortune dépend de tant de circonſtances, qu'excepté quelques gens adroits qui l'ont heureuſement employé, tous les autres s'en ſont repentis.

LES exemples de ceux qui ont fait leur chemin en ſe laiſſant perdre à propos, ſont

(1) M. d'Eſſe avoit été envoyé au ſecours des deux Reines d'Ecoſſe en qualité de Lieutenant général. *BRANTOME, Tom. VII, Diſc. LIV, pag.* 217.

trés-rares : en voici deux des plus remarquables.

« LE plus grand ſujet, dit Brantôme, » que Philippe II prit d'aimer Ruy-Go- » mez, fut que jouant un jour en Flandre » à la *Prime* avec deux autres, il s'agiſſoit » *d'un grand reſte* qui montoit à vingt- » mille écus, & que le Roi d'Eſpagne » venant à la rencontrer fut très aiſe ; » car qui que ce ſoit, & même un grand » Seigneur, fût-il libéral & magnifique, » eſt avare au jeu. Soudain s'écriant qu'il » avoit *Prime*, Ruy-Gomez qui avoit cin- » quante-cinq, pour ne point troubler la » joie de ſon Maître, après avoir montré » ſon jeu à ſes voiſins, jeta les Cartes & » les mêla parmi les autres, diſant ſeu- » lement : *Je le quitte.* Le lendemain, le » tiers & le quart qui étoient de Grands » Seigneurs, & me ſemble que le Duc » de Feria y étoit, apprirent au Roi le » trait de Ruy-Gomez, lui ayant dit qu'il » n'avoit pas voulu le priver du conten- » tement qu'il avoit eu de rencontrer » *Prime*, & qu'en nulle façon il n'auroit

» pu consentir à lui donner fâcherie; » *comme certes le Serviteur doit toujours* » *tâcher le plus qu'il peut en tout, de com-* » *plaire à son Maître, sur-tout à tel que* » *celui-là & en telle chose.* Le Roi lui en » fut si bon gré, qu'il l'en récompensa au » triple, & depuis l'en aima plus qu'il » n'avoit fait (1). »

LE père de l'Abbé de Choisy, jouant contre le Marquis d'O Surintendant des Finances, se conduisit comme le Courtisan Espagnol & eut le même succès (2). Combien d'autres, qui n'ayant plus ni crédit ni argent, ont été réduits sous peine de disgrace, à vendre leurs Terres! & quand ils étoient malades, à se faire représenter par leurs *Cassettes.*

IL est rare que les Princes soient reconnoissans de ces sortes de complaisances: Charles IX n'excepta point du *Massacre*

(1) BRANTÔME, Gentilhomme de la Chambre de Charles IX, de Henri III, & Chambellan du Duc d'Alençon. *Dom Juan d'Autriche, T. V, Disc. XLI, pag. 173.*

(2) Vie de l'Abbé DE CHOISY, pag. 3. *A Lausanne & à Genève, 1748.*

de la S. Barthélemi, François de la Rochefoucault, qui avoit paſſé une partie de cette fatale nuit, à jouer contre lui (1).

LE commerce des Grands & des Riches, a fait de tout temps & fera bien des dupes. Que cherchez-vous auprès des uns, dirois-je à ceux qui ont le bonheur de n'en pas dépendre ? quelque Nobles qu'ils ſoient, quand ils n'ont que des Titres, vous n'en reſterez pas moins ce que vous êtes, &, le plus ſouvent, vous y perdez à tous égards. Que cherchez-vous auprès des autres? quelle que ſoit leur opulence, à moins de les tromper on n'y gagne guère que des indigeſtions.

UN Poëte Courtiſan, conſeilloit à ceux qui n'avoient que le néceſſaire, de chercher le ſuperflu, auprès de ces Patrons engraiſſés de la ſubſtance des Provinces conquiſes, & qui nageoient dans les délices (2). J'admire l'aiſance & la ſoupleſſe

(1) Mémoires de SULLY, Tom. I, L. I, pag. 60.

(2) *Si prodeſſe tuis, paulòque benignius ipſum*
Te tractare voles, accedes ſiccus ad unctum.
HORAT. Lib. I, Ep. XVII, v. 11.

de ce beau Génie, qui célébroit, tour à tour, le Luxe & la Médiocrité : mais je rends graces au Ciel, de m'avoir donné une ame trop étroite, pour y admettre des choſes ſi incompatibles.

« LES Grands de la Terre, a dit un » Grand qui les connoiſſoit bien, ne ſau- » roient donner ni la ſanté du corps, ni » le repos de l'eſprit ; on achette toujours » trop cher les biens qu'ils peuvent fai- » re (1). » Joueurs ou non, fréquentez vos égaux : n'ayez plus la ſottiſe de vous ruiner par foibleſſe, par air, ou par des complaiſances ambitieuſes.

DE froids énergumènes, ont décrié l'eſprit de conduite : je les renvoie à Pythagore, qui ſoutenoit que la Prudence étoit l'œil de toutes les vertus.

---

(1) Maximes de LA ROCHEFOUCAULT.

CHAPITRE XXXIV.

Des Métamorphoſes de la Cupidité.

IL ne ſuffit pas de s'abſtenir du jeu, il faut encore ſe purger des ordures de la cupidité (1) : il faut, ſur-tout, ne donner au haſard que le moins qu'il eſt poſſible ; car tout redevient haſard, quand on a eu l'habitude de s'en rapporter à cet oracle corrupteur.

LES Paſſions agiſſent encore, quoiqu'on en paroiſſe délivré : ce qu'on appelle calme en pareil cas, n'eſt quelquefois qu'une action ralentie, qui nous travaille ſourdement, qui nous ramène au même but, après de longs circuits. D'ailleurs, preſque toutes les manies ſe tiennent : celles qui dérivent de la cupidité, quoique diverſement modifiées, ne ſont que le même vice ſous différens noms.

LA manie des livres quand on ne ſait

(1) *Nec verò rei familiaris amplificatio, nemini nocens, vituperanda.* CIC. De Offic. Lib. I, Cap. VIII.

pas lire, des tableaux quand on ne ſait pas voir, & tant d'autres, ont beaucoup de rapports avec l'eſprit du jeu. Cet eſprit ne règne pas ſeulement autour des *Tapis-verts* : on le retrouve par-tout où les hommes, contre le vœu de leurs profeſſions & ſans néceſſité, recherchent des gains qui ne dépendent guère que du haſard.

LES *Encans* attirent beaucoup de curieux ou de mercadins volontaires, que j'appelle joueurs quoiqu'ils n'en aient pas le titre. Nos magnifiques Brocanteurs, ne ſont pas moins inſociables, pas moins opiniâtres & diſſimulés, que les joueurs de profeſſion. Ils ne viennent à ces *Encans*, les uns que pour regarder & deſirer, les autres que pour y faire des dupes. C'eſt-là que des fainéans riches, s'engouent ſubitement, achettent ſans beſoin, ſans connoiſſance, & ſe ruinent en croyant faire de *bons marchés*. S'ils s'enrichiſſent par haſard, c'eſt aux dépens du malheureux preſſé de vendre, c'eſt au préjudice des claſſes commerçantes, dont ils uſurpent les profits.

EN

EN voyant leurs Cabinets, ou plutôt leurs Magaſins, on ſeroit tenté de leur croire la paſſion des Beaux-Arts : ils n'ont que celle de l'or, arbitrairement repréſenté par de prétendus chef-d'œuvres, ou par des *Antiques* ſuſpectes.

DANS les morceaux les plus vantés, ils n'y voient que les *Bons-coups*, ne les eſtiment qu'à ce titre. N'allez pas leur demander, à quel prix ils poſsèdent ces Vaſes, ces Bronzes, & tous les précieux colifichets, dont la conquête pénible n'eut jamais qu'un but vénal. *C'eſt-là notre ſecret*, vous diroient-ils (1). Voulez-vous le ſavoir, ce ſecret de l'avarice inſidieuſe? faites des offres graduelles, & vous lirez dans leurs yeux où commence le gain. Ajoutez un ou deux ſacs, vous ſerez les maîtres de choiſir & d'emporter.

CES hommes-là n'aiment rien, puiſqu'ils n'aiment que l'argent (2) : ils ne

(1) Ce myſtère, auquel on ne fait pas aſſez d'attention, a je ne ſais quoi de meſquin, pour ne rien dire de plus.

(2) Sans être avare, un brave Gentilhomme ne

tiennent à rien, puiſqu'ils ſont toujours prêts à vendre leurs jouiſſances ; & que leurs propriétés, de quelque nature qu'elles ſoient, ſont purement conditionnelles. Le deſir des ſuperfluités, fait plus de pauvres & d'eſclaves que le beſoin.

CEUX dont l'exiſtence ne porte que ſur l'Agiotage, ceux qui trafiquent de leur Crédit, ſe gliſſent dans la Finance ſous des noms empruntés, ou mendient des graces que le Souverain croit n'accorder qu'au mérite : ces ſortes de joueurs, auſſi mépriſables que les autres, quoiqu'ils ne jouent pas toujours à coup sûr, ne ſeront pas de mon avis.

QU'IMPORTE ! l'ami des hommes, dit Marc-Aurèle, cherche à faire du bien même à ceux qui l'injurient, comme une ſource pure déſaltère encore ceux qui la troublent.

---

connoiſſoit pas d'autre meſure que l'argent, pour apprécier ſon attachement, ſon eſtime, ou ſes regrets.

CHAPITRE XXXV.

Du Repos de la Cupidité.

CERTAINS Beaux-Eſprits, ſoit diſant Philoſophes, n'ont guère vu que de la ſottiſe & de l'impuiſſance, dans la modération. Au riſque de paſſer pour un ſot, je vais oppoſer à la ſorte de joueurs dont je viens de parler, la conduite d'un ſimple payſan qui avoit aſſez de Bon-ſens, pour croire que l'on peut être content de ſon ſort, quand on a ce qu'il faut (1); & que rien, ne ſauroit dédommager de ce qui touche le cœur.

UN bon Vieillard, étoit plus libre, avoit plus d'ame, que tous ces magnifiques *Brocanteurs*. Ce Vieillard jouiſſoit, non loin de la maiſon d'un Parvenu, d'une Cabane entourée de quelques arpens de terre, & vivoit en paix, ſans deſirer les richeſſes de ſon voiſin. Les ſuperbes regards de celui-ci, étant choqués de la Cabane ſituée à l'en-

(1) *Quod ſatis eſt cui contigit, hic nihil amplius optet.* HORAT. Lib. I, Epiſt. III, v. 46.

trée de ſon Parc, il fit appeler *le Sage* (1) qui l'habitoit : — Sais-tu bien que ta fortune eſt faite ? — Et vous, Monſieur, ſavez-vous que le Bon-Dieu, mes deux bras & mon champ, ne m'ont jamais laiſſé manquer de rien ? que j'ai travaillé long-temps, bien long-temps ! qu'aujourd'hui je me repoſe, & que mon fils me nourrit, afin que ſes enfans le nourriſſent à ſon tour ? — Fort bien : mais il s'agit de me vendre ta Cabane. — Y ſongez-vous ? c'eſt le Père de mon Grand-père qui l'a rebâtie ; & cela, avant qu'il fût queſtion de votre Château. — Bon homme, je le veux : point de réplique. — Point de réplique ! J'y ſuis né : les miens y ſont morts, j'y veux mourir auſſi. Monſeigneur ! ne vous fâchez pas : j'ai quatre-vingt-dix ans paſſés, peut-être que mon fils .... mais non, il a du cœur. Vous le ſavez, il n'a pas voulu entrer à votre ſervice, parce qu'il auroit été Valet chez vous, & qu'il étoit Maître chez nous.

UNE femme, à Conſtantinople, mon-

(1) *Ruſticus, abnormis ſapiens.*
HORAT. Lib. II, Sat. II, v. 3.

tra le même désintéressement, en 1755. Il s'agissoit d'abattre plusieurs maisons, pour garantir le bâtiment des Archives, d'un nouvel incendie : on offrit à cette femme, de lui payer la sienne beaucoup plus qu'elle ne valoit : Non, dit-elle, je ne vendrai jamais une demeure qui s'est conservée dans ma famille, depuis plusieurs Générations (1).

SI ces exemples étoient plus communs, l'Opulence sauroit que les ames fières & modérées, règnent en souveraines dans leurs sphères étroites : que l'or, n'est pas toujours la représentation de leurs propriétés.

(1) On demanda au Sultan pourquoi il ne s'emparoit pas, d'autorité, du Terrein de cette femme : — *C'est chose impossible, cela ne peut se faire ; c'est sa propriété.*

L'Auteur de la *Législation Orientale* a cité ce trait pour prouver, contre Ricaut, que la Turquie n'appartient point en propre au Grand-Seigneur. M. Anquetil, ne croit pas au *Despotisme de droit* : lisez l'excellent Ouvrage de cet Académicien, & vous verrez que le *Despotisme de fait*, ne répugne pas moins à son caractère & à ses principes. *Législation Orientale, pag.* 123.

CHAPITRE XXXVI.

Courage néceſſaire à ceux qui ſe ſont appauvris au Jeu : Devoirs de ceux qui s'y ſont enrichis.

VOUS que je ne ſaurois eſtimer, mais que je plains, parce que vous êtes malheureux, ne croyez pas que j'en veuille à vos perſonnes ; je ne ſuis pas un Délateur : le Ciel m'en eſt témoin ! je n'en veux qu'à votre vice.

PUISSE quelqu'autre, mieux inſpiré que moi, les rendre enfin à la ſociété ! celle où les Mœurs règnent encore, les invite à rentrer dans ſon ſein. C'eſt-là, qu'ils retrouveront des parens, des amis. S'ils veulent une Compagne honnête, ils ne ſeront plus rejetés par les Familles, dont ils avoient inutilement brigué l'alliance. Qu'ils eſſaient de cette vie, & la comparent à celle qu'ils ont menée.

QUE les plus maltraités du Sort, au lieu d'en attendre un retour favorable, ſe

produiſent parmi nous, avec confiance. S'ils portent, déſormais, un cœur pur ſous un habit modeſte, nous leur dirons ce que la Mère de Spurius diſoit à ce jeune Romain, qu'une bleſſure honorable avoit rendu boiteux: — Que craignez-vous, mon cher fils? marchez, afin que chacun de vos pas rappelle la mémoire de votre courage (1). Quoique la cauſe ſoit ici différente, l'effet ſeroit le même.

LES révolutions, maintenant, ſont ſi promptes, ſi déciſives, que d'un jour à l'autre les fortunes des joueurs paſſent de main en main. Quelques-uns, s'arrêtant à propos, pourroient jouir impunément des dépouilles de leurs concitoyens: ils ne m'auroient pas compris, s'ils ſe figuroient qu'il ne leur reſte plus qu'à ſe garantir des revers, pour être exempts de tout reproche.

SELON l'eſprit des bonnes Lois, rien ne ſauroit légitimer ce que l'on tient de l'in-

(1) *Quin prodis, mi Spuri, ut quotieſcumque gradum facies, toties tuarum virtutum veniat in mentem.* CIC. De Orat. II, 61.

juſtice. Juſtinien accordoit, pendant cinquante années, le droit de réclamer juridiquement contre les gains des joueurs : lorſque perſonne ne ſe préſentoit, le Tréſor public profitoit de la confication (1). Notre Roi Charles IX, vouloit que *les deniers & biens perdus aux jeux de haſard*, pendant la Minorité de ſes Sujets, puſſent être répétés par les parens (2). Outre que les *Statuts* des Rois d'Angleterre, annuloient tous les engagemens contractés au jeu, de quelque nature qu'ils fuſſent, ils promettoient encore des récompenſes aux Dénonciateurs (3).

NOS mœurs répugnant à toutes ces réclamations, & la reſtitution directe n'étant pas moins impraticable, ceux qui doivent leur fortune au jeu, ſont tenus à ſecourir les infortunés ; à ſe racheter, par de continuelles expiations : ſinon, ils en ſeront réduits quelque jour, à contempler triſte-

(1) *Repetat fiſcus, non obſtante niſi quinquaginta annorum proſcriptione.* Cod. Lib. III, Tit. 43.

(2) Ordonnance rendue aux Etats de Moulins, en février 1566.

(3) *Voyez* première Partie, Chap. V, pag. 35.

ment leurs richeſſes, empoiſonnées par le remords : s'ils n'ont plus de remords, ils s'appercevront qu'on les hait quoiqu'on les flatte.

J'AI ſeulement indiqué les Fripons : ce ſeroit leur faire grace, que de les confondre avec les Dupes. Quoiqu'on ne puiſſe rien contre la Peſte, on tâche de s'oppoſer à la Contagion.

CHAPITRE XXXVII.

De l'infidélité au Jeu.

NOUS avons déja vu des joueurs infidèles chez *les Gentous* (1) : il y en avoit auſſi chez les Romains, témoins les Dez *pipés*, trouvés dans les fouilles d'Herculanum (2). Malgré ce qu'on raconte des anciens Germains & de leur point d'honneur (3), il ſuffit de connoître l'eſprit du

(1) *Voyez* le Chap. III, pag. 20 de la première Partie.

(2) Ces Dez *pipés* ſont à Portici, dans le Cabinet du Roi de Naples.

(3) *Voyez* le Ch. II de la première Partie, p. 13 & 14.

jeu, pour être perſuadé que les effets en ont toujours été proportionnellement les mêmes : plus ou moins aviliſſans, ſelon les conjonctures.

CETTE baſſeſſe, rigoureuſement punie chez les Anciens, par les Lois & par l'opinion, a été trop épargnée chez les Modernes.

M. de la Curne de Sainte-Palaye, d'après un paſſage d'Euſtache Deſchamps, Poëte qui vivoit ſous Charles VI, préſume, cependant, que ceux qui friponnoient alors au jeu, étoient condamnés comme les Banqueroutiers, à porter le *Bonnet-vert* (1). Quelques recherches que j'aie faites, il ne m'a pas été poſſible de trouver la moindre trace de cet uſage : je trouve, au contraire, que pluſieurs de nos Rois ont eu la ſimplicité d'attirer les Joueurs, de les careſſer, & d'applaudir à leurs larcins.

(1) Notre-Dame qui tant ſavez,
Se votre ami qui bien vous ſert,
En jouant vous changeoit les Dez,
Auroit-il pas *Chapeau de vert ?*

Manuſcrit de M. de la CURNE DE SAINTE-PALAYE, *fol. 438, Col. I.*

BRANTÔME dit que Louis XI, qui paroît n'avoir point eu de Secrétaire particulier, voulant faire écrire quelque chose, apperçut un Clerc dont l'Ecritoire pendoit à son côté; & que celui-ci l'ayant ouverte, pour obéir au Prince, il en tomba des Dez. « Le Roi demanda ce que c'étoit » que ces sortes de Dragées: Sire, répon» dit-il, c'est un remède contre la Peste. » *Viens-çà*, dit le Roi, *tu es un gentil Pail*» *lard*, (il usoit souvent de ce mot) *tu es* » *à moi*, & le prit à son service; car ce » Prince, aimoit les bons-mots & les es» prits subtils (1). »

ON voit encore, que Louis XI ne haïssoit pas les escroqueries (2), pourvu qu'elles fussent singulières & risibles. Duverdier raconte, sur la foi de l'Arétin, « qu'un Baron François qui avoit perdu » jusqu'à ses hardes, se trouvant dans la » chambre du Roi, mit dans sa manche » une *Horloge*, garnie d'or massif. Bientôt

(1) BRANT. Tom. VI. *Louis XI*, Disc. I, pag. 41.

(2) Les Persans, selon CHARDIN, faisoient marquer les Escrocs au front, avec un fer rouge. *Législation Orientale, &c. pag.* 205.

» après, comme il étoit parmi la troupe » des autres Seigneurs & Gentilshommes, » *l'Horloge* à la malheure ſe mit à ſonner. » Qui fut bien esbahi ? Je vous laiſſe à » penſer ſi ce ne fut pas le Baron : il en » devint tout rouge de grande vergogne ; » &, quoiqu'il tînt le bras ſerré de toutes » ſes forces pour étouffer le ſon, *l'Hor-* » *loge* ne ceſſoit de ſonner clairement les » Heures, de ſorte qu'à chaque tintement, » les Aſſiſtans ſe regardoient l'un l'autre » de la tête aux pieds.

» LE Roi, qui d'aventure avoit vu faire » le coup, ne put s'empêcher d'en rire, » tant pour voir tous les Gentilshommes » préſens étonnés, ne ſachant du com- » mencement comprendre d'où venoit le » ſon, que pour la nouveauté d'un ſi bel » acte.

» ENFIN Monſieur le Baron, par le » changement de couleur, à demi con- » vaincu du Larcin, ſe mit à genoux de- » vant le Roi, auquel il dit : Sire, les ai- » guillons du jeu ſont ſi puiſſans, qu'ils » m'ont pouſſé à commettre un acte dés-

» honnête, dont je vous crie merci. Et » comme il continuoit, le Roi, lui cou- » pant la parole, lui dit : *Le paſſe-temps* » *que vous nous avez procuré, ſurpaſſe tel-* » *lement le dommage que vous m'avez fait,* » *que l'Horloge eſt vôtre, & vous la donne* » *de grand cœur* (1). »

LA dextérité des Joueurs, fut inſenſiblement regardée comme un talent, & leur ſervit d'excuſe dans bien des circonſtances. Sous Henri II, on plaiſanta le Seigneur d'Alluye de ce qu'il s'étoit laiſſé gagner par M. de Villeclair, Joueur très-ſuſpect, une belle chaîne d'or que le Duc de Savoie lui avoit donnée (2). En raillant les Dupes, on fit pulluler les Fripons.

FAUTE d'amuſemens honnêtes, on en imagina d'autres. Charles IX, s'amuſa des Filoux : voulant connoître leurs pratiques, il ordonna à *ſon Capitaine de la chambre*

(1) Les Diverſes Leçons d'ANTOINE DUVERDIER, &c. pag. 496.

(2) BRANT. Tom. IX, Diſc. LXXXIII, pag. 67. *Le Maréchal de Bourdillon.*

de lui amener, un jour de Bal & de Feſtin, dix ou douze de ceux que l'on appeloit *Coupeurs de bourſes*, *Enfans de la matte* ou *Tireurs de laine*. Lorſqu'ils eurent enlevé environ trois mille écus, en argent ou en pierreries, perles & bijoux, le Roi ſe rendit au Dépôt du butin & le leur adjugea. Il leur défendit il eſt vrai, ſous peine d'être flétris, de continuer un ſemblable métier (1).

PARIS, ſe rempliſſoit de Brigands de toute eſpèce. « En 1579, une Bande de » Joueurs Italiens, avertis par leurs Cor- » reſpondans, que Henri III avoit dreſſé » dans ſon Louvre un déduit de Cartes & » de Dez, vinrent à la Cour, & gagnè- » rent au Roi trente-mille écus, tant à *la* » *Prime* qu'aux Dez (2). »

LES Fripons eurent encore plus beau-jeu ſous le Règne ſuivant, & le bon Henri en fut ſouvent la Dupe : Pimentel, lui gagnoit beaucoup d'argent. Cet Italien, paſ-

(1) BRANT. Tom. IX, Diſc. LXXXVIII, pag. 451. *Charles LX.*

(2) Journal de Henri III, Tom. I, pag. 273.

ſoit pour être fort adroit, & très-fécond en ſtratagêmes : on lui reprochoit d'avoir fait enlever tous les Dez qui étoient dans les Boutiques des Marchands, & d'en avoir ſubſtitué de *pipés* (1).

SOUS prétexte d'arrêter cet eſprit de rapine, on établit des Tripots, afin, diſoit-on, d'y attirer les Chevaliers d'induſtrie & de les y ſurveiller plus facilement. Dès-lors, les jeux de haſard, l'eſcroquerie & l'adultère, trouvèrent des Apologiſtes: tous ces vices ſe tiennent; ils marchent de front, dans les Satires de Juvénal (2).

---

(1) Mém. de SULLY, Tom. VII, pag. 90.

(2) . . . . . *Alea turpis,*
Turpe & adulterium. JUV. Sat. XI, v. 174.

CHAPITRE XXXVIII.

De l'Epoque où l'infidélité au Jeu fut le plus à la mode.

CEUX qui auroient dû s'oppoſer aux progrès du jeu, en donnèrent le ſignal (1). Le Cardinal-Miniſtre, qui en infecta la Cour & les Villes, pendant la Minorité de Louis XIV, étoit joueur plus que ſuſpect. Il ne ſe gênoit point, & on le laiſſoit faire : il eſt vrai qu'on pouvoit le tromper impunément, pourvu que ce fût avec adreſſe. Entre pluſieurs tours que lui joua le Comte de G***, il ſe plaiſoit à raconter celui-ci : « Le Comte & moi nous promenant tous deux en Voiture, nous pariâmes l'un pour ſa droite, l'autre pour ſa gauche, à chaque Troupeau que nous rencontrerions dans la campagne. Je perdis en allant & en revenant : mon homme avoit pris ſes précautions, pour avoir toujours les Troupeaux de ſon côté. »

(1) *Voyez* le Chapitre XII de la première Partie, pag. 72.

TOUTES

TOUTES ces gentilleſſes, ne paſſoient que pour des baſſeſſes chez le plus grand nombre : mais la publication de certains *Mémoires* (1), mit tout le monde à l'aiſe. Bien des gens crurent qu'il étoit permis de friponner au jeu, pourvu que l'on fût brave, que l'on eût de l'enjouement & de l'eſprit. Ces *Mémoires* firent & font encore la plus grande ſenſation, parce que le vice y eſt couvert de fleurs; parce que celui qui en eſt le Héros, flatte tous les cœurs corrompus : pouvoient-ils manquer de réuſſir ?

L'AUTEUR de ce chef-d'œuvre ſcandaleux, nous aſſure, cependant, que le Comte de G*** étoit honnête homme dans les commerces eſſentiels, quoiqu'il fût infidèle au jeu & perfide en amour : ce qui peint la probité moderne. Pour le diſculper, au premier égard, il dit qu'il rendoit de cent façons, ce qu'il ne prenoit que d'une ſeule. Au reſte, ajoute-t-il, ayant gagné quinze Chevaux chez

(1) Mémoires du Comte de G ***, par le C. ANTOINE HAMILTON.

M. de Turenne, il en laiſſa un pour les Cartes (1).

UN Cheval aux Cartes! le trait eſt aſſez plaiſant. Mais le Comte de Cameran, attiré dans un piège & dépouillé de ſang froid, tandis qu'il étoit, en cas d'humeur, ſecrettement entouré de fuſiliers : ce trait, ne vaut pas celui d'un Voleur Anglois, qui, poſté ſur les grands chemins, faiſoit payer aux Paſſans ce qu'il gagnoit à Dieu.

CE Voleur, pour dévaliſer l'Archevêque de Cantorbery, ſe mit en embuſcade ſur le bord d'un chemin, par où celui-ci devoit paſſer & revenir en peu de temps. Dès qu'il apperçut la Voiture, il s'agita. L'Archevêque en voulut ſavoir la cauſe. Qu'avez-vous, lui dit-il? — Beaucoup de malheur : je me ruine ici. — Comment cela? — Vous le voyez, je joue. — Quoi ſeul? — Pardonnez-moi, je joue contre

(1) Gourville, qui faiſoit le niais, laiſſa cent piſtoles par égard pour le Surintendant Fouquet, *ne ſachant pas trop bien*, diſoit-il, *comment il en falloit uſer dans cette occurrence.* Mém. de GOURV. Tom. I, pag. 252.

Dieu, & je perds cinquante guinées : tenez, Monſeigneur, faites-moi la grace de les donner aux Pauvres ; car c'eſt-là ma convention, avec l'Être Suprême.

L'ARCHEVÊQUE, le prit pour un fou. Ce fou menaçant, vouloit être obéi. L'Archevêque accepte, & continue ſa route. Le ſoir, il retrouve ſon Joueur au même endroit ; & qui venoit, diſoit-il, de faire Dieu *Échec & Mat*, pour la ſixième fois. Dieu perdoit cinq-cents guinées : le Voleur, un piſtolet à la main, ſomma le Prélat de les payer (1).

QUANT aux *Mémoires* en queſtion, ils devinrent le Manuel de la Jeuneſſe, des Gens du Bon-ton ; & ſur-tout des Eſcamoteurs, dont le règne pacifique ne fut plus troublé que par des boutades paſſagères.

(1) Si cette Anecdote, que l'on trouve dans le *Mercure de France*, *Nov. 1763*, eſt de pure invention, ſi ce n'eſt qu'un Conte, j'ai eu ſoin de n'oppoſer ce Conte qu'à des faits Romaneſques ; car on ſait que les Mémoires du Comte de G * * * ſont au rang des Romans : je ne ſache pas, ſans exception, qu'il en exiſte de plus corrupteurs.

ON châtioit, quelquefois, les Maladroits: l'un deux ayant allégué les Inſtitutions Lacédémoniennes, qui autoriſoient la ruſe & le vol, au lieu d'être jeté par les fenêtres, en fut quitte, conformément aux Lois de Lycurgue, pour être fuſtigé. Mais il arriva qu'un Miſanthrope, s'appercevant qu'on le trompoit, tira ſecrettement ſon Couteau, &, d'une main sûre, cloua ſur la Table celle de ſon Adverſaire: J'ai tort, lui dit-il, ſi les Dez ne ſont pas *pipés*. Quoiqu'ils le fuſſent, on le trouva très-inſociable. Il eſt bon, dans les circonſtances préſentes, de répéter ces choſes-là, de les écrire.

CHAPITRE XXXIX.

De la conduite que l'on tient, à préſent, avec les Joueurs infidèles.

CE qu'on appelle la Bonne Compagnie, s'eſt enfin dégoûtée des Joueurs trop ſubtils : quand ils ſont démaſqués, elle a ſoin de les éconduire; avec précaution, car ils portent des épées. Perſonne, dans cette conjoncture, n'aime à tirer la ſienne : voilà leur ſauve-garde. Tant qu'ils ne ſont que ſuſpects, on les reçoit, on les accueille. Dans le fait, on les craint plus qu'on ne les mépriſe : pour plus de ſûreté, on ne joue guère, en Italie, qu'avec des jetons d'ivoire.

NOUS ne voulons pas qu'on nous ruine à coup ſûr ; mais nous capitulons volontiers avec l'infamie, pourvu qu'elle ait du crédit & de l'argent; pourvu qu'elle procure ou vende des plaiſirs, & ſur-tout qu'elle amuſe : on s'ennuie tant, qu'on s'amuſe du crime.

QU'UN misérable Corrupteur, on a vu ce que je suppose, raconte naïvement ses propres turpitudes, on l'écoute, on en rit : quelques-uns, éblouis par son faste, l'admirent de bonne foi comme un prodige intéressant. On se dit tout haut, c'est un Coquin ; & plus bas, mais un Coquin unique ! On sait que sa maison, n'est qu'un repaire ; que non-seulement il vole au jeu, mais encore qu'il accorde à ses flatteurs, en forme de gratification, le privilège d'en faire autant : on le sait, tout le monde y court; sa maison, est remplie tous les soirs.

ON prétend que les Joueurs infidèles, sont plus rares qu'autrefois : c'est qu'on en parle moins, & qu'on n'oseroit les accuser; c'est que leurs infidélités manifestes, passent trop souvent pour des méprises. De-là, ces tentatives inouies, jusque dans les Maisons Royales, & sous les yeux des Princes. On joua, dernièrement, *du cuivre contre de l'or* dans le Palais d'un grand Roi : on mangea furtivement *un As* chez l'Impératrice de Russie, qui s'en apperçut & en gémit.

LES femmes, abuſent tellement du privilège de tromper à tous les jeux, que les *Banquiers* de profeſſion refuſent le ſervice; & que des Gens titrés, ſe font par complaiſance *Tailleurs de Pharaon*, comme les Patriciens à Rome ſe faiſoient Gladiateurs.

CEUX qui ne veulent pas qu'on les ruine à coup sûr, ſe diſpenſent de jouer avec les Femmes, ſous prétexte que les Hommes ſont aujourd'hui trop malheureux.

QUANT aux Fripons d'importance, on s'en débarraſſe comme on peut. Lorſqu'on eſt forcé de jouer contre eux, on joue le plus petit jeu poſſible : on s'abſtient de *ponter*, quand ils *tiennent la main ;* ou bien, on leur fait comprendre, ſans qu'ils puiſſent s'en formaliſer, ce qu'on ne leur diroit pas impunément (1).

(1) L'un de nos Magiſtrats, connu par de grands talens, & qui a voyagé dans le Nord, m'a parlé d'une Nation fameuſe, où les propos & l'infidélité au jeu, ne tirent pas encore à conſéquence : ſi je reçois le détail qu'il m'a promis à cet égard, je l'inférerai quelque part que ce ſoit ; je n'oſe m'en flatter, car le temps & l'Imprimeur me preſſent.

PARMI les Adverſaires de ces Fripons, quelques-uns ne ſe font aucun ſcrupule de les mettre à contribution, en les faiſant tomber dans leurs propres filets : s'il n'y avoit beaucoup de haſard dans ces ſortes de repréſailles, ce ne ſeroit que voler des voleurs.

LES Maiſons trop attentives, & trop difficiles, au gré de certains Joueurs, en font refluer une partie dans les Tripots. N'ayant qu'une Théorie très-ſuperficielle de ces *Mauvais lieux*, je renvoie à un Ouvrage intitulé *Les Grecs :* je préviens que l'ordure y eſt tellement remuée, qu'elle ſoulève le cœur. On n'y voit que des Dupes, aux priſes avec des Fourbes meſquinement gagés; & qui travaillent au profit de ceux qui les nourriſſent, comme les Criminels ſe font Exécuteurs pour ſauver leur vie.

J'AI connu le Chef de ces *Croupiers*, & vais, bientôt, le faire connoître.

CHAPITRE XL.

De l'aveuglement de quelques Joueurs ; ſur-tout, des Joueurs novices.

IL en eſt, que vous avertiriez en vain : l'inſtant arrive, le beſoin preſſe, & l'audace l'emporte ſur l'évidence. Ils voient qu'on les trompe : ils le voient, & continuent ; c'eſt qu'ils ſe figurent, que leur fortune triomphera de tout ; que les Fripons, ſe méprendront peut-être.

LE premier ſoin de ces derniers, eſt d'aller à la quête des Dupes ; il n'en faut qu'une pour les tirer d'affaire : « que cer-» tains hommes, dit La Bruyère, en trou-» vent ſous leur main, autant qu'il en faut » pour leur ſubſiſtance ; voilà ce qui me » paſſe. » Si ce grand Peintre, qui mépriſoit trop les Joueurs pour les hanter, les avoit vus de plus près, s'il avoit joué lui-même, il auroit compris qu'il ne ſuffit pas de leur montrer les Pièges, pour les en garantir.

« JE les connoiſſois, m'a dit quelqu'un qui n'étoit pas dénué d'expérience ; je m'y ſuis laiſſé prendre. Je fus livré, par un Perfide, à des Fourbes qui s'étoient pourvus d'avance, de tout ce qui pouvoit enflammer l'imagination. Ils s'apperçurent de ma défiance, & diſſimulèrent. On ne parut jouer, d'abord, que par déſœuvrement. De la table, on ſe remit au jeu ; toujours pour tuer le temps, diſoit-on : je m'y piquai ; ce jeu devint énorme, je m'abymai. »

ON s'étonne, de ce que les Fripons ne manquent point de Dupes ; & moi, je ſuis ſurpris qu'ils n'en faſſent pas davantage. Je leur trouve, à cet égard, une ſorte de diſcrétion, quand je conſidère tant d'Energumènes, pour qui l'occaſion eſt le ſéducteur le plus redoutable.

SUPPOSEZ qu'un homme, jeune, ardent, & d'une cupidité prématurée, voie, pour la première fois, une *Table de Pharaon* ſurchargée de monceaux d'or, qui s'écoulent des *Pontes* au *Banquier*, vont & reviennent juſqu'à ce qu'ils s'engloutiſ-

ſent dans la fatale *Corbeille*, que le Sort favoriſe preſque toujours, parce qu'elle a pour elle le plus grand nombre de *Chances* : ſuppoſez.... point de ſuppoſitions ; il s'agit d'un fait qui me regarde. Ne me ſuis-je pas annoncé, comme jouant un rôle eſſentiel, dans cet Ouvrage où l'Egoïſme eſt néceſſaire (1) ?

JE déclare donc, qu'en pareille circonſtance je ſaiſis une Carte, que je la couvris d'or. Sans ſavoir ce qu'il falloit craindre ou deſirer, j'affrontai le haſard avec d'autant plus d'intrépidité, que j'en ignorois les viciſſitudes. J'étois joueur, par inſtinct : je l'étois, avant d'avoir joué, avant d'avoir appris le jeu. — On y gagne ! il ſuffit, je gagnerai. — Prenez garde, me dit quelqu'un, ce jeu eſt inégal. — Je gagnerai vous dis-je !

HÉLAS oui, je gagnai ! Ce qui me conſole, c'eſt que le jeu ne m'a point enrichi:

(1) *Voyez* le Chapitre XIX de la première Partie, pag. 122 ; & le Chap. XXIV de la ſeconde Partie, pag. 106.

je préſume, que l'on ne croit pas qu'il m'ait dégradé. Que ſerois-je devenu, ſi j'étois tombé entre les mains de l'Intrigant dont je vais tracer le portrait ?

CHAPITRE XLI.

Des Chevaliers d'induſtrie.

LE commerce des Méchans, corrompt l'ame, encore plus que le temps ne flétrit le viſage : nous ne naiſſons pas vicieux ; nous le devenons, par la fréquentation des hommes dépravés. S'il étoit poſſible de ſuivre la chaîne de nos paſſions, en remontant juſqu'aux premiers anneaux, nous ſerions effrayés de l'altération de notre exiſtence morale.

QUE les fruits de l'expérience ſont amers ! Notre cœur avide d'amitié, s'ouvroit à toute la nature : on l'a trompé ſi ſouvent, qu'à préſent il ſe reſſerre. Les plus généreux, en ſont réduits à craindre avant d'aimer. Nous devenons prudens, mais ſans bonté : nous ménageons tout le

monde, afin qu'on nous ménage ; & cette lâcheté, nous l'appelons de l'indulgence.

COMME j'écris, ſur-tout, en faveur des jeunes gens ſi faciles à ſéduire, j'avertis ceux qui envoient leurs enfans dans les Villes Capitales, de les précautionner contre les Intrigans, qui ont le Département de la Jeuneſſe & des Etrangers.

VOICI la marche ordinaire, de ces Intrigans. Le début eſt difficile, & pluſieurs ſont arrêtés en chemin. Ils ne parviennent qu'après de longs travaux, de rudes épreuves : mais ils ſouffrent tout, pour être tolérés. Pour avoir du crédit, ils ſe lient avec des hommes honnêtes, ou qui paſſent pour tels. Quand ils n'ont point de titres, ils s'en fabriquent : peu de gens les leur conteſtent. On trouve ces Meſſieurs utiles aux plaiſirs de la ſociété, dont ils font les frais aux dépens des Dupes qu'ils produiſent dans le monde.

LE revenu des Chevaliers d'induſtrie, n'eſt d'abord fondé que ſur l'inexpérience de ceux qu'ils ont grand ſoin de s'attacher par des appâts de toute eſpèce ; afin de les

ruiner quelque jour, s'ils doivent être riches ; ou d'en faire des Complices, s'ils n'ont que des Diſpoſitions.

APRÈS les avoir promenés d'erreurs en erreurs, après leur avoir ſuggéré une foule de beſoins & de vices, ils les font jouer s'ils ſont Majeurs : ils leur vantent le jeu, comme une reſſource infaillible ; & voilà, dès l'origine, le but où ils vouloient les amener.

ALORS, le Protecteur livre ſes Petits-amis à des Exécuteurs, qui les dépouillent au profit commun des Confédérés. On n'attend pas toujours la Majorité, pour frapper les grands coups. Quand un Père opulent redoute les eſclandres, on immole bruſquement la jeune victime, de crainte qu'elle n'échappe par inconſtance. On capitule, avec ceux qui conteſtent ; & l'on cède au Tuteur, qui réclame la protection du Magiſtrat.

TOUT Paris, a connu ce fameux Aventurier, qui fit tant de bruit & tant de mal. Cet homme à mille faces, ce Protée non moins corrupteur que corrompu, chan-

geoit de nom, de quartier & de Ville, ſelon ſes diverſes intrigues. Quoique ardent, & d'une activité inconcevable, ſa froide ſcélérateſſe ne ſe preſſoit jamais. Démêlant, d'un coup d'œil, les rapports les plus confus, il ourdiſſoit ſa trame avec patience, & conſommoit le crime avec ſécurité.

TANTÔT, il avoit un concert pour les Amateurs; des ſoupers fins, pour les Femmes galantes; & des ſéances particulières, pour ceux qui viſoient à l'eſprit: tantôt, il trafiquoit de tout, & n'étoit pas plus embarraſſé de procurer un Bénéfice qu'une Maîtreſſe; car il avoit des Aſſociés, dans tous les rangs, dans tous les corps.

VINGT *Tailleurs de Pharaon* travailloient pour lui pendant les nuits, tandis que ſes Emiſſaires étoient à la piſte des nouveaux débarqués, & de ceux qui venoient d'hériter.

LES fourbes, ne tardent point à ſe trahir: celui dont il s'agit, en garde de tous côtés, pouvoit oppoſer à chacun de ſes vices, la pratique de la vertu contraire.

On l'accuſa d'uſure : il prouva qu'il avoit prêté, ſans intérêt, des ſommes conſidérables. Lâche & rampant dans le tête-à-tête, il étoit fier & redoutable en public : ceux qui l'avoient fait trembler, n'oſoient contredire l'opinion que l'on avoit de ſon courage. Sa probité, plus que ſuſpecte, n'en étoit pas moins défendue par ceux qui ſe croyant ſes Dépoſitaires, n'étoient, à leur inſu, que ſes Receleurs.

AFFABLE, ſéduiſant, mais tel que ces Brigands d'Egypte qui n'embraſſoient les gens que pour les étouffer (1) ; il ne montroit jamais plus de dévouement, que lorſqu'il méditoit une perfidie ; ni plus d'aſſurance, que lorſqu'il en étoit convaincu. Se jouant & de l'honneur & des Lois, il étoit sûr, quand la Juſtice ſe mêloit de ſes affaires, d'avoir pour ſolliciteuſes les parentes des Juges.

IL vivroit, il jouiroit encore de ſa perverſité, s'il eût moins compté ſur les reſſources précédentes : mais, ayant juré de

(1) SENEC. Epiſt. LI.

confondre

confondre l'innocence, par de nouveaux artifices, il manqua ſon chef-d'œuvre de ſcélérateſſe, & ſuccomba malgré la fécondité de ſon génie.

L'EXTRAIT mortuaire de cet habile homme (1), expoſé dans les carrefours, & flétri par la main du Bourreau, ſe trouve *aux Galères de* ***.

JE tiens d'un Magiſtrat de Langres, l'abrégé de la vie & du procès criminel, d'un joueur nommé Bernard. Cet homme, non moins univerſel que le précédent, étoit moins habile, en ce qu'il faiſoit violence, quand la ſéduction ne lui réuſſiſſoit pas (2).

(1) *Quippe quamvis infami inerat induſtria : nec virtutibus ut boni, ſed quomodo peſſimus quiſque vitiis valebat.* TACIT. Ann. Lib. III, §. 77.

(2) Honoré Bernard, Provençal, entré au ſervice à l'âge de dix-ſept ans, le quitta dix ans après, pour jouer & filouter. Il fit rapidement ſon chemin, par ſa figure, ſon eſprit & ſa prodigalité. Il parcourut les principales Villes du Royaume, avec tant de ſuccès, qu'il fut admis dans les bonnes maiſons. En 1768, l'oncle d'un jeune Gentilhomme qu'il avoit trompé, le dénonça au Parlement de Toulouſe : faute de preuves ſuffiſantes, il fut renvoyé abſous. Moins heureux au Parlement de

CHAPITRE XLII.

Suite & conclusion du Chapitre précédent.

INDÉPENDAMMENT des crimes secrets (1), si l'on calculoit ce que les Intrigans, les Aventuriers, & ceux que l'on nomme Chevaliers d'industrie, prélèvent sur les biens de ceux qui débutent dans le monde, on verroit qu'il n'est point d'impôt plus onéreux, ni plus contraire à la prospérité publique.

LA plupart des compagnons de ma jeunesse, ont passé par leurs mains : les plus à plaindre, aujourd'hui, ne sont pas ceux qui n'ont perdu que la moitié de leur Pa-

Besançon, il y fut condamné, en 1773, aux Galères perpétuelles : il trouva le moyen de s'évader. Enfin, ayant été arrêté à Basle, avec l'un de ses Associés, pour avoir fait violence à un Officier du Régiment Provincial d'Autun, son Complice & lui furent exécutés à Langres, le 8 avril 1774.

(1) *Voyez* seconde Partie, Chap. XIX, pag. 89, ce qu'en disoit le Prévôt de Paris en 1397, & ce qu'en pensent les Magistrats de nos jours.

trimoine ; ni ceux qui réduits au ſimple néceſſaire, après avoir nagé dans l'abondance, ſont encore en état de ſubſiſter à leurs dépens.

EN peu d'années, que de révolutions dans les Familles ! Que ſont devenus ces brillans Rejetons des Maiſons les plus illuſtres & les plus floriſſantes ?.... Leurs parens & leurs amis, ſe taiſent.

VOUS voulez que je me marie, diſoit un Citoyen trop inſtruit des progrès de la corruption : regardez la génération préſente, qu'eſpérer de la future ? J'ai le malheur, ajoutoit-il, de ne pas connoître un Adoleſcent, dont je vouluſſe être le père.

SI l'on remontoit à la ſource des baſſeſſes & des crimes, tous les ordres de l'Etat n'auroient qu'un cri, pour dénoncer les corrupteurs de la jeuneſſe, & les fauteurs des jeux publics : mais on ſoutient, qu'il ne faut pas réformer tous les abus ; qu'il eſt néceſſaire, pour la proſpérité publique, d'en laiſſer ſubſiſter quelques-uns,

quoiqu'ils bleſſent les mœurs. C'eſt au limon du Nil, nous dit-on, que l'Egypte doit ſa fertilité (1).

J'ENTENDS : c'eſt donc pourquoi l'on n'a pas encore purgé les promenades & les ſpectacles, d'un tas de Courtiſannes obſcènes, qui oſent, en plein jour, enſeigner à nos enfans le vice à nu ? c'eſt pourquoi la fille d'un triple Banqueroutier, devient Comteſſe ou Marquiſe, avec les deniers de la Veuve & ceux de l'Orphelin, dont le malheureux Père s'eſt brûlé la cervelle ?

QUANT au Limon du Nil, pourquoi féconde-t-il conſtamment les bords de ce fleuve ? c'eſt que ce Limon n'a rien de nuiſible, ſans quoi l'Egypte ſeroit ſtérile depuis long-temps.

PAR de fatales combinaiſons, ſi ces abus, & tant d'autres, ſont déſormais néceſſaires, gémiſſons & taiſons-nous : mais on ne me perſuadera jamais, non jamais, qu'il ſoit néceſſaire, dans aucun cas, de ménager les

(1) De l'Eſprit, Diſc. II, Chap. XV.

joueurs ; de tenter la cupidité, par des Tripots toujours ouverts, & par des Bureaux où l'on vend de fauſſes eſpérances (1).

JE vais, enfin, parler des jeux d'Etat. « On ne ſauroit, aujourd'hui, les improuver » *ſans témérité*, dit un fameux Caſuiſte (2), » *ſur-tout* après l'exemple qu'en a donné » le Pape Clément XI (3). » Quant aux exemples des Papes, n'imitons que leurs vertus : quant au reproche de témérité, fait à ceux qui oſeroient écrire contre les Loteries, je demande au Docteur Pontas, s'il a prétendu inculper les Parlemens, qui ſe ſont crus dans l'obligation de les interdire, en vertu des Lois conſtantes du Royaume ; qui les ont conſidérées *comme un grand abus, auquel il étoit néceſſaire de*

(1) *Non eſt irritandus animus ad avaritiam, ad querelas, ad diſcordiam : ſuâ ſponte in iſta fertur. Quantum poſſumus, reſiſtamus, & quærenti occaſiones amputemus.* SENEC. De Benef. Lib. III, Cap. XV.

(2) Dictionnaire des Cas de Conſcience, *par M.* PONTAS, Article *Loterie.*

(3) Une Loterie de Cent-mille Ecus, fut établie à Rome le 11 mars 1713, par l'ordre de Clément XI.

pourvoir ; qui ont fait défenſe, *d'en tirer aucunes ?* Je demande à ce Docteur, pourquoi nos Rois ont accordé, accordent encore, la permiſſion d'imprimer & de vendre les Livres qui condamnent les Loteries (1) ? c'eſt, apparemment, parce qu'ils veulent le bien & ne craignent pas la vérité.

---

(1) Voyez *Les Cas de Conſcience*, par M. de SAINTE-BEUVE ; *La Logique de Port-Royal ;* & l'*Hiſt. Crit. des pratiques ſuperſtitieuſes*, par le P. LE BRUN, ſeconde Edition dédiée au Cardinal de Fleury, où il eſt dit : « Quand on veut montrer les inconvéniens » qui naiſſent des Loteries, il n'eſt pas difficile d'en » découvrir pluſieurs, & de faire appercevoir qu'elles » ſont un moyen d'allumer & d'irriter la cupidité des » hommes, en leur faiſant deſirer de s'enrichir ſans » travail. » *Tom. I, pag. 265.*

Voyez ſur-tout, *Le Cours d'Etude pour l'inſtruction du Prince de Parme*, Tom. XIII, pag. 161 ; & l'*Eſſai d'Arithmétique morale*, par M. de BUFFON : Ouvrages où les Loteries ſont appréciées, par ces deux grands Maîtres dans l'art de penſer & d'écrire.

CHAPITRE XLIII.

De l'uſage du Sort & des Loteries, chez les Anciens.

NOUS voici parvenus, au dénouement de la fureur du jeu : c'eſt-à-dire, à ſon plus grand excès ; car les Peuples, maintenant, jouent par-tout contre l'Etat, comme j'ai dit que les joueurs novices, jouent contre ceux qui leur tendent des pièges.

SOIT en Paix, ſoit en Guerre, on ne ſauroit à préſent ſe paſſer de Loteries, ou de reſſources équivalentes : après la corruption des mœurs, le plus grand mal qu'elles aient produit, c'eſt qu'on s'eſt permis de tout riſquer ſans prudence, de tout entreprendre ſans génie.

LES Grecs, n'avoient point de Loteries : on ne voit pas que ce peuple de Fataliſtes, ait auſſi ſouvent que nous employé le ſort, pour ſuppléer à la prudence.

IL ſe paſſa bien du temps à Rome, avant que le haſard y prît la place des ſuf-

frages (1); avant que l'on ſe fût aviſé, de tirer au ſort le Département des Provinces. Peu de temps après que cette République eut ſubi le joug de quelques Ambitieux, en attendant celui des Barbares, on ne tarda point à y connoître l'uſage des Loteries. Les Empereurs, quoique avides pour la plupart, ne s'en ſervirent que par faſte, par caprice, ou par ineptie : quelquefois, comme Auguſte, pour s'amuſer de la cupidité de leurs Convives (2).

NÉRON, faiſoit jeter au Peuple, juſqu'à mille *Billets* par jour : quelques-uns de

(1) Les Romains, furent long-temps ſans avoir recours à ce qu'ils appeloient *Sors Provinciarum*. Pour châtier le Deſpotiſme & la Vénalité, Juvénal dit : « Nous ne participons plus aux affaires publiques, » & c'eſt depuis qu'on a dédaigné d'acheter nos ſuf» frages. » *Sat. X, v. 77.* Ce Satirique, ſe plaignoit de ce que tout dépendoit du ſort, & du caprice des Empereurs.

Un mauvais plaiſant publia, en 1705, une Brochure dans laquelle il prétendoit prouver, que tous les Peuples s'en étoient toujours rapportés au ſort, pour ce qui regardoit la déciſion des affaires les plus importantes.

(2) SUET. *Vita Aug.* Cap. XCVIII.

ces *Billets*, procuroient des eſclaves, des navires, des maiſons ou des terres (1). Domitien, pour avilir les Sénateurs & les Chevaliers, les fit participer à ces ſortes de Diſtributions (2).

LAMPRIDE, raconte qu'Héliogabale, dans ſes Feſtins ridicules, faiſoit tirer au ſort, des Chameaux, des Mouches, & tout ce que lui ſuggéroit ſa démence naturelle.

SI cette Mine, aujourd'hui ſi féconde, n'a pas été exploitée par les Tyrans de Rome, ce fut par d'autres égards que ceux de la Juſtice : quand le Deſpotiſme eſt au comble, il eſt encore plus ſimple de proſcrire, que de faire des Loteries. Qu'il ſuffiſe que les Titus, que les Trajan & les bons Empereurs, n'en aient pas eu beſoin, pour ſe faire craindre au dehors, reſpecter au dedans ; pour laiſſer après eux, tant de Monumens utiles, dont les ruines majeſtueuſes nous

(1) SUET. *Vita Neron.* Cap. IX.

(2) SUET. *Vita Domit.* Cap. V.

enſeignent encore, ce que peuvent la juſtice, la conſtance & le travail.

CHAPITRE XLIV.

Des premières Loteries modernes.

TACITE, parle d'un Proconſul qui abrégeoit l'année, pour faire payer plus ſouvent le même impôt aux Tributaires de Rome ; & l'on ſait que pluſieurs Monarques, ont, autrefois, alteré les monnoies.

AUJOURD'HUI, l'on s'y prend mieux: lorſqu'on veut, à quelque fin que ce ſoit, obtenir, promptement & ſans murmures, de nouvelles contributions, on ſuſcite de nouveaux beſoins, *on travaille un pays en Finance.* Au lieu de veiller ſur les mœurs, & de récompenſer les vertus, on cherche à tirer parti des vices: ce qui ne peut s'exécuter, qu'en redoublant la corruption.

DÈS que les Gouvernemens s'apperçurent, que le plus grand nombre jouoit,

ils devinrent joueurs : ils modifièrent d'une manière artificieuſe & ſéduiſante, différens jeux de haſard, où ils avoient toujours plus à gagner qu'à perdre. Les Chefs des Nations rivales, publièrent à l'envi des jeux d'Etat, ſans ſonger que la ruſe & la fraude, répugnent eſſentiellement à l'Autorité Souveraine, dont le principal caractère doit être la droiture : dont le plus beau triomphe, eſt de rendre les Cités heureuſes & floriſſantes.

CETTE peſte moderne, nous vient de l'Italie. Gènes & Veniſe, en reſſentirent les premières atteintes avec tant d'ardeur, que bientôt on n'adora plus que le Sort, dans ces deux Villes fondées ſous de meilleurs auſpices. Le Commerce y languit : on aima mieux tranſiger à l'aide du haſard, que d'avoir recours aux Actes légitimes.

ON lit dans Gregorio-Leti (1), que les Vénitiens furent tellement épris de ces nouveaux jeux, qu'ils s'en ſervirent

(1) Critique Hiſtorique, Politique, &c. des Loteries, *Tom. I, pag. 119.*

pour trafiquer de leurs Bijoux, de leurs Meubles, de leurs Terres. La ſuperbe Maiſon de Campagne du médecin Salvatico, dit le même Auteur, fut gagnée par un Batelier, qui la vendit à vil prix : on ne l'acheta que pour en faire, ſur-le-champ, une nouvelle Loterie. Cette demeure de l'opulence, appartint ſucceſſivement & par le même moyen, à différens Maîtres hors d'état de l'habiter.

SOUS le Doge François Erizzo, on tiroit des Loteries dans les Maiſons privées, dans les Places publiques, & juſque dans les Couvens. Le Conſeil des Dix, en voulut connoître : il y fut obſervé, que cet ennemi domeſtique perdroit la République. Que dites-vous, répliqua l'un des membres de ce Conſeil ? Plût à Dieu, que nous n'en euſſions jamais de plus redoutables que les Loteries ! De pareils ennemis, mériteroient, de notre part, le titre de Bienfaiteurs.

LA République vendit d'abord aux particuliers, ce dangereux Privilège qu'elle devoit bientôt s'arroger excluſivement :

les Princes qui ont emprunté d'elle cette reſſource pernicieuſe, en ont uſé de même.

DANS le XVe ſiècle, une étincelle de ce feu dévorant, s'échappa vers la France. François premier, *afin d'amortir*, diſoit-il, *la fureur du jeu*, accorda moyennant deux-mille livres tournois de rétribution annuelle, des Lettres-Patentes (1) à l'un de ſes Sujets, pour créer une Loterie ou *Blanque* (2), qui devoit avoir cours dans

(1) En 1539.

(2) Le Commiſſaire de la Mare dit, d'après Meſnage & du Bouchel, que « le jeu de la Loterie fut » rapporté d'Italie en France, ſous le titre de *Blanque, di Bianca :* les Italiens, ajoute-t-il, la nommoient ainſi en ſous-entendant *Charta*, à cauſe des » Billets blancs qui y ſont en plus grand nombre que » les noirs; & encore parce qu'en tirant la Loterie, » l'uſage eſt de dire à haute voix *Bianca*, ſi c'eſt un » Billet blanc. » *Traité de la Police, Tom. I, Liv. III, Tit. IV, Chap. VII.*

La *Blanque* s'appeloit auſſi Loterie : *Nova iſta aleæ ratio, quæ a nobis* LOTERIA *appellatur*, diſoit Chriſtophe Longeuil qui écrivoit en 1520. On ne s'accorde pas trop, ſur cette dénomination. Quelques-uns ont cru que le mot Loterie, venoit de *Ludus ollæ*, ainſi nommé à cauſe du Vaſe où l'on mettoit les Billets que l'on devoit tirer au ſort. Les Dictionnaires

tout le Royaume. Cette Loterie, ouverte pendant plus de deux ans, ne fut point remplie : il ne paroît pas qu'elle ait jamais été tirée, puiſqu'il n'en eſt fait aucune mention, ni dans l'Hiſtoire, ni dans les Mémoires de ce temps. On lui donna vainement pluſieurs formes, pour la rendre plus attrayante : il n'y avoit pas aſſez de Luxe, pas aſſez de joueurs. Les têtes n'étoient pas encore exaltées, comme elles le furent plus de cent-cinquante ans après.

QUOIQUE rejetée par tous les Ordres de l'Etat, le ſouvenir de cette Loterie reſta dans la mémoire de ceux qui ne vivoient, alors, que des malheurs publics. Des Inſtigateurs nationaux, échauffèrent les eſprits, par le récit de ce qui ſe paſſoit à Gènes & à Veniſe.

Sous les Règnes ſuivans, on fit diverſes tentatives. Pendant la Minorité de Charles IX, un Particulier, ayant obtenu des

---

de Furetière & de Trévoux, dérivent Loterie de Lot, parce que les Loteries ne ſont guère compoſées que de Lots de Marchandiſes, ou de ſommes d'argent dont on forme les Lots.

Lettres-Patentes, ouvrit une Loterie ou *Blanque*, dont l'objet n'étoit pas de conſéquence : il ne s'agiſſoit que d'une Montre d'or. Ce Particulier, n'en fut pas moins traduit au Châtelet, & enſuite au Parlement. L'Avocat Général Dumeſnil, s'y couvrit de gloire, tant par la force de ſes raiſons, que par l'Arrêt qu'il obtint (1).

LE Parlement de Paris, tandis que la fureur du jeu s'autoriſoit de l'exemple de la Cour, rendit, ſous Henri IV (2), un nouvel Arrêt (3) contre ceux qui tenoient des *Blanques* : il annula ces honteux privilèges, comme ayant été ſurpris & extorqués.

DIX ans après, le Procureur Général eut commiſſion de faire ſaiſir une *Blanque permiſe & ouverte en la Ville de Soiſſons*,

(1) L'Avocat Général DUMESNIL dit, dans ſon Réquiſitoire, « que de tels jeux de Sort n'ont jamais » été approuvés par leurs Prédéceſſeurs ; d'autant que, » *hæc omnia penitùs ab homine chriſtiano aliena vi-* » *dentur.* » La Cauſe fut plaidée & jugée le 23 mars 1563.

(2) *Voyez* dans la première Partie le Chap. X, pag. 61.

(3) Le 5 Décembre 1598.

à la ruine des habitans d'icelle (1) : ce ſont les termes du Réquiſitoire.

L'ANNÉE ſuivante, il y eut pluſieurs *Blanques* dans la Ville d'Amiens : elles eurent le même ſort que les précédentes, *parce qu'elles étoient*, diſoit toujours le Parlement, *la ruine du pauvre Peuple.* (2).

TOUTES ces Loteries privées, en préparoient d'autres, qui ne tardèrent point à s'établir chez nous, dès qu'elles furent adoptées en Angleterre & en Hollande.

---

(1) Cette Commiſſion eut lieu pendant les Vacations, le 11 Septembre 1608,

(2) Arrêt du 13 Février 1609.

CHAPITRE XLV.

Etabliſſement des Loteries, en Angleterre & en Hollande.

LES Loteries, ſouffrirent moins de contradictions chez les Inſulaires nos Voiſins, plus hardis que nous lorſqu'il s'agit du gain. Ces jeux d'Etat, ſi redoutables, & que l'on regarde maintenant avec tant de complaiſance, ne paſſèrent en Angleterre, que vers la fin du ſiècle dernier. Ils furent propoſés au Parlement national, dans les Seſſions du mois de Janvier 1694. On fut long-temps à s'accorder ; & même, il y eut de grands débats : ce Parlement, moins ſage que le nôtre, en permit l'établiſſement.

LES circonſtances étoient critiques. L'Etat avoit beſoin d'argent, pour faire la Guerre : il en falloit, & promptement. On vota pour une Loterie de douze-cents-mille livres ſterlings : elle fut remplie, en moins de ſix mois, Amis & Ennemis, tout

le monde y porta. Les vrais Patriotes, en murmurèrent : *Taisez-vous*, leur disoit-on, *cette Loterie est la Reine des Loteries ; c'est elle qui vient de prendre Namur* (1). On ne répliquoit pas : C'est elle, qui perdra nos Mœurs, notre Gouvernement ; qui nous fera détester dans les deux Indes ; & soulèvera peut-être, un jour, tous les Peuples de l'Europe contre notre avidité.

LA Politique marchande, n'étoit pas faite pour dédaigner ces nouveaux appâts : aussi la Ville d'Amersfort, à l'exemple de Londres, & sans autre prétexte que le gain, forma-t-elle le projet de la première Loterie qui ait été tirée en Hollande. Quelques-uns des *Lots* promettoient des Fermes & des Terres Seigneuriales, que l'on pouvoit, après la décision, se faire payer en argent comptant. Ces Fermes & ces Terres, furent visitées par toutes sortes de gens, qui s'arrangeoient d'avance, comme s'ils avoient été sûrs de leur fait.

LA folie des Hollandois, n'en céda point

(1) Cette Ville fut prise, en 1695, par Guillaume III Roi d'Angleterre.

à celle des Vénitiens. On établit des Loteries dans la plupart des Villes, & dans preſque tous les Diſtricts. On s'étouffa pour avoir des *Billets* : on en prit, pour les revendre & y gagner. Les trois quarts de ceux que l'on rencontroit dans les rues & ſur les chemins, ne couroient, ſi l'on en croit Grégorio-Leti, qu'après ce Fantôme qui les détournoit de leurs profeſſions, de leurs métiers.

DE graves Profeſſeurs, ne parloient plus que de Loteries à leurs Elèves : la tête en tournoit, aux Miniſtres des Autels. Si quelqu'un s'en abſtenoit, on le blâmoit de cette indifférence : on l'accuſoit de ne pas aimer les Hommes, puiſqu'il négligeoit ce moyen de les ſervir. « Mes meilleurs » amis, dit Leti, m'ont traité de Père » dénaturé, pour n'avoir pas voulu riſ- » quer quelques *Billets*, au profit de mes » Filles (1). » C'en étoit fait de la Hollande, ſi cette fièvre ne s'étoit pas un peu calmée.

(1) Critique des Loteries, &c. Tom. I, pag. 153.

CES jeux furent adoptés, de proche en proche, par la plupart des Nations Européennes, & par celles même qui d'abord les avoient rejetés; tant il eſt vrai, que l'exemple n'agit pas moins ſur les Sociétés reſpectives, que ſur les Individus!

ON perſuada aux Princes, que les Loteries pourroient ſuppléer aux impôts, aux emprunts, & ſervir à éteindre les dettes nationales: on ne les avertit pas, qu'il s'établiroit entre les Gouvernemens, une concurrence, dont l'effet leur ſeroit à tous également préjudiciable.

COMME celui qui préſentoit le plus d'appâts, faiſoit les plus grands gains, ces jeux de haſard ſe multiplièrent en peu de temps. Pour regagner ce qu'on perdoit chez l'Etranger, on mit les Citoyens aux priſes, & ſon propre pays en combuſtion: on s'embarraſſa fort peu des conſéquences, pourvu qu'il en réſultât de l'argent, à meſure que l'on en avoit beſoin (1).

---

(1) . . . . . *En aſpice gentes;*
Nemo inſons: pacem ſervant commercia culpæ.
SIL. ITAL. Lib. II.

CHAPITRE XLVI.

Etabliſſement des Loteries en France.

PLUSIEURS cauſes retardèrent, chez nous, l'établiſſement des jeux d'Etat projetés ſous François Premier. Après les Guerres & les troubles civils, il fallut rétablir l'ordre, réprimer les nobles, réformer les mœurs. Le Parlement, ſous Louis XIII, s'acquitta ſi bien de cette dernière fonction, que les Inſtigateurs des jeux dont il s'agit, ne firent pas la moindre tentative : ils s'enhardirent, ſous le Miniſtère du Cardinal Mazarin.

ON accorda des Lettres-Patentes, en 1656, pour l'établiſſement d'une Loterie propoſée par l'Italien Tonti, afin de conſtruire un Pont de pierre entre les Galeries du Louvre & le Fauxbourg S. Germain, le Pont de bois qui y étoit auparavant, ayant été conſumé par un incendie. La Loterie de Tonti, n'eut point d'exécution.

DEUX ans après, pluſieurs Aſſociés obtinrent par leurs intrigues, & par le cré-

dit de quelques Courtisans, le privilège d'une Loterie de Marchandises : celle-ci, plus captieuse que les autres, & bien reçue, auroit été remplie; mais les Six-Corps des Marchands, s'opposèrent à l'enregistrement des Lettres-Patentes, & le Parlement fit droit à la Requête (1).

LA première Loterie Royale, tirée en France, le fut, à l'improviste, dans un moment d'enthousiasme, occasionné par le Mariage de Louis XIV, & la publication des fêtes de la Paix (2). Le Parlement voulut bien autoriser cette Loterie, sans tirer à conséquence : celles qu'il n'avoit pas su prévoir, furent promptes & immédiates.

LA moitié de la Nation, se voyant privée des Loteries publiques, dont elle venoit de faire l'essai, eut recours aux Loteries étrangères : en forma de particulières, de tous côtés. Les Maîtres & les Valets, en firent de proportionnées à leurs moyens.

(1) Arrêt rendu le 16 janvier 1658.
(2) En 1660.

On en fit de Bijoux, de meubles, d'uſtenſiles : afin que tout le monde pût y jouer, il y en eut *à cinq ſous le Billet.*

LE Roi, ſentit la néceſſité de défendre toutes ces Loteries ſubalternes : le Parlement & la Police, les ſupprimèrent à diverſes repriſes, en remontrant toujours que la première n'avoit été permiſe, *qu'en vertu d'une réjouiſſance extraordinaire, & pour célébrer l'heureux Mariage du Roi* (1).

DÈS qu'on vit, qu'il n'étoit plus poſſible de contenir une partie des Citoyens, dont le vertige alloit toujours en augmentant, on acheva de les empoiſonner, car on mit le mal dans le remède.

(1) Arrêt du Parlement, rendu ſur les Concluſions de M. Talon, le 11 mai 1661.

Sentence de Police, rendue ſur le Réquiſitoire du Procureur du Roi, en 1670.

Défenſes réitérées par le Lieutenant de Police, le 24 mars 1681.

Ordonnance de Louis XIV, du 14 mars 1687. Sa Majeſté déclaroit ces ſortes de Loteries « contraires » à ſes intentions : elle faiſoit très-expreſſes inhibi- » tions & défenſes, à toutes perſonnes, de quelque » qualité & condition qu'elles fuſſent, de faire ni » faire faire aucune Loterie, ſous quelque prétexte » que ce pût être. »

LE Conſeil d'Etat, ouvrit à l'Hôtel de Ville de Paris, en 1700, une Loterie Royale de dix-millions de Livres. Voici comment on fit parler le Roi : « Sa Majeſté » ayant remarqué l'inclination naturelle » de la plupart de ſes Sujets, à mettre de » l'argent aux Loteries particulières, à » celles que des Communautés ont eu la » permiſſion de faire, pour l'entretien & » ſoulagement des Pauvres, même à celles » qui ſe font dans les Pays étrangers, & » deſirant leur procurer un moyen agréable » & commode de ſe faire un revenu sûr » & conſidérable, pour le reſte de leur » vie, même d'enrichir leurs familles, en » donnant au haſard des ſommes ſi légères » qu'elles ne puſſent leur cauſer aucune » incommodité, a jugé à propos &c. » Tous les termes de ce Préambule, ſont remarquables. Plaignons les Princes, dont les Sujets ſe laiſſent prendre à des appâts ſi groſſiers.

ON peut tout riſquer, puiſque cet Arrêt du Conſeil, & tant d'autres, ont trouvé des Approbateurs. Le Commiſſaire

de Lamare, que ſa place mettoit, tous les jours, à portée de voir les ravages cauſés par les Loteries, n'a point rougi d'écrire ſérieuſement, ce que l'on eſt tenté de prendre pour un ſarcaſme. « Les Loteries, » dit-il, ſont l'unique jeu auquel les der- » niers du Peuple, puiſſent décemment » jouer contre le Souverain : c'eſt le ſeul » jeu où l'on puiſſe, en un moment & » d'un ſeul coup, faire fortune & ſe trou- » ver dans l'abondance, en ne riſquant » preſque rien (1). »

C'EST l'Hiſtorien de la Police, le Compilateur des Ordonnances de nos bons Rois, & des Arrêts de nos plus dignes Magiſtrats, c'eſt lui qui s'exprimoit ainſi, lorſque la Philoſophie commençoit à rayonner de toutes parts : lorſque le Chancelier d'Agueſſeau, foudroyoit les Agioteurs, & les partiſans des gains illégitimes (2).

CETTE récidive, conſterna les Sages : tous les Gens ſenſés, en murmurèrent.

(1) Traité de la Police, &c.

(2) Voyez le *Mémoire ſur le Commerce des Actions.* Œuvres du Chancelier D'AGUESSEAU, Tom. X.

Lorſqu'un Etat, diſoient-ils, a beſoin de Contributions, pourquoi recourir à des expédiens, qui le ruinent & le dégradent? Si le Prince ne demande rien que de juſte, il l'obtiendra : s'il corrompt pour ſatisfaire ſon faſte & ſes caprices, tôt ou tard il perdra ſes droits, & ſa puiſſance onéreuſe. C'en eſt fait, ajoutoient-ils, quand on afferme le vice : les anciennes Républiques, ſe ſoutenoient mieux par le courage que par l'argent (1).

JE ne parlerai point de l'art avec lequel les Loteries ont été, récemment, combinées en Europe : on voit aſſez & ce que j'en penſe, & ce que j'en pourrois dire. Laiſſons l'examen du temps préſent, à ceux qui viendront après nous.

IL faut, cependant, répondre à des Auteurs, qui, dans l'origine, ont approuvé les jeux d'Etat, ſoit qu'ils ſe trompaſſent de bonne foi, ſoit qu'ils ſe fuſſent vendus à l'injuſtice.

---

(1) *Virtute quam pecuniâ, res Romana melius ſtetit.* TACIT. Hiſt. Lib. II, §. 69.

CHAPITRE XLVII.

De quelques Apologiſtes des Jeux d'Etat.

VERS le commencement de ce ſiècle, des Théologiens, des Philoſophes, des Magiſtrats, en un mot, tous ceux qui penſoient & vouloient le bien, réclamèrent contre les Loteries (1). Ce qui fut dit, alors, ou écrit en faveur de cet abus, ne mérite pas qu'on y réponde : je ne puis

(1) Avant de conſulter la *Critique des Loteries, &c.* par GREGORIO-LETI, je m'attendois à des conſidérations utiles : je n'y ai trouvé que de l'incohérence & des écarts. Quand on veut être ſaillant & ſingulier contre le vœu de ſon ſujet, on riſque de mettre à la tête de ſes Chapitres, des titres auſſi ridicules que ceux-ci : — *Diſtribution des Lois de la Nature, dans le Négoce & dans le Commerce : — Loterie des Aſtres & des Animaux : — Loteries produites par la Nature & par la Grace, dans le Spirituel & dans le Temporel : — Que la Médecine n'eſt qu'une Loterie, &c. &c. &c.*

Si les jeux d'Etat n'avoient pas été mieux attaqués, je ne pourrois citer perſonne : mais un homme aſſez modeſte pour ne ſe pas nommer, a publié, en 1742, une *Diſſertation Théologique* où les grands motifs de la Religion, qui proſcrit les Loteries, ſont expoſés dans tout leur jour.

m'en diſpenſer, puiſque les mêmes ſophiſmes ne ſont pas encore décrédités.

JE ſupprime les noms de pluſieurs Savans étrangers, qui ont approuvé les Loteries. Martin Delrio, Docteur de Salamanque, Jéſuite & ami de Juſte-Lipſe, a ſoutenu, l'un des premiers, qu'elles formoient une eſpèce de contrat auſſi juſte que les autres; qu'elles ne bleſſoient, ni le droit Divin, ni le droit Naturel: les Princes, ajoute-t-il, peuvent les tolérer & même s'en ſervir, pourvu que ce ſoit en faveur du bien public; car ce motif les rend pieuſes, & conformes à la Religion (1). Les ſucceſſeurs de Delrio, en développant ſes principes, y ont ajouté de nouvelles erreurs.

UN François, plus recommandable, à cet égard, par l'érudition que par le jugement, le P. Meneſtrier, ſaiſit cette occaſion de ſe délivrer d'une ſcience mal

(1) *Pia enim & religioſa eſt conſuetudo, qua Princeps vel Reſpub. talem licentiam contractûs ſortiarii concedens, aliquam partem ſic reſervat: nec injuriam facit contrahentibus, &c.* Diſquiſitionum Magicarum, &c. *Venetiis*, M. DC. LII, pag. 446.

digérée. Parce qu'il retrouve dans la plus haute antiquité, quelques circonſtances où l'on ſe décidoit par le ſort, il croit nos Loteries modernes ſuffiſamment juſtifiées.

CE Galant-homme, car il étoit de bonne foi, avoit lu dans les Proverbes de Salomon, que les différends devoient ſe terminer par le Sort (1); & là-deſſus, il s'écrie : voilà la Loterie en termes poſitifs, la voilà!

NE croyez pas que ce Savant paſſe ſous ſilence, *les Sorts de Præneste* (2), & les autres délires de l'Antiquité. Quand il en vient aux temps modernes, il n'oublie pas non plus les moindres formalités *aléatoires*, communément employées dans l'ordre civil & religieux : ce ſont les Cardinaux qui commencent, en entrant au Conclave, par tirer leurs Cellules au ſort; c'eſt le Sort qui règne ſouvent au Barreau, dans les Camps, dans les Académies, &c. De tous ces faits accumulés, il en conclut avec Delrio, que le Sort eſt de droit divin,

(1) *Contradictiones ſedeat ſortitio.* Proverb. 18.

(2) Cic. *De Divinat.* Lib. II.

de droit naturel ; & que le Gouvernement peut, en sûreté de conſcience, faire jouer le Peuple.

CE bon Religieux, finit, néanmoins, par quelques reſtrictions : il défend d'admettre aux Loteries, les Pauvres, les Domeſtiques & les Enfans. C'étoit, en peu de mots, réfuter ſon propre Ouvrage : le profit des Loteries, le plus clair & le plus net, vient moins des Riches, que de la multitude indigente. Au reſte, les erreurs de ce petit Livre ne ſont pas dangereuſes (1).

UN autre Savant, qui m'eſt plus ſuſpect que le P. Meneſtrier, le fameux Jean Le Clerc, plaida pour les Loteries, contre la raiſon & l'humanité qui perdirent ce grand Procès, en vertu duquel nous payons encore d'immenſes arrérages.

(1) Diſſertation ſûr les Loteries. *Lyon, chez Laurent Bachelu. 1700.*

CHAPITRE XLVIII.

Erreurs de Jean Le Clerc, relativement aux Loteries.

APRÈS avoir étalé une érudition peu conſéquente, & l'avoir entre-mêlée de ſophiſmes rebattus, cet homme, mal inſpiré, pour appaiſer peut-être le cri de ſa conſcience, finit gauchement un Ouvrage qui conſeilloit la ruine (1), il le finit par un *Traité de la Bienfaiſance*, laquelle n'a jamais ruiné perſonne.

QUE l'on juge de ſes principes. Il ſoutient qu'il eſt permis, aux Gouvernemens,

(1) *Réflexions ſur ce qu'on appelle Bonheur & Malheur en matière de Loterie.*

Cet Ouvrage, eſt en effet ſuivi d'un petit *Traité de la Bienfaiſance.* Il eſt poſſible que ce Traité poſtiche, ait fourni l'idée de la *Caiſſe de Bienfaiſance*, fondée, il y a quelque temps, ſur l'une de nos Loteries : les mauvais conſeils, ſont plus ſuivis que les bons. Le Roi & ſon Directeur Général des Finances, avant de rien ſtatuer ſur certaines Loteries établies avant eux, & qui leur déplaiſent, ont commencé par ſupprimer cette *Caiſſe* abuſive.

de profiter des mauvaiſes diſpoſitions dont ils ne ſont point la cauſe ; & qu'ils peuvent fomenter l'avarice, pourvu que ce ſoit à bonne intention (1) : comme ſi le mal produiſoit, à la longue, autre choſe que du mal.

MAIS voici comment il raiſonne. Il y a toujours eu, dit-il, il y aura toujours des Joueurs conjurés l'un contre l'autre, ſans fruit pour la choſe publique : ſervons-nous de leur manie pour ériger des Temples, bâtir des Hôpitaux, & décorer les Villes. Falloit-il, pendant cinquante ans, pâlir ſur les Auteurs Grecs & Latins, pour s'exprimer ainſi ?

IL ſuffiſoit, dans Athènes, d'avertir les Citoyens opulens des beſoins de l'Etat, pour que ceux-ci ſe fiſſent un devoir d'équiper des vaiſſeaux, d'élever des murailles, de paver les rues, de donner des

(1) « Il faut, dit J. LE CLERC, trouver le moyen de » rendre les Peuples libéraux, par principe d'avarice; » & les engager à donner, tout d'un coup, beaucoup » aux Pauvres, par la ſeule envie qu'ils ont de devenir riches. » *Réflexions, &c. Chap. X.*

jeux

jeux & des feſtins (1) : n'avons-nous point de Riches, ou n'eſt-il plus de Pauvres ?

OBSERVONS, que l'on n'a preſque rien fait de grand, dans les temps modernes, que par force & par ruſe. Pour achever St. Pierre de Rome, & ſurpaſſer la magnificence de Ste. Sophie de Conſtantinople, Léon X prétexta une guerre contre les Turcs : cette guerre lui facilita le moyen d'établir, dans toute l'Europe, une Loterie Spirituelle, où l'on vendoit, dans mille Bureaux, des Indulgences à ſon profit (2).

FERMONS les yeux ſur tous ces Monumens, de fauſſe grandeur, de fauſſe humanité, que le Vulgaire contemple avec admiration, quoiqu'il ſache bien que ſa ſottiſe en fait les frais.

QU'IMPORTE les Monumens faſtueux, lorſqu'il s'agit de la ſubſiſtance journalière des Peuples? Convient-il de faire jouer le Peuple, pour lui donner quelque jour un

(1) ARISTOT. *Ethic.*

(2) Cette Loterie diviſa l'Egliſe ; le Schiſme, n'eſt pas prêt à finir.

Lit à l'Hôpital (1)? D'ailleurs, cette misérable reſſource, ſi c'en eſt une, va toujours en s'épuiſant. Demandez-le, à ceux qui perçoivent les Impôts : ils vous diront, que le nombre des Contribuables, diminue à meſure que l'on établit de nouvelles Loteries; & que, ſi l'on continue, il y aura bientôt plus de Mendians que de Soldats, plus de *Dépôts* que de Caſernes. Toutes les ſociétés actuelles, ſont dans un état forcé; & qui ne ſauroit durer long-temps, ſans amener de grandes révolutions.

LORSQUE Jean Le Clerc prit la plume, pour écrire en faveur de ces jeux deſtructeurs, pourquoi ce fameux Critique, qui avoit tant de fois cité *les Dits notables des Anciens*, ne s'eſt-il pas rappelé la Réponſe que fit Démonax, conſulté ſur un abus moins nuiſible que celui dont il s'agit? Les Athéniens demandèrent à ce Philoſophe Crétois, s'ils devoient, à l'exemple des Corinthiens, établir chez eux un Spectacle de Gladiateurs : *vous ne le ſauriez*, leur

(1) *Voyez* le Chap. XVII de la première Partie, pag. 102.

dit-il, *avant d'avoir détruit l'Autel de la Miſéricorde* (1).

IL parle de décorer les Villes : les mœurs en ſont le plus bel ornement, diſoit Zénon, elles ſeules en font la véritable ſplendeur.

QUAND la Terre ébranlée, renverſoit, engloutiſſoit, jadis, les Villes de l'Aſie Mineure, on les rebâtiſſoit avec plus de ſolidité : on les rendoit plus belles, plus commodes, ſans débaucher le Peuple ; & la Divinité, ſous quelque nom qu'on l'invoquât, ne manquoit ni de Temples, ni d'Autels.

EST-CE aux Joueurs, aux Raviſſeurs du bien d'autrui, qu'il convient de fournir les matériaux de l'Arche Sainte ? de faire, ce qu'on appelle de pieuſes fondations (2) ? On vit dans la primitive Egliſe des Brigands convertis, dont les richeſſes mal acquiſes, devinrent, malgré l'envie

(1) LUCIEN, *Vie de Démonax.*

(2) *De juſtis laboribus facite eleemoſynas ; ex eo quod rectè habetis date.* S. AUGUST. Tom. V, Serm. 113.

qu'ils avoient de les répandre, ſtériles & incommunicables (1).

LES Prêtres du Paganiſme, ont ſouvent rejeté les dons offerts par des mains impures : nous qui adorons le vrai Dieu, de quel front oſons-nous lui adreſſer nos prières & nos vœux, dans des Temples dont chaque pierre, dont chaque vaſe atteſtent la ſéduction & la rapine ?

FLÉCHIER refuſa d'employer, à la conſtruction d'une Egliſe, les fonds deſtinés à des aumônes : *Quels Cantiques*, diſoit-il, *valent les bénédictions des Pauvres ; & quel ſpectacle plus digne de Dieu, que les larmes des Indigens eſſuyées par ſes Miniſtres* (2) ?

LA plus fameuſe de nos Loteries, fut mépriſée, dans l'origine, par un Paſteur vertueux, & aſſez conſéquent pour refu-

(1) CALMET, *ſur le Deuter. pag.* 259 ; FLEURI, *Hiſt. Eccléſ. Liv.* 8, *N.* 50.

(2) Eloges, &c. par M. d'ALEMBERT, pag. 424, *Paris*, 1779.

ſer celle qu'on lui offrit, afin de rebâtir l'Egliſe de S. Sulpice (1).

CES jeux, ajoute Le Clerc, ne portent pas la moindre atteinte à la liberté des Citoyens : *ON NE FORCE PERSONNE.*

ET l'on répète encore cet argument (2)? Si tel eſt le fruit des progrès de l'eſprit humain, *le Citoyen de Genève* a bien fait de nous renvoyer à notre antique barbarie, moins dénaturée que nos Mœurs financières.

ON ne force perſonne ! L'Uſurier qui

(1) « Nous ſommes sûrs qu'en 1713 M. Tiſſerand, » qui faiſoit des Conférences dans le Séminaire de » S. Sulpice, prouvoit aux Séminariſtes que les Lo- » teries ne ſont pas permiſes. MM. du Séminaire de » S. Sulpice, déſapprouvoient donc les Loteries, il y » a trente ans. Un des motifs qui les leur faiſoit con- » damner, étoit *le droit prélevé par les Maîtres des* » *Loteries.* On diſoit alors que M. de la Chétardie, » Curé de cette Paroiſſe, en refuſant une Loterie, » s'étoit conformé aux principes de M. Tiſſerand. » *Diſſert. Theol. ſur les Loteries, p. 127. M. DCC. XLII.*

Le droit prélevé, &c. eſt un impôt vicieux de la part du Prince : de la part des Particuliers qui font ſecrettement des Loteries, c'eſt un vol manifeſte.

(2) *Ratio hoc poſtulat, ne quid inſidiosè, ne quid ſimulatè, ne quid fallaciter.* CIC. de Offic. Lib. II, Cap. XVII, §. 68.

s'enrichit des débris de l'Infortune, sûr de son fait, attend paisiblement sa proie ; il ne contraint qui que ce soit d'acheter son argent (1) : faut-il le tolérer ? Si vos enfans étoient tourmentés par une soif ardente, laisseriez-vous près d'eux un breuvage empoisonné ?

PÈRES des Peuples ! Rois, Ministres & Pontifes, ignorez-vous ce que c'est que la soif de l'or ? Ne savez-vous pas que les Hommes, dès qu'ils voient briller le simu-

(1) Je ne connoissois pas un éloquent morceau de Saint Ambroise, lorsque j'ai dit que l'Usurier n'attend que les momens de crise, pour consommer la ruine des Joueurs. « Il vit avec eux, dit ce grand Archevêque, & leurs Pertes fait son Gain. Au jeu, le sort varie ; la victoire change souvent de parti ; le bonheur & le malheur passent inopinément de l'un à l'autre ; tous gagnent, tous perdent : l'Usurier, gagne toujours. Ses profits sont d'autant plus sûrs, que ne risquant rien, il s'enrichit aux dépens des furieux qu'il épuise, en paroissant les secourir. Regardez les Joueurs : riches & pauvres d'un instant à l'autre, leurs fortunes & leurs vies n'ont pas plus de consistance que les Dez qui s'échappent du Cornet. Autant de coups, autant de ruines, au profit de l'Usurier qui les épie. » *Inter has feras vivis, fœnerator, atque versaris : his bestiis cibum eripis.* S. AMBR. Tom. I, de Tob. Cap. II, pag. 602.

lacre de la Fortune, ceſſent de raiſonner, ſont plus impatiens, plus foibles que des enfans ?

POMPÉE, faiſoit la Guerre en Afrique; quelques-uns de ſes Soldats y trouvèrent un Tréſor : le bruit s'en répandit, & le reſte de l'Armée, ſourd aux ordres du Général qui vouloit marcher en avant, ſe mit à fouiller la terre, pendant trois jours de ſuite (1).

UN Impoſteur déclare, en plein Sénat, qu'il ſait où ſont enfouis les Tréſors de Didon. On ne doute point, parce qu'on eſpère ; & Néron prodigue les richeſſes de l'Empire. Chacun l'imite : on ſe félicite, on s'extaſie d'avance. Que produiſit dans Rome cette vaine attente ? ce que les Loteries produiroient chez nous, ſi on les ſouffroit plus long-temps : une misère univerſelle (2).

JEAN LE CLERC s'eſt trompé : de quelque manière qu'il ſe ſoit prêté à la dé-

(1) PLUTARQUE, *Vie de Pompée.*
(2) TACIT. *Ann. Lib. XVI*, §. 3.

fenſe de cette cauſe, je veux croire qu'il y eut plus d'imprudence que de projet.

CHAPITRE XLIX.

Influence des Loteries.

LES effets de ce levain, ſe déclarèrent par de triſtes ſymptômes : la vertu fut plus rare, l'eſprit public prit un autre tour. Comme la cupidité ne connoît plus de bornes, lorſqu'elle a franchi les limites naturelles, on peſa tout au poids de l'or, on vécut au haſard.

DÈS que les Loteries furent en vogue, elles devinrent le fonds commun, quoique imaginaire, de ceux qui n'en avoient point d'autres, ou de quiconque vouloit tenter des entrepriſes ſupérieures à ſes moyens. Les eſprits en furent tellement préoccupés, qu'elles eurent pour tributaires des Citoyens de toutes les claſſes. On y mit à tout propos, pour *un oui*, pour *un non ;* pour la naiſſance d'un enfant, pour le gain d'un procès. S'il arrivoit de recou-

vrer des deniers que l'on croyoit perdus, on ſe hâtoit de les jeter dans *la Roue de Fortune.*

CE fut alors, que l'on craignit moins d'engager ſa parole, de violer les Dépôts: le Piſtolet étoit chargé, diſoit un homme qui venoit de gagner *le Gros Lot*, la dernière reſſource de ſes Créanciers, en ſuppoſant qu'il ait pu ſe réſoudre à les payer. Chaque *Tirage*, occaſionnoit des Banqueroutes, des Suicides; répandoit dans les familles, la conſternation, le déshonneur.

LOIN de s'éteindre, la fureur des jeux domeſtiques n'en fut que plus ardente: cent *Roues de Fortune*, périodiquement agitées dans l'Europe, rendirent, par leurs promeſſes magnifiques, les pertes journalières plus ſupportables; ne ſervirent, qu'à redoubler la témérité des joueurs.

LE Riche & le Pauvre, furent également ſéduits par ces nouvelles illuſions: l'un, s'attendit à groſſir ſubitement ſon tréſor; l'autre, eſpèra la fin de ſa misère.

QUAND ce vertige eut gagné les Habitans de la Campagne, ont les vit, par un attrait irréſiſtible, quitter la charrue, accourir dans les Villes; &, le Billet en main, ne plus ſe repaître, ſur la foi de ce vain titre, que d'eſpérances chimériques. Les Loteries, cependant, n'étoient pas encore ce qu'elles ſont aujourd'hui.

VOULEZ-VOUS en connoître le preſtige ? regardez cette multitude avide, cette foule inſenſée, de tout état, de tout ſexe, de tout âge : Peuple crédule & trompé ! qui attend, dans les Palais des Rois, que le Sort ait prononcé ſes Oracles, tantôt en préſence d'un Prêtre . . . quoi d'un Miniſtre de l'Être Suprême & binfaiſant ! tantôt ſous les yeux de Thémis, indignée de cette nouvelle manière de la proſtituer.

SUR des milliers d'hommes, pour un ou deux qui réuſſiſſent, vous verrez tous les mois, & plus ſouvent encore, des Malheureux perdre tout; quelques-uns, juſques à l'eſpérance : mais vous n'entendez ni leurs ſoupirs, ni leurs gémiſſemens.

On a ſoin d'étouffer les ſanglots, par le bruit des fifres & des tambours, qui célèbrent pendant la paix, ces odieuſes conquêtes de l'Etat ſur le Citoyen, du Citoyen ſur ſes Frères.

LES acclamations de la Capitale, retentiront juſqu'au fond des Provinces. Les Journaux, les Gazettes, publieront les *Numeros* gagnans. Les noms des Favoris de la Fortune, volant de bouche en bouche, conſignés ſur des Liſtes couronnées de feſtons & de fleurs, ameuteront de toutes parts de nouveaux concurrens. On affichera de nouvelles eſpérances, ſur tous les piliers, dans tous les Carrefours. Cent Hérauts de la Cupidité, ne ceſſeront, à toute heure, en tous lieux, de tenter, de harceler les Paſſans.

DÉJA, dans l'eſpoir d'un gain prompt & facile, le Père de famille à l'inſu de ſon Epouſe, convertit en ſtériles Papiers le pain de ſa maiſon : déja l'Artiſan, abandonnant ſa tâche commencée, vend les inſtrumens de ſon métier.

CE fatal eſpoir, ſe gliſſe & pénètre

juſqu'au ſein des Cloîtres : le Solitaire inquiet, oubliant ſes vœux, étonné de ſes deſirs mondains, regrette les biens qu'il a quittés.

LE croira-t-on? le Supérieur d'une Congrégation de Pénitens, volontairement dévoués au ſilence de la mort, ſollicita le privilège de faire jouer le Public, à ces jeux ſi contraires, je ne dis pas ſeulement à la charité Chrétienne, mais à la ſimple humanité. Il obtint ce qu'il demandoit : — Ah mon Père, lui dit un homme vertueux, quel ſcandale pour les Fidèles, quand ils entendront crier dans Paris, *Loterie de la Trappe* (1) !

(1) « Feu M. Bazin, dont tout Paris a connu la » piété & les talens, étant allé à la *Trappe* il y a » peut-être vingt-cinq ans, l'Abbé lui apprit qu'il » venoit d'obtenir la permiſſion d'ouvrir une Loterie, » pour rétablir le temporel de ſon Abbaye. *Ah mon* » *père*, lui dit M. Bazin, *quel ſcandale ne ſera-ce* » *point pour les Fidèles, d'entendre crier dans les* » *rues de Paris, Loterie de l'Abbaye de la Trappe !* » La repréſentation de M. Bazin, produiſit un effet » heureux. L'Abbé fit ſes réflexions : il renvoya à la » Cour, la permiſſion qu'il avoit obtenue, & ne voulut » plus entendre parler de Loterie. » *Diſſert. Théol. ſur les Lot. 1742. pag. 128.*

EH bien ! continuera-t-on d'alléguer les mêmes prétextes ? dira-t-on, toujours, qu'on ne force perſonne ?

CHAPITRE L.

Réſultat des Chapitres qui concernent les Loteries.

LE Parlement avoit-il tort, au commencement du ſiècle précédent (1), de repréſenter que *ces coupables jeux ſont la ruine du pauvre Peuple ;* qu'ils ſont faits pour changer les Empires les plus floriſſans, en vaſtes ſolitudes, en repaires de Voleurs ?

SI ce grand abus perſiſte, j'oſe prédire que l'Europe s'en repentira. Le mal preſſe : ceux qui ſont intéreſſés à l'entretenir, forgent dans les ténèbres de quoi le redoubler. On oſa bien publier, il y a peu d'années, le projet d'une Loterie au moyen de laquelle l'Artiſan & le Pauvre, auroient pu jouer ſur le champ, dans des

(1) Arrêts du Parlement de Paris, rendus en 1608 & en 1609.

Bureaux publics, l'un ſon ſalaire, l'autre ſes aumônes ; & cela, depuis ſept heures du matin, juſqu'à dix heures du ſoir (1).

IL n'y a pas long-temps encore, que les Loteries étoient moins compliquées, moins fréquentes. Laiſſez faire, diſoit quelqu'un, on nous fera jouer tous les jours, à toute heure : qui ſait, ce qu'il en pourroit arriver (2) ? La Philoſophie, ajoutoit-il, nous apprend juſqu'où l'humanité peut s'élever : il ſeroit affreux d'enviſager, à quel point les Loteries pourroient la ravaler.

JE tiens d'un honnête homme, qui dirigeoit contre le Peuple, mais en gémiſſant, l'une de ces Machines deſtructives, que s'il n'en avoit pas modéré l'effet, il auroit, infailliblement, bouleverſé la moitié des fortunes d'un grand Royaume : qu'il auroit réduit au déſeſpoir, la plupart de

(1) Pluſieurs Journaux, ont rendu compte de ce Projet : autant que je puis me le rappeler, il en eſt parlé dans l'*Année Littéraire*, ann. 1776 ou 1777.

(2) *Quemquam poſſe putas mores narrare futuros ?*
MARTIAL.

ceux qui ne ſubſiſtent que par le travail & l'induſtrie.

J'ÉTOIS effrayé, néanmoins, du nombre de Millions qu'il avoit, au nom de l'Etat, ramaſſés en peu d'années : « Ce n'eſt rien, me diſoit-il, en comparaiſon de ce qu'auroit produit une Adminiſtration plus inſidieuſe ; de ce qu'auroient pu rendre les Provinces Maritimes & Frontières ; les Villes de l'intérieur, & les Bourgades. Dans les trois quarts du Royaume, on prenoit tant d'intérêt à ma Loterie, qu'on y ſavoit à quelle heure elle ſe tiroit, quoique l'on fût, en général, dans l'heureuſe impuiſſance de s'y ruiner. »

« FIGUREZ-VOUS, ajouta-t-il, que lorſque je remis cette Banque entre des mains plus hardies que les miennes, on commençoit déja, du fond des Châteaux & des Comptoirs les plus éloignés, à nous envoyer des miſes exorbitantes, à jouer par Lettres de Change. »

CE ne ſont point-là de vaines Déclamations, ce ſont des faits inconteſtables.

Raſſurons-nous : notre Prince ne veut, n'a jamais voulu, que le bien. Il eſt économe, il eſt généreux ; enfin, il eſt juſte. Le digne Chef des Finances de ce bon Roi, n'a pour amis que les amis du bien public : ſon ame eſt honnête, ſon cœur eſt pur. On ſait qu'il a du génie ; & qu'il n'attend, comme il l'a déclaré, que des circonſtances favorables, pour guérir la France de cette Peſte invétérée (1).

VOICI ce que penſe des Loteries, l'un des plus grands Philoſophes de notre ſiècle : en un mot, le Réformateur de Locke. « Les Souverains, dit l'Inſtituteur du » Prince de Parme, renonceront aux Lo» teries, comme ils ont renoncé aux rui» neux moyens d'altérer les Monnoies : il » ſe trouvera peut-être quelque Calcula-

(1) Le Cenſeur de cet Ouvrage, déclarant qu'il en approuvoit tous les principes, n'a point diſſimulé à Monſeigneur le Garde des Sceaux que les Loteries y étoient blâmées : cette reſtriction, quoi qu'en ait dit l'Auteur du *Dictionnaire des Cas de Conſcience*, n'a cauſé aucun retardement, ni de la part du premier Magiſtrat, ni de celle de M. le Directeur Général des Finances. *Voyez le Chap. XLII de cette ſeconde Partie, pag. 197, not. 2.*

» teur

» teur habile, qui leur démontrera que » cette reſſource momentanée, n'eſt pas » moins préjudiciable que l'autre. Si cette » fraude moderne duroit autant que la » première, je ſuis perſuadé qu'elle cau- » ſeroit bien d'autres ravages (1). »

POURQUOI cet Ecrivain profond, lumineux, n'exécuteroit-il pas ce nouvel Ouvrage, dont la poſtérité ne le béniroit pas moins que des premiers ? pourquoi, de concert avec ſon digne Frère (2), ne travailleroit-il pas à nous laiſſer de nouveaux moyens de réforme ? J'en vais riſquer quelques-uns, mais ils ne ſont pas nouveaux.

---

(1) Cours d'Etude pour l'inſtruction du Prince de Parme, *Tom. XIII, pag.* 161.

(2) *Voyez* le Chap. XXXII de la première Partie, pag. 192.

CHAPITRE LI.

Que des Lois paſſagères, ne ſuffiſent pas pour arrêter la fureur du Jeu.

LES Lois, ſans les mœurs, ſeront toujours inſuffiſantes : elles peuvent quelquefois contenir les Méchans, elles ne ſauroient les rendre bons.

LE Gouvernement s'occupoit, autrefois, beaucoup plus qu'aujourd'hui, de la réformation des mœurs. Le Parlement de Paris, en 1615, ne ſe contenta pas de ſupplier le Roi, de renouveler les anciennes Lois portées contre le jeu (1), d'en

(1) « Le Public, ayant grand intérêt à la conſer-» vation des familles, qui tombent ſouvent en ruine » & décadence, à cauſe des Jeux & Brelans auxquels » la Jeuneſſe eſt ſouvent attirée par des Gens perdus, » qui ſont Miniſtres & inſtrumens de ſa débauche, » & par ce moyen conſomme ce qu'elle a de bien, » & ſe rend après inutile au ſervice du Public : Que » les Ordonnances & Arrêts intervenus ſur le fait » deſdits Brelans, ſoient exécutés nonobſtant tous » Brevets & Déclarations, &c. *Arrêt du Parlement de Paris, rendu le 28 mars 1615.*

faire de nouvelles, & de relatives aux circonſtances : « Sire, ajouta-t-il, les Offi-
» ciers de votre Parlement, n'ayant dé-
» généré de la vertu & fidélité de leurs
» Pères, ont jugé que le plus grand &
» plus notable ſervice qu'ils puſſent ren-
» dre à Votre Majeſté, étoit de lui faire
» entendre les déſordres, afin qu'Elle
» puiſſe y apporter remède par ſa ſingu-
» lière prudence. Comme il faut que toute
» maladie prenne fin, ou par la mort,
» ou par la guériſon, ainſi eſt-il néceſ-
» ſaire que les déſordres, qui ſont vraies
» maladies des Etats, finiſſent, ou par
» une ſubverſion entière de l'Etat, ou par
» une réformation univerſelle, &c. »

LES Succeſſeurs de ces grands Magiſtrats, n'ont pas ceſſé de tenir le même langage : tantôt, leurs Remontrances ont été rejetées ; tantôt, réduits au ſilence, leurs vœux ont expiré dans le Sanctuaire de la Juſtice. Nous n'avons, depuis long-temps, que des palliatifs.

SOUS Louis XV, le jeu devint ſi conſidérable, qu'après pluſieurs Réglemens

éphémères, auſſi mal digérés que mal aſſortis au caractère national, on s'aviſa, ne ſachant plus comment s'y prendre, de capituler avec les joueurs. « Nous déclarons, dirent les Maréchaux de France, » que nous n'aurons aucun égard aux demandes qui pourront être portées devant nous, pour raiſon de créances » qui, procédant des pertes faites au jeu, » excéderont la ſomme de mille livres, » ſous peine de priſon, & telles autres » peines que nous jugerons à propos d'infliger, contre l'une ou l'autre des deux » Parties qui auront contrevenu à notre » défenſe (1). »

BIEN des Gens, s'apperçurent que cette Loi, bleſſoit gratuitement des préjugés utiles : qu'elle répugnoit à nos uſages, qui ne ſauroient ſe paſſer du point d'honneur, ce Repréſentant néceſſaire, des vertus que l'on n'a plus (2).

(1) Cette Ordonnance eſt du 6 mai 1760.

(2) Lorſqu'on vit chez nous, en dernier lieu, que l'on ſe relâchoit ſur les Procédés, & ſur *la Règle des Vingt-quatre heures*, on dut en prévoir les inconvéniens. Je viens, enfin, de recevoir le détail annoncé

ILS remarquèrent encore, que l'Ordonnance étoit vague, partiale; qu'elle ne

---

Chap. XXXIX de cette seconde Partie, pag. 183, note 1.

*Lettre de M. *** sur les Joueurs R***.*

« Voici, Monsieur, quelques observations générales : le temps vous presse, & moi aussi. L'Impératrice n'aime pas le jeu, mépriſe les joueurs, & ne souffre pas le gros-jeu dans son Palais : vous savez que, par-tout, il y a des exceptions.

» Les Ordonnances de Sa Majesté Impériale, déclarent nulles les pertes que l'on fait au jeu, ainsi que tous les engagemens que l'on y contracte. Les Joueurs partent de là, pour faire annuller non-seulement les *Lettres de Change* qui concernent le jeu, mais encore celles qu'ils ont faites pour des créances légitimes : le plus souvent, ces dernières sont rapportées à la Police, & brûlées comme les autres.

» Vous serez peut-être surpris de ce que je ne parle, ici, que de *Lettres de Change* : c'est que cette manière de s'engager, est la plus usitée chez les R***.

» Les joueurs de cette Nation, aujourd'hui si fameuse, ne paient pas toujours en *Lettres de Change*; plusieurs, paient d'abord en *paroles* : or vous sentez que là où les écrits ne valent rien, les *paroles* ne valent pas mieux.

» Les jeux de hasard, n'ont point de bornes en R***. Les jeux de société y sont tels, qu'il est commun de perdre jusqu'à trente-mille livres dans une séance; & beaucoup plus, lorsqu'on s'échauffe. Comme on a la ressource de ne pas payer lorsqu'on

remédioit à rien. L'inégalité des fortunes, disoient-ils, ne permet pas d'établir une mesure proportionelle, entre des hommes de toutes conditions, qui se mêlent, se confondent, & courent les mêmes risques avec des moyens inégaux : la perte d'une somme peu nuisible à l'un, peut en ruiner un autre, ou, du moins, le mettre hors d'état de remplir ses fonctions ; & ils en concluoient, que le terme fixé, sans égard au plus grand nombre, n'auroit pourvu qu'aux intérêts de quelques Riches, s'il avoit été possible d'y soumettre tout le monde. D'ailleurs, ajoutoient-ils, qui voudra manquer à sa parole, & profiter du Bénéfice de la Loi ? aussi, cette Loi n'a-t-elle été réclamée, que par des Gens notés ou peu délicats.

» a beaucoup perdu, ces jeux *insociables* ne sont pas » si ruineux qu'ils le paroissent. Je vous ai déja entretenu de la Dextérité de ce Peuple, chez qui les » joueurs Italiens pourroient aller prendre des leçons.

» Voilà, Monsieur, relativement au jeu, tout ce » que je puis vous dire de cette Nation estimable à » d'autres égards : mais où le Moral, sur-tout parmi » les Joueurs, est cent fois plus repoussant que le » Climat. »

C'EST ainſi, que forcés à l'infraction par les vices du Réglement, nos joueurs devenus plus effrénés, ne reconnoiſſent que leurs ſtatuts barbares, & ce point d'honneur dont le premier cri eſt de payer d'abord, de s'égorger enſuite. Précaution néceſſaire ! cette Race indomptée, ne ſubſiſteroit pas long-temps, s'il ne falloit que des combats pour s'acquitter (1).

BRAVANT les Tribunaux, ils ſe font juſtice eux-mêmes, &, comme Légiſlateurs, décident en dernier reſſort des cas douteux. Quelqu'un mourut dernièrement en perte, au milieu d'une Partie de jeu : avant de s'aſſurer s'il étoit ſans reſſource, il fut réſolu, tout d'une voix, de fouiller le Mort & de ſe payer.

QUAND les cris des Moraliſtes & ceux des Gens de bien, ſont étouffés en naiſſant ; quand le vice a paſſé dans les mœurs, il faut les refondre : il le faut, s'il eſt vrai que l'on veuille inſpirer aux Peuples d'autres ſentimens, & les faire agir d'une ma-

(1) *Prodiga mens animæ, & properare facillimè Mortem.* SIL. ITAL.

nière conforme au bien public. Mais il eſt auſſi difficile de régénérer les ames avilies, que de rajeunir les Etats vieilliſſans.

LA Réforme, ſur-tout dans une Monarchie, dépend moins des Lois poſitives, preſque toujours violées par le crédit & par l'intrigue, que de la ſageſſe du Prince ; que de l'art avec lequel il ſait manier les eſprits, & former l'opinion (1). C'eſt en vain qu'il tenteroit, comme Louis XIV (2), d'arrêter la fureur du jeu dans les Villes & dans les Camps, s'il la ſouffroit autour du Trône ; s'il jouoit lui-même. Les Grands, dit l'Orateur Romain, nuiſent doublement à la République : non-ſeulement ils ont des vices, mais ils les communiquent ; non-ſeulement ils ſont corrompus, mais ils corrompent ; & l'exemple qu'ils donnent, eſt pire que le mal qu'ils font (3).

(1) *Rex velit honeſta, nemo non eadem volet.* SENEC. Tragic.

(2) *Voyez* le Chap. XIII de la première Partie, pag. 77.

(3) *Pluſque exemplo quam peccato nocent.* CIC. de Legib. Lib. III, Cap. XIII.

ON a vu que la fureur du jeu, fomentée dans les Cours, en étoit enfin sortie comme un torrent débordé, qui ravage tout sur son passage. Ceux qui ont fait le mal, pourroient le diminuer. Parlons, d'abord, des Princes joueurs.

CHAPITRE LII.

Des Empereurs Romains les plus adonnés au Jeu.

LA Cour d'Auguste, malgré tant de Lois déja portées contre le jeu, en répandit la fureur dans Rome, comme la Cour de Louis XIV, à peu près dans les mêmes circonstances, en infecta Paris & le Royaume (1). Il y a cette différence entre le Monarque François & l'Empereur Romain, c'est que celui-ci n'apprit pas à ses Successeurs, à jouer solemnellement contre le Peuple : au lieu que l'autre, après avoir blâmé le jeu, & s'en être presque

(1) *Voyez* les Chapitres XII & XIII de la première Partie, pag. 72 & suiv.

dégoûté (1), finit par des Loteries (2).

AUGUSTE, tel que Louis XIV, étoit moins avide que faſtueux : quoiqu'il aimât éperdument le jeu, & qu'il ne cherchât pas même à s'en juſtifier (3), il paroît qu'il avoit, à cet égard, d'autres beſoins que ceux de la cupidité. Je t'envoie, écrivoit-il à ſa Fille, une ſomme dont j'aurois gratifié mes convives, s'ils avoient voulu jouer ſoit aux Dez, ſoit à *pair ou non*.

UNE autre fois, il écrivit à Tibère : Si je m'étois fait payer exactement, pendant les Fêtes de Minerve, ſi je n'avois pas diſperſé mon argent de tous côtés, au lieu de perdre vingt-mille ſeſterces, j'en au-

(1) Le gros-jeu fut toujours d'Etiquette à la Cour de ce Prince, mais les ſéances y devinrent moins fréquentes, & furent abrégées : « Le Roi ne laiſſe pas » de jouer, dit Madame DE SÉVIGNÉ, cependant le » jeu n'eſt pas ſi long. »

(2) *Voyez* le Chap. XLVI de cette ſeconde Partie, pag. 216.

(3) *Aleæ rumorem nullo modo expavit : luſitque ſimpliciter & palam oblectamenti causâ etiam ſenex*, &c. SUET. v. Auguſt. Cap. XCIV.

rois gagné cent-cinquante-mille : je ne m'en repens pas ; c'eſt un moyen, diſoit-il, de s'attirer de la gloire (1) ; .... & des Epigrammes.

BATTU deux fois, diſoient les Romains, notre Empereur, après avoir perdu ſes Vaiſſeaux, veut gagner à ſon tour ; c'eſt pourquoi l'intrépide Octave, ne ceſſe de ſe livrer au jeu (2). Il falloit qu'il en eût un beſoin bien preſſant, puiſque dans les momens de relâche, & quand les vrais Acteurs lui manquoient, il jouoit avec des Enfans aux Dez, aux Noix, ou bien aux Oſſelets.

AUGUSTE, ne recherchoit peut-être ces futiles amuſemens, que pour faire diverſion à ſes remords. S'il voulut, par-là, donner le change, & faire oublier ſes Proſcriptions, ce ne fut pas le moindre trait de la politique de cet homme arti-

(1) *Sed hoc malo : benignitas enim mea me ad cœleſtem gloriam efferet.* SUET. v. Auguſt. Cap. XCIV.

(2) *Poſtquam bis claſſe victus naves perdidit, Aliquando ut vincat, ludit aſſiduè aleam.* SUET. v. Auguſt. Cap. XCIII.

ficieux, dont les fauſſes vertus ne furent long-temps célébrées, que par ignorance, ou pour flatter ſes imitateurs.

LA Paſſion du jeu ſe tranſmit, avec l'Empire, dans la famille des Céſars. Caligula n'épargnoit, en jouant, ni le menſonge ni le parjure. C'étoit au jeu, que lui venoient les plus ſiniſtres inſpirations. Quand les choſes n'alloient pas à ſon gré, il ſe levoit bruſquement au milieu de la Partie; & ce Monſtre, altéré de rapines, rodoit dans ſon Palais. Il apperçut un jour deux Chevaliers, les fit ſaiſir, confiſqua leurs biens. A ſon retour, il ſe félicita de n'avoir jamais éprouvé le Sort d'une manière ſi favorable (1). Une autre fois, après avoir condamné à mort pluſieurs Gaulois renommés par leurs richeſſes, il revint, ſur-le-champ, dire à ſes Compagnons de jeu: Vous me faites pitié, quand je vous vois aux priſes pour quelques ſeſterces; tandis que, d'un trait de plume, j'en viens de gagner ſix-cents-millions (2).

(1) *Exſultans rediit, glorianſque ſe nunquam proſperiore aleâ uſum.* SUET. v. Calig. Cap. LV.

(2) DION.

CLAUDE se livroit au jeu en imbécille, & Néron en furieux : l'un mandoit, pour jouer contre lui, ceux qu'il avoit fait égorger la veille (1) ; l'autre, prodiguant les trésors du Fisc, jouoit quatre-cents-mille sesterces d'un coup de Dez (2).

DÈS-LORS, le titre de Courtisan & de Joueur, devinrent synonymes. Il fallut jouer, pour parvenir : c'est par-là, principalement, que Vitellius fit un si grand chemin (3).

PUISQU'ON a daigné reprocher à Caligula, d'avoir joué le jour des funérailles de sa sœur (4), on a bien pu reprocher aussi à Domitien, de s'être livré au jeu dès le matin, & sans égard aux jours de Fêtes (5). Ce ne sont là que des fautes légères, en comparaison de leurs crimes habituels.

---

(1) SUET. *v. Claud.* Cap. XXXIX.

(2) SUET. *v. Neron.* Cap. XXIII.

(3) *Claudio per aleæ studium familiaris.* SUET. *v.* Vitell. Cap. V.

(4) SENEC. *Consol. ad Polyb.* Cap. XXXVI.

(5) SUET. *v. Domit.* Cap. XXII.

C'EST ſur-tout au Règne de Domitien, qu'il faut rapporter ce que Juvénal a dit de la fureur du jeu (1). Cette fureur, ne tarda point à ſe répandre dans les Provinces conquiſes, & chez des Peuples barbares, qui ne l'avoient point encore éprouvée telle qu'ils la reſſentirent, après avoir eu le malheur de fréquenter les Romains.

---

(1) *Et quando uberior vitiorum copia? quando*
Major avaritiæ patuit ſinus? alea quando
Hos animos? Neque enim loculis comitantibus itur
Ad caſum tabulæ, poſitâ ſed luditur arcâ.
Prælia quanta illic diſpenſatore videbis
Armigero! Simplexne furor ſeſtercia centum
Perdere, & horrenti tunicam non reddere ſervo?
Juv. Sat. I, v. 87.

Voyez la Traduction de ces beaux vers, Chap. I de la première Partie, pag. 10.

CHAPITRE LIII.

Atrocités & imprudences de quelques Princes Joueurs.

L'HISTOIRE de tous les Peuples, n'eſt guère que l'Hiſtoire de la Cupidité : quand la fureur du jeu s'en mêle, on voit qu'elle n'a jamais manqué de redoubler l'inſolence & l'atrocité de la Tyrannie.

HÉGÉSILOQUE & quelques autres Tyrans de Rhodes, jouoient entr'eux, *au plus haut Point*, l'honneur des principales femmes de cette île : la convention étoit, que le *Perdant* mettroit entre les bras de ſon Adverſaire, celle que le Sort déſigneroit à cet opprobre (1).

LES Courtiſans de l'Empereur Alexis III, qui pour la plupart étoient joueurs de profeſſion, firent violence à un riche Banquier dans ſa propre maiſon, pour en extorquer les tréſors qu'il avoit amaſſés ;

(1) ATHEN. Lib. X, Cap. XII.

& l'Hiſtoire ne dit rien du châtiment (1).

SANS avoir été des Tyrans, pluſieurs Princes foibles, ignorans & ennuyés, ont tant aimé le jeu, qu'ils ont abſolument négligé leurs propres affaires & le ſoin de leur Empire : les règnes de ces Princes abrutis, ne préſentent que le hideux tableau de l'anarchie.

L'UN des Ptolémée, Roi d'Egypte, ſe faiſoit rapporter lorſqu'il jouoit, les cauſes les plus graves; & prononçoit, au haſard, des ſentences de mort (2).

ON annonce l'arrivée des Ambaſſadeurs Romains, à Tolomnius, Roi de Veïes, pendant qu'il jouoit aux Dez : *Tue*, s'écria-t-il; c'étoit le mot du jeu auquel il ſe livroit. Ce mot, mal interprété, fit maſ-

(1) Hiſt. du Bas-Empire, par M. LE BEAU, T. XX, pag. 322.

(2) *ÆLIAN. Var. Hiſt. Lib. XLIV, Cap. XLIII.* Ce fut à cette occaſion que ſa femme Bérénice lui dit : *On ne ſauroit trop délibérer quand il s'agit de la mort d'un homme.* JUVÉNAL a conſacré ces belles paroles :

Nulla unquam de morte hominis cunctatio longa eſt.
Sat. VI, v. 220.

ſacrer

ſacrer les Ambaſſadeurs. Tite-Live qui raconte ce fait (1), préſume que ce ne fut qu'une excuſe alléguée après coup : les joueurs ſont ſujets à tant d'abſences, que celle-ci n'a rien d'étonnant.

SEIGNEUR, il n'eſt plus temps de jouer, dit un Exprès au Caliphe Alamin : Babylone eſt aſſiégée. Tais-toi, dit le Caliphe : ne vois-tu pas, que je ſuis ſur le point de faire Cuter *Echec & Mat* (2)? Saraſin, raconte la même choſe d'un Duc de Normandie (3).

ENTRE Souverains ou Fils de Rois, le jeu, ſi fertile en outrages, doit provoquer la guerre : plus d'une Guerre, je l'affirmerois ſans preuve, durent s'allumer, ſur-tout, à la fournaiſe des jeux de haſard; ce n'eſt pas que les autres jeux n'aient, auſſi, cauſé de grands débats.

PLUSIEURS Hiſtoriens, parlent du terrible démêlé, qui s'éleva entre le Fils d'un

(1) Lib. IV, Cap. XVII.
(2) Hiſt. Saracen. Lib. II, Cap. VII.
(3) Œuvres de SARASIN, Edit. de Holl. pag. 251.

Roi d'Angleterre & celui de l'un de nos Monarques : fatale concurrence ! & qui fit, à diverſes repriſes, verſer des flots de ſang (1).

UNE querelle de jeu, fut la cauſe du ſoufflet donné par le Duc René, à Louis XII, qui n'étoit encore que Duc d'Orléans. Ce ſoufflet, ſuſcita une Ligue que l'on appeloit *la folle guerre*. On ſait que la colère du Prince outragé, ne s'appaiſa que lorſqu'il fut monté ſur le Trône : un Roi

(1) « Robert & Henri, fils de Guillaume le Conquérant, étant un jour en Normandie, ſe délibérèrent aller ſaluer le Roi de France, Philippe I, qui étoit à Conflans, où ils ſéjournèrent quelques jours. Et comme ledit Henri jouoit aux Echecs après dîner avec Loys fils de Philippe, icelui Loys, voyant qu'il perdoit, en colère appela ledit Henri fils de Bâtard, & lui jeta l'Echiquier au viſage. Henri leva l'Echiquier & en frappa ledit Loys de ſi grande force, qu'il le fit ſaigner, & l'eut occis ſi ſon frère qui ſurvint ne l'en eût empêché. Et ce fait, Robert & Henri ſe ſauvèrent, d'où il advint une grande & longue guerre, &c. » *Hiſt. & Chron. de Normandie, &c.* Rouen, 1589, pag. 118.

Voyez encore l'*Inventaire de l'Hiſt. de Normandie*, où ce trait eſt raconté avec les mêmes circonſtances. M. Gaillard, dans une ſavante & belle Diſſertation qu'il vient de lire à l'Académie des Belles-Lettres, révoque ce fait en doute.

de France, disoit-il, ne venge point les insultes faites à un Duc d'Orléans (1).

JE pourrois prolonger, cette Liste de malheurs & d'imprudences : j'aime mieux citer les exemples de quelques Princes, qui ont su, quoique joueurs, triompher des plus justes ressentimens.

---

(1) L'Auteur Anonyme, cité par Amelot de la Houssaie, prétend que cette querelle vint à l'occasion du jugement que Madame de Beaujeu porta, dans un Tripot des Halles, sur un coup d'*Eteuf* : le Duc d'Orléans donna un démenti à cette Dame, lequel fut suivi de l'outrage en question. *Mémoires, &c. d'*AMELOT DE LA HOUSSAIE, *Tom. II, pag. 190.*

CHAPITRE LIV.

Exemples de modération donnés au Jeu, par quelques Princes anciens & modernes.

DES Princes, il en faut convenir, ſe ſont ſignalés au jeu, par des traits d'une ſageſſe peu commune, même parmi les joueurs ſubalternes.

LE plus magnifique des Monarques, & le plus flatté, perſuadé qu'il avoit gagné un coup ſur lequel, néanmoins, chacun refuſoit de s'expliquer, fit appeler un Seigneur de ſa Cour : Sire, répondit celui-ci ſans autre examen, vraiſemblablement vous avez tort, car ces Meſſieurs, en montrant les Aſſiſtans, ne demandent pas mieux que de vous donner raiſon. L'épreuve étoit haſardeuſe; mais le Prince ſe ſoumit : exemple rare des deux côtés !

ON cite comme des phénomènes, ceux qui ont impunément fait, au jeu, rougir des Rois, par leurs leçons indiſcrettes. Un

Comte de Hollande, ayant gagné cent *Florins* à un Roi de Hongrie, eut l'audace de lui dire : Vous témoignez trop de regret pour une bagatelle : voici le cas que je fais *de vos florins ;* & il les jeta au peuple. Le Prince, ſe contenta de détourner la tête (1).

LE Chevalier de Rohan, dut, en pareil cas, s'applaudir de la retenue inſpirée à Louis XIV, par le Cardinal Mazarin. On jouoit, dit le Marquis de la Fare, fort gros-jeu chez le Cardinal : le Chevalier de Rohan y perdit contre le Roi, une ſomme conſidérable. On étoit convenu de ne payer qu'en *Louis d'or :* le Chevalier, après en avoir compté ſept à huit-cents, voulut continuer le paiement en piſtoles d'Eſpagne. Vous m'aviez promis des *Louis* & non des Piſtoles, dit le Roi. Puiſque votre Majeſté les refuſe, répliqua l'autre, je n'en veux pas non plus : il les jeta par la fenêtre. Le Roi, outré, s'en plaignit au Cardinal, qui lui répondit : *Le Cheva-*

(1) MICHEL PICART, Obſ. Hiſt. Polit. Decad. VI, Cap. IV, pag. 284.

lier de Rohan a joué en Roi, & vous en Chevalier de Rohan (1).

UN jeune homme, ayant perdu tout ſon argent dans le plus beau Palais de l'Europe, dit à ſon voiſin : *De ma vie, je ne remettrai les pieds dans ce Tripot.* Le Prince, inſtruit de ce propos, qui n'étoit il eſt vrai que ridicule, répondit en ſouriant : *Le Père de ce jeune homme, doit être bien logé !*

UN mot groſſier & de dépit, échappé en préſence d'une jeune Princeſſe, fut relevé par ſon Epoux, avec l'urbanité naturelle à nos Princes : — *Sans vous, Monſieur, Madame auroit toujours ignoré, que ce* MOT *appartînt à notre Langue.*

NE peut-il pas arriver que le Sujet au déſeſpoir, s'oubliant avec ſon Maître, ne ſe porte à de plus grands excès ? Caſimir, Roi de Pologne, fut vivement outragé par un Officier, qui venoit de perdre preſque tout ſon bien contre lui. L'Officier prend la fuite, on le ramène. Le Roi l'attendoit,

(1) Mémoires & Réflexions, &c. par M. L. M. L. F.

en ſilence, au milieu de ſes Courtiſans: Mes amis, leur dit-il, en le voyant reparoître, cet homme eſt moins coupable que moi : j'ai compromis mon rang, je ſuis la cauſe de ſa violence, & le premier mouvement ne dépend pas de nous. Puis, s'adreſſant au Criminel : Tu te repens, il ſuffit; reprends tes biens, & ne jouons plus (1).

CE grand effort, dont l'Hiſtoire n'offre

(1) *Ichnographia Municipalis, &c. Auctore Balthaſare Conrardo Zahnio Marco Weſtphalo.* Cet Auteur Weſtphalien, ne dit point quel fut l'outrage fait à Caſimir. Je m'en ſuis informé au Prince Maſſalski, Evêque de Vilna, de l'Académie des Belles-Lettres: voici la Réponſe, dont cet illuſtre Prélat a bien voulu m'honorer.

« L'Evêque de Vilna certifie à M. D *** que preſque » tous les Auteurs Polonois, nommément Kromer, » aſſurent, comme un fait avéré, que le Roi de Po- » logne Caſimir II, reçut *un ſoufflet* de la part d'un » Gentilhomme Polonois nommé Konarski; que ce » Gentilhomme étant ſur le point d'être maſſacré par » les Officiers du Prince, Caſimir s'écria : ce n'eſt pas » lui qui a tort, c'eſt moi; j'ai joué avec trop d'acharnement, &c.

» Ces Auteurs rapportent que Konarski, ayant » perdu ce qu'il avoit en Monnoie du Pays, mit » d'autres Eſpèces en avant; & que le Roi, les ayant » refuſées, reçut à l'inſtant l'outrage en queſtion. »

qu'un trait, avertit ceux à qui nous fourniſſons de quoi ſoutenir les droits & l'éclat de leurs Couronnes, ceux pour qui nous ſacrifions nos vies dans les Combats, & que nous rendons, en quelque ſorte, maîtres de nos fortunes : ce trait, les avertit de ne pas nous les diſputer à l'aide du haſard ; & cela, pour tromper leurs loiſirs. Le plus ſouvent, c'eſt l'ennui qui les rend joueurs.

CHAPITRE LV.

Que la passion du Jeu, devroit être étrangère à la Puissance Souveraine.

SI quelques Princes, trop accoutumés aux vicissitudes du jeu, en ignoroient les conséquences, je les renvoie à la Cour de Philippe de Macédoine, à celle de Denys le Tyran (1), & des Empereurs dont je viens de parler. C'est-là, qu'ils verront l'Autorité Souveraine prostituée à des joueurs, qui vendoient ses plus beaux attributs.

HENRI IV, pour avoir trop vécu avec ces gens suspects, ne put se garantir des traits de la calomnie : on accusa ce bon Prince, d'avoir eu, avec l'Italien Pimentel,

(1) *ATHEN. Lib. IV, Cap. XVII.* Cependant cet Auteur rapporte, dans un autre endroit, que Philippe respectoit assez Antipater, pour interrompre son jeu lorsque celui-ci paroissoit; & qu'un jour, il jeta précipitament le Damier sur un Lit. *Lib. X, Cap. X.*

une connivence, dont Néron lui-même auroit rougi (1).

LES Princes joueurs, ſont encore plus inconſéquens que leurs Sujets ; ceux-ci, du moins, deſirent ce qu'ils n'ont pas : mais eux, qu'ont-ils à deſirer ? Quel peut être, en jouant, le motif de leur cupidité ? D'ailleurs, contre qui joueroient-ils ?

HEUREUSEMENT, que les Rois commercent rarement enſemble : s'ils jouoient contre leurs pareils, le ſang des Nations acquitteroit ſouvent leurs dettes.

JOUERONT-ILS, contre leurs propres Sujets ? on prendroit leurs fantaiſies pour des ordres, & leur moindre coup d'œil pour une déciſion. L'Empereur Commode, ſe battit ſept-cents-vingt-cinq fois dans l'Amphithéâtre, & ne fut jamais vaincu (2).

---

(1) « Quelques-uns ont prétendu que Henri IV fut » informé des manœuvres de Pimentel, & qu'il les » favoriſa dans l'intention d'appauvrir ſes Courtiſans, » &, par-là, de ſe les rendre plus ſoumis. » *Mém. de* SULLY, *note*, *Tome VII*, *pag.* 90. Voyez dans cette ſeconde Partie le Chap. XXXVIII, pag. 174.

(2) *Ælii* LAMPRIDII *Commodus.*

JE veux qu'ils ne forcent perſonne, comme Henri IV força Baſſompierre, en riant il eſt vrai, à lui donner ſa revanche (1). Je veux qu'ils ne diſent point à ceux qui les refuſent, faute d'argent comptant : Vendez vos Terres. Quand ils ſe mettroient au niveau de leurs Adverſaires, quand ils obſerveroient fidellement les règles du jeu fondées ſur l'égalité, leur commerce en ſeroit-il beaucoup moins inégal?

QUICONQUE ſait que le foible des Rois, eſt d'imputer le malheur aux hommes, & la proſpérité à leur bonne fortune, n'aura pas la force de contredire leurs vœux ſecrets : il ſe laiſſera perdre, plutôt que de bleſſer l'orgueil d'un Maître, que ſa juſtice & ſon déſintéreſſement, n'empêchent pas d'être jaloux des préférences du ſort.

LE Courtiſan, jugeant du Prince par lui-même, ſe figure que celui qui peut tout, veut toujours l'emporter : craignant moins, quelquefois, les revers que les

(1) *Voyez* le Chap. X de la première Partie, p. 64.

ſuccès, il en eſt réduit à ſe féliciter en s'abymant. Odieuſe contrainte ! & qui devroit bannir le jeu, de toutes les Maiſons Royales.

QUE le Monarque, participe aux amuſemens de ſes Sujets : malgré ſon auguſte caractère, comme eux il n'eſt qu'un homme. Ayant à ſupporter le plus grand des fardeaux, il a beſoin d'en être ſoulagé : mais qu'il ſe garde bien, de ruiner ceux qui ne peuvent l'aimer & le ſervir, qu'en vertu de ſa juſtice, de ſon humanité ; ſinon, la prudence & l'honneur s'exileroient de ſa Cour.

QUEL QUE ſoit le déſordre actuel, ou en ſerions-nous ſi tous les Princes avoient aimé le jeu, avoient favoriſé les joueurs ? Nous allons voir, que pluſieurs les ont blâmés autrefois, que pluſieurs les blâment encore aujourd'hui.

CHAPITRE LVI.

Des Princes, qui ſe ſont le plus hautement déclarés contre les Jeux de haſard, & contre les Joueurs.

LES Anciens ne ſouffrirent, long-temps, que des jeux capables de fortifier & d'aguerrir la jeuneſſe (1). L'Empereur Juſtinien, ennemi déclaré des jeux de haſard, permettoit, ſeulement, de riſquer des ſommes très-modiques aux jeux d'adreſſe : encore fixoit-il la perte de chaque Partie, & la proportionnoit-il aux facultés les plus bornées (2).

PLUSIEURS Rois de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, &c. à l'exemple de Char-

(1) *Suppeditant autem & campus noſter, & ſtudia venandi, honeſta exempla ludendi.* CIC. de Offic. Lib. I, Cap. XXXIX.

(2) *Et liceat quidem ditioribus ad ſingulas commiſſiones, ſeu ad ſingulos congreſſus, aut vices, unum aſſem deponere & ludere : ceteris autem longe minori pecuniâ.* Cod. Lib. III, Tit. XLIII. De Aleatoribus.

les V (1), ont eſſayé de ſubſtituer aux jeux caſaniers, ſédentaires & nocturnes (2), des exercices publics, ou l'émulation ne procuroit que du plaiſir & de la ſanté.

« HENRI II, dit Brantôme, encoura-
» geoit ceux qui ſe livroient aux jeux
» d'exercice. Ceux qui faiſoient bien, les
» louoit : de ſorte que la jeuneſſe, en un
» rien, ſe façonnoit à cette Cour ; & puis,
» étant connue de ſon Roi, s'en alloit à
» la guerre, où elle ſe faiſoit valoir par
» de beaux exploits, que le Roi ſe plai-
» ſoit à publier devant tout le monde ;
» car ce Prince, étoit reconnoiſſant des
» ſervices qu'on lui rendoit (3). »

EN fait de mœurs, il faut ſouvent recommencer, & ne ſe rebuter jamais.

ALEXANDRE, qui mépriſoit le jeu, n'épargnoit pas non plus, à cet égard, ſes amis les plus intimes : il en condamna pluſieurs à une amende, parce qu'ils ne

(1) *Voyez* le Chap. IV de la première Partie, pag. 24.

(2) *O Aleatorum ſedentaria & pigra nequitia.* S. CYPR.

(3) BRANT. Henri II, Diſc. XLI, Tom. VII, p. 54.

jouoient pas pour jouer, disoit-il, mais pour se dépouiller (1).

L'UN de nos plus excellens Rois, S. Louis, frémissoit quand il entendoit seulement parler des jeux de hasard. Ce grand homme, si doux, si patient, n'étoit plus maître de lui, dès qu'il savoit que ses premiers Sujets, au mépris des Ordonnances, avoient l'audace de se livrer à des jeux défendus. A son retour de la Palestine, & languissant, sur son vaisseau, des suites d'une longue maladie, il apprend que le Comte d'Anjou son Frère, est, dans la chambre voisine, aux prises avec un autre Seigneur. Quoique foible, il y court : il saisit les Dez & le Damier, les jette dans la Mer, &, dit Joinville, *se courrouce moult fort contre son Frère.* Gautier de Nemours, qui jouoit contre le Comte, ne perdit point la tête : *car il jeta tous les deniers qui étoient sus le Tablier, dont il y avoit grant foison, il les jeta en son geron & les emporta* (2).

(1) PLUTARCH. *Apophteg. Reg.*

(2) Hist. de S. Louis, Edit. du Louvre, pag. 85.

LOUIS XIII déclaroit *infâmes, inteſtables & incapables de tenir jamais offices Royaux*, quiconque, malgré ſes ordres réitérés, ſe livroit aux jeux de haſard (1).

J'AI déja parlé des moyens récemment employés, à Berlin, à Veniſe, à Florence & dans pluſieurs autres pays, pour contenir les joueurs (2).

NOUS venons de voir, la fureur du jeu preſque déconcertée chez nous, du moins parmi les premiers de l'Etat. Le vœu d'un jeune Prince, nouvellement monté ſur le Trône, ſa volonté vivement énoncée, & ſur-tout ſon Exemple, firent trembler les joueurs titrés : ils ſe ſont raſſurés; mais tout annonce que ce Monarque, dont les intentions ſont aſſez connues, mûrit en ſilence les moyens de réforme.

---

(2) Art. 13 de l'Ordonnance de Louis XIII, du 15 janvier 1629.

(3) *Voyez* le Chap. XVII de la première Partie, pag. 103.

CHAPITRE

CHAPITRE LVII.

Principaux moyens de réforme.

QUAND des Courtiſans, obérés par la débauche & par le jeu, ont l'impudence de ſolliciter des graces ; quand ils croient que l'Etat, n'eſt fait que pour ſubvenir à leurs prodigalités ſcandaleuſes : l'Etat, quelle que ſoit la ſplendeur de leurs races, doit les laiſſer ſous le joug, afin que le vice ſoit, du moins, puni par les effets du vice.

QUE les honneurs de la Cour & de la Ville, que les Emplois ſoient refuſés aux Joueurs incorrigibles, & je réponds qu'on les rendra plus circonſpects. *Si je joue, ſi je laiſſe jouer mon Fils, mon Fils & Moi ne ſerons rien ! le Roi l'a dit :* cette conſidération, dans un Pays tel que le nôtre, ſeroit plus puiſſante que des Lois, des Livres & des Sermons.

CHEFS des Nations ! que le Peuple ne ſoit pas moins cher que les Grands & les

Riches, à vos regards paternels : quand vous aurez dompté ceux-ci, vous réduirez facilement les autres.

GARDEZ-VOUS, comme au Japon, de souiller le Glaive des Lois par des meurtres inutiles (1). N'allez pas imiter ce Général féroce, qui, tandis que les Officiers jouoient impunément dans son armée, fit mourir un malheureux Soldat, pour avoir joué & perdu quatre-vingt-mille *Ducats*, qui avoient été le fruit de son courage : « on lui fit son Procès, dit Le Vassor, » comme à un prodigue ; & il fut con- » damné à être pendu, pour avoir abusé » de sa bonne fortune (2). » Cet absurde châtiment, témoigne plus de respect pour les richesses, que pour l'humanité.

PUNISSEZ le Citoyen qui en ruine un autre, comme on punit à la Chine quiconque diffère de payer les impôts : on le force de nourrir des Vieillards, des

(1) *Voyez* l'Esprit des Lois, Liv. VI, Chap. XIII.

(2) En 1330, après la prise de Mantoue. Hist. de Louis XIII, par Michel LE VASSOR, *Tom. VI, pag. 386.*

Infirmes, des Pauvres, jusqu'à ce qu'il soit quitte avec l'Etat (1).

LE Peuple ne joue guère, que parce qu'on le fait jouer : après avoir déconcerté les jeux de l'opulence, détruisez les Loteries; le Peuple, ne jouera plus.

SI quelque grand Prince supprimoit les jeux d'Etat, il en feroit tomber plusieurs autour de son Royaume : il auroit l'honneur d'influer autant sur les Peuples voisins, que sur son propre Peuple.

UN bon Roi, mépriſe & rejette les ressources contraires au bien public, quels qu'en soient les produits momentanés. Il fait distinguer les impôts nécessaires, par conséquent légitimes, de ces manœuvres enfantées par la détresse, par l'incapacité. Tel que S. Louis, il supprime les instrumens de certains jeux, loin de songer à les taxer (2).

---

(1) Hist. Phil. & Polit. du Com. dans les deux Indes, *Tom. I, pag.* 141. La Haye, 1774.

(2) Une Ordonnance de 1254, défend expressément de fabriquer des Dez : *Fabrica Deciorum prohibeatur.* Conférence des Ordonnances, *Tom. I, L. III, Tit.* 10, §. 1.

QU'ON ne se laisse donc pas éblouir, par ces injustes profits : plus cette branche de Finance est féconde, plus elle est nuisible. S'il est vrai, comme le dit M. de Voltaire, que le centième de l'argent des Cartes, suffiroit pour construire des Salles de Spectacles, plus belles que le Théâtre de Pompée (1), on sent ce qu'il en faut conclure.

SI des Gens affamés de ruines, avoient extorqué la permission tacite de donner à jouer, le Prince doit se hâter encore plus d'abolir ces honteux privilèges, que d'éteindre un incendie : le soin de la discipline militaire, disoit Justinien, ne m'empêche pas de veiller sur tout ce qui concerne le jeu (2).

NE pouvant suffire à tout, qu'il enjoigne à ceux qui ont l'inspection des Villes, de faire exécuter ses ordres, sans égard au crédit, sans acception de rang. Qu'il n'ou-

(1) Œuvres de VOLT. *Lettre à un premier Commis.* Mélange d'Hist. & de Littérature, *Tom. II, pag. 331.*

(2) *Non enim bella solum modò bene ordinamus, sed & res ludicras.* Cod. Lib. III, Tit. 43, Lege 15.

blie pas, de faire ſurveiller les Agens de la Police, de crainte qu'ils ne deviennent les Fauteurs & les Complices de la licence.

A ROME, on confiſquoit les maiſons de jeu (1) : il ſuffiroit, à Londres, à Paris, & dans les autres Villes, d'enlever les appâts, de briſer les pièges tendus au Citoyen & à l'Etranger. Les Délinquans, en cas de récidive, ſeroient livrés à la rigueur des Lois.

SI le Monarque, étoit inflexible à tous ces égards : après avoir manifeſté ſon vœu, s'il ranimoit encore la probité, s'il encourageoit l'honnête induſtrie, ſa puiſſance & ſes tréſors, s'augmenteroient avec les mœurs. La Morale, qui n'eſt que la vertu réduite en préceptes, ne ſe borneroit plus à de ſteriles contemplations : la Morale, dont il ſeroit le Miniſtre Couronné, trouveroit, peut-être, plus de Sectateurs que la fureur du Jeu.

DE ſemblables révolutions, doivent

(1) *Domibus eorum publicatis, ubi hæc reperiuntur.* Cod. de Aleatoribus.

être préparées : les peuples ne changent point, ſubitement, de manière de penſer & d'agir. « Ne vous découragez point, » diſoit, en pareil cas, Roſny à Henri IV : » je ſais, mon Prince, que la vie d'un » homme, quel qu'il ſoit, ne ſuffit pas » pour corriger tous les abus. Conſidérez » donc ce que vous pouvez : faites-le ; » & mettez vos Succeſſeurs, à portée d'en » faire davantage (1). »

VESPASIEN & Titus, réformèrent, pour quelque temps, leurs Contemporains ; l'un par ſa conduite auſtère & ſes Mœurs à l'antique (2) ; l'autre par une bonté, dont la tradition nous arrache encore des larmes de tendreſſe : l'amour & l'eſtime, forcèrent tous les ordres de l'Etat à les imiter.

LE ſiècle d'or des Antonins, ne renaîtra ſur la terre, que lorſque les Hommes ſeront gouvernés par des mœurs fondées

(1) Cours d'Etudes pour l'inſtruction du Prince de Parme, &c. *Tom. XIII, pag.* 440.

(2) *Præcipuus adſtricti moris auctor Veſpaſianus fuit, antiquo ipſe cultu victuque, obſequium inde in principem, & æmulandi amor.* TACIT. Ann. Lib. III.

ſur de bonnes Lois, & lorſque les Souverains, comme le Roi de Suède, ſeront bien perſuadés que l'Education eſt le chef-d'œuvre de la Raiſon, le ſalut des Empires (1).

(1) Ce grand Prince, qui jouit d'avance des ſuffrages de la poſtérité, le Roi de Suède, a fait demander par M. le Comte de Scheffer à M.*** un *Mémoire ſur l'inſtruction publique :* ce beau *Mémoire* imprimé à Stockholm, ſe trouve à Paris chez Didot l'aîné. 1775.

CHAPITRE LVIII.

De l'Education, relativement à la paſſion du Jeu.

ENTREZ dans la plupart des Maiſons, vous y verrez les enfans roder autour des Tables, y dévorer des yeux l'or & l'argent, que le Père & la Mère, dont ils partagent les paſſions, diſputent aux étrangers.

CARESSER les enfans dans le gain, les repouſſer dans la perte; ſe ſervir de leurs mains, pour mêler les Cartes, pour remuer les Dez, ou choiſir des Billets de Loterie : n'eſt-ce pas ſouffler dans ces jeunes ames, les premières étincelles de la fureur du jeu? n'eſt-ce pas fonder leur témérité future, ſur des idées fauſſes & puſillanimes ? Enſuite, on les met au Collège ou bien à l'Académie : le premier attrait, eſt toujours le plus puiſſant.

J'IGNORE quelle eſt, aujourd'hui, la police des Maiſons d'Inſtitution : de mon temps,

les plus adroits y ruinoient leurs Camarades, à différens jeux. Il s'agiſſoit de peu de choſe : mais tout eſt relatif; & j'ai remarqué qu'il en étoit ſorti, plus de Joueurs que de Citoyens.

QUE les Inſtituteurs, faits pour prévenir, retarder ou corriger les inclinations nuiſibles, apprennent, à leurs Elèves, à ſe ſervir du peu d'argent qu'on leur accorde : jamais à le riſquer, ſur-tout aux jeux de haſard : le parti le plus sûr, dit Locke, eſt de leur interdire les Cartes & les Dez (1).

CE n'eſt pas la Théorie de la Morale, qui nous manque ; c'eſt l'art de l'inculquer, par des ſignes ſenſibles & frappans.

UN vrai Philoſophe, conſulté par le Roi de Suède, vient de conſeiller à ce vertueux Monarque, de faire conſtruire des Monumens, qui rappellent ſans ceſſe à ſes Sujets, combien la vertu eſt auguſte & le vice abject : ce Philoſophe, veut que les grands chemins, que les Places

(1) De l'Education.

publiques, les Villages, les entrées des Villes, les portiques des Temples, préſentent, de toutes parts, ces utiles Monumens (1).

« JE voudrois, dit M. de Voltaire, que » l'on criât les atrocités juridiques, com- » me on crie les heures dans quelques » pays (2). » Et moi, pour inſpirer à la jeuneſſe, l'averſion de tout ce qui eſt bas ou criminel, je voudrois qu'au lieu de citer, à tout propos, des maximes dénuées de perſuaſion, on eût recours à des faits authentiques, à des exemples puiſés, ſelon les occurrences, dans les diverſes conditions des hommes de nos jours.

QUAND il s'agiroit, de la part des Parens ou des Maîtres, de déſigner la pareſſe, la débauche & le jeu, qui ſe tiennent, qui naiſſent l'un de l'autre, je voudrois que ce fût, à l'exemple du Grand Duc de Toſcane, par les noms déja flétris

(1) *Mémoire ſur l'inſtruction publique, &c. pag.* 112. Voyez le Chap. précédent, note 1, pag. 279.

(2) Queſt. ſur l'Encyclop. *Tom. II, pag.* 229.

de ceux qui en ont été les victimes (1).

SI les noms des infâmes, ſervoient à nommer l'infamie, les Pères & les Inſtituteurs, formeroient bientôt un nouvel Aréopage, non moins redoutable que l'ancien : ils feroient craindre à leurs Contemporains, & le blâme actuel, & celui de la poſtérité.

« Parle-t-on d'un Menteur, d'un Prodigue ou d'un Avare ? me diſoit un Père qui ſavoit comment l'eſprit ſe fauſſe & le cœur ſe gâte, avant de les définir à mes enfans, je les leur montre en action. J'imprime de bonne heure, dans ces tendres cerveaux, la phyſionomie & la difformité de chaque vice, afin qu'ils s'en reſſouviennent un jour : afin qu'ils les reconnoiſſent de loin ; & que, s'ils ſe laiſſent ſéduire, ils n'échappent pas, du moins, aux

(1) « Pour que la flétriſſure des perſonnes qui par » leurs excès ou crimes, ſe ſont rendues dangereuſes » à la ſociété, ſerve d'exemple aux autres, ſon *Alteſſe* » *Royale* ordonne que leurs noms, leurs crimes, & » les jugemens qui les condamnent, ſoient affichés à » la Colonne du Palais. » *Gazette de France, N°. 52. Florence, le 30 mai 1778.*

remords salutaires. Je ne fais pas grand bruit, ajoutoit-il : autant que je le puis, je les instruis par signe. Tenez : soit qu'ils sortent, soit qu'ils rentrent, voilà par où ils passent. »

J'APPERÇUS des *Haillons*, tristes dépouilles d'un Joueur qualifié : les plus viles ressources l'avoient dégradé, la misère la plus honteuse l'avoit lentement consumé. Au bas de ce *Tableau parlant*, on lisoit ces mots : DERNIER HABIT D'UN TEL. Le reste, faisoit mention de sa naissance, des grands biens qu'il avoit perdus, & de l'impuissance de ses regrets.

UN Citoyen, recommandable par ses lumières, & par son zèle pour tout ce qui a rapport au bien public (1), observoit, dernièrement, que l'Education ne finit pas avec les Maîtres : qu'il en est une seconde, non moins essentielle que la première ; laquelle exige, de la part des parens, beaucoup d'attention & de sagacité. Peu de Gens, disoit-il, voudroient imiter le

(1) M. l'Abbé BAUDEAU.

procédé d'un riche Habitant de la Ville de Riom, qui voyant ſon Fils prêt à s'oublier au jeu, le laiſſa faire.

CE jeune homme, perdit une ſomme aſſez conſidérable : « Je la paierai, lui dit ſon Père, parce que l'honneur m'eſt plus cher que l'argent. Cependant, expliquons-nous : vous aimez le jeu, mon Fils, & moi les Pauvres. J'ai moins donné, depuis que je ſonge à vous pourvoir; je n'y ſonge plus : un Joueur ne doit point ſe marier. Jouez, tant qu'il vous plaira; mais, à cette condition : je déclare qu'à chaque perte nouvelle, les Infortunés recevront de ma part autant d'argent, que j'en aurai compté pour acquitter de ſemblables Dettes. Commençons, dès aujourd'hui. » La ſomme fut, ſur le champ, portée à l'Hôpital, & le jeune homme n'a pas récidivé.

CHAPITRE LIX.

De la Sûreté de la Jeuneſſe.

LE temps de la vie le plus critique, c'eſt, ſur-tout à préſent, lorſque la jeuneſſe errante & ſans guides, s'élance dans le tourbillon d'un monde corrompu, dont elle ne ſait pas ſe défier : c'eſt, lorſqu'elle tombe entre les mains de pluſieurs ſortes de Brigands, d'autant plus dangereux que les Lois les épargnent ; que le Public les craint ; & que la plupart des Gouvernemens, ont l'imprudence de les employer. Mais il ne s'agit, ici, que des Brigands ſubalternes, dont j'ai déja parlé (1).

ON lit, dans Hérodote, qu'Amaſis fit une Loi, par laquelle il étoit ordonné aux Citoyens, de déclarer, tous les ans, d'où chacun tiroit ſa ſubſiſtance : quiconque n'étoit pas en état de prouver, qu'il n'employoit, pour vivre, que des moyens hon-

(1) *Voyez* le Chap. XLI de la ſeconde Partie, pag. 188 & ſuiv.

nêtes & légitimes, étoit puni de mort (1).

NE tuons perſonne : prévenons les crimes (2) occaſionés, tant par les Loteries, que par les Tripots, ou par un tas d'Aventuriers, dont le nombre augmente tous les jours ; & cela, par des cauſes qu'il eſt inutile de répéter.

OBSERVEZ, cependant, que nos Chevaliers d'induſtrie, ne ſont plus, comme autrefois, ſur le *Qui-Vive :* ils payent, & on les ſouffre. Quand on eſt forcé de ſévir, l'animadverſion ne tombe plus que ſur des miſérables ſans aveu : on les punit, de temps en temps, pour la forme ; mais en les exilant, en les banniſſant de la Capitale, on ne fait que verſer la corruption dans les autres Villes. Chaſſés par une

(1) « Solon, ajoute le même Auteur, emprunta cette Loi des Egyptiens qui l'ont conſervée, parce que, dit-il, elle eſt ſage, prudente, & que, raiſonnablement, on ne ſauroit la contredire. » *HÉRODOT. L. III,* §. *177.*

A la longue, on ſait ſe paſſer de Lois, & tirer parti de tout.

(2) Chez les Perſes, dit XÉNOPHON, les Lois prévenoient les Crimes. *Cyropédie, Lib. I.*

Porte, ils rentrent par une autre, après avoir *fait leur tour de France*.

A Sparte, chacun étoit ſous la garde de tous. On voit, chez nous, une multitude de jeunes gens ſans expérience, & livrés à eux-mêmes, impunément inveſtis par des Inſtigateurs de toutes les ſortes de débauches : on le voit, ni le Gouvernement, ni les Spectateurs, ne daignent s'en mêler. Les mieux intentionnés, ſe contentent de dire : Ce jeune homme va ſe perdre ; on l'entraîne à ſa ruine. — Il va ſe perdre ! & vous ne l'arrêtez pas ? Les Chinois, ſelon le Père Du Halde, ont un Tribunal où chacun a le droit de citer, quiconque bleſſe les Mœurs publiques & ſe manque à ſoi-même (1).

ON demandoit à Solon, quel étoit le

(1) « Un jeune homme fut traduit à ce Tribunal, parce qu'il avoit perdu une partie de la ſomme, que ſon père lui avoit comptée pour s'établir : le Mandarin, préférant la douceur à la ſévérité, le retint juſqu'à ce qu'il eut appris, mot à mot, un Livre de Préceptes compoſé par l'Empereur. » *DU HALDE.*

Qu'il eſt ſimple, diront les Joueurs ! ne voudroit-il point qu'on nous mît en pénitence, comme ſon jeune Chinois ?

moyen

moyen de réprimer les Perturbateurs de la ſociété : Il faudroit, répondit-il, que ceux qui les voient, en fuſſent auſſi indignés que ceux qui en ſouffrent (1).

QUAND on s'indigneroit : eſt-ce qu'il ſuffit, maintenant, de vouloir le bien, pour avoir le droit d'empêcher le mal? La Vertu ne s'exerce, chez les Nations modernes, qu'autant qu'elle a de quoi payer le privilège d'agir : ſans quoi, le Zèle eſt ridicule, & la Remontrance indiſcrette.

PUISQU'IL faut un titre ſpécial, pour être en droit de s'oppoſer aux déſordres, établiſſons des Inſpecteurs de la Jeuneſſe, choiſis parmi les Citoyens les plus intègres. Cette fonction, ſeroit moins pénible qu'elle ne le paroît (2). D'ailleurs, il en

(1) STOBÉE.

(2) Il y a, dans Paris, des hommes de toutes les Provinces : pluſieurs n'y ſont que pour y cultiver les Sciences & les Arts. Dans cette claſſe de Citoyens plus éclairés que les autres, il s'en trouveroit peut-être d'aſſez généreux pour faire, de temps en temps, la revue de leurs Compatriotes : pour ſe charger, gratuitement, de quelques détails, qui ne leur prendroient guère qu'un jour par ſemaine. Cette inſpection, ſi elle étoit bien dirigée, dérangeroit, néceſſairement, les

coûteroit peu : quelques marques d'honneur, ſuffiroient.

POUR ſeconder ces ſortes de Cenſeurs, taxons d'uſure tout prêt fait à jeune homme, ſans l'aveu de ſa famille. Déclarons nuls, tous les engagemens contractés avec les Eſcrocs, les Fripons & les Joueurs; le nombre, en ſera moindre.

SI l'on agréoit la Cenſure que je propoſe, pourquoi les Provinces ne correſpondroient-elles pas, à cet égard, avec la Capitale? Pourquoi n'auroient-elles pas des Repréſentans, chargés de rendre compte au Magiſtrat & aux Familles, de la conduite de ceux dont ils ſeroient les Tuteurs inviolables (1)? Un Empereur Romain, dans les temps les plus difficiles, eut le courage de le tenter, & l'exécuta.

---

calculs de ceux qui ne vivent qu'aux dépens de la jeuneſſe.

Je voulois développer ces idées, lorſque je ſuis tombé ſur l'Ordonnance de l'Empereur Valentinien: je n'ai rien de mieux à faire, que d'en extraire les principales diſpoſitions.

(1) Pourquoi? C'eſt que l'entretien des bonnes mœurs, ne produit point d'argent comptant.

LES Mœurs, ſous Valentinien, paroiſſoient ſans reſſource. Quoique opprimé, quoique pauvre & malheureux, le Peuple n'étoit pas moins dépravé que les Grands. La Jeuneſſe, à la merci des Corrupteurs, ne connoiſſoit plus de frein; elle ſe moquoit, & de ſes Parens, & de ſes Maîtres. Les plus habiles Inſtituteurs, ſe morfondoient dans leurs Ecoles, parce que leurs Elèves indiſciplinés, ne fréquentoient plus que des Courtiſannes, des Joueurs & des Uſuriers.

LE mal ſembloit d'autant plus incurable, qu'il attaquoit la Génération récente. Pour arrêter le déſordre, ou du moins le diminuer, l'Empereur ordonne que l'on n'admettra, déſormais, les enfans des Provinciaux dans Rome, que ſur des Certificats authentiques, où ſeront énoncés les noms de ces enfans, leur Pays, leur Naiſſance, les Titres de leurs Pères & ceux de leurs Familles; qu'ils préſenteront, en arrivant, leurs Certificats au Magiſtrat chargé de la Police, & lui déclareront à quoi ils ſe deſtinent: que

celui-ci les fera ſurveiller, afin de les rappeler à leurs devoirs, s'ils s'en écartent, ou de les renvoyer à leurs Parens, s'ils ſont incorrigibles.

PAR cette Ordonnance, il n'étoit pas permis aux Elèves étrangers, d'habiter Rome, paſſé l'âge de vingt ans: ce terme expiré, le Préfet les congédioit.

POUR que rien n'échappât à l'œil public, il étoit encore ordonné à ces jeunes gens, de s'inſcrire, tous les mois, ſur un Regiſtre; & l'on envoyoit cette matricule, au Secrétariat de l'Empereur, afin que celui-ci pût connoître les bons ſujets & s'en ſervir.

CETTE belle Conſtitution, promettoit plus qu'elle n'a tenu : elle produiſit, cependant, de bons effets; mais elle s'abolit, parce qu'on la négligea (1).

MA tâche expire. J'ai dit ce que je ſavois, d'autres diront ce qu'il faut faire;

(1) L'Ordonnance de Valentinien, eſt de l'an 370. *Voyez l'Hiſt. du Bas-Empire, par M. LE BEAU, L. XVIII, Tom. IV, pag. 216.*

& je ſouhaite qu'en traitant ce ſujet, ils remportent la palme : il eſt doux de perdre un rang, quand l'humanité en profite. Au reſte, ſi cet Ouvrage étoit mieux exécuté, il n'en ſeroit que plus mal reçu : les Hommes, diſoit Ariſton, n'aiment pas les vents qui les découvrent.

LA Pièce ſuivante, malgré ſon extrême ſimplicité, ne ſera peut-être pas indigne de l'attention des Souverains : de ceux qui deſirent ſincèrement, ainſi que notre Auguſte Monarque, la proſpérité de leurs Sujets.

CHAPITRE LXe. ET DERNIER.

Edit de l'Empereur de la Chine, père du Prince règnant, contre la fureur du Jeu;

OU

IXe. PRÉCEPTE DE YONG-TCHENG, principalement adreſſé aux Gens de Guerre.

NE forcez pas votre Empereur, qui n'eſt en effet que votre Père, à n'être plus qu'un juge.

JE vous ai ſouvent répété, que nous n'étions heureux que par la vertu (1) : c'étoit aſſez vous faire entendre, que nos vices détruiſent, néceſſairement, la bien-

(1) Le Célèbre M. DE GUIGNES, qui n'eſt pas ſavant pour lui ſeul, a bien voulu m'indiquer la Traduction littérale, non-ſeulement de ce IXe. Précepte, mais encore de pluſieurs autres fort intéreſſans, & qui ſont du même Auteur. J'ai puiſé, dans ces différens morceaux, de quoi nourrir & fortifier celui-ci.

Afin que l'on ne croie pas, que cet *Edit* ou *Précepte* eſt d'imagination, j'aurai ſoin de préſenter la Traduction du Texte, après ce dernier Chapitre.

faiſance, la concorde & le bonheur. De tous les vices, je n'en ſache point de plus nuiſibles que la fureur du jeu.

NOUS autres Mantchous (1), bons, ſincères & ſecourables autrefois, attachés à nos devoirs, uniquement occupés du ſoin de les remplir : nous, qui donnions le ſuperflu, qui prenions ſur le néceſſaire pour aſſiſter les Pauvres, nous étions bien différens de ce que nous ſommes ! Nous étions généreux, nos amuſemens étoient honnêtes, & nos jeux innocens : tout eſt changé.

MOI qui vois tout, qui entends tout, du fond de mon Palais, & qui veille, le plus ſouvent, quand le Crime ourdit ſa trame dans les ténèbres : moi qui, vous le ſavez, déteſte le menſonge plus que je ne crains la mort, j'affirme qu'il n'eſt point de manie plus féconde en calamités publiques & ſecrettes, que celle dont il s'agit. Oui, j'affirme qu'il n'eſt point

(1) Les Mantchous, ſont Tartares d'origine, & Sujets naturels de la Dynaſtie impériale, qui règne actuellement à la Chine.

d'hommes plus âpres que les joueurs, plus enclins au mal : ils se feroient horreur, s'ils se connoissoient mieux ! je les connois, écoutez donc.

POURQUOI le Voleur, & le joueur qui lui ressemble à tant d'égards, continuent-ils presque toujours ? Hélas ! c'est qu'ils ont commencé.

QUICONQUE ne sait pas résister aux premières amorces, attise un feu, que bientôt il ne pourra plus éteindre. On ne joue, d'abord, que par complaisance, ou par désœuvrement. On ne donne que des momens au jeu, puis des heures, puis des jours, puis des nuits entières ; & c'est ainsi que la passion, s'allumant par dégres, dévore le temps plus cher que l'or, fait oublier les devoirs les plus sacrés.

L'HABITUDE une fois confirmée, les joueurs ne connoissent plus, ne respirent plus que le hasard. Leur rage, ne finit pas avec les alimens qui la nourrissent. Au lieu de se retirer du jeu, lorsqu'ils ont tout perdu, ils y sèchent d'impuissance, mais ils regardent jouer.

L'UN, abandonne ſes fonctions publiques; l'autre, néglige l'art dont il tiroit ſa ſubſiſtance, & celle de ſa famille. Incapables de tout, ils ne rêvent qu'au jeu. Pour y ſuffire, ils vendent leurs maiſons, leurs terres : puiſqu'ils ſe tuent, ils ſe vendroient eux-mêmes; tant le deſir & l'eſpérance, les aveuglent !

LES inſenſés ! que veulent-ils ? qu'eſpèrent-ils ? Nous ruiner impunément? La ruine, à ce métier, eſt le partage du plus grand nombre. Ceux qui proſpèrent aujourd'hui, demain ſeront dans la misère. Cependant, ils triomphent, ils ne doutent plus de rien, lorſqu'ils ont dépouillé quelqu'un : attendez, ils ſeront dépouillés à leur tour.

MALGRÉ le ſuccès, on les fuit, on les déteſte. Les honnêtes gens les montrent de loin, comme la terreur & l'opprobre de leur pays : Gardez-vous-en, diſent-ils; le beſoin qui les tourmente, ſuppoſe tous les vices ou les ſuggère.

IRASCIBLES, & néanmoins perfides, tantôt ils poignardent pour un geſte, pour

un mot (1) : tantôt, ils trompent, ils pouſſent dans le précipice, les Compagnons de leurs débauches.

QUELLE eſt la fin d'un joueur? Demandez-le à ceux, dont les Amis ſe ſont exilés de cet heureux climat; à ceux, dont les Parens ſe ſont tués (2), pour éviter le ſupplice : interrogez, ſur-tout, ces Pères de Familles, qui, pour avoir négligé leurs enfans (3), porteront, juſqu'au dernier ſoupir, le deuil de l'honneur.

---

(1) « Lorſque quelqu'un a été tué, il faut que ſon » meurtrier meure auſſi; c'eſt la Loi de l'Empire : » ne l'oubliez pas, gravez-la profondément dans » votre eſprit. » *X^e. Précepte.*

(2) « Penſez, que vous n'êtes pas les maîtres de » vos perſonnes, que vous n'avez pas le droit d'en » diſpoſer à votre gré : vos perſonnes appartiennent » à l'Empire, à vos familles. » *X^e. Précepte.*

(3) Cette indifférence n'eſt pas commune à la Chine. « Voyez, dit le même Empereur, comment un père » & une mère veillent ſur leurs enfans : ils prêtent » l'oreille au ſon de leurs voix; ils obſervent leurs » viſages; ils ſont dans des perplexités continuelles. » S'ils les voient rire, ils ſont bien aiſes; ils ſont » triſtes, s'ils les entendent pleurer. Commencent-ils » à marcher? ils comptent leurs pas, ils les ſuivent » & ne les quittent point. Sont-ils malades? ils en » perdent l'appétit & le ſommeil. Lorſqu'ils commen-

JE défends le jeu. Si quelqu'un brave mes ordres, il bravera la Providence, qui n'admet rien de fortuit; il contredira le vœu de la Nature, qui nous crie : Eſpérez, mais travaillez ; les plus actifs, ſeront les mieux traités (1).

» cent à devenir grands, ils les inſtruiſent, ils leur » donnent une éducation convenable à leur état; & » quand ils ſont plus avancés en âge, ils tâchent, par » un bon établiſſement, de les rendre heureux pour » le reſte de leurs jours. Enfin, les bienfaits dont un » père & une mère comblent, ici, leurs enfans, reſ- » ſemblent à ceux dont le Ciel nous comble chaque » jour : ils ſont de toute eſpèce, ils ſont ſans nom- » bre. » *Premier Précepte.*

Il eſt dit dans le IVe. Précepte : « Si vous inſtruiſez » bien vos enfans & vos frères, ſi vous veillez ſur » leur conduite, ſi vous mettez tous vos ſoins à leur » donner une bonne éducation, votre front ſera rayon- » nant de gloire, la porte même de votre maiſon, » brillera d'un éclat qui éblouira les Paſſans. »

(1) « Moi qui ſuis le Maître de tout ce qui eſt ſous » le Ciel, moi qui ſuis à l'abri de la diſette & des » maux qu'elle entraîne; moi-même, chaque année, » en préſence des Princes & des Grands, je laboure » la terre de mes propres mains. Je le fais, pour » convaincre l'Univers, que les travaux propres à » féconder la Terre, regardent tout le monde : que » tout le monde, par conſéquent, doit s'y livrer, » puiſqu'il n'eſt perſonne qui ne profite de ce qu'elle » produit. » *V^e^. Précepte.*

LA Nature, notre Mère commune, n'a jamais abandonné ſes enfans : ne les a-t-elle pas nourris, à l'inſu des Raviſſeurs de toute eſpèce? puiſque les Générations, plus ou moins floriſſantes, ſe ſont conſtamment ſuccédées, & que la race humaine ſubſiſte encore.

SI j'étois mieux ſecondé, le Soleil ne verroit pas un Pauvre dans l'étendue de mon Empire. Que peut la volonté d'un ſeul, contre les volontés ambitieuſes & diſcordantes, de tant de millions d'hommes, qui ne ſoupirent qu'après le ſuperflu, dont la meſure ne ſe comble jamais?

C'EST ce ſoupir éternel, ce ſont ces vœux inſatiables, qui font les joueurs; qui les proſternent, aux pieds de leurs Idoles : comme ſi le Sort, le Haſard ou le Deſtin, leur devoient des préférences; ou plutôt, comme ſi ces Êtres phantaſtiques, avoient des yeux & des oreilles, pour les voir & les entendre.

IL eſt naturel, ſans doute, & légitime, de chercher à s'enrichir par des moyens honnêtes : l'émulation générale, eſt au

profit de tous; auſſi n'ai-je rien négligé, pour la maintenir & l'augmenter.

DÈS le commencement de mon Règne, je fis ſentir, par des Actes authentiques, que l'émulation & la liberté, étoient les ſeuls moyens de bannir le luxe, la molleſſe, les jeux de haſard; de remédier, autant qu'il eſt poſſible, à l'inégalité des richeſſes. Je n'oubliai point, ſur-tout, d'applanir le chemin de la fortune, aux indigens, qui ne le ſont plus que par leur faute.

J'AI fait ce que j'ai pu: quoi que j'euſſe fait, je n'aurois pas triomphé des abus renaiſſans, qu'entraînent tant de paſſions contraires. Je n'aurois pas, même, garanti la prudence, des revers inopinés: mais celle-ci, bien différente de la fureur que je proſcris, fait que, tôt ou tard, la patience & la vertu ſurmontent le malheur, ou du moins le rendent vénérable.

OFFICIERS, Soldats, & vous qui m'appartenez par les liens du ſang, ſi vous m'aimez, ſi vous reſpectez votre Prince, ne ſoyez pas des joueurs. Chargés du ſoin de protéger nos frontières, de maintenir l'or-

dre dans l'intérieur de mes Etats, vous devez l'exemple des mœurs & de la juſtice, dont vous êtes les ſoutiens.

L'HONNEUR, le travail, l'économie : voilà les ſources où vos pareils, au lieu de s'en rapporter au haſard, doivent puiſer pour le préſent & l'avenir. Vous avez votre paie, ménagez-la. Quelques-uns ont des Terres, qu'ils les faſſent valoir ; & quand les Moiſſons ſeront abondantes, qu'ils ſongent à la ſtérilité.

N'ALLEZ pas, cependant, imiter ceux qui deviennent avares, en ceſſant d'être prodigues : jouiſſez, mais faites jouir, car vous pouvez devenir pauvres.

JE vous ai montré ce que c'eſt que la fureur du jeu (1) : puiſſent mes préceptes étouffer dans vos cœurs, cette paſſion qui conſterne le mien !

VOUS m'avez entendu. Je le dis à regret,

(1) « Vous n'ignorez plus, quel eſt le chemin qui » doit vous conduire à la félicité & aux honneurs ; » vous ſavez encore, quelle eſt la voie qui mène » aux infamies & aux misères : ſuivez l'un, ſans re- » lâche ; écartez-vous de l'autre, avec le plus grand » ſoin. » *VIe. Précepte.*

Mantchous, il faut pourtant le déclarer : je punirai les Infracteurs quels qu'ils ſoient; je les punirai, vous dis-je, fuſſent mes propres Fils.

POUR la dernière fois, il en eſt temps encore, que les joueurs ſe corrigent, mais ſans délai.

Traduction littérale du neuvième Précepte d'Yong-Tcheng, &c. par le P. AMIOT.

« PARMI les choſes qui portent un » préjudice réel à l'homme, le jeu tient, » ſans contredit, un des premiers rangs. » Nous autres Mantchous, bons & ſin- » cères dans notre origine, attachés à nos » devoirs, & uniquement occupés du ſoin » de les remplir, nous étions bien éloig- » nés d'avoir une telle paſſion : nous ne » connoiſſions que des amuſemens hon- » nêtes & innocens. Il n'en eſt pas de » même aujourd'hui : j'apprends, avec » un regret amer, qu'il en eſt parmi les » nôtres qui jouent, & qui ſont même » joueurs de profeſſion. Inſenſés ! que

» prétendent-ils ? quelles peuvent être » leurs vues ? Parmi ceux qui jouent, le » plus grand nombre se ruine, & les autres, » je veux dire ceux même qui gagnent, » loin de s'enrichir, s'appauvrissent tôt » ou tard. Il n'est donc permis à personne » de jouer ; & si quelqu'un s'avise désor- » mais de le faire, il enfreindra mes » ordres, & ne sera pas moins rebelle à » ceux de la Providence (1), qui veut que » chacun soit content de son sort.

» IL n'est personne qui n'ait, ici-bas, » sa part déterminée des biens de la Na- » ture ; mais la mesure des richesses de » chacun, ne dépend pas toujours, des » soins qu'il peut prendre pour les ac- » quérir. L'état d'opulence & de pauvreté, » n'a point été laissé à notre choix : tout » est réglé par la Providence. Cependant, » il se trouve des hommes assez stupides

(1) « Les Caractères Chinois qu'on rend par ce son » *Ming*, & le mot Mantchou qui lui répond, peuvent » s'expliquer également par le mot *Providence*, ou » par celui de *Destinée*, ou du *Fatum* des Anciens. » Il a véritablement l'une & l'autre de ces significa- » tions, tant en Chinois qu'en Tartare-Mantchou. »

» &

» & assez méchans pour méconnoître cette » Providence, & pour vouloir se soustraire » à ses ordres absolus. Etouffant dans leurs » cœurs, les semences du bien, que les » Lois humaines & celles de la Nature y » avoient répandues, ils soupirent après » le bien d'autrui, & cherchent à l'en- » vahir par les voies les plus illicites. » Leur cupidité va si loin, qu'ils ne font » bientôt plus aucune difficulté de trom- » per, lorsqu'ils le peuvent impunément: » ils mettent en usage toutes sortes d'ar- » tifices; ils gagnent chaque jour; chaque » jour, les dépouilles des autres semblent » devoir augmenter leurs trésors : mais » tout cela n'est qu'une vaine apparence; » ils ne tardent pas à être dépouillés à » leur tour.

» CE qui m'étonne encore davantage, » c'est d'apprendre qu'il se trouve des » hommes assez imbécilles, pour se laisser » tromper par ces joueurs de profession. » On ne seroit pas la dupe de tels fri- » pons, si l'on vouloit faire attention à » leur conduite. Ils séduisent, d'abord, » de mille manières, ceux qu'ils veulent

» dépouiller ; ils n'oublient rien, pour
» leur donner insensiblement le goût du
» jeu; mais quand une fois ils les tiennent
» dans leurs filets, ils ne les laissent point
» échapper, qu'ils ne les aient entiére-
» ment ruinés.

» UN homme chez qui la passion du
» jeu commence à s'insinuer, d'abord
» joueur timide, ne donne au jeu que
» peu de temps; mais bientôt devenu plus
» hardi, il néglige ses devoirs, il aban-
» donne sa profession, il ne cultive plus
» l'art ou le métier, dont il tiroit sa sub-
» sistance & celle de sa famille; il n'a plus
» d'autre occupation, ni d'autres pensées
» que le jeu; il vend ses meubles, ses
» maisons & tout ce qu'il possède, jusqu'à
» ce qu'enfin réduit à une misère affreuse,
» sans ressource, sans honneur, sans ré-
» putation, il ne soit plus qu'un objet
» mépriſable aux yeux des hommes, &
» un vil rebut de la nature humaine, qui
» se trouve comme déshonorée de l'avoir
» produit.

» OFFICIERS, Soldats, Gens de Guerre,

» qui que vous ſoyez, évitez un excès ſi
» criant; ne cherchez point à acquérir des
» richeſſes par d'autre voie, que par celle
» de vos travaux, & de vos épargnes:
» vous avez vos appointemens fixes, mé-
» nagez-les; ne faites point de dépenſes
» inutiles: vous avez des terres, cultivez-
» les avec ſoin, & mettez à profit tout
» ce qu'elles vous rendront. Après avoir
» ſuffiſamment pourvu à votre entretien,
» & à celui de votre famille, mettez le
» ſuperflu en réſerve, pour l'avenir &
» pour les temps de calamité.

» DANS la crainte où je ſuis que les
» Mantchous, mes eſclaves, ne s'adonnent
» au jeu, j'ai voulu leur faire enviſager
» une partie des déſordres, que cette
» funeſte paſſion entraîne après elle; j'ai
» voulu les avertir des dangers qu'ils cou-
» roient en s'y livrant. Inſtruits de mes in-
» tentions & de leurs devoirs, ils doivent
» étouffer toute penſée qui pourroit leur
» venir, de chercher à s'enrichir par cette
» voie non moins criminelle qu'inutile;
» les châtimens ſuivront de près l'infraction
» à mes ordres ſur cet article. Que ceux

» qui, par une licence inique, ſont adonnés au jeu, aient à ſe corriger ſans » délai (1). »

---

(1) « Les Chinois & les Mantchous qui ſont aujourd'hui dans la Chine, ſont, peut-être, de toutes » les nations du monde, celles qui, en apparence, » ont le plus d'averſion pour le jeu. Un joueur, un » homme capable de tous les crimes, & un malfaiteur avéré, ſont, ici, des termes preſque ſynonymes. On ne laiſſe pas cependant que de jouer, » & de jouer même avec fureur. On a fait, en différens temps, des Ordonnances très-ſévères contre » le jeu. Les Empereurs de cette Dynaſtie, par une » politique ſemblable à celle d'un de nos Rois, qui, » pour arrêter le cours du Luxe qui ſe répandoit en » France, permit aux Courtiſannes ſeulement ce qu'il » défendoit aux perſonnes d'honneur, ces Empereurs » en défendant rigoureuſement le jeu dans toute l'étendue de l'Empire, l'ont permis aux Porteurs de » chaiſes ſeulement, gens ſans aveu, qui ſont dans un » mépris général; mais cette politique, n'a pas eu tout » le ſuccès que l'on s'en étoit promis. L'Empereur » règnant, n'a excepté perſonne de la Loi commune. » *Art Militaire des Chinois, &c.* auquel on a joint, *Dix Préceptes adreſſés aux Troupes par l'Empereur* YONG-TCHENG, *père de l'Empereur règnant, pag.* 38. Traduit en François, par le P. AMIOT, Miſſionnaire à Pe-king; revu & publié par M. DE GUIGNES. *A Paris*, chez Didot l'aîné, M. DCC. LXXII.

FIN.

TABLE
DES MATIÈRES.

La Table des Chapitres, placée à la tête de cet Ouvrage, n'en préſente que la marche & le plan : cette ſeconde Table, n'offrira que des Autorités ; de manière, cependant, que les Renvois indiqueront tous les Articles qui ont été traités.

Préf. marque la Préface ; le Chiffre Romain, les Parties ; & le Chiffre Arabe, les pages.

A

AMBROISE : (S.) Que les Huns, jouoient leur vie ; *Part. I*, pp. 14 & 15. — Que l'Uſurier guette les Joueurs ; *Part. II*, p. 230, *en Note.*

AMELOT DE LA HOUSSAIE : D'un Joueur, fils naturel du Duc de Bellegarde ; *Part. I*, p. 59. Que les Princes & les Ducs, doivent au Jeu le privilège d'entrer en Voiture dans les Maiſons Royales ; *ibid.* p. 66. Que les femmes du Peuple, s'empreſſoient à voir jouer le Duc de Beaufort, & s'intéreſſoient à ſon Jeu ; *ibid.* p. 114. — De l'inſulte faite au Jeu à un Duc d'Orléans ; *Part. II*, pp. 258 & 259

AMMIEN MARCELLIN : Où en étoit la Paſſion du Jeu, lorſque Conſtantin transféra le Siège de l'Empire ; *Part. I*, p. 13. Que les liaiſons de ſes Contemporains étoient des liaiſons de Jeu ; *ibid.* pp. 188 & 189

ARÉTIN : (L') Impatience des Joueurs; *Part. II*, p. 109

ARISTOTE : Mépriſe les Joueurs, plus que les Brigands; *Part. I*, p. 16. — Dit que la fortune de chaque Athénien, étoit au ſervice de l'Etat; *Part. II*, pp. 224 & 225

ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS, qui ſupprime le Jeu de *Belle*; *Part. I*, p. 106. — Pluſieurs Arrêts du Parlement, Sentences de Police & Déclarations du Roi rendues contre les Blanques ou Loteries; *Part. II*, pp. 214 & 215. Arrêt du Conſeil, pour établir la première Loterie Royale tirée en France; *ibid.* p. 216. Arrêt du Parlement contre le Luxe & le Jeu; *ibid.* pp. 242 & 243

ATHÉNÉE : D'un Jeu uſité chez les Thraces, & qui s'appeloit *Jeu de la Penderie*; *Part. II*, p. 114. D'Hégéſiloque qui jouoit, *au plus haut Point*, l'honneur des femmes; *ibid.* p. 255. De la honte que reſſentoit Philippe de Macédoine, lorſqu'Antipater le ſurprenoit au Jeu; *ibid.* p. 265

AUGUSTIN : (S.) Cité, *Part. II*, p. 227

B

BARBEYRAC : Du Traité que cet Auteur a compoſé ſur le Jeu; *Préf.* p. xvj & ſuivantes. — Il a délibéré, ſi l'on ne pourroit pas tirer parti d'une Compagnie de Joueurs; *Part. I*, p. 17. De ceux, qui jouent à deſſein de ſe laiſſer perdre; *ibid.* pp. 236 & 237

BASSOMPIERRE : Que l'art de ſe ruiner promptement au Jeu, fut perfectionné à la Cour de Henri IV; *Part. I*, p. 61. Ce qu'il gagna en moins d'une année; *ibid.* p. 63. Mort obéré; *ibid.* p. 64. Que Henri IV, ne perdoit pas impunément; *ibid.* p. 64. — Ce que c'étoit que les *Quinterotes*; *Part. II*, p. 2.

BAUDEAU : (L'Abbé) Comment un riche Habitant de la ville de Riom, s'y prit pour guérir ſon fils de la Paſſion du Jeu ; *Part. II*, pp. 284 & 285

BAYONNE : (A) Suite de l'emportement d'un Joueur ; *Part. II*, p. 84

BERNARD : (HONORÉ) Abrégé de la vie & du procès de ce Joueur infidèle ; *Part. II*, pp. 193 & 194

BIBLIOTHÈQUE BELGIQUE : Triſte fin de *Paſchaſius Juſtus*, qui avoit écrit contre le Jeu ; *Part. I*, pp. 252 & 253

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE DE LE CLERC : Locke écrivit, mot à mot, une converſation de Joueurs ; *Part. I*, p. 111. —— Locke, comprenoit dans l'art de vivre le beſoin de s'amuſer ; *Part. II*, pp. 128 & 129

BLACKSTONE : Statuts des Rois d'Angleterre contre le Jeu ; *Part. I*, p. 32 & ſuivantes. Courſes de Chevaux, ſoumiſes aux Statuts ; *ibid.* p. 37. Des Jeux d'Etat ou Loteries ; *ibid.* p. 38

BORDEAUX : (A) Le peu d'attention des Joueurs, à un plancher qui menaçoit de s'abymer ; *Part. II*, p. 111

BOURDALOUE : Doute, que l'on ſe corrige jamais de la paſſion du Jeu ; *Part. II*, p. 9

BRANTOME : Que Henri II ne jouoit point par avidité ; *Part. I*, pp. 57 & 58. D'un Capitaine François, nommé La Roue, Joueur intrépide ; *ibid.* p. 58. —— Que M. d'Eſſe, pour faire ſa cour à la Douairière d'Ecoſſe, perdit ce qu'il lui avoit gagné ; *Part. II*, p. 154. Comment Ruy-Gomez obtint de la faveur auprès de Philippe II ; *ibid.* pp. 155 & 156. A quelle occaſion, Louis XI choiſit un Secrétaire ; *ibid.* p. 171. Joueur de qualité, dupé ſous Henri II ; *ibid.* p. 173. Amuſemens de Charles IX ; *ibid.* p. 174. Que Henri II, encourageoit ceux qui ſe livroient aux Jeux d'exercice ; *ibid.* p. 270

BUFFON & plusieurs Géomètres, se sont amusés à résoudre quelques problêmes sur les différens Jeux; *Préf.* p. xxiv. — Trait de conformité avec cet illustre Ecrivain; *Part. I*, pp. 141 & 142

BUSSY-RABUTIN: Que le Comte de La Douze, fut consolé par son Exécuteur; *Part. I*, p. 150

C

CALLISTRATE: A quoi il compare les Jeux, où l'on ne cesse de jouer le double; *Part. II.* p. 100

CALMET & FLEURI: Quelles sont les dispositions convenables, pour faire des offrandes dans les Temples; *Part. II.* pp. 227 & 228

CANONISTES: (les) Divisent le Sort en trois espèces; *Part. I.* p. 210

CARDAN: S'est corrigé de la Passion du Jeu; *Part. I.* pp. 250 & 251

CARDINAL D'AUVERGNE: (le) Appelé M. l'Abbé par un Joueur mécontent; *Part. I.* p. 226

CARDINAL D'EST: (le) Sa magnificence au Jeu, & sa bonté pour les Escrocs, *Part. I.* pp. 230 & 231

CARPENTARIANA: Ce que Molière disoit du mépris; *Part. I.* p. 181 & 182

CAS DE CONSCIENCE DE PONTAS, où les Loteries sont approuvées: Cas de Conscience de Sainte-Beuve, où elles sont blâmées; *Part. II.* p. 197 & 198

CATON LE CENSEUR: Défendoit de se livrer aux Jeux de hasard; *Part. I.* p. 5

CHARLES IX: Vouloit qu'on ne jouât que des *Oublies*; un Duc de Savoie, que des Epingles; le Droit Romain, que des rafraîchissemens; & Mademoiselle Plisson a conseillé aux Joueurs, de ne jouer qu'aux profit des Pauvres; *Part. I.* p. 241

CHARLEVOIX : Que les Sauvages jouent pour se rendre leurs Divinités favorables ; *Part. II.* p. 16

CHAVAGNAC : (le Comte de) Joua dans plusieurs Cours du Nord ; *Part. I.* p. 80

CHAUPY : (l'Abbé) Affirme, qu'il ne connoît pas de Joueurs, plus superstitieux que les Italiens ; *Part. I.* p. 221

CICÉRON : Ne cesse, dans tous ses Ouvrages, de poursuivre les Joueurs ; *Part. I.* p. 9. Xercès, vouloit qu'on lui trouvât un nouveau plaisir ; *ibid.* p. 175. Réponse de Thémistocle ; *ibid.* p. 177. Accuse Catilina & Antoine, de vivre avec des Joueurs ; *ibid.* pp. 86 & 87. Ce que c'est que le Sort ; *ibid.* p. 209. Qu'il ne convient pas à tout le monde, d'être habile au Jeu ; *ibid.* pp. 253 & 254.—Cicéron, n'imagine rien de plus vil, qu'une assemblée de Joueurs ; *Part. II.* p. 36. Qu'il faut empêcher le mal autant qu'on le peut ; *ibid.* p. 51. Comment il faut user du Jeu ; à quels signes, chacun peut distinguer la nature du Jeu qu'il se permet ; *ibid.* p. 63. Que les goûts honnêtes font aimer la vie ; *ibid.* p. 124. De l'activité de Scipion l'Africain ; *ibid.* p. 125. Ce que la Mère de Spurius disoit à son Fils ; *ibid.* p. 167. Cité, dans plusieurs autres endroits.

CLAUDIEN : Cité, *Part. I.* p. 265

CODE DES GENTOUS, (le) de la plus haute Antiquité, prouve qu'il y avoit déja beaucoup de Joueurs ; *Part. I.* p. 5. Il n'étoit permis de jouer qu'en présence du Magistrat ; *ibid.* p. 17

COLLARDEAU : Que le gros-Jeu ne l'affectoit presque point ; *Part. I.* pp. 248 & 249

CONRARD, &c. Outrage fait à Casimir, par un Joueur Polonois ; *Part. II.* pp. 262 & 263

COURS D'ÉTUDES POUR L'INSTRUCTION DU PRINCE DE PARME : L'Auteur de ce grand Ouvrage, a blâmé les Loteries; *Part. II.* pp. 240 & 241. Conseils de Rosny à Henri IV, relativement à la réforme des mœurs; *ibid.* p. 278

COYER : (l'Abbé) Que Victor Amédée défendit de vendre des Billets de Loterie, sous peine de mort; *Part. I.* p. 102

CRITIQUE DES LOTERIES, &c. Folie des Vénitiens, dans l'origine de ces sortes de Jeux; *Part. II.* pp. 23 & 204. Quelle est la forme & le ton de cet Ouvrage; *ibid.* p. 219, *en Note.*

CYPRIEN : (S.) Cité, *Part. II.* p. 270, *en Note.*

CYROPÉDIE : Que Cyrus rioit de sa défaite, lorsqu'il étoit vaincu aux Jeux d'exercice; *Part. II.* pp. 58 & 59. Trait de violence, à la chasse, de la part d'un Prince mal-adroit; *ibid.* p. 60. Que les Lois des Perses ne se bornoient point à punir les crimes; *ibid.* p. 287, *en Note.*

D

D'AGUESSEAU : (le Chancelier) Ce qu'il disoit de la rue *Quincampoix*; *Part. I.* p. 84. — A écrit contre le commerce des Actions; *Part. II.* p. 217

D'ANCOUR : Auteur d'une Comédie, &c. *Voyez* le reste de la Note, *Part. I.* p. 140

D'AUBIGNÉ : Que son Fils & le Duc de Biron perdirent considérablement à la Cour de Henri IV; *Part. I.* p. 61

DAUPHIN : (le père du Roi) Ne jouoit que par complaisance; *Part. I.* p. 236

DE L'ÉDUCATION : Conseil de Locke, pour empêcher les Enfans de devenir Joueurs; *Part. II.* p. 281

DELRIO : Approuve les Loteries; *Part. II.* p. 220

De Retz : (le Cardinal) D'un Magiſtrat du Parlement de Bordeaux, qui paſſoit pour en être le plus ſage ; *Part. I.* p. 73

Descartes : Fut Joueur dans ſa jeuneſſe ; *Part. I.* p. 250

Deshoullieres : (Madame) Vers paſſés en proverbe ; *Part. I.* p. 144

Desmartins : Obtint des Lettres-Patentes, pour l'établiſſement du *Jeu des Lignes ;* *Part. II.* p. 7

Désordres du Jeu : Opuſcule d'un Joueur François ; *Préf.* p. x

Destouches : Manière de corriger les Joueurs ; *Part. I.* p. 239

De Thou : Que Henri IV crut voir une Table de Jeu enſanglantée ; *Part. I.* pp. 208 & 209

Digeste : Que ceux qui donnoient à jouer dans Rome, perdoient le droit de Citoyen, &c. *Part. I.* p. 21. Que les gageures, étoient défendues par pluſieurs Lois ; *ibid.* p. 100

Diogène Laerce : Réplique de Platon ; *Part. II.* p. 53. D'une Fête qui a long-temps ſubſiſté ; *ibid.* p. 127

Dion Cassius : Dans quelle circonſtance l'Empereur Didius Julianus ſe livra au Jeu ; *Part. I.* pp. 87 & 88. Que Caligula, ſe mit à jouer au retour des funérailles de ſa Sœur ; *ibid.* p. 88. — Reſſources de Caligula, lorſqu'il ne gagnoit pas aſſez ; *Part. II.* p. 252

Dissertation &c. contre les Femmes ; *Part. II.* p. 56

Dissertation Théologique sur les Loteries : *Part. II.* p. 219, *en Note.*

Donat : Comment Pyrrhus faiſoit enſeigner l'Art des Stratagêmes Militaires ; *Part. II.* p. 6

Dubos : Que c'eſt l'attrait du Jeu qui fait que tant de gens s'y ruinent ; *Part. I.* p. 131

DUCLOS : Cité *Part. I.* p. 123. De la Fête de Vaux, donnée par Fouquet à Louis XIV ; *ibid.* p. 223

DUCHESSE DU M*** : Ce qui arriva dans son Palais à un homme qui n'y étoit venu qu'en qualité de Spectateur ; *Part. II.* p. 115

DUFRESNY : Louis XIV lui défend de blasphémer au Jeu ; *Part. I.* p. 222. Que la Passion du Jeu, fut nuisible à son talent ; *ibid.* p. 239

DU HALDE : Du Tribunal de Mœurs établi chez les Chinois ; *Part. II.* p. 288

DURAND : Vers de cet Auteur contre l'intolérance & le chagrin ; *Part. II.* p. 127, *en Note.*

DUVERDIER : (ANTOINE) Pourquoi l'on ne fait jamais ce que les joueurs perdent au Jeu ; *Part. II.* p. 22. Cité, *ibid.* p. 37. Escroquerie d'un Joueur François, à la Cour de Louis XI ; *ibid.* p. 171 & suiv.

E

ELIEN : Que Socrate folâtroit avec son fils ; *Part. II*, p. 128

ELOGE DU CHANCELIER DE L'HOPITAL : Ce qu'il écrivoit à la Duchesse de Savoie ; *Part. II*, pp. 125 & 126

ENFER : Ce qu'on appelle ainsi, parmi les Joueurs ; *Part. I*, p. 88

EXTRAIT DE DIFFÉRENS OUVRAGES SUR LA VIE DES PEINTRES : Que la passion du Jeu, rendit Le Guide très-malheureux ; *Part. I*, p. 246

F

FABLE DES ABEILLES, &c. Sophisme de ce livre dangereux, dont plusieurs autres livres n'ont été que le Commentaire ; *Part. I*, p. 155.—Verbiage, sur une Question très-simple ; *Part. II*, p. 22 & 23. Apologie du Vice ; *ibid.* p. 45

FÉNELON : Recommandoit ſeulement au Duc de Bourgogne, d'obſerver, en jouant, toutes les règles du Jeu ; *Part. I*, p. 114. — Ce qu'il répondit à un Rigoriſte ; *Part. II*, pp. 132 & 133

FERGUSON : A quoi il attribue la Paſſion du Jeu. On a emprunté le paſſage cité, de la Traduction de M. Bergier, qui ne tardera point à paroître ; *Part. I*, pp. 184 & 185, *en note*.

FLÉCHIER : Met les Pauvres avant les Temples ; *Part II*, p. 228

FONTENELLE : Ce qu'il penſoit de l'eſprit du Jeu ; *Part. I*, p. 155

FROISSART : Que le Duc de Touraine, frère de Charles VI, ne cherchoit qu'à lui gagner de l'argent ; *Part. I*, p. 52

G

GAZETTE DE FRANCE : Jeux récemment défendus à Veniſe ; *Part. I*, p. 21. Loterie Génoiſe défendue à Hambourg ; *ibid.* p. 103. Loi contre les Jeux de haſard rejetée par les Génois ; *ibid.* pag. 103. Quirini, banni de Veniſe, pour avoir tenté de réformer les Mœurs ; *ibid.* p. 104. Ordonnances du Roi de Pruſſe & du Gouverneur de Rome, contre les Jeux de haſard ; *ibid.* p. 105. Ordonnance du Grand Duc de Toſcane, qui défend les paris ; *ibid.* p. 106. Loterie gratuite établie à Gontaut ; *ibid.* pp. 237 & 238. *Meſſe du S. Eſprit*, chantée à Perpignan, &c. *ibid.* p. 238. — Ordonnance du Grand Duc de Toſcane, pour rendre les flétriſſures juridiques, utiles au Public ; *Part. II*, pp. 282 & 283

GAZETTE DE DEUX-PONTS : Trait de généroſité d'un Joueur Etranger ; *Part. I*, pp. 234 & 235. — Déſeſpoir d'un Joueur Napolitain ; *Part. II*, p. 85

GOURVILLE : Ce qui se passoit, relativement au Jeu, dans les Maisons de Campagne du Surintendant Fouquet, *Part. I*, pp. 78 & 79. Secret pour gagner aux Jeux de hasard; *Ibid.* p. 168. Comment Gourville en usoit au Jeu, tant avec ses Patrons qu'avec leurs Cliens; *ibid.* pp. 227, 228 & 229. — Quel Jeu jouoient les femmes, chez l'épouse du Surintendant Fouquet; *Part. II*, pp. 70 & 71

GRACIAN : Raconte un trait, qui prouve que jouer de l'amour-propre n'est pas un petit Jeu; *Part. II*, p. 56

GRAMMONT : (le Comte de) Dans quels pays il fit valoir ses talens; *Part. I*, p. 80

GREGORIO-LETI, Auteur de la *Critique des Loteries; Préf.* p. xxiij. — De la Folie des Hollandois, pour les Loteries; *Part. II*, p. 211

GUADELOUPE : Catastrophe récente, occasionnée par le Jeu; *Part. II*, p. 91

H

HÉRODOTE : Ce que lui ont raconté les Prêtres Egyptiens relativement au Jeu; *Part. I*, p. 7. On a inféré de l'un de ses passages, que les Lydiens étoient les inventeurs des premiers Jeux; *ibid.* p. 8. Que les Lydiens inventèrent différens Jeux, pour se distraire des horreurs de la famine; *ibid.* p. 18. — Comble du malheur; *Part. II*, p. 148, *en note.* Loi d'Amasis, contre les Citoyens inutiles & dangereux; *Ibid.* pp. 286 & 287

HISTOIRE DU BAS-EMPIRE : Châtiment d'un Evêque joueur; *Part. I*, p. 23. — De quelques Joueurs, Courtisans de l'Empereur Alexis III; *Part. II*, pp. 255 & 256. Constitution de l'Empereur Valentinien, pour rétablir les mœurs de la Jeunesse; *ibid.* p. 291 & suiv.

HISTOIRE ET CHRONIQUE DE NORMANDIE : Querelle de Jeu, entre les fils d'un Roi d'Angleterre & le fils d'un Roi de France; *Part. II*, pp. 257 & 258

HISTOIRE DES DEUX INDES : Que *le Sintos*, approuve les plaisirs innocens; *Part. II*, p. 135. Mauvaise humeur des Busdoïstes, Moines Japonois; *ibid.* p. 135. Châtiment politique, usité à la Chine; *ibid.* p. 274

HISTOIRE UNIVERSELLE DES ANGLOIS: A quelle époque les Juifs sont devenus Joueurs; *Part. I*, p. 6

HISTOIRE DES SARRAZINS : Que le Caliphe Alamin ne voulut pas interrompre son jeu, dans le moment le plus critique de sa vie; *Part. II*, p. 257

HORACE : A ménagé les Joueurs, par égard pour Auguste; *Part. I*, p. 9 & suiv. Cité, *ibid.* p. 116. Qu'un vieux Goutteux avoit un Esclave, exprès pour lui ramasser les Dez; *ibid.* p. 128. Cité, *ibid.* p. 213. — Dans la *seconde Partie*, cité, pp. 90, 157, 163

HYDE : (THOMAS) Cite dans son Livre *Des Jeux Orientaux*, les Auteurs qui ont écrit sur la forme des différens Jeux; *Préf.* p. ix. — Ce que jouent les Nègres de Juida; *Part. I*, p. 15. Par quel moyen on procuroit à Louis XIII, le plaisir de jouer aux Echecs, en voiture; *ibid.* p. 71. Que l'on jouoit très-gros-jeu aux Echecs, sur-tout dans le Nord; *Ibid.* p. 166 & 167. — Effets du Vin & du Jeu, selon les Rabbins; *Part. II*, p. 213

J

JÉROME : (S.) Que les Jeux modérés, peuvent fournir d'utiles leçons; *Part. II*, p. 55

JOANNES SARISBERIENSIS : Que Chilon surprit au Jeu, les premiers Magistrats de Corinthe; *Part. I*, p. 186

JOINVILLE : Que le frère de S. Louis, n'avoit nul égard aux Ordonnances de ce grand Roi; *Part. I*, p. 51. — Comment S. Louis traitoit son frère, lorsqu'il le surprenoit au Jeu; *Part. II*, p. 271

JONCOUR : Pourquoi il blâmoit les Jeux de hasard; *Préf.* p. xij

JOUEUR, Qui vient de se tuer dans le Jardin du Luxembourg; *Part. II*, p. 33

JOURNAL DE HENRI III: Que ce Prince, qui n'aimoit que le *Bilboquet*, n'en fut pas moins dupé aux Jeux de hasard; *Part. I*, p. 59. — Coup de main fait au Louvre, par une bande de Joueurs Italiens; *Part. II*, p. 174

JOURNAL DE HENRI IV: Ce que perdoient de simples particuliers; *Part. I*, p. 67. Quarante-sept Brelans autorisés, vers la fin du Règne de ce Prince; *ibid.* pp. 69 & 70

JOURNAL DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE: Conduite d'un Joueur prêt à se battre; *Part. I*, p. 92

JUSTINIEN: Antiquité des Jeux de hasard; *Part. I*, p. 5. Que les Jeux de hasard ne méritent pas le nom de Jeu; *ibid.* p. 15. Que le Clergé donnoit l'exemple du Jeu; *ibid.* p. 22. — Cet Empereur dit que le Jeu n'attire pas moins son attention, que la Guerre; *Part. II*, p. 276

JUVÉNAL: Combien il est dangereux d'allumer le desir des richesses dans un jeune cœur; *Préf.* p. xxij. — Comment il s'est exprimé sur la fureur du Jeu; *Part. I*, p. 10. Que les intrigues humaines, sont des Jeux plus importans que les jeux de hasard; *ibid.* p. 72. Cité, *ibid.* p. 11. — Dans la *seconde Partie*, cité pp. 11, 28, 40, 42, 43, 104, 175, 254

K

KONARSKI, Gentilhomme Polonois, jouant avec Casimir II, lui donna un soufflet; *Part. II*, p. 263

L

LA BRUYÈRE: De la conduite au Jeu; *Part. I*, p. 164. — Tableau d'une Assemblée de Joueurs; *Part. II*, p. 19. Joueuses, peintes d'un seul trait; *ibid.* p. 71. Des Dupes; *Ibid.* p. 185

LA CHÉTARDIE, Curé de S. Sulpice : Refuse le privilège d'une Loterie; *Part. II*, pp. 228 & 229

LAFITEAU : De la fureur du Jeu chez les Sauvages; *Part. I*, p. 6. Que l'on a retrouvé la plupart des anciens Jeux chez les Sauvages de l'Amérique; *Ibid.* pp. 174 & 175. Que les Sauvages se préparent au Jeu par des jeûnes austères; *Ibid.* p. 218. — Tumulte des Sauvages, en attendant la décision du Sort; *Part. II*, p. 6

LAMPRIDE : Des Loteries d'Héliogabale; *Part. II*, p. 201, Que l'Empereur Commode n'étoit jamais vaincu, lorsqu'il se battoit dans l'Amphithéâtre; *ibid.* p. 201

LA PLACETTE : Objection ridicule, relativement à l'usage du Sort; *Préf.* p. xiij. — Agitations des Joueurs; *Part. I*, p. 84, *en Note.*

LE CLERC : finit son ouvrage sur les Loteries, par un *Traité de la Bienfaisance; Part. II*, pp. 223 & suiv.

LE COMMISSAIRE DE LA MARE : Pourquoi il approuve les Loteries; *Part. II*, pp. 216 & 217

LÉGISLATION ORIENTALE, &c. Jeux de hasard, défendus dans l'Empire du Mogol; *Part. I*, p. 6, *en Note.* — Attachement d'une Femme de Constantinople pour la demeure de ses pères; *Part. II*, pp. 164 & 165. Comment les Persans traitent les Escrocs; *ibid.* p. 171, *en Note.*

LÉIBNITZ : Ce qu'il pensoit, de la Sagacité propre à l'invention des différens Jeux; *Part. I*, p. 174

LÉON X : Espèce de Loterie spirituelle, où l'on perdoit beaucoup d'argent, & qui divisa l'Eglise; *Part. II*, p. 225

LETTRES-PATENTES : Pour l'établissement d'un Tribunal fort singulier; *Part. I*, p. 25

LETTRE DE M * * * : Sur les Joueurs R * * *; *Part. II*, pp. 245 & 246, *en Note.*

LETTRE DU PRINCE MASSALSKI *à l'Auteur :* Sur la nature de l'outrage fait, au Jeu, à Casimir II; *Part. II*, p. 263

LE VASSOR : Soldat Joueur, sacrifié sans motif suffisant; *Part. II*, p. 274

LES GRECS : Ouvrage que l'on pourroit intituler, *Théorie des Tripots;* *Part. II*, p. 84

LIEUTENANT DE POLICE : (un) Rassura le Public, tandis que l'on bâtissoit le Colisée que l'on va détruire; *Part. I*, pp. 85 & 86

LOIS : Portées contre le Jeu, dans les temps anciens & modernes; *Part. I*, p. 15

LONGUERUE : Des Jeux de hasard, chez les Mahométans; *Part. I*, p. 6. De la Passion du Jeu, sous François premier; *Ibid.* p. 56.

LOTERIE DE L'ABBAYE DE LA TRAPPE : *Part. II*, p. 236

LOTERIE projetée; *Part. II*, p. 238

LUCAIN : Cité, *Part. I*, p. 226; & *Part. II*, p. 31

LUCIEN : Des Jeux du siècle d'or; *Part. I*, pp. 11 & 12. Comparaison empruntée du Jeu; *Ibid.* p. 44. Qu'Arrien, ne dédaigna pas d'écrire la vie d'un Voleur; *ibid.* p. 112. Embarras d'un Peintre, qui avoit à faire le portrait d'un Prince borgne; *ibid.* p. 112. Conseille de rappeler le siècle de Saturne *ibid.* p. 241. Indique, qu'il y avoit des Philosophes Joueurs; *ibid.* p. 250. — Emportement des Joueurs; *Part. II*, p. 85. Ce que pensoit Anacharsis, des Jeux Olympiques, &c. *ibid.* p. 113. Pourquoi Démonax, âgé de près de cent ans, n'étoit pas encore dégoûté de vivre; *ibid.* p. 125. Combien il est risquable d'entreprendre la cure des furieux; *ibid.* p. 138. Réponse de Démonax aux Corinthiens; *ibid.* p. 227

M

MABLY & CONDILLAC : &c. Auxquels on rend hommage; *Part. I.* p. 192

MANDEMENT DE Mgr. L'EVÊQUE DE L'ESCARS : Part. I. p. 191, *en Note*, Passage cité, à l'occasion des Temples; *ibid.* p. 220

MANUSCRIT d'EUSTACHE DESCHAMPS : Du premier Tripot connu en France; *Part. I.* p. 53. — Conjecture de M. De la Curne de Sainte-Palaye, sur un passage de cet Auteur; *Part. II.* p. 170

MAROT : Epigramme contre Coquillart, Poëte Joueur; *Part. I.* pp. 244 & 245

MARTIAL : Que les Ediles, à Rome, avoient inspection sur les Joueurs; *Part. I.* pp. 21 & 22. Cité, *ibid.* p. 243

MAXIMES DE LA ROCHEFOUCAULT : Du Commerce des Grands; *Part. II.* p. 158

MAZARIN : Tour que lui joua le Comte de G***; *Part. II.* p. 176

MÉMOIRES DU COMTE DE GRAMMONT : Ce qui les mit à la mode; *Part. II.* pp. 177 & 178

MÉMOIRES DU DUC D'ORLÉANS : Privauté du Duc de Lerme; *Part. I.* p. 232

MÉMOIRES DE LA RÉGENCE : Que l'on châtioit les Joueurs, tandis qu'on leur faisoit jouer le Jeu le plus terrible; *Part. I.* p. 83

MÉMOIRES DE NEVERS : Comment s'y prenoit Henri IV, dans sa jeunesse, lorsqu'il avoit besoin d'argent pour jouer; *Part. I.* p. 60

MÉMOIRES & HARANGUES, *&c.* Reproches du Chancelier de l'Hôpital, aux Magistrats du Parlement de Bordeaux; *Part. I.* p. 57

MÉMOIRES DE JOLY : Ressentiment du Marquis de Laigues, &c. *Part. II.* p. 39

MÉMOIRES & RÉFLEXIONS, *par &c.* Louis XIV, nargué par le Chevalier de Rohan; *Part. II.* pp. 261 & 262

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE FRANCE : Aliénation du Duc de Lesdiguières, sortant du Jeu de Henri IV; *Part. II.* pp. 85 & 86

MÉMOIRE SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE : Part. II. p. 279, *en Note.* De l'utilité des Monumens de bienfaisance & de vertu; *ibid.* pp. 281 & 282

MENAGIANA : Epitaphe d'un Evêque Joueur ; *Part. I.* p. 23. Mauvaise foi d'un Joueur ; *ibid.* pp. 161 & 162. Embarras de Boisrobert ; *ibid.* pp. 246 & 247. —Cité, *Part. II* p. 76. D'un Joueur, qui cherchoit quelqu'un pour se battre ; *ibid.* p. 96

MÉNARD : Que Du Guesclin lui-même, s'oublioit au Jeu ; *Part. I.* p. 53

MENESTRIER : (le Père) Approuve & tâche de justifier les Loteries ; restrictions qu'il y met ; *Part. II.* p. 220, 221 & 222

MERCURE FRANÇOIS, ou SUITE A L'HISTOIRE DE LA PAIX : Que les Grands bravèrent les Ordonnances portées contre le Jeu sous Louis XIII ; *Part. I.* p. 28. Maison du Jeu, louée quatorze cents livres pour quinze jours, afin d'y donner à jouer ; *ibid.* p. 67. Que le Comte de Boutteville, prêt à perdre la tête, s'intéressoit encore à une partie de Jeu ; *ibid.* p. 138. —Le Pensionnaire d'Anvers, maltraité au Jeu ; *Part. II.* pp. 36 & 37. De la mort, du Joueur nommé *Pennichon ;* *ibid.* p. 87

MERCURE DE FRANCE : De quelle manière s'y prit un Voleur Anglois, pour dévaliser l'Archevêque de Cantorbery ; *Part. II.* pp. 178 & 179

MOISSY, Auteur de la *Nouvelle Ecole des Femmes* : Ruiné trois fois par le Jeu ; *Part. I.* pp. 257 & 258

MONTAIGNE : De la Cupidité des Nations ; *Part. I.* p. 41. Avoue qu'il ne jouoit pas impunément ; *ibid.* p. 225. Ce qu'il dit des Echecs ; *ibid.* pp. 254 & 255. —Ce qu'il pensoit des Jeux les plus simples ; *Part. II.* p. 56. Qu'il se corrigeoit, sur-tout, par les contraires ; *ibid.* p. 91. Jouissoit, par la pensée ; *ibid.* p. 129

MONTESQUIEU : Qu'il ne faut point gêner nos manières, de crainte de gêner nos vertus ; *Part. I*, p. 188. — Que les Lois ne doivent pas être sanguinaires ; *Part. II*, p. 274

MONSIEUR, FRÈRE DU ROI, persuade à un jeune Seigneur de sa Cour, de renoncer au Jeu ; *Part. I*, p. 105

MORALE UNIVERSELLE : Ce que disent les Arabes Bédouins, lorsqu'ils ont pillé une Caravane ; *Part. I*, pp. 161 & 162

N

NAPLES : (A) Apparition soudaine d'un Globe de feu, au dessus d'une Table de Jeu ; *Part. II*, pp. 110 & 111

NICOLE : De la Superstition ; *Part. I*, p. 211

NOVEL. THEODOS. : A quel prix Florence, Ministre de Théodose II, fit supprimer un Impôt que l'on avoit mis sur la prostitution ; *Part. I*, p. 69

O

ORDONNANCE de Louis XVI, contre les Jeux des Militaires ; *Part. I*, p. 2

ORDONNANCE de Charles IX, sur les biens perdus au Jeu, pendant la Minorité de ses Sujets ; *Part. II*, p. 168

ORDONNANCE des Maréchaux de France, qui fixe la perte des Joueurs ; *Part. II*, p. 243 & suivantes.

ORDONNANCE de Louis XIII, la plus sévère qui ait jamais été rendue contre les Joueurs ; *Part. II*, p. 272

ORDONNANCE de S. Louis contre les Dez, *Part. II*, p. 275

ORIGÈNE : Relativement au Sort ; *Préf.* p. xij

OVIDE : Reproche, qu'il a fait aux anciens Romains; *Préf.* p. ix. — A indiqué preſque tous les Caractères de la fureur du Jeu; *Part. I*, p. 9. — Effets du Jeu, ſur le tempérament; *Part. II*, p. 27, *en Note.* Ce qui abyme les Joueurs; *ibid.* p. 99. Cité, *ibid.* p. 104 & p. 146

OZANAM : Des Echecs; *Part. I*, p. 163

P

PARLEMENT DE RENNES : Coup de vigueur, contre le Jeu; *Part. I*, p. 93

PASCHASIUS JUSTUS : A écrit contre le Jeu; *Préf.* p. x. — Ce que joua un Vénitien; *Part. I*, p. 15. Ce que légua un Joueur; *ibid.* p. 139. Préjugé de Paſchaſius; *ibid.* p. 214. Qu'il avoit horreur des blaſphêmes; *ibid.* p. 216. Du Cardinal de Pogge; *ibid.* pp. 218 & 219

PASQUIER : D'un Religieux Auguſtin, qui, ſous Charles VI, prêcha contre le Jeu; *Part. I*, p. 55

PAUL JOVE : Ce que Philibert de Châlon perdit en faiſant le ſiège de Florence; *Part. I*, p. 52

PÉRÉFIXE : De la manière de jouer de Henri IV; *Part. I*, p. 60

PERSE : Cité, à l'occaſion du Luxe introduit dans les Temples; *Part. I*, p. 219, *en Note.*

PICART : De la conduite d'un Roi de Hongrie, inſulté, au Jeu, par un Comte de Hollande; *Part. II*, pp. 260 & 261

PLATON : De l'Inventeur des Jeux de haſard, *Part. I*, p. 5. — De qui nous viennent les Fêtes & les Jeux; *Part. II*, p. 133

PLINE LE JEUNE : Précaution d'une illuſtre Romaine, pour garantir ſon fils de la fureur du Jeu; *Part. II*, pp. 54 & 55

PLUTARQUE : Contre qui joua Mercure ; *Part. I*, p. 7. Comment les Joueurs Athéniens, s'y prenoient pour jouer impunément ; *ibid.* p. 21. Cité, *ibid.* pp. 44 & 138. Que Caton aimoit à jouer aux Dez ; *ibid.* p. 244. — Prudence de Chilon ; *Part. II*, p. 44. Que l'on peut tirer parti des Jeux modérés ; *ibid.* p. 55. Comment il faut commercer enſemble ; *ibid.* pp. 61 & 62. Ce que firent Lycurgue & les Lacédémoniens, pour inſpirer de la gaieté ; *ibid.* p. 128. Réponſe de Xénophane, relativement au Jeu ; *ibid.* p. 152. Tréſor trouvé par quelques Soldats de Pompée ; *ibid.* p. 231. Qu'Alexandre puniſſoit les Joueurs ; *ibid.* pp. 270 & 271

POGGIANA : Naïveté d'un Joueur Italien ; *Part. I*, p. 156

PRÉCEPTE D'YONG-TCHENG, *Empereur de la Chine :* Imitation de ce Précepte, ſuivie de la Traduction littérale, par le P. Amiot, &c. *Part. II*, p. 294 & ſuiv.

PRÉVÔT DE PARIS : (le) Ce qu'il diſoit des Joueurs en 1397 ; *Part. II.* pp. 89 & 90

PROCOPE : Ce qui ſuſpendit la débauche dans Rome, ſous Juſtinien ; *Part. II.* p. 13

PUBLIUS SYRUS : Cité, *Part. I.* p. 182

Q

QUINTILIEN : Comment il conſidéroit le Jeu ; *Part. I.* p. 254. Que le Juriſconſulte Scævola, reſtoit longtemps affecté de l'idée du Jeu ; *ibid.* p. 260

R

RECUEIL DES CHOSES MÉMORABLES, &c. De la révolution qui s'eſt faite dans les conditions & dans les mœurs, *Part. II.* p. 41

REGNARD, gros-Joueur, prouva, vers la fin de ſa vie, qu'il avoit été plus inquiet qu'avide ; *Part. I.* p. 248

RETRAITE DES DIX-MILLE : Trait d'une forte d'égalité bien eſtimable & bien touchante; *Part. II.* p. 32

ROCHESTER : Ce que ſeroient la plupart des hommes, s'ils l'oſoient; *Part. I.* pp. 144 & 145

ROTROU : Précautions qu'il prenoit, pour ne pas perdre tout ſon argent dans une ſeule ſéance; *Part. I.* p. 246

ROUSSEAU : (JEAN-JACQUES) Qu'il ne faut pas combattre un vice par un autre; *Part. I.* p. 68. Qu'il eſt permis de reprendre le vice, par-tout où il eſt; *ibid.* p. 90. Que la bienfaiſance mal-entendue, ne fait que du mal; *ibid.* p. 236. Manière de prévenir la Paſſion du Jeu; *ibid.* p. 239. Que le goût des Sciences, a un peu diminué la Paſſion du Jeu, *ibid.* pp. 261 & 262. — Ce que Rouſſeau entendoit, lorſqu'il a parlé de ſe moquer des Joueurs, en les regardant jouer; *Part. II.* p. 113

S

SAINT-EVREMOND: D'un Joueur nommé *Morin; Part. I.* pp. 215 & 216. — Précepte ſur le bonheur; *Part. II.* p. 34. Ce qu'il écrivoit au Comte de Grammont; *ibid.* p. 76

SAINT-PIERRE : (l'Abbé de) Ne connoît qu'un moyen, pour arrêter le Jeu; *Préf.* p. xv. Par qui le Jeu fut introduit à la Cour de Louis XIV; *Part. I.* pp. 72 & 73. Des Hôtels de Geſvres & de Soiſſons; *ibid.* p. 85

SALISBURY, JEAN HUS & LE CARDINAL CAJÉTAN : Ce qu'ils ont penſé des Jeux de Société; *Part. I.* p. 254

SALLUSTE : Que l'on peut être avide & prodigue en même temps; *Part. I.* p. 131

SALOMON : Quelle doit être la vie de l'homme Juſte; *Part. II.* p. 133. Cité, *ibid.* p. 221, *en Note.*

SARRASIN : (Œuvres de) D'un Duc de Normandie, qui aima mieux jouer que de défendre ſa Capitale ; *Part. II.* p. 257

SAUMAISE : De la ſuperſtition des Joueurs ; *Part. I.* p. 215

SAUVAL : Quels étoient autrefois les Jeux du Peuple ; *Part. I.* p. 54. Que nos Rois ont aimé le Jeu de tout temps ; *ibid.* p. 57

SCHOUTEN : Ce qu'un Chinois joua & perdit ; *Part. I.* p. 15

SÉNÈQUE : Dans quelle circonſtance Caligula ſe mit à jouer aux Dez ; *Part. I.* p. 180. — Trait de caractère, de la part de Canius Julius, Perſonnage Conſulaire ; *Part. II.* p. 57. Châtiment infligé dans les Enfers, à l'Empereur Claude, pour avoir trop aimé le Jeu ; *ibid.* p. 110. Cité, dans pluſieurs autres endroits.

SÉNÈQUE LE TRAGIQUE : Cité *Part. I.* p. 183 ; & *Part. II.* p. 84

SÉVIGNÉ : (Madame de) Fut d'abord éblouie par le gros-Jeu ; *Part. I.* pp. 73 & 74. Ce Jeu ne tarda point à lui paroître odieux ; *ibid.* p. 75. Ce qu'elle éprouvoit lorſque ſon Fils alloit à la Cour ; *ibid.* p. 76. Du Jeu appelé *Hoca ; ibid.* pp. 77 & 78. — Que Louis XIV ſe dégoûta du gros-Jeu, & joua plus rarement ; *Part. II.* p. 250

SIDOINE APPOLLINAIRE : Comment Théodoric ſe comportoit au Jeu ; *Part. II.* p. 59

SILIUS ITALICUS : Cité *Part. I.* p. 261 ; & *Part. II.* pp. 216 & 247

SORBONNE : (la) a blâmé le Jeu avec reſtriction ; *Préf.* p. xxij

SPARTIEN : Que l'Empereur Didius Julianus, devint Joueur dans ſa vieilleſſe ; *Part. I.* p. 137

SPECTATEUR ANGLOIS : Quels étoient les Joueurs dont Locke écrivit la converſation ; *Part. I.* p. 251

STACE : Cité, *Part. I.* p. 158 ; & *Part. II.* p. 79

STOBÉE : Réponſe de Solon, ſur les Perturbateurs de la Société ; *Part. II.* p. 288 & 289

SUÉTONE : Que l'Empereur Claude écrivit ſur l'Art de Jouer ; *Préf.* p. ix.—Des Loteries d'Auguſte, & de celles de Néron ; *Part. II.* pp. 200 & 201. De la paſſion de pluſieurs Empereurs Romains pour le Jeu ; *ibid.* p. 250 & ſuiv.

SULLY : (Mémoires de) Comment & pourquoi il congédia l'Italien Pimentel ; *Part. I.* p. 62. De la Politique du Duc de Savoie, jouant contre Henri IV ; *ibid.* p. 64. Cupidité riſible de Henri IV ; *ibid.* p. 65. Se plaignoit de ce que le Jeu étoit la plus forte dépenſe de Henri IV ; *ibid.* pp. 134 & 135. Ce qui ſe paſſa au dîner de l'Arſenal ; *ibid.* pp. 231 & 232. Quelles Profeſſions doivent principalement s'abſtenir du Jeu ; *ibid.* p. 267. — De François de la Rochefoucault, qui avoit paſſé une partie de la nuit de la S. Barthelemi, à jouer contre Charles IX ; *Part. II.* p. 157. Stratagême du Joueur Pimentel ; *ibid.* pp. 174 & 175. Imputation calomnieuſe, faite à Henri IV ; *ibid.* pp. 265 & 266

T

TACITE : Belle leçon qu'il donne aux Rois ; *Préf.* p. xxvj. — Qu'il étoit permis de penſer & de parler, ſous les bons Empereurs Romains ; *Part. I*, p. 3. Que les Germains, ſe jouoient d'un ſeul coup ; *ibid.* pp. 13 & 14. Que les eſprits très-agités, ſont enclins à la Superſtition ; *ibid.* p. 209. Que la crainte, ramène la Superſtition des temps de barbarie ; *ibid.* p. 221. Or-

gueil de l'affranchi Pallas ; *ibid.* p. 234. — Triomphe de l'humanité ; *Part. II*, p. 33 Qu'une Romaine, se fit inscrire sur le Registre des Courtisannes, pour se soustraire à la censure ; *ibid.* pp. 72 & 73. Abrutissement de Vitellius, *ibid.* p. 77. Que Rufus, contre la maxime reçue, étoit d'autant plus cruel qu'il avoit plus souffert ; *ibid.* p. 93. Ce que produisit l'austéritié de Vespasien ; *ibid.* p. 278. — Cité, dans plusieurs autres endroits.

TÉRENCE : compare la Vie aux Jeux de hasard ; *Part. II*, p. 44. — Combien il est facile de donner des Conseils ; *Part. II*, p. 123, *en note.*

TERTULLIEN : Que rien ne sauroit prescrire contre la vérité ; *Part. I*, p. 43

THÉOPHRASTE : Pourquoi le Jeu est un métier honteux ; *Part. I*, p. 134

THIERS : Proverbe, sur ceux qui regardent jouer ; *Part. II*, p. 115

TITE-LIVE : Cité, *Part. I*, p. 139. — Mot fatal de Tolomnius, échappé en jouant ; *Part. II*, pp. 256 & 257

TONTI : Loterie proposée par cet Italien, sous le Ministère du Cardinal Mazarin ; *Part. II*, p. 213

TRAITÉ DE LA POLICE, &c. Première Loterie ou *Blanque*, proposée en France sous François premier ; *Part. II*, pp. 205 & 206

V

VALÈRE MAXIME : De Scævola, Pontife & Consul, qui trouvoit cependant le temps de s'amuser ; *Part. II*, p. 127

VÉNITIENS : (les) Pourquoi ils jouent masqués ; *Part. II*, p. 41

VIE DE L'ABBÉ DE CHOISY : Fortune du père de cet Abbé, faite par sa complaisance au Jeu ; *Part. II*, p. 156

VIE DE LA DUCHESSE DE MONTMORENCI : Trait de générosité de Henri II, Duc de Montmorenci, après un gain considérable; *Part I*, p. 234

VIGNEUL DE MARVILLE : Du faste de deux Abbés, qui faisoient servir de l'or à leurs Convives Joueurs; *Part. I*, p. 231. Malheureux sort de M. Sallo, Inventeur du Journal des Savans; *ibid.* p. 252

VIRGILE : Cité, *Part. I*, p. 113, & *ibid.* p. 220

VOITURE : Ce qu'il perdit au Jeu; *Part. I*, pp. 247 & 248

VOLTAIRE : Prétend que nous devons beaucoup de reconnoissance à Jean Law; *Part. I*, p. 45. Que les règles du Jeu n'admettent ni exception ni tyrannie; *ibid.* p. 159. D'une famille de Gens, qui, de père en fils, se tuoient à la même époque; *ibid.* p. 195. Que Voltaire joua & perdit dans sa jeunesse; *ibid.* pp. 263 & 264. — Que de Grands Seigneurs Espagnols, s'allioient à des familles Juives; *Part. II*, p. 41. D'une Joueuse, qui, pour avoir le privilège de voir jouer, faisoit du bouillon pour *les pauvres Pontes;* c'est ainsi qu'il faut lire : Je dois cette correction à Madame Denis; *ibid.* p. 119. Du produit de l'Impôt sur les Cartes; *ibid.* p. 276. D'un usage pratiqué dans quelques endroits; *ibid.* p. 282

VOYAGE EN SIBÉRIE : D'un Brigand qui n'exerçoit son métier, disoit-il, que par curiosité; *Part. I*, pp. 182 & 183

VOYAGEURS : Ce qui a été dit des Jeux des Sauvages, est fondé sur les récits de Ribas, Brixell, Charlevoix, Labat, Lafiteau, &c. *Part. I*, p. 45

Fin de la Table des Matières.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé : *De la Paſſion du Jeu depuis les temps anciens juſqu'à nos jours, par M.* DUSAULX, *de l'Académie des Belles-Lettres ;* & je crois qu'on peut en permettre l'impreſſion. A Paris, le 8 mars 1779.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé le ſieur DUSAULX nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de ſa compoſition, intitulé : *De la Paſſion du Jeu depuis les temps anciens juſqu'à nos jours ;* s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilège à ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre par-tout notre Royaume. Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du préſent Privilège, pour lui & ſes Hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocède à perſonne ;

& si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'Acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilège que de la cession; & alors par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilège sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années à compter de ce jour, si l'Exposant décède avant l'expiration desdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des Privilèges en Librairie. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la première fois; de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beau caractère, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilège: qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis, dans le même état où l'approbation y aura été donnée,

ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur HUE DE MIROMÉNIL; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le ſieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMÉNIL : le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes Hoirs pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le deuxième jour de juin, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-dix-neuf, & de notre règne le ſixième. Par le Roi en ſon Conſeil. LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1681, Fol. 141, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent Privilège, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires preſcrits par l'article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 5 juin 1779.

DE HANSY, *Adjoint.*

BINDING SECT. FEB 12 1974

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HV
6710
D8

Dusaulx, Jean
De la passion du jeu